

First Session Forty-first Parliament, 2011-12 Première session de la quarante et unième législature, 2011-2012

Proceedings of the Standing Senate Committee on Délibérations du Comité sénatorial permanent des

LEGAL AND Constitutional Affairs

AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Chair: The Honourable JOHN D. WALLACE

Président :
L'honorable JOHN D. WALLACE

Wednesday, March 28, 2012 Thursday, March 29, 2012 Le mercredi 28 mars 2012 Le jeudi 29 mars 2012

Issue No. 16

Fascicule nº 16

Third and fourth (final) meetings on:

Troisième et quatrième (dernière) réunions concernant :

Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act

Le projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu

INCLUDING:

the Firearms Act)

THE TENTH REPORT OF THE COMMITTEE (Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code and

Y COMPRIS :

LE DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable John D. Wallace, *Chair*The Honourable Joan Fraser, *Deputy Chair*

The Honourable Senators:

Baker, P.C.
Boisvenu
Chaput

* Cowan
(or Tardif)
Dagenais
Frum

Hervieux-Payette, P.C.
Jaffer
Lang

* LeBreton, P.C.
(or Carignan)
Runciman
White

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Unger (March 29, 2012).

The Honourable Senator Unger replaced the Honourable Senator Lang (March 29, 2012).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Angus (March 27, 2012).

The Honourable Senator Angus replaced the Honourable Senator Lang (March 15, 2012).

The Honourable Senator Frum replaced the Honourable Senator Nancy Ruth (*March 15, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président : L'honorable John D. Wallace Vice-présidente : L'honorable Joan Fraser

et

Les honorables sénateurs :

Baker, C.P.
Boisvenu
Chaput

* Cowan
(ou Tardif)
Dagenais
Frum

Hervieux-Payette, C.P.
Jaffer
Lang

* LeBreton, C.P.
(ou Carignan)
Runciman
White

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Unger (le 29 mars 2012).

L'honorable sénateur Unger a remplacé l'honorable sénateur Lang (le 29 mars 2012).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Angus (le 27 mars 2012).

L'honorable sénateur Angus a remplacé l'honorable sénateur Lang (le 15 mars 2012).

L'honorable sénateur Frum a remplacé l'honorable sénateur Nancy Ruth (*le 15 mars 2012*).

Publié par le Sénat du Canada Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, March 28, 2012 (37)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 2:34 p.m., this day, in room 257, East Block, the chair, the Honourable John D. Wallace, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Boisvenu, Chaput, Dagenais, Fraser, Frum, Hervieux-Payette, P.C., Jaffer, Lang, Runciman, Wallace and White (12).

Other senator present: The Honourable Senator Watt (1).

In attendance: Robin MacKay, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 8, 2012, the committee continued its consideration of Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 15.)

WITNESSES:

Calgary Police Service:

Rick Hanson, Chief.

Canadian Association of Chiefs of Police:

Mario Harel, Vice-President, Chief, Service de police de la Ville de Gatineau.

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs:

Bernard Pelletier, Spokesperson, Firearms portfolio.

Association québécoise de prévention du suicide:

Bruno Marchand, Director General;

Luc Massicotte, Mobilization Coordinator.

Dawson Student Union:

Mathieu Murphy-Perron, Executive Director;

Morgan Crockett, Member, Dawson College Student.

Canadian Federation of Nurses Unions:

Linda Silas, President.

Directeurs de santé publique du Québec (Lanaudière):

Dr. Jean-Pierre Trépanier, Regional Director;

Claude Bégin, Planning, Programming and Research Officer.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 28 mars 2012 (37)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 14 h 34, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable John D. Wallace (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Baker, C.P., Boisvenu, Chaput, Dagenais, Fraser, Frum, Hervieux-Payette, C.P., Jaffer, Lang, Runciman, Wallace et White (12).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Watt (1).

Également présent : Robin MacKay, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 8 mars 2012, le comité poursuit son examen du projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu. (Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 15 des délibérations du comité.)

TÉMOINS :

Service de police de Calgary:

Rick Hanson, chef.

Association canadienne des chefs de police :

Mario Harel, vice-président, directeur, Service de police de la Ville de Gatineau.

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs :

Bernard Pelletier, porte-parole, dossier des armes à feu.

Association québécoise de prévention du suicide :

Bruno Marchand, directeur général;

Luc Massicotte, coordonnateur de la mobilisation.

Dawson Student Union:

Mathieu Murphy-Perron, directeur général;

Morgan Crockett, membre, étudiante, Collège Dawson.

Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers :

Linda Silas, présidente.

Directeurs de santé publique du Québec (Lanaudière) :

Dr Jean-Pierre Trépanier, directeur régional;

Claude Bégin, agent de planification, programmation et recherche.

As individuals:

Murray Grismer;

Hélène Larente:

Francine Dulong;

Gary Mauser, Professor Emeritus, Simon Fraser University;

A. Lee Foote, Associate Professor, University of Alberta (by video conference);

Martha Jackman, Professor Faculty of Law, University of Ottawa;

Dr. Caillin Langmann, Resident Physician, McMaster University.

The chair made an opening statement.

Chief Hanson made a statement and answered questions.

At 3:29 p.m., the committee suspended.

At 3:32 p.m., the committee resumed.

Mr. Harel and Mr. Grismer each made a statement and answered questions.

At 4:30 p.m., the committee suspended.

At 5:32 p.m., the committee resumed.

Mr. Pelletier and Ms. Larente each made a statement and answered questions.

At 5:24 p.m., the committee suspended.

At 5:32 p.m., the committee resumed.

Mr. Marchand, Mr. Murphy-Perron, Ms. Crockett and Ms. Dulong each made a statement and, together with Mr. Massicotte, answered questions.

At 6:30 p.m., the committee suspended.

At 6:38 p.m., the committee resumed.

Mr. Foote, Ms. Jackman Ms. Silas and Mr. Mauser each made a statement and answered questions.

At 7:44 p.m., the committee suspended.

At 7:50 p.m., the committee resumed.

Dr. Trépanier and Dr. Langmann each made a statement and, together with Mr. Bégin, answered questions.

DECLARATIONS OF PRIVATE INTERESTS

Pursuant to subsection 12(1) of the Conflict of Interest Code for Senators, a declaration of private interests was made as follows:

 By oral declaration, the Honourable Senator Joyal, P.C. (Bill C-19).

At 8:53 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À titre personnel:

Murray Grismer;

Hélène Larente;

Francine Dulong;

Garry Mauser, professeur émérite, Université Simon Fraser;

A. Lee Foote, professeur adjoint, Université de l'Alberta (par vidéoconférence);

Martha Jackman, professeure, faculté de droit, Université d'Ottawa;

Dr Caillin Langmann, médecin résident, Université McMaster.

Le président prend la parole.

M. Hanson fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 15 h 29, la séance est suspendue.

À 15 h 32, la séance reprend.

M. Harel et M. Grismer font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 16 h 30, la séance est suspendue.

À 16 h 35, la séance reprend.

M. Pelletier et Mme Larente font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 17 h 24, la séance est suspendue.

À 17 h 32, la séance reprend.

M. Marchand, M. Murphy-Perron, Mme Crockett et Mme Dulong font chacun une déclaration puis, avec M. Massicotte, répondent aux questions.

À 18 h 30, la séance est suspendue.

À 18 h 38, la séance reprend.

M. Foote, Mme Jackman, Mme Silas et M. Mauser font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 19 h 44, la séance est suspendue.

À 19 h 50, la séance reprend.

Le Dr Trépanier et le Dr Langmann font chacun une déclaration puis, avec M. Bégin, répondent aux questions.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PERSONNELS

Conformément à l'article 12(1) du Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs, une déclaration d'intérêts personnels a été faite par le sénateur suivant :

 Par déclaration orale, l'honorable sénateur Joyal, C.P. (projet de loi C-19).

À 20 h 53, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, March 29, 2012 (38)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 9:34 a.m., this day, in room 257, East Block, the chair, the Honourable John D. Wallace, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Boisvenu, Chaput, Dagenais, Fraser, Frum, Hervieux-Payette, P.C., Jaffer, Lang, Runciman, Wallace and White (12).

Other senator present: The Honourable Senator Unger (1).

In attendance: Robin MacKay, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 8, 2012, the committee continued its consideration of Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 15.)

WITNESSES:

Canadian Shooting Sports Association:

Tony Bernardo, Executive Director.

Ontario Federation of Anglers and Hunters:

Greg Farrant, Manager, Government Affairs and Policy.

Ottawa Victims Services:

Steve Sullivan, Executive Director.

Groupe des étudiants et diplômés des Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient):

Heidi Rathjen, Spokesperson;

Benoît Laganière, Member.

As individuals:

Priscilla de Villiers;

Linda Thom.

Public Safety Canada:

Paul Shuttle, Executive Director and Senior General Counsel;

Robert Abramowitz, Counsel.

The chair made an opening statement.

Mr. Bernardo, Ms. Thom and Mr. Farrant each made a statement and answered questions.

At 10:31 a.m., the committee suspended.

At 10:37 a.m., the committee resumed.

OTTAWA, le jeudi 29 mars 2012 (38)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 9 h 34, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable John D. Wallace (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Baker, C.P., Boisvenu, Chaput, Dagenais, Fraser, Frum, Hervieux-Payette, C.P., Jaffer, Lang, Runciman, Wallace et White (12).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Unger (1).

Également présent: Robin MacKay, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 8 mars 2012, le comité poursuit son examen du projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu. (Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 15 des délibérations du comité.)

TÉMOINS :

Canadian Shooting Sports Association:

Tony Bernardo, directeur général.

Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario :

Greg Farrant, directeur, Affaires gouvernementales et politiques publiques.

Services aux victimes d'Ottawa:

Steve Sullivan, directeur général.

Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient) :

Heidi Rathjen, porte-parole;

Benoît Laganière, membre.

À titre personnel:

Priscilla de Villiers;

Linda Thom.

Sécurité publique Canada:

Paul Shuttle, directeur exécutif et avocat général principal;

Robert Abramowitz, avocat.

Le président ouvre la séance.

M. Bernardo, Mme Thom et M. Farrant font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 10 h 31, la séance est suspendue.

À 10 h 37, la séance reprend.

Mr. Sullivan, Ms. De Villiers, Mr. Laganière and Ms. Rathjen and each made a statement and answered questions.

At 11:50 a.m., the committee suspended.

At 12:27 p.m., the committee resumed.

The Honourable Senator Fraser moved:

That a list of all briefs and submissions received by the committee, in relation to its consideration of Bill C-19, including that of the Honourable Robert Dutil, Minister of Public Safety for the Government of Quebec, be appended to the proceedings of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed to invite the officials from Public Safety Canada to the table to answer questions from committee members. For the remainder of the meeting they answered questions from time to time.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

The chair asked whether clause 2 shall carry.

The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Boisvenu, Dagenais, Frum, Lang, Runciman, Wallace and White — 7

NAYS

The Honourable Senators

Baker P.C., Chaput, Fraser, Hervieux-Payette P.C. and Jaffer — 5

ABSTENTIONS — Nil

It was agreed that clause 3 carry, on division.

It was agreed that clause 4 carry, on division.

It was agreed that clause 5 carry, on division.

It was agreed that clause 6 carry, on division.

It was agreed that clause 7 carry, on division.

It was agreed that clause 8 carry, on division.

It was agreed that clause 9 carry, on division.

It was agreed that clause 10 carry, on division.

The chair asked whether clause 11 shall carry.

The Honourable Senator Fraser moved:

M. Sullivan, Mme De Villiers, M. Laganière et Mme Rathjen font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 11 h 50, la séance est suspendue.

À 12 h 27, la séance reprend.

L'honorable sénateur Fraser propose :

Que tous les mémoires et les documents d'information remis au comité dans le cadre de son étude du projet de loi C-19, y compris le document soumis par l'honorable Robert Dutil, ministre de la Sécurité publique du gouvernement du Québec, soient annexés au procès-verbal de la séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'inviter à la table les représentants de Sécurité publique Canada pour qu'ils répondent aux questions des membres du comité. Durant le reste de la réunion, ils répondent à des questions de temps à autre.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Le président demande si l'article 2 est adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée :

POUR

Les honorables sénateurs

Boisvenu, Dagenais, Frum, Lang, Runciman, Wallace et White — 7

CONTRE

Les honorables sénateurs

Baker, C.P., Chaput, Fraser, Hervieux-Payette, C.P., et Jaffer — 5

ABSTENTIONS — aucune

Il est convenu d'adopter l'article 3, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 4, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 5, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 6, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 7, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 8, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 9, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 10, avec dissidence.

Le président demande si l'article 11 est adopté.

L'honorable sénateur Fraser propose :

That Bill C-19 be amended in clause 11, on page 5,

- (a) by replacing line 17 with the following:
 - "23. (1) A person may transfer a firearm that is";
- (b) by adding after line 25 the following:
 - "(2) A business that carries on activities that include the manufacturing, buying or selling at wholesale or retail, importing, repairing, altering or pawnbroking of firearms that are neither prohibited firearms nor restricted firearms must
 - (a) keep records of transactions entered into by it with respect to such firearms in the prescribed form and containing the prescribed information;
 - (b) keep an inventory of all such firearms from time to time on hand at the place of business;
 - (c) produce the records and inventory for inspection at the request of any police officer or police constable or any other person authorized to enter the business;
 - (d) mail a copy of the records and inventory relating to the firearms to the Registrar; and
 - (e) retain the records until the expiration of six years from the end of the last taxation year to which the records relate."; and
- (c) by making any consequential changes to numbering and cross references.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negatived on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Baker P.C., Chaput, Fraser, Hervieux-Payette P.C. and Jaffer — 5

NAYS

The Honourable Senators

Boisvenu, Dagenais, Frum, Lang, Runciman, Wallace and White — 7

ABSTENTIONS — Nil

The committee resumed consideration of the question that clause 11 carry.

The Honourable Senator Fraser moved:

That Bill C-19 be amended in clause 11, on page 5,

(a) by replacing line 22 with the following:

"of firearm;"; and

Que le projet de loi C-19 soit modifié, à l'article 11, à la page 5 :

- a) par substitution, à la ligne 20, de ce qui suit :
 - « 23 (1) La cession d'une arme à feu autre qu'une »;
- b) par adjonction, après la ligne 29, de ce qui suit :
 - « (2) Les entreprises qui se livrent à des activités notamment de fabrication, d'achat ou de vente en gros ou au détail, d'importation, de réparation, de modification ou de prêt sur gages d'armes à feu qui ne sont ni des armes à feu prohibées ni des armes à feu à autorisation restreinte doivent :
 - a) tenir des registres de leurs opérations relatives à ces armes à feu, selon la forme réglementaire et comportant les renseignements réglementaires;
 - b) tenir un inventaire de ces armes à feu se trouvant en stock dans leurs établissements;
 - c) présenter ces registres et cet inventaire pour examen à la demande de tout policier ou de toute personne autorisée à entrer dans l'établissement:
 - d) poster au directeur une copie des registres et de l'inventaire relatifs aux armes à feu;
 - e) conserver ces registres durant les six ans qui suivent la fin de la dernière année d'imposition à laquelle ils se rapportent. »
- c) par intégration des changements correspondant à la numérotation des dispositions et aux renvois qui en découlent.

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée :

POUR

Les honorables sénateurs

Baker, C.P., Chaput, Fraser, Hervieux-Payette, C.P., et Jaffer — 5

CONTRE

Les honorables sénateurs

Boisvenu, Dagenais, Frum, Lang, Runciman, Wallace et White — 7

ABSTENTIONS — Aucune

Le comité reprend le débat sur la question de savoir si l'article 11 est adopté.

L'honorable sénateur Fraser propose :

Que le projet de loi C-19 soit modifié à l'article 11 :

- a) à la page 5, par substitution, aux lignes 37 à 41, de ce qui suit :
 - « posséder une telle arme à feu;

(b) by replacing lines 25 to 40 with the following:

"and possess that kind of firearm; and

(c) if the transferee is an individual, the transferor verifies the validity of the transferee's licence with the Canadian Firearms Program, requests a confirmation from it that the firearm is neither a prohibited firearm nor a restricted firearm and obtains a reference number for the inquiry."

The question being put on the motion in amendment, it was negatived on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Baker, Chaput, Fraser, Hervieux-Payette and Jaffer — 5

NAYS

The Honourable Senators

Boisvenu, Dagenais, Frum, Lang, Runciman, Wallace and White — 7

ABSTENTIONS — Nil

The chair asked whether clause 11 shall carry.

The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Boisvenu, Dagenais, Frum, Lang, Runciman, Wallace and White — 7

NAYS

The Honourable Senators

Baker P.C., Chaput, Fraser, Hervieux-Payette P.C. and Jaffer — 5

ABSTENTIONS — Nil

It was agreed that clause 12 carry, on division.

It was agreed that clause 13 carry, on division.

It was agreed that clause 14 carry, on division.

It was agreed that clause 15 carry, on division.

It was agreed that clause 16 carry, on division.

It was agreed that clause 17 carry, on division.

It was agreed that clause 18 carry, on division.

It was agreed that clause 19 carry, on division.

It was agreed that clause 20 carry, on division.

It was agreed that clause 21 carry, on division.

It was agreed that clause 22 carry, on division.

It was agreed that clause 23 carry, on division.

c) si le cessionnaire est un particulier, le cédant vérifie la validité du permis du cessionnaire auprès de Programme canadien des armes à feu, demande à cette entité confirmation que l'arme à feu n'est ni une arme à feu prohibée ni une arme à feu à autorisation restreinte et obtient un numéro de référence à l'égard de la demande. »;

b) à la page 6, par suppression des lignes 1 à 3.

La motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée :

POUR

Les honorables sénateurs

Baker, Chaput, Fraser, Hervieux-Payette, et Jaffer — 5

CONTRE

Les honorables sénateurs

Boisvenu, Dagenais, Frum, Lang, Runciman, Wallace et White — 7

ABSTENTIONS — Aucune

Le président demande si l'article 11 est adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée :

POUR

Les honorables sénateurs

Boisvenu, Dagenais, Frum, Lang, Runciman, Wallace et White — 7

CONTRE

Les honorables sénateurs

Baker, C.P., Chaput, Fraser, Hervieux-Payette, C.P., et Jaffer — 5

ABSTENTIONS — Aucune

Il est convenu d'adopter l'article 12, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 13, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 14, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 15, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 16, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 17, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 18, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 19, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 20, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 21, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 22, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 23, avec dissidence.

It was agreed that clause 24 carry, on division.

It was agreed that clause 25 carry, on division.

It was agreed that clause 26 carry, on division.

It was agreed that clause 27 carry, on division.

It was agreed that clause 28 carry, on division.

The chair asked whether clause 29 shall carry.

The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Boisvenu, Dagenais, Frum, Lang, Runciman, Wallace and White — 7

NAYS

The Honourable Senators

Baker P.C., Chaput, Fraser, Hervieux-Payette P.C. and Jaffer — 5

ABSTENTIONS - Nil

It was agreed that clause 30 carry, on division.

It was agreed that clause 31 carry, on division.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry, on division.

It was agreed that the title carry.

The chair asked whether the Bill shall carry.

The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Boisvenu, Dagenais, Frum, Lang, Runciman, Wallace and White — 7

NAYS

The Honourable Senators

Baker P.C., Chaput, Fraser, Hervieux-Payette P.C. and Jaffer — 5

ABSTENTIONS - Nil

It was agreed that the Bill be reported to the Senate, on division.

At 1:26 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu d'adopter l'article 24, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 25, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 26, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 27, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 28, avec dissidence.

Le président demande si l'article 29 est adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée :

POUR

Les honorables sénateurs

Boisvenu, Dagenais, Frum, Lang, Runciman, Wallace et White — 7

CONTRE

Les honorables sénateurs

Baker, C.P., Chaput, Fraser, Hervieux-Payette, C.P., et Jaffer — 5

ABSTENTIONS — Aucune

Il est convenu d'adopter l'article 30, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 31, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter le titre.

Le président demande si le projet de loi est adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée :

POUR

Les honorables sénateurs

Boisvenu, Dagenais, Frum, Lang, Runciman, Wallace et White — 7

CONTRE

Les honorables sénateurs

Baker, C.P., Chaput, Fraser, Hervieux-Payette, C.P., et Jaffer — 5

ABSTENTIONS — Aucune

Il est convenu, avec dissidence, de faire rapport du projet de loi au Sénat.

À 13 h 26, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, March 29, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

TENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act, has, in obedience to the order of reference of Thursday, March 8, 2012, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 29 mars 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

DIXIÈME RAPPORT

Votre comité auquel a été renvoyé le projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 8 mars 2012, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

JOHN D. WALLACE

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 28, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act, met this day at 2:34 p.m. to give consideration to the bill.

Senator John D. Wallace (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: Good afternoon, and welcome Senate colleagues, invited guests and members of the general public who are viewing today's proceedings on the CPAC television network. I am John Wallace, a senator from New Brunswick and chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

Before introducing the subject that brings us here today, I would like to take a moment and ask each of our committee members, if they would, to introduce themselves.

I will begin with your deputy chair, Senator Fraser.

Senator Fraser: Thank you very much. My name is Joan Fraser, and I am a senator from Quebec.

Senator Baker: George Baker from Newfoundland and Labrador.

Senator Chaput: Maria Chaput, I am from Manitoba.

Senator Jaffer: Mobina Jaffer from British Columbia.

Senator Watt: Charlie Watt from Nunavik. Senator Lang: Senator Dan Lang, Yukon.

Senator Frum: Linda Frum, Ontario.

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Quebec.

Senator Boisvenu: Pierre-Hugues Boisvenu from Quebec.

Senator White: Vern White, Ontario.

Senator Runciman: Bob Runciman, Ontario, Thousand Islands and Rideau Lakes.

The Chair: Thank you, colleagues.

Today, as you know, we are continuing our consideration of Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act. This bill, which is entitled "Ending the Long-gun Registry Act," was introduced in the House of Commons by the Minister of Public Safety on October 25, 2011.

The bill amends the Criminal Code and the Firearms Act to remove the requirement to register firearms that are neither prohibited nor restricted and, in particular, non-restricted long guns. The bill also provides for the destruction of existing records

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 28 mars 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 14 h 34, pour étudier le projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu.

Le sénateur John D. Wallace (président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président: Bon après-midi et bienvenue à tous mes collègues du Sénat, à nos invités et aux membres du grand public qui suivent la séance d'aujourd'hui sur le réseau de télévision CPAC. Je m'appelle John Wallace et je suis un sénateur du Nouveau-Brunswick ainsi que le président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Avant de présenter le sujet qui nous réunit ici aujourd'hui, j'aimerais prendre un moment pour permettre à chacun des membres de notre comité de se présenter.

Nous allons commencer avec la vice-présidente, le sénateur Fraser.

Le sénateur Fraser : Merci beaucoup. Je m'appelle Joan Fraser et je suis un sénateur du Québec.

Le sénateur Baker : Je suis George Baker, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Chaput : Maria Chaput. Je suis originaire du Manitoba.

Le sénateur Jaffer : Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Watt: Charlie Watt, du Nunavik.

Le sénateur Lang: Le sénateur Dan Lang, du Yukon.

Le sénateur Frum : Linda Frum, Ontario.

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

Le sénateur Boisvenu: Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec.

Le sénateur White: Vern White, Ontario.

Le sénateur Runciman : Bob Runciman, Mille-Îles et lacs Rideau, en Ontario.

Le président : Merci, chers collègues.

Aujourd'hui, comme vous le savez, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu. Ce projet de loi, qui est intitulé « Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule », a été présenté à la Chambre des communes par le ministre de la Sécurité publique le 25 octobre 2011.

Il modifie le Code criminel et la Loi sur les armes à feu en éliminant l'exigence relative à l'enregistrement des armes à feu autres que celles qui sont prohibées ou à autorisation restreinte, et, en particulier, des armes d'épaule dont l'autorisation n'est pas held in the Canadian firearms registry and under the control of firearms officers which relate to the registration of such firearms.

Bill C-19 was referred to this committee by the Senate on March 8, 2012 for further examination and study. This is the committee's third meeting on Bill C-19. Our hearings, as you know, are open to the public and are also available live via webcast on the parl.gc.ca website. Additional information on the scheduling of witnesses can be found on the parl.gc.ca website, under the heading of "Senate Committees."

Colleagues, I am pleased to welcome, as part of our first panel today, from the Calgary Police Service, Chief Rick Hanson.

Chief Hanson joined the Calgary Police Service in February of 1975. From October 2005 to October 2007 he was a member of the RCMP in the K division before returning to the Calgary Police Service as chief in 2007.

Welcome, Chief Hanson. I believe you have an opening statement. We would be most interested to hear it.

Rick Hanson, Chief, Calgary Police Service: Thank you for the opportunity to speak with you today about Bill C-19. There has been a lot said about this bill and the abolition of the long-gun registry. I have listened to the discussions that have raged across Canada and have been amazed at the emotion around the debate and the lack of understanding as to the law itself — not only a misunderstanding of the law as it will be after Bill C-19, but a misunderstanding of the law as it was prior to the implementation of this bill.

First, let me introduce myself. I have been a police officer for over 37 years. I am currently the chief of police of the third largest municipal police service in Canada. Having been born and raised in Alberta I make no apologies for the fact that I think society is best protected when the most dangerous among us, the predators, pedophiles and enterprise criminals, are sent to prison for significant periods of time. I also firmly believe that the police are an arm of the community and not an arm of the state. We represent the safety and security needs of the citizens we serve. As such, we need to listen to them, reflect their beliefs and address their concerns.

That is why I firmly believe that those suffering from addictions and mental illness should be treated as a health issue and not a justice issue. There should be treatment facilities, not prisons. In other words, let us not criminalize those who are not criminals.

restreinte. Le projet de loi prévoit également la destruction des fichiers existants qui se trouvent dans le registre canadien des armes à feu et qui relèvent des contrôleurs des armes à feu chargés de l'enregistrement de ces armes.

Le 8 mars 2012, le Sénat a renvoyé le projet de loi C-19 à notre comité afin qu'il l'examine et l'étudie de manière plus approfondie. La présente est la troisième séance du comité portant sur le projet C-19. Nos audiences, comme vous le savez, sont publiques et peuvent être visionnées ou écoutées en direct sur le site web parl.gc.ca. La page « Comités du Sénat » de ce site contient également de l'information additionnelle sur le déroulement de la séance et les témoins.

Chers collègues, dans le cadre de notre première table ronde de la journée, je suis heureux d'accueillir le chef du Service de police de Calgary, Rick Hanson.

Le chef Hanson est arrivé au Service de police de Calgary en février 1975. Il a été membre de la Division K de la GRC d'octobre 2005 à octobre 2007, avant de retourner au Service de police de Calgary en tant que chef en 2007.

Bienvenue, chef Hanson. Je crois que vous avez une déclaration préliminaire. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous vous écouterons.

Rick Hanson, chef, Service de police de Calgary: Merci de m'avoir donné l'occasion de venir vous parler du projet de loi C-19. On a dit beaucoup de choses au sujet de ce projet de loi et de l'abolition du registre des armes d'épaule. J'ai été attentif aux discussions qui fusent d'un bout à l'autre du Canada, et j'ai été étonné de l'émotivité entourant le débat et du manque de compréhension dont ont fait preuve les intervenants à l'égard de la loi elle-même — cette incompréhension porte non seulement sur la loi telle qu'elle sera après l'adoption du projet de loi C-19, mais également sur la loi telle qu'elle est maintenant, avant l'adoption de ce projet de loi.

Tout d'abord, permettez-moi de me présenter. Je suis agent de police depuis plus de 37 ans. Je suis actuellement le chef du Service de police de Calgary, qui arrive au troisième rang parmi les services de police municipaux les plus importants au Canada. Je suis né et j'ai grandi en Alberta. Je crois que la société est mieux protégée lorsque ses membres les plus dangereux, à savoir les prédateurs, les pédophiles et les membres d'organisations criminelles, sont incarcérés pendant de longues périodes, et je ne m'en excuse pas. Je crois également fermement que la police est un bras de la collectivité et non de l'État. Nous répondons aux besoins que sont la sécurité et la protection des citoyens que nous servons. Par conséquent, nous devons les écouter, refléter leurs croyances et répondre à leurs préoccupations.

C'est pourquoi je crois fermement que les personnes qui souffrent de dépendances et de maladies mentales doivent être traitées par le système de santé et non par le système judiciaire. Ces personnes doivent être placées dans des établissements de traitement, et non dans des prisons. Autrement dit, il ne faut pas criminaliser ceux qui ne sont pas des criminels.

I am not one of those who believes that good police work is cross-referencing the morning obituaries with the firearms data base and then racing over to the home of the deceased to seize the expensive firearms collection from the grieving widow because she did not have a possession and acquisition licence. Unfortunately, that actually happens.

I believe that the long-gun registry gave the uninformed and misinformed a false sense of security. Too often the gun registry was presented as the panacea for all of society's firearms problems. The reality is it did little to protect society from the gun violence being perpetrated by armed thugs and criminals on the street, none of whom have possession of acquisition licences and none of whom registered the weapon in a national database. The real magic is in keeping the guns out of the hands of dangerous people and criminals, and herein lie my recommendations.

First, strengthen the law around possession and acquisition licences. Keeping guns out of the hands of the mentally unstable, the dangerous and the criminals is key. Without a possession and acquisition licence you cannot have access to legal guns. The proposed section 23 in the bill before us today should be far clearer. If a person is selling a firearm to another, the wording must be that the transferee must present a valid possession and acquisition licence and the transferor must check with the registrar to ensure that the licence is valid.

To have the threshold stand, Bill C-19 says:

(b) the transferor has no reason to believe that the transferee is not authorized to acquire and possess that kind of firearm.

That is woefully in adequate. In other words, for the purchasing or selling of firearms we have to be firm in proving that the recipient or buyer of the firearm is properly licensed.

Second, we must reinstate point of sale recording. This existed prior to the gun registry and was useful for two reasons. The first is that it allowed for proper auditing of gun stores to ensure that they are complying with the law requiring them to sell only to those with proper licences. That is a starting point should that gun be identified as being used in a criminal offence.

Third, restricted and prohibited guns should be registered individually to the vendor at the point of entry into Canada. This is a ridiculous gap in the law. As it stands now, you could have 1,000 handguns come into this country and be delivered to a gun store without being registered. They are only registered at point of sale. We found this out because an individual at a gun store was

Je ne suis pas de ceux qui croient que la police fait bien son travail lorsqu'elle consulte la rubrique nécrologique, puis effectue une recherche dans la base de données sur les armes à feu pour ensuite se rendre à toute vitesse chez le défunt pour enlever à sa veuve en deuil la collection d'armes à feu coûteuse de son mari trépassé parce qu'elle n'a pas de permis de possession et d'acquisition. Malheureusement, ce genre d'incident se produit réellement.

Je crois que le registre des armes d'épaule donnait aux personnes non informées et mal informées un faux sentiment de sécurité. Trop souvent, le registre des armes à feu a été présenté comme une panacée à tous les problèmes de la société liés aux armes à feu. En réalité, le registre a fait peu de choses pour protéger la société contre les actes de violence commis par des truands et des criminels armés dans la rue, dont aucun n'est titulaire d'un permis de possession et d'acquisition et dont aucun n'a enregistré l'arme en question dans la base de données nationale. La vraie solution magique consiste à empêcher les personnes dangereuses et les criminels d'obtenir des armes à feu, et c'est sur cela que portent mes recommandations.

Premièrement, il faut renforcer la loi qui porte sur les permis de possession et d'acquisition. Il faut absolument empêcher les personnes instables, les personnes dangereuses et les criminels de mettre la main sur les armes à feu. Sans permis de possession et d'acquisition, il est impossible de faire l'acquisition d'armes à feu légales. L'article 23 proposé dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui doit être beaucoup plus clair. Dans le cas d'une personne qui vend une arme à feu, le libellé doit préciser que le cessionnaire doit présenter un permis valide l'autorisant à acquérir et à posséder une telle arme à feu, et que le cédant doit demander au directeur de lui confirmer que le permis est valide.

En vue de maintenir le seuil actuel, le projet de loi C-19 prévoit ce qui suit :

b) le cédant n'a aucun motif de croire que le cessionnaire n'est pas autorisé à acquérir et à posséder une telle arme à feu

Cela est tout à fait inadéquat. Autrement dit, pour ce qui est de l'achat ou de la vente d'armes à feu, il faut une preuve solide du fait que l'acquéreur ou l'acheteur de l'arme à feu a un permis approprié.

Deuxièmement, il faut rétablir l'enregistrement aux points de vente. Ce processus existait avant le registre des armes à feu et était utile pour deux raisons. Tout d'abord, il permettait la vérification appropriée des magasins d'armes à feu pour garantir le respect de la loi qui les empêche de vendre des armes aux personnes qui n'ont pas de permis appropriés. C'est un point de départ lorsque l'on détermine qu'une arme à feu a été utilisée pour commettre une infraction criminelle.

Troisièmement, chaque arme à feu prohibée ou à autorisation restreinte doit être enregistrée au nom du fournisseur aux points d'entrée canadiens. Il s'agit d'une lacune flagrante de la loi. Aux termes de la loi actuelle, il est possible de faire entrer 1 000 armes de poing au pays et de les faire livrer à un magasin d'armes à feu sans que ces armes soient enregistrées. Elles ne sont enregistrées

selling handguns under the table to criminals on the street. We found and seized these guns and found that there was no record of them coming into Canada. It was only through an informant that we learned that one of the employees of the gun store was selling some of these guns out the back door, with no record.

If gun registration is so important, which I believe it is in this country, especially for restricted and prohibited weapons, those guns should be registered to the vendor the minute they come into the country. They should not be delivered in a big box to a wholesaler or retailer with no expectation of any accountability.

Fourth, any police officer should be authorized, without warrant, to enter a gun store and reconcile these records to lawful sales.

Fifth, another of my pet peeves, search and seizure laws as related to firearms have to be strengthened. Right now we are having a bit of a respite from the gun battles that were occurring on the major streets in all of our cities. Those guns are illegally in the country and primarily unregistered. No one is licensed to have them. Criminals do not register their guns. Yet I could tell you story after story of courts ruling that seizures of handguns made in vehicles searches or from drug dealers were unlawful. If we truly want to get the dangerous guns that are killing people off the street, we have to modify the search and seizure laws so that our officers have the authority to take the guns out of the hands of the killers. It is as simple as that.

It should be worded to say that if a person is convicted of a weapons offence, a violent crime or drug trafficking, the police have the authority to search a vehicle or a person if there is a reasonable belief that he may be in possession of a weapon, and this belief may include having association to a street gang or other violent criminals.

Sixth is training. As I mentioned earlier, I have listened carefully to the impassioned and emotional debate across the country on the gun registry. I recently heard a senior ranking police officer of one of the major police organizations dramatically state that blood will flow in the streets if the long-gun registry is terminated. He referenced the thousands of times a day that Canadian police officers access the long-gun registry. This same officer was unaware that licensing requirements continue to exist. In other words, you cannot own a firearm, registered or otherwise, if you do not have a licence. He was unaware that if you were concerned about whether a person at a

qu'au point de vente. Nous l'avons découvert parce qu'un employé d'un magasin d'armes à feu vendait sous la table des armes de poing à des criminels dans la rue. Nous avons trouvé et saisi ces armes à feu, et constaté que leur entrée au Canada n'avait pas du tout été consignée. C'est grâce à un informateur que nous avons appris que l'un des employés du magasin d'armes à feu vendait certaines de ces armes par la porte arrière, sans consigner ces transactions.

Si l'enregistrement d'armes à feu est important, ce qui est, selon moi, particulièrement le cas au Canada, surtout en ce qui concerne les armes prohibées et à autorisation restreinte, ces armes à feu doivent être enregistrées au nom du fournisseur dès leur entrée au pays. Elles ne doivent pas être livrées dans une grosse caisse à un grossiste ou à un détaillant sans mécanismes de responsabilisation quelconque.

Quatrièmement, tout policier devrait pouvoir entrer dans un magasin d'armes à feu sans mandat pour comparer ces dossiers et les registres des ventes licites.

Cinquièmement, les lois qui portent sur les perquisitions et les saisies liées à des armes à feu doivent être renforcées. Il s'agit de l'une de mes bêtes noires. Actuellement, nous avons droit à un petit répit en ce qui concerne les luttes armées qui avaient lieu dans les grandes rues de toutes nos villes. Ces armes à feu ne sont pas aux pays légalement et elles ne sont pas, pour la plupart, enregistrées. Personne ne détient de permis pour leur acquisition ou leur possession. Les criminels n'enregistrent pas leurs armes à feu. Pourtant, les tribunaux ont déclaré, à maintes reprises, que les saisies d'armes de poing effectuées à l'occasion de fouilles de véhicules ou visant des trafiquants de drogues étaient illicites. Si nous voulons vraiment éliminer la présence d'armes à feu dangereuses qui sont utilisées pour tuer des gens dans la rue, nous devons modifier les lois sur les perquisitions et les saisies de manière à ce que nos agents de police aient l'autorisation d'enlever ces armes à feu aux tueurs. C'est aussi simple que cela.

Le libellé doit autoriser la police à fouiller une personne ou son véhicule si cette dernière a été déclarée coupable d'une infraction relative aux armes, d'un crime violent ou de trafic de stupéfiants, ou s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'elle pourrait avoir une arme en sa possession. Ces motifs peuvent comprendre la fréquentation d'un gang de rue ou d'autres criminels violents.

Le sixième élément est la formation. Comme je l'ai mentionné plus tôt, j'ai été très attentif au débat passionné et émotif sur le registre des armes à feu qui fait rage dans tout le pays. J'ai récemment entendu un policier haut gradé de l'une des grandes organisations policières affirmer de manière théâtrale que le sang allait couler dans les rues si le registre des armes d'épaule est aboli. Il a indiqué que les policiers canadiens consultent le registre des armes d'épaule des milliers de fois par jour. Cet agent ne savait pas que les exigences relatives aux permis continuent d'exister. Autrement dit, vous ne pouvez pas avoir d'armes à feu, qu'elles soient enregistrées ou non, si vous n'avez pas de permis. Il ne

particular address owned guns you could cross-reference the licensing data base, which would tell you whether the occupant was likely to be in possession of a firearm.

You have heard the argument that it is making the streets safer for police officers because when they go to a hot call they will not know if the person owns guns if the registry is not in place. The reality is that the licensing regimen is still in place. If that is important to you, it is still there for every call you go on. I am one of those who believe that you should treat every call as a dangerous one if you do not know what is going on in the residence.

Similarly, officers are unaware that this new law does not change the fact that a person must produce his possession licence on demand if he is in possession of a firearm. Without a licence, the gun can be seized. Officers are also unaware that there is a process is place to revoke an existing possession and acquisition licence and seize firearms from the owner if there is a conviction for violence or a weapons offence or a substantive change in the person's status from the time he received his licence.

The scary part is that these beliefs are being passed on to the officers on the street as fact. Too many officers are now unaware of the law as it relates to the licensing and possession of firearms and the still significant powers that they have. The federal government must develop a mandatory training package for all police officers and police services across this country so that they understand that under the law they can seize firearms from those who have become a danger to others.

Eighth, and finally, there should be public safety announcements that explain the laws around firearms. It should be made clear that licensing is still a requirement and that strict criteria are still rigidly enforced. The law that applies to the selling of firearms should be clearly explained. The real danger around Bill C-19 is not the elimination of the registration provision around long guns but the immense misunderstanding that is being perpetrated by those who do not understand the powers that still exist and the lack of recognition of the need to give additional authority to the police to more effectively deal with the serious bad guys who continue to use unregistered, restricted and prohibited weapons that are unlawfully in the country and used purely for criminal purposes.

Thank you very much for the opportunity to voice that today.

The Chair: Thank you very much for those comments, Chief Hanson.

savait pas qu'un policier inquiet peut toujours consulter la base de données des permis pour vérifier si une personne à une adresse particulière est propriétaire d'armes à feu et s'il est probable qu'elle en ait une en sa possession.

Vous avez entendu dire que le registre rend les rues plus sécuritaires pour les agents de police parce que, lorsqu'ils répondent à un appel, ils peuvent vérifier si la personne a des armes à feu. Dans les faits, le régime de permis est toujours en place. Un policier pourra toujours consulter cette base de données chaque fois qu'il répond à un appel. Je suis de ceux qui croient que l'on doit toujours faire preuve de vigilance lorsque l'on répond à un appel parce qu'on ne sait pas ce qui se passe dans la résidence.

Dans le même ordre d'idées, les policiers ne savent pas que, aux termes de cette nouvelle loi, une personne qui a une arme à feu en sa possession devra toujours présenter son permis de possession sur demande. Sans permis, l'arme peut être saisie. Ils ne savent pas, non plus, qu'il y a un processus en place pour révoquer un permis de possession et d'acquisition existant, et saisir les armes à feu d'un titulaire d'un tel permis si ce dernier est déclaré coupable d'une infraction avec violence ou d'une infraction relative aux armes ou encore si le statut de la personne a changé de manière importante depuis qu'elle a reçu son permis.

Ce qui fait peur, c'est que ces croyances sont transmises aux agents dans la rue comme s'il s'agissait de faits. Les agents qui ne connaissent pas les dispositions de la loi sur les permis et la possession d'armes à feu, et qui ne sont pas au courant du fait que ces permis conservent une grande importance sont trop nombreux. Le gouvernement fédéral doit élaborer une série de formations obligatoires pour tous les policiers et tous les services de police du pays afin que tous comprennent que la loi leur permet de saisir des armes à feu lorsque leur propriétaire est devenu un danger pour les autres.

Ensuite, et c'est mon dernier point, il doit y avoir des annonces sur la sécurité publique pour expliquer les lois concernant les armes à feu. Il doit être indiqué clairement que les permis sont toujours une exigence et que des critères stricts sont toujours appliqués de manière rigoureuse. La loi qui s'applique à la vente d'armes à feu doit être expliquée clairement. Le vrai danger entourant le projet de loi C-19 est non pas l'élimination de la disposition relative à l'enregistrement des armes d'épaule, mais l'incompréhension profonde de ceux qui ne sont pas au courant des pouvoirs qui existent toujours et le manque de reconnaissance du besoin de donner à la police l'autorisation de gérer de manière plus efficace les criminels dangereux qui continuent à utiliser des armes non enregistrées, prohibées et à autorisation restreinte qui se trouvent au pays illégalement et qui sont utilisées uniquement à des fins criminelles.

Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion d'exprimer mon point de vue aujourd'hui.

Le président: Merci beaucoup de vos commentaires, chef Hanson.

Before turning to questions from committee members, I want to remind senators that due to the number of witnesses that we have to hear today, we must keep to the schedule. Please keep that in mind with the length of your questions. I again remind you that we are here to listen more to the witnesses and less to each other. Our time with Chief Hanson will end at 3:25 p.m. If you could keep that in mind, I would appreciate it.

Senator Fraser: Thank you very much, Chief Hanson. You packed an awful lot into what I know is the limited time you were given. I would like to come back to your recommendation about the point of sale requirements for registry. Could you elaborate on how that would work? You said 37 years. I do not know whether you would have been around for the old version. Tell us how you think it should work.

Mr. Hanson: It is amazing to me that a gun store, a legitimate gun store — I will back the bus up further. We have been registering handguns, restricted weapons, in this country since 1935. What is amazing to me is that the onus is put so far downstream on the purchase. In my opinion, if there is a gun order, if there are one thousand handguns or one thousand 9 mm or .45 calibre Glocks coming into this country to be sold at a gun store, I can think of no reason in this day and age why every single one of those guns should not have the serial number, make and model registered to that gun store before that owner can pick it up at whatever brokerage he picks it up from. There should be that in place prior to him selling it.

What we are finding on the streets is so many unregistered handguns. For the longest time, we could not figure that out, until we found out, through a couple of investigations — one was a good investigation out of British Columbia by the RCMP, and there is one out of Calgary — that if you pilfer those guns before they make the front counter and the point of sale, you can sell those out the back door and there is no registration of them ever coming into Canada. There is no record of it coming into Canada. That is unacceptable.

Senator Fraser: You are not proposing that it just be a requirement for the gun seller to keep a record as of the point of sale: "I sold this gun with this record number to this person with this licence number." You think it should be from the beginning. It would include, once the guns are finally sold, if I understand the way it used to be, the serial number of the gun and identifying material for the person who buys the gun.

Mr. Hanson: In the case of the handgun, there must still be the registration certificates and the permit, but there should be a paper trail from the time that order crosses the border.

Avant de passer aux questions des membres du comité, j'aimerais rappeler aux sénateurs que, en raison du nombre de témoins que nous entendrons aujourd'hui, nous devons rester dans les temps prévus. Veuillez tenir compte de cela et limiter la longueur de vos questions. Je vous rappelle, encore une fois, que nous sommes ici pour entendre les témoins davantage que nousmêmes. Nous avons jusqu'à 15 h 25 pour nous entretenir avec le chef Hanson. Veuillez en tenir compte, je vous en prie.

Le sénateur Fraser: Merci beaucoup, chef Hanson. Vous avez réussi à dire beaucoup de choses dans le temps restreint qu'on vous a accordé. J'aimerais revenir sur votre recommandation relative aux exigences d'enregistrement aux points de vente. Pourriez-vous nous donner plus de détails sur la manière dont cela fonctionnerait? Vous avez dit être policier depuis 37 ans. Je ne sais pas si vous avez connu l'ancien système. Dites-nous comment cela devrait se faire, selon vous.

M. Hanson: Je m'étonne qu'un magasin d'armes à feu légitime... je vais retourner encore plus loin en arrière. Au Canada, nous procédons à l'enregistrement des armes de poing et des armes à autorisation restreinte depuis 1935. Ce qui me choque, c'est que les grossistes et les détaillants ne soient pas mis en face de leurs responsabilités relatives à l'achat dès le début. À mon avis, si des armes à feu sont commandées, qu'il s'agisse de 1 000 armes de poing, 9 mm ou Glock de calibre .45, pour leur vente dans un magasin d'armes à feu, à notre époque, rien ne justifie le fait que le numéro de série, la marque et le modèle de chacune de ces armes ne soient pas enregistrés avant que le propriétaire du magasin d'armes à feu se porte acquéreur de ces biens. Ces renseignements devraient être consignés avant qu'il ne les revende.

Nous trouvons un grand nombre d'armes de poing non enregistrées dans la rue. Pendant très longtemps, nous ne comprenions pas pourquoi. Puis, une enquête rigoureuse menée par la GRC en Colombie-Britannique et une autre enquête menée à Calgary nous ont permis de constater que, si ces armes à feu sont chapardées avant leur arrivée au comptoir ou au point de vente, elles pouvaient être vendues subrepticement sans que leur entrée ait été consignée. Leur entrée au Canada n'est consignée nulle part. C'est inacceptable.

Le sénateur Fraser: Ce que vous proposez, ce n'est pas simplement que le vendeur d'armes à feu enregistre ses transactions au point de vente: « J'ai vendu l'arme à feu avec ce numéro de série au titulaire du permis portant ce numéro. » Vous croyez que cela devrait être fait dès le début. Cela comprendrait, si j'ai bien compris ce qui se faisait auparavant, le numéro de série de l'arme à feu et les données permettant d'identifier la personne qui l'a achetée.

M. Hanson: Dans le cas des armes de poing, il doit toujours y avoir des certificats d'enregistrement et un permis, mais il devrait également y avoir une trace écrite rendant compte de toutes les transactions relatives à l'arme depuis le moment où elle entre au pays.

Furthermore, I do not see why you could not do it as well for long guns and re-implement what they used to have years ago, which my learned friend Senator White called the green sheets or blue book or green book. There was a book that was a registration —

Senator Fraser: I have seen reference to the green book.

Mr. Hanson: It was a point of sale registration to the owner of the long gun. No one had problems with that, and it makes good sense. What is frustrating is that so many of the weapons that we are dealing with on the street are killing people and there are so little controls when they come across the border, and that is a place where it could be enhanced significantly.

Senator Fraser: You are the first one to raise that point before us. I want to be clear that, in the end, what this would do in terms of long guns is remove the onus for recordkeeping, so to speak, from the ultimate gun owner back to the vendor.

Mr. Hanson: Even with long guns, there should be a point of sale record to indicate what happened to that gun.

Senator Fraser: Thank you very much.

Senator Lang: I appreciate the witness before us here today. I know you have a lot of expertise in this particular area.

I would like to focus at the beginning on the question of the registry itself and the fact that what we are debating here really is whether or not the registry in place has worked or has not worked. We have had evidence and testimony before this committee, and in the other place, for that matter, where it has been explained over and over again that the registry that is in place has 40 per cent errors, maybe 90 per cent errors, depending on where it is. The fact is that, for example, someone abused the system. They registered a glue gun, the make as Mastercraft and the serial number, and it was registered. Perhaps you could elaborate further on the present registry and perhaps what it is not doing, because I think there is a false impression out there that this registry is in place and is working.

Mr. Hanson: Again, it is the largest repository of honest people that exists in this country. There is no doubt about it. The only people who choose to register their long guns are meticulously honest people who are not involved in criminal activity. It is as simple as that. What I have always taken great exception to is if a person has an unregistered long rifle, a .22 that is sitting in the garage or a shotgun, he may have even the possession and acquisition licence, but he can still be charged criminally for having an unregistered gun, whereas if you have an unregistered car, that is an offence as well, but it is a provincial statute. You are criminalizing people who, to a large degree, are not criminals. The story I told about going through the obituaries and cross referencing with the gun registry and then going and seizing the

En outre, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas faire la même chose pour les armes d'épaule, remettre en vigueur ce qui était en place il y a des années, et que mon ami le sénateur White appelle les feuilles vertes, le livre bleu ou le livre vert. Il y avait un livre qui était un registre...

Le sénateur Fraser : J'ai lu des choses à ce sujet.

M. Hanson: Il s'agissait de l'enregistrement des armes d'épaule aux points de vente. Cela ne posait de problèmes pour personne, et c'était un système sensé. Ce qui est frustrant, c'est qu'un grand nombre des armes que nous trouvons dans la rue sont liées à des meurtres, et qu'il y ait très peu de contrôles à la frontière. Des améliorations importantes sont possibles à cet égard.

Le sénateur Fraser : Vous êtes le premier à soulever ce point. J'aimerais clarifier vos propos. Au bout du compte, votre proposition relative aux armes d'épaule consisterait à transférer la responsabilité à l'égard de l'enregistrement du propriétaire ultime au vendeur.

M. Hanson: Même pour les armes d'épaule, il devrait y avoir un dossier au point de vente qui indique ce qu'il est advenu de l'arme.

Le sénateur Fraser : Merci beaucoup.

Le sénateur Lang: Je suis heureux de vous recevoir comme témoin aujourd'hui. Je sais que votre expertise dans ce domaine particulier est considérable.

J'aimerais tout d'abord mettre l'accent sur la question du registre lui-même et sur le fait que notre débat vise en tout premier lieu à déterminer si le registre en place fonctionne ou non. Dans les témoignages qui ont été présentés tant au comité qu'à l'autre endroit, on nous a expliqué encore et encore que le registre en place contient de 40 à 90 p. 100 d'erreurs, selon l'endroit. Le fait est que les gens ont abusé du système. Une personne peut avoir enregistré, par exemple, un pistolet à colle de marque Mastercraft avec son numéro de série, et l'erreur n'a pas été décelée. Peut-être pourriez-vous nous en dire davantage sur le registre actuel et ses lacunes parce que je crois que les gens ont la fausse impression que le registre en place fonctionne.

M. Hanson: Encore une fois, il s'agit du plus important référentiel de gens honnêtes au pays. Il n'y a aucun doute làdessus. Les seules personnes qui choisissent d'enregistrer leurs armes d'épaule sont des gens honnêtes et méticuleux qui ne participent à aucune activité criminelle. C'est aussi simple que cela. Ce qui m'a toujours indigné, c'est qu'une personne qui a un long rifle non enregistré, par exemple un .22 ou un fusil de chasse dans son garage peut faire l'objet d'accusations au pénal même si elle a un permis de possession et d'acquisition. Cependant, le fait d'avoir une voiture non enregistrée en sa possession est également une infraction, mais provinciale. On criminalise des gens qui, pour la plupart, ne sont pas des criminels. L'anecdote que j'ai contée au sujet de la consultation des rubriques nécrologiques et de la

guns from a grieving widow is a true story. The people that generally register those guns are law-abiding people, to a large degree, who have never had a problem with the law.

What really frustrated me as the chief about three years ago, when we were literally in the midst of downtown gun battles, is when we were fighting for laws that would be impactful as related to targeting organized crime and the killing going on, people were still talking about how the gun registry was somehow the panacea. It was sold to people, and it is a placebo. It gave people a false sense of security that something was being done. The reality is that it did precious little. Most of the guns we seized off the street were unregistered and had never been registered. People did not have licences to have them. Those are the people that were causing us the most grief as police officers. I realize that some people think that somehow you are doing a good job.

This is a true story again. In a province like Alberta, where you have a lot of outdoor activity, there was an outfitter who had two guys from the States who paid big bucks to go duck hunting. They were out shooting, and all of a sudden two police officers show up and seize the guns in spite of the fact that the guide had the proper permits and everything. He asked, "Why are you seizing the guns? This is legitimate." The officer said, "We got a complaint of gunshots." The guy said, "Well, duh. It is duck season. You are going to hear gunshots."

There was a lack of understanding of what the gun registry was supposed to do and who it targeted and the resources it took away from focusing on the real criminals causing havoc in society. Yet people assumed that the time police officers spent looking for unregistered .22s in a farmhouse somehow contributed to additional safety. If you look back at incidents that occurred where people have said that, "You know what? The gun registry could have prevented this," and you go back, and there are instances where people have had their possession licences revoked and they still have access to illegal guns.

The key is to target criminals. The key is to take away possession and acquisition licences when there is a substantive change in the status of someone who possesses one. In other words, if someone who is a criminal or gets into domestic situations and has a possession and acquisition licence and there is something to suggest they are a risk, then suspend their possession and acquisition licence and seize their guns, because they are no longer legally obtained. The idea that somehow registering these provided some sense of security over and above anything else just created a false sense of security that was inaccurate and false.

vérification du registre des armes à feu est vraie. On a effectivement saisi les armes à feu d'une veuve en deuil. Les gens qui enregistrent ces armes à feu sont généralement des citoyens respectueux de la loi qui n'ont jamais eu de démêlés avec la justice.

Ce qui m'a véritablement frustré en tant que chef de police, c'est que, il y a environ trois ans, lorsque nous étions littéralement dans le feu de l'action en raison des luttes armées qui faisaient rage au centre-ville, nous avons engagé le combat pour des lois qui réussiraient à contrer le crime organisé et les meurtres, mais les gens disaient toujours que le registre des armes à feu était la panacée à tous ces problèmes. On a vendu cette idée à la population, et il s'agissait d'un placebo. Cela a donné aux gens un faux sentiment de sécurité et l'impression que l'on faisait quelque chose. En réalité, les effets étaient minimes. La plupart des armes à feu que nous avons saisies dans la rue n'étaient pas enregistrées et ne l'avaient jamais été. Les personnes à qui nous les avions confisquées n'avaient pas de permis. Ce sont ces personnes qui causaient le plus de problèmes à la police. Je comprends que certaines personnes croient que l'on fait du bon travail.

J'ai une autre anecdote vraie à vous conter. Dans une province comme l'Alberta, où il y a beaucoup d'activités de plein air, un pourvoyeur a accueilli deux Américains qui avaient payé une somme rondelette pour aller à la chasse aux canards. Ils pratiquaient leur loisir lorsque, tout à coup, deux agents de police sont arrivés et ont saisi les armes à feu malgré le fait que le guide avait les permis appropriés et tout le reste. Il leur a demandé : « Pourquoi saisissez-vous les armes? Tout est légitime. » L'un des agents a répondu : « Nous avons reçu une plainte d'une personne qui a entendu des coups de fusil. » Le guide a dit : « C'est la saison de la chasse aux canards. Il va y avoir des coups de fusil, c'est sûr. »

Il y avait un manque de compréhension à l'égard de ce que le registre des armes à feu était censé accomplir, qui il ciblait et le fait qu'il réduisait les ressources consacrées à la poursuite des criminels qui causent de vrais problèmes dans la société. Pourtant, les gens présumaient que, si la police passait son temps à chercher des .22 non enregistrés sur des fermes, cela contribuait d'une manière ou d'une autre à améliorer la sécurité. Si l'on examine les incidents qui ont fait dire aux gens : « Vous savez? Le registre des armes à feu aurait pu prévenir cela », on se rend compte qu'il y a des cas où le permis de possession de la personne avait été révoqué et elle avait toujours accès à des armes à feu illégales.

Le plus important, c'est de cibler les criminels. Le plus important, c'est de révoquer les permis de possession et d'acquisition des personnes dont le statut a changé de manière importante. Autrement dit, si une personne commet un crime ou un acte de violence conjugale, qu'elle détient un permis de possession et d'acquisition et que quelque chose donne à penser qu'elle pose un risque, il faut suspendre son permis de possession et d'acquisition et saisir ses armes à feu parce qu'elles ne sont plus légales. Le faux sentiment de sécurité que procurait le registre des armes à feu était fondé sur des suppositions inexactes et erronées.

Senator Lang: Perhaps for us, in view of your experience, could you walk us through exactly what the law requires of an individual applying for a long gun firearm licence? I think it is important that people realize, even at this stage, that it is pretty good scrutiny and test prior to that.

Mr. Hanson: You have to confirm identification, which is one thing. Second, there is a full and complete criminal records check that is done to determine if there is a record. There are also phone calls made to your spouse to determine if the spouse has any concerns about you acquiring a gun.

Senator Lang: Before you can take the test.

Mr. Hanson: Yes, there is the requirement that came with the act of the test that you have to pass for the acquisition and retention of the gun.

Senator Jaffer: Chief, I have learned a lot from you today. One of my concerns is proposed section 23. You mentioned that at the beginning: the acquisition and possession of a licence. If you look at 23(b), my concern is that I would have liked more of a responsibility on the seller rather than just the belief. I would like you to comment on that.

Mr. Hanson: I could not agree more. That is why I mentioned it, too. The threshold is way too low:

... the transferor has no reason to believe that the transferee is not authorized to acquire and possess that kind of firearm.

I can tell you that criminals and killers are really nice people. You can sit and talk to them and you will never know they are a killer. It is just that they do things differently from us: They kill people and it does not bother them. No one can make the determination that this is a good guy and he probably has his licence.

I see no reason why it would not be an absolute that requires a person to present his PAL — possession and acquisition licence — and also require the person selling the gun to make a quick phone call to ask if it is legitimate.

Senator Jaffer: Thank you for sharing my concern. I am really concerned about that proposed section.

When you were responding to my colleague Senator Lang, you spoke about the spouse or, I imagine, a common-law partner being called before a licence is issued. I am aware that it does happen.

I wanted you to elaborate more on that. What kinds of records are kept? Before the licence is issued, does there have to be a tick confirming that the spouse or common-law partner has been called?

Mr. Hanson: I do not know how they actually keep the records because that is not a policing issue, from our perspective.

Le sénateur Lang: Compte tenu de votre expérience, pourriezvous nous éclairer sur ce que la loi exige d'une personne qui demande un permis d'arme d'épaule? Je pense qu'il est important que les gens comprennent que, même actuellement, ces personnes font l'objet d'un examen rigoureux.

M. Hanson : Il faut confirmer son identité. C'est la première chose. Puis, il y a une vérification exhaustive du casier judiciaire pour déterminer si la personne a commis des infractions. On appelle également le conjoint pour savoir s'il s'inquiète du fait que le demandeur souhaite faire l'acquisition d'une arme à feu.

Le sénateur Lang: Tout cela, c'est avant de pouvoir passer le test.

M. Hanson: Oui. La loi exige qu'une personne passe un test pour faire l'acquisition d'une arme à feu et pour la conserver.

Le sénateur Jaffer: Chef Hanson, vous m'avez appris beaucoup de choses aujourd'hui. L'article 23, tel que proposé, me préoccupe. Vous avez mentionné le permis d'acquisition et de possession au début de votre exposé. À l'égard de l'alinéa 23b), ce qui me préoccupe, c'est que l'on ne tient pas le vendeur davantage responsable. Il suffit qu'il croie l'acheteur. J'aimerais entendre vos commentaires là-dessus.

M. Hanson : Je suis entièrement d'accord avec vous. C'est pourquoi je l'ai mentionné. Le seuil est beaucoup trop bas :

[...] le cédant n'a aucun motif de croire que le cessionnaire n'est pas autorisé à acquérir et à posséder une telle arme à feu.

Je peux vous dire que les criminels et les tueurs sont des gens très sympathiques. On peut s'asseoir avec l'un d'eux et lui parler sans jamais se douter qu'il s'agit d'un tueur. Ils ne font tout simplement pas les choses comme nous : ils tuent des gens, et cela ne leur pose aucun problème. Personne ne peut dire : « C'est un bon gars. Il a probablement son permis. »

Je ne vois absolument pas pourquoi il n'y aurait pas d'exigences absolues obligeant une personne à présenter son permis de possession et d'acquisition et obligeant un vendeur de faire un appel téléphonique rapide pour confirmer que le permis est légitime.

Le sénateur Jaffer : Merci de partager ma préoccupation. Cette disposition proposée m'inquiète véritablement.

Lorsque vous avez répondu à la question de mon collègue, le sénateur Lang, vous avez parlé du fait que l'on téléphone au conjoint ou, je suppose, au conjoint de fait avant de délivrer un permis. Je sais que cela se fait parfois.

Je voudrais que vous nous fournissiez plus de détails à ce sujet. Quel genre de dossiers tient-on? Avant qu'un permis soit délivré, doit-on cocher une case pour confirmer qu'on a téléphoné au conjoint ou au conjoint de fait?

M. Hanson: Je ne sais pas ce que contiennent les dossiers parce que, de notre point de vue, cela ne relève pas de la police.

I can tell you that one of our greatest concerns is obviously domestic violence. We realize that there is only one way to manage domestic violence, and that is to have experts in the field who do everything they can to mitigate against a violent response.

When you look at domestic violence and deaths in Calgary and in Alberta, the reality is that to suggest it is only guns that kill them is just wrong.

As domestic situations escalate, there is generally an ability to track that, to keep good records, and it is incumbent upon police services to share that information. We are getting better and better at sharing information across jurisdictions so that can be considered before a licence is even given.

If a person does not get the licence they do not get the gun. If they do not get a gun, that eliminates the concern but not the risk.

Senator Jaffer: The third area that I have concerns about is people with mental challenges. When you were explaining to Senator Lang about the different stages, do you have anything to help you assess the person? It is hard; I know it is not easy. I am asking for miracles, but is there anything in your system that helps you assess that?

Mr. Hanson: I think with police officers, and with the information systems that we do have, we all recognize — and I think Senator White was a leader in Ottawa in regard to that — that mental illness is a significant issue with people on the street. We are doing a far better job of tracking that. When somebody accesses our information systems, we are careful about what we use that information for because we recognize it is a health issue. It is not necessarily a criminal issue but there are considerations and facts that should be considered when looking to licensing. I think it is just a matter of ensuring that those records are adequately accessed and properly shared to reduce the risk when issuing possession and acquisition licences.

The Chair: On the issue of domestic violence, if it is a matter that has gone before the courts, am I correct that the courts would be able to order, if there were guns in the house, the removal of the guns and revocation of the licence?

Mr. Hanson: There is a process for having that. If police officers believe that a person who should not be in possession of guns has a possession and acquisition licence, a process can be implemented to access the courts to get an appropriate court order to seize the guns and take back the possession licence.

The Chair: Thank you very much for that.

Senator White: Thank you for coming out from Calgary to meet with us today.

Je peux vous dire que la violence conjugale compte évidemment parmi nos préoccupations les plus importantes. Nous comprenons qu'il y a un seul moyen de gérer la violence conjugale, et c'est d'avoir des experts dans le domaine qui font tout leur possible pour empêcher que de tels actes de violence soient commis.

Lorsqu'on examine les cas de violence conjugale et les morts à Calgary et en Alberta, on constate que ces décès ne sont pas toujours liés à une arme à feu.

À mesure que les cas de violence conjugale s'aggravent, on peut généralement les surveiller et tenir un dossier, et il incombe aux services de police de communiquer cette information. Des administrations réussissent de mieux en mieux à communiquer cette information afin qu'elle puisse être prise en considération avant qu'un permis soit délivré.

Si une personne n'obtient pas le permis, elle ne fera pas l'acquisition d'une arme à feu. Si elle n'a pas d'armes à feu, cela éliminera la préoccupation à cet égard, mais non le risque.

Le sénateur Jaffer: Les personnes qui ont des troubles de santé mentale sont ma troisième préoccupation. Lorsque vous expliquiez les diverses étapes au sénateur Lang, vous n'avez pas dit s'il y a un processus en place pour vous aider à évaluer la personne. C'est difficile; je sais que ce n'est pas facile. Je voudrais un miracle, mais votre système comprend-il une composante qui vous permettrait d'évaluer cet aspect?

M. Hanson: Je crois que les policiers, et avec les systèmes d'information que nous avons, nous reconnaissons tous — et je pense que le sénateur White a été un chef de file à Ottawa à cet égard — que la maladie mentale est un problème important chez les personnes dans la rue. Nous avons beaucoup amélioré la surveillance de ces personnes. Lorsqu'une personne accède à nos systèmes d'information, nous faisons attention à la manière dont nous utilisons cette information parce que nous reconnaissons qu'il s'agit d'un problème de santé. Il ne s'agit pas nécessairement de criminalité, mais il y a des facteurs et des faits qui doivent être pris en considération lorsque l'on délivre des permis. Je pense qu'il s'agit simplement de s'assurer que ces dossiers sont utilisés et communiqués de manière adéquate et appropriée afin de réduire le risque lié à la délivrance de permis de possession et d'acquisition.

Le président: En ce qui concerne la violence conjugale, lorsqu'il s'agit d'affaires qui ont été portées devant les tribunaux, il me semble que ces derniers peuvent ordonner que les armes à feu, s'il y en a, soient retirées du domicile et le permis, révoqué. Est-ce exact?

M. Hanson: Il y a un processus qui permet cela. Si les agents de police croient qu'une personne ne devrait pas avoir d'armes à feu en sa possession et que cette personne a un permis de possession et d'acquisition, un processus peut être suivi afin que les tribunaux délivrent une ordonnance pour la saisie des armes à feu et la révocation du permis de possession.

Le président : Merci beaucoup.

Le sénateur White: Merci d'être venu de Calgary pour nous rencontrer aujourd'hui.

We heard commentary that the registry is accessed up to 17,000 times a day. You made reference to it briefly. Can you explain to the people here what really happens when it comes to 17,000 accesses a day?

Mr. Hanson: There are automatic record searches that can happen that our systems can be set up to do, address checks. There are so many information systems that you can do an automatic check on virtually every address.

Many systems are set up so if there is a dispatch call it will check that address against existing databases and can identify the fact that this is a person who has registered handguns. The call may not be one where it is even an issue. The person could be calling because their car was stolen or their house was broken into and entered, or it could be that somebody broke into their garage and took a lawn mower. It would be an automatic check against that database. It does not mean that police officers are checking because there are 17,000 calls a day that are so high risk that they have to check to see if that person has a handgun. A far greater indicator of risk is checking your own database to see what kind of information you have on the occupant of that house.

Second, if the call is related to some kind of a violence call, then there are ways to access and find out whether the person has a possession or acquisition licence, in which case it would not matter if he has any guns registered or not. It means he is licensed to have guns.

Third, if it is a high-risk call, our officers at least — I think most — are trained to approach that situation as being one where there could be firearms. Whether it is firearms or knives or whatever, if it is a high-risk situation the risk exists no matter what, whether there is a record of guns in the house or not.

Automatic checks are done on a number of police services now that are linked to the database, and that includes the firearms database.

Senator White: Would it be fair to say the vast majority of times when that information is gathered it is not shared with the police officer, regardless? Someone going for a break and enter, for example.

Mr. Hanson: It is irrelevant to most calls. I will speak to the Calgary Police Service. If we get a call, a violent call at a house, a weapons complaint, a disturbance call, or a situation where we are not sure what we are getting into, we will check the database, and that will include the database around firearms, and we can relate that to the officers for sure.

Nous avons entendu dire que le registre est consulté jusqu'à 17 000 fois par jour. Vous y avez fait allusion brièvement. Pouvezvous expliquer aux personnes ici présentes ce qu'il en est vraiment?

M. Hanson: Nos systèmes peuvent être programmés de manière à effectuer des recherches automatiques de dossiers ou des vérifications d'adresses. Il y a tellement de systèmes d'information que l'on peut faire une vérification automatique de pratiquement toutes les adresses.

De nombreux systèmes sont programmés de manière à ce que toute adresse liée à un appel d'urgence soit vérifiée dans les bases de données existantes. On peut donc déterminer si la personne qui vit à cette adresse a des armes de poing enregistrées. Souvent, cela n'entre même pas en jeu lorsqu'il y a un appel. La personne peut téléphoner à la police parce qu'elle a été victime d'un vol de voiture ou d'une introduction par effraction, ou parce que quelqu'un est entré dans son garage et a pris sa tondeuse. Dans ces cas, il y a une vérification automatique de cette base de données. Cela ne veut pas dire que, en réponse à 17 000 appels par jour, les policiers consultent le registre parce que l'incident pose un tel risque qu'ils doivent vérifier si la personne a une arme de poing. Pour évaluer le risque, il est beaucoup plus important pour un service de police de vérifier sa propre base de données pour voir quel genre d'information il a sur l'occupant de cette maison.

De plus, si l'appel concerne une forme quelconque de violence, il y a des moyens de déterminer si la personne a un permis de possession ou d'acquisition, auquel cas il importe peu qu'elle ait des armes à feu enregistrées ou non, puisqu'elle a un permis pour en avoir.

En outre, s'il s'agit d'un appel à risque élevé, nos agents sont formés — à tout le moins, je crois que la plupart le sont — pour aborder la situation en tenant compte du fait qu'il pourrait y avoir des armes à feu. S'il s'agit d'une situation à risque élevé, la personne peut avoir une arme à feu, un couteau ou une autre arme, et il y a un risque que des armes à feu enregistrées se trouvent dans la maison ou non.

Un bon nombre de services de police effectuent maintenant des vérifications automatiques dans la base de données, y compris la base de données sur les armes à feu.

Le sénateur White: Est-il juste de dire que, dans la grande majorité des cas, lorsque cette information est recueillie, elle n'est pas communiquée à l'agent de police, d'une façon ou d'une autre? Lorsque des agents répondent à un appel concernant un cas d'introduction par effraction, par exemple.

M. Hanson: Cette information n'est pas pertinente dans la plupart des cas. Je vais prendre l'exemple du Service de police de Calgary. Lorsque nous recevons un appel, qu'il s'agisse d'un cas de violence dans un domicile, d'une plainte relative à une arme, d'une bagarre ou d'une situation où nous ne savons pas vraiment ce qui nous attend, nous vérifions la base de données, y compris la base de données sur les armes à feu, et il est certain que nous pouvons communiquer cette information aux agents.

In most cases, it is irrelevant to the call and does not get imparted to the officers.

Senator Baker: Thank you for a very comprehensive brief. I cannot say that I followed everything that you were advocating, but I am sure it is all legitimate and based upon fact.

The one thing that I wanted to question you on is your reference, which was considerable, to the finding of guns in cars or vehicles. You said that this is sometimes done during searches for drugs, and then you proffered that the judge would not allow you to lay charges for the gun offences because of some other reason.

What are you advocating? Are you advocating that the police be allowed to search any vehicle without a search warrant?

Mr. Hanson: No, not any vehicle.

Senator Baker: What are you advocating?

Mr. Hanson: I will explain with a story. Toronto police officers were patrolling a high-risk area of the city where the community had said that they had had it with drug trafficking and wanted a higher profile police presence. The patrolling officers observed a person who they believed was trafficking drugs, and you can pick that out pretty easily.

Senator Baker: Is this the shoe box case?

Mr. Hanson: No, I do not think so.

When they approached the transaction, the man turned to walk away and the officers made the arrest. They found drugs and a .45 calibre handgun. The gun was inadmissible as evidence as it was viewed to have been obtained in an unlawful search.

That story and others like it occur right across this country. On the one hand, we want safer streets and tighter gun laws, and on the other hand, every police service has stories very similar to that because our search and seizure laws have become so restrictive that it is extremely difficult the get seized items into court.

We know who the gang members are. We know who the criminals are. We know that they are generally driving around wearing body armour and probably have guns in secret compartments in their vehicles. We know that some of them have been convicted of serious offences. Yet, if we stop and search their vehicle and seize a handgun from it, we know that we will not be successful in court and will be chastised for conducting an unlawful search.

Senator Baker: Under the law in Canada, for which there is a basis, you cannot go around searching vehicles. That is contrary to the law unless you have a judicial authorization, reasonable grounds, to do it. There is a reasonable expectation of privacy in a vehicle.

Dans la plupart des cas, cette information n'est pas pertinente et elle n'est pas communiquée aux policiers.

Le sénateur Baker: Merci de votre mémoire très exhaustif. Je ne prétends pas avoir suivi toutes vos propositions, mais je suis certain qu'elles sont toutes légitimes et fondées sur des faits.

Je voulais vous poser une question sur ce que vous avez mentionné, et cela est important, concernant les armes à feu que l'on trouve dans les voitures ou les véhicules. Vous avez dit que cela arrive parfois lorsque l'on effectue des fouilles en vue de trouver des stupéfiants. Vous avez ensuite affirmé que le juge ne vous permettrait pas, pour une raison quelconque, de porter des accusations pour les infractions relatives aux armes.

Que préconisez-vous? Voudriez-vous que la police ait le droit de fouiller n'importe quel véhicule sans mandat de perquisition?

M. Hanson: Non. Pas n'importe quel véhicule.

Le sénateur Baker : Que préconisez-vous?

M. Hanson: Je vais vous l'expliquer au moyen d'une anecdote. Des agents de police de Toronto faisaient leur ronde dans une zone à risque élevé de la ville où la collectivité avait affirmé en avoir assez du trafic de stupéfiants. Elle voulait une plus grande présence policière. Les patrouilleurs ont observé une personne qui, selon eux, faisait du trafic de stupéfiants, et il est assez facile d'identifier les trafiquants.

Le sénateur Baker : S'agit-il de l'affaire de la boîte à chaussures?

M. Hanson: Non. Je ne pense pas.

Lorsqu'ils se sont approchés du lieu de la transaction, l'homme s'est retourné et a commencé à s'éloigner. Les agents ont procédé à son arrestation. Ils ont trouvé des stupéfiants et une arme de poing de calibre .45. L'arme n'était pas admissible en preuve parce qu'on a jugé qu'elle avait été obtenue à l'occasion d'une fouille illicite.

Les anecdotes de ce genre sont monnaie courante d'un bout à l'autre du pays. D'une part, nous voulons des rues plus sécuritaires et des lois plus sévères concernant les armes à feu, et, d'autre part, chaque service de police a vécu des histoires semblables à celles-là parce que nos lois concernant les perquisitions et les saisies sont devenues si restrictives qu'il est extrêmement difficile de faire admettre des articles saisis par les tribunaux.

Nous savons qui fait partie d'un gang. Nous savons qui commet des crimes. Nous savons que, généralement, ils portent un gilet pare-balles lorsqu'ils se promènent en voiture et qu'ils cachent probablement des armes à feu dans des compartiments secrets dans leur véhicule. Nous savons que certains d'entre eux ont été déclarés coupables d'infractions graves. Pourtant, si nous les arrêtons, fouillons leur véhicule et saisissons une arme de poing, nous savons que nous n'obtiendrons pas gain de cause et que les tribunaux nous réprimanderont en disant que la fouille était illicite.

Le sénateur Baker: Aux termes du droit canadien, pour lequel il y a un fondement, on ne peut pas fouiller des véhicules sans motif. À moins d'autorisations judiciaires et de motifs raisonnables, cela va à l'encontre de la loi. Il y a une attente raisonnable de respect de la vie privée dans un véhicule.

To my recollection, the case that you just outlined was one in which the search was purported to be incidental to an arrest. If the arrest is not lawful, then of course the search is thereby not lawful. The person was not given back the gun at the end of the day. If something is judged by the court to be an unlawful search, it is an unlawful search.

Are you seriously advocating that because of somebody's history there be an automatic right to search? Section 495 of the Criminal Code is very clear. A warrantless arrest can only be made on certain grounds; in the commission of an offence that is taking place or if an indictable offence is about to take place. That is clearly written in section 495 of the Criminal Code.

Mr. Hanson: If it makes you feel any better, I am very familiar with the law. You are not saying anything I have not heard.

Senator Baker: I know you are. I have looked you up and you are cited in many cases as being an excellent police officer.

I get your point. You are suggesting that we change 495 of the Criminal Code to allow an officer to search a vehicle based upon what?

Mr. Hanson: I am familiar with that. It is ironic that you are talking like that because you have just made the argument for all the officers who think it is much easier to get a conviction if they seize a .22 from a farmer than if they seize a gun from the guys who are killing people on the streets and driving around with impunity because the law protects them so well. It is too much work to get a conviction for them, so let us wait until they kill somebody, even though we know that they are associated with gangs, they have a record for violence and they are wearing body armour. If that is acceptable to you, which it obviously is —

Senator Baker: No, no.

Mr. Hanson: No, no. I am just answering your question. That may be acceptable to you because you are upholding the rule of law, which clearly takes precedence. Well, that was not always the law.

The law has evolved and it can evolve again. The question is whether people are serious about reducing carnage on the street and the damage done by real guns or are intent upon upholding the rights of proven criminals who disregard the law and kill people. If that is what is more important, that will take precedence, and I respect that. However, if you want to put a stop to killing and hurting people, step back and recognize that the evolution of law to this point has taken a turn that was not expected. I remember those debates around the Charter in 1981-82, and it was never expected to go this far.

It is a choice that has to be made. That is why police officers pick off the low-hanging fruit and that is why the gun registry was abused more than it was used. It is much easier to get stats when you take a shotgun from a duck hunter than when you go after the bad guys.

Autant que je m'en souvienne, l'affaire que vous venez de décrire en était une où la fouille était censée avoir été effectuée par suite d'une arrestation. Si l'arrestation n'est pas légale, la fouille ne l'est pas, elle non plus, bien sûr. Au bout du compte, la personne n'a pas récupéré l'arme à feu. Si un tribunal juge qu'une fouille est illicite, elle est illicite.

Êtes-vous sérieusement en train de préconiser le droit de fouiller quelqu'un automatiquement en raison de ses antécédents? L'article 495 du Code criminel est très clair. Il faut des motifs précis pour procéder à une arrestation sans mandat; lorsqu'une personne est en train de commettre une infraction criminelle ou lorsqu'elle est sur le point d'en commettre une. Cela est clairement indiqué à l'article 495 du Code criminel.

M. Hanson: Je vous rassure. Je connais très bien la loi. Vous ne m'apprenez rien.

Le sénateur Baker : Je sais. J'ai fait mes recherches, et on vous décrit souvent comme un excellent policier.

Je vous comprends. Sur quoi fondez-vous votre suggestion que nous modifiions l'article 495 du Code criminel pour permettre à un policier de fouiller un véhicule?

M. Hanson: Je sais. Ce qui est ironique, c'est que vous venez de renforcer le point de vue de tous les agents qui croient qu'il est beaucoup plus facile d'obtenir une déclaration de culpabilité par suite de la saisie d'un .22 chez un agriculteur que par la suite de la saisie d'une arme à feu trouvée dans la voiture des types qui tuent les gens dans la rue et se promènent en toute impunité parce que la loi les protège si bien. Il est beaucoup trop difficile d'obtenir une déclaration de culpabilité à leur égard. Nous devons attendre qu'ils tuent quelqu'un même si nous savons qu'ils ont des liens avec des gangs, qu'ils ont des antécédents de violence et qu'ils portent des gilets pare-balles. Si cela vous semble acceptable, ce qui est évidemment le cas...

Le sénateur Baker: Non, non.

M. Hanson : Non, non. Je ne fais que répondre à votre question. Cela peut vous sembler acceptable parce que vous défendez la règle de droit, qui l'emporte évidemment sur tout le reste. Eh bien, cela n'a pas toujours été la loi.

La loi a évolué et elle peut continuer de le faire. La question est de savoir si les gens veulent vraiment mettre fin au carnage dans la rue et réduire le tort causé par les armes à feu réelles ou s'ils veulent plutôt défendre les droits des criminels avérés qui se moquent de la loi et commettent des meurtres. Si c'est cela qui prime, soit. Je respecterai cela. Toutefois, si l'on veut mettre fin à ces meurtres et à cette violence, il faut prendre du recul et reconnaître que la loi n'a pas, jusqu'à maintenant, évolué de la manière prévue. Je me souviens des débats qu'il y a eus au sujet de la Charte en 1981 et 1982. On ne s'attendait pas à ce que les choses aillent si loin.

Il s'agit d'un choix que l'on a fait. C'est pourquoi les policiers s'attaquent aux cibles faciles et c'est pourquoi on a davantage abusé du registre des armes à feu qu'on ne l'a utilisé. Il est beaucoup plus facile d'obtenir de l'information lorsque l'on enlève un fusil de chasse à un chasseur de canard que lorsqu'on poursuit les méchants.

Senator Frum: Mr. Hanson, you made many excellent points. One was about how most of the gun crime in Canada is committed with handguns. However, in the extremely tragic occurrence at Dawson College the violence was committed with registered guns. You talk about emotion and say that there is a disconnect from reality, but I have trouble understanding how in that case a registered gun prevented violence. When criminals have registered guns, the registry does not prevent them from committing crimes if that is what they want to do.

Mr. Hanson: That is true. There is nothing to say that a person who is lawfully in possession of a gun cannot use it for an illegal purpose. That does happen.

The issue around violence, especially domestic violence, which is a concern when it comes to this, is something that the police are dealing with better now. We are probably not doing as well as we could be, but we are evolving.

In answer to that specific question, it did not make any difference at that point.

Senator Frum: To me that points to the need for the focus on licensing as opposed to the registry. You want to ensure that people who should not have guns do not get guns versus writing down the serial numbers of the guns that they have. That will not prevent anything.

Mr. Hanson: There is no single solution to this issue. No one part of the law can solve all the problems. About 100 little pieces need to be fixed to have the maximum impact for the protection of society, but each one does its part in making society it little safer.

Senator Frum: The registry will not prevent someone who is in possession of a registered gun from committing a heinous act such as what happened at Dawson College.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Welcome, Mr. Hanson. I would like to know who issues the licence, how it is issued and what the standards are. Does everyone around this table who wants to learn to use a rifle, that is to say a long gun, have to take a course and obtain a course certificate? Who investigates good behaviour and whether the person presents a danger to anyone, apart from his wife?

In the case of Concordia, I will simply say that, in Quebec, Concordia University could have objected to Mr. Fabrikant's having a weapon, and his wife as well, but his wife was terrorized and therefore did not oppose it.

All that to say, in response to my colleague, that legally obtained weapons do not mean that the individual had no psychiatric problems and ultimately was not reported.

Le sénateur Frum: Monsieur Hanson, vous avez souligné de nombreux points excellents. Parmi ceux-ci, vous avez mentionné que, dans la plupart des crimes commis avec une arme à feu au Canada, ce sont des armes de poing qui ont été utilisées. Toutefois, dans l'incident extrêmement tragique qui a eu lieu au Collège Dawson, ce sont des armes à feu enregistrées qui ont été utilisées. Vous parliez des émotions et vous dites que les gens sont coupés de la réalité, mais j'ai du mal à comprendre comment, dans ce cas, l'enregistrement d'une arme à feu aurait empêché la violence. Lorsque des criminels ont des armes à feu enregistrées, le registre ne les empêche pas de commettre des crimes si c'est cela qu'ils veulent faire.

M. Hanson : C'est vrai. Rien n'empêche un propriétaire légitime d'une arme à feu de l'utiliser à des fins illicites. Ce sont des choses qui arrivent.

C'est ça, le problème concernant la prévention de la violence, surtout de la violence conjugale. Cela nous préoccupe, et la police fait des progrès à cet égard. Nous ne sommes probablement pas aussi bons que nous pourrions l'être, mais nous évoluons.

En réponse à votre question, le registre n'a rien changé dans ce cas

Le sénateur Frum: À mon avis, cela reflète la nécessité de mettre l'accent sur les permis plutôt que sur le registre. Il faut s'assurer que les gens qui ne devraient pas avoir d'armes à feu n'en obtiennent pas au lieu de consigner les numéros de série des armes à feu qu'ils ont. Cela ne préviendra rien.

M. Hanson: Il n'y a pas de solution unique à ce problème. Il n'y a pas de dispositions de la loi qui puissent, à elles seules, régler tous les problèmes. Il faut corriger une centaine de petites choses pour renforcer au maximum la protection de la société, mais chacune contribue à rendre la société un peu plus sécuritaire.

Le sénateur Frum : Le registre n'empêchera pas une personne qui a une arme à feu enregistrée en sa possession de commettre un acte haineux comme celui qui a été accompli au Collège Dawson.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette: Bienvenu, monsieur Hanson. J'aimerais savoir qui donne le permis, comment est-il émis et quelles sont les normes? Est-ce que toutes les personnes autour de cette table qui veulent apprendre à utiliser un fusil, donc les *long guns*, doivent suivre un cours et obtenir une reconnaissance du cours? Qui va faire l'enquête sur la bonne conduite ou le fait que la personne ne représente pas un danger, à part son épouse?

Dans le cas de Concordia, je vous dirai tout simplement qu'il y avait au Québec l'Université Concordia qui aurait pu s'opposer à ce que M. Fabrikant ait une arme et son épouse aussi, mais son épouse était terrorisée, donc elle ne s'est pas opposée.

Tout ça pour répondre à ma collègue que les armes obtenues légalement, ça ne veut pas dire que la personne n'avait pas de problèmes psychiatriques et que la personne n'a finalement pas été rapportée.

Who is responsible for reporting a person who has behavioural disorders? How do we know, when a licence is issued, whether that person has behavioural problems?

[English]

Mr. Hanson: That is a good question. I know that when somebody applies for either renewal or for a new possession licence for any kind of firearm —

Senator Hervieux-Payette: Where do we go?

Mr. Hanson: It is a federal government-administered process. The person responsible for doing the background check also makes a phone call to the spouse, and I know that what they will frequently ask is, "Are you available to talk to me right now?" Domestic violence is insidious. I can tell you that there are many people who are reluctant or scared to say what is really going on in their house, and we get that. We understand that. It is a complicated issue.

When somebody is doing the background check, you would hope that there is a record that the police have maintained if there has been a response to domestics at that location that they can access. Absent that record, it would be incumbent on the spouse to alert the registration investigation, the people phoning in regard to the application, to acknowledge that there is a domestic situation, and that would be sufficient for the person who is issuing the possession licence to make a determination that there should be more investigation into this or whether the PAL should be issued.

The Chair: I am sorry, senator. I have to move on.

Senator Hervieux-Payette: How do you know it is the spouse that you are talking to?

Mr. Hanson: That is a good question.

The Chair: Thank you, senator.

Senator Runciman: I have a question flowing from Senator Baker's query. With respect to search and seizure, you were talking about the Charter, but you also had a proposal with respect to a legislative way that that could be addressed and meet the Charter issues. Was that what you were suggesting?

Mr. Hanson: I do not think anything would meet the Charter issues. I think that what has evolved is just what the discussion basically talked about. It is virtually impossible without a warrant to remove weapons that are dangerous unless you have a significant amount of grounds, and yet you know when you see these people together that they are known criminals, there is a record and you have intelligence that they belong to a gang. It would require the creation of a new law that would have to be tested through the courts to see if it could be upheld in light of the charter. Right now, it does not exist. The authorities are not there.

Senator Runciman: We know it would be tested.

Qui a le fardeau de rapporter une personne qui a des troubles de comportement? Comment, lorsqu'on délivre un permis, sait-on si cette personne a des problèmes de comportement?

[Traduction]

M. Hanson : C'est une bonne question. Je sais que, lorsqu'une personne demande un permis de possession ou présente une demande pour renouveler son permis pour une arme à feu quelconque...

Le sénateur Hervieux-Payette : Où faut-il aller?

M. Hanson: Il s'agit d'un processus administré par le gouvernement fédéral. La personne responsable de vérifier les antécédents téléphone également au conjoint, et je sais qu'elle demande fréquemment : « Êtes-vous disponible pour me parler en ce moment même? » La violence conjugale est insidieuse. Je peux vous dire que de nombreuses personnes ont peur de dire ce qui passe vraiment chez eux ou sont réticentes à le faire, et nous comprenons cela. Nous comprenons tout à fait. C'est un problème compliqué.

Lorsqu'une personne vérifie les antécédents d'une personne en réponse à une plainte à de la violence conjugale à un domicile, elle a accès aux dossiers que la police a tenus à ce sujet. En l'absence de tels dossiers, il incombe au conjoint d'alerter la personne responsable de l'enquête aux fins de l'enregistrement qui lui téléphone au sujet de la demande et d'indiquer si elle est victime de violence conjugale. Cela serait suffisant pour que la personne qui délivre le permis de possession décide qu'une enquête plus poussée est nécessaire ou prenne une décision relative à la délivrance d'un permis de possession et d'acquisition.

Le président : Je suis désolé, sénateur. Je dois continuer.

Le sénateur Hervieux-Payette : Comment savez-vous que vous vous adressez bien au conjoint?

M. Hanson: C'est une bonne question.

Le président : Merci, sénateur.

Le sénateur Runciman: J'ai une question liée à celle que vous a posée le sénateur Baker. En ce qui concerne les perquisitions et les saisies, vous avez parlé de la Charte, mais vous avez également proposé un moyen législatif de régler les problèmes liés à la Charte. Que suggérez-vous exactement?

M. Hanson: À mon avis, rien ne réglerait les problèmes liés à la Charte. L'évolution de la chose a justement donné lieu à ce dont nous parlions. Sans mandat, il est pratiquement impossible de saisir des armes dangereuses à moins d'avoir des motifs considérables. Pourtant, lorsqu'on voit ces personnes ensemble, il est facile de voir qu'il s'agit de criminels connus qui ont un casier judiciaire. Nos renseignements indiquent qu'elles appartiennent à un gang. Il faudrait créer une nouvelle loi qui serait mise à l'essai par les tribunaux dans le but de déterminer si elle peut être appliquée à la lumière de la Charte. Actuellement, une telle loi n'existe pas. Ces pouvoirs n'existent pas.

Le sénateur Runciman: Nous savons qu'elle serait mise à l'essai.

We will have witnesses from the chief's association. You talked about a high-ranking official and blood on the streets. I am not sure if it was a policing official or not.

Mr. Hanson: It was.

Senator Runciman: You talked about the lack of understanding in the policing community. I am impressed with your testimony today. I know we have had a few folks in the urban areas — like yourself, Senator White, and Julian Fantino at one point as well — who have taken the same position.

If you look at the association that represents chiefs across Canada, I wonder if you would comment and assist us when they do appear before us as to why they have taken that position, if you can, and if you have any observations with respect to that, and it is a position they have taken for a number of years now. There is no question about it.

Mr. Hanson: One thing I have learned in 37 years of policing is that you guys have a tough job because you have to create laws that appeal to a diverse population right across this country, where there are regional differences and there is no agreement. I can sit down with Senator White, and we will have agreement on probably 90 per cent of the things we talk about in policing, but we will disagree on 10 per cent of them

I come from a province where it is very rural, where outdoor activities like hunting and fishing and farming and ranching and that kind of stuff is prevalent. Do we respect and appreciate there has to be regulations around guns? Yes, but that differs from other people's experience where they have been primarily raised in a city, where guns are just viewed as just bad, period. There is no way I will convince him or her of my point of view any more than they will convince me of their point of view.

The CACP consists of those chiefs of police with a variety of different views. Like with any organization, if the majority which is 51 per cent says that this is the position they want to hold, then that is the position. It does not mean that they are necessarily wrong or that the position I am taking is wrong. It is just that we are different. I understand the difficulty behind the legislation.

The Chair: We will have to move along senator.

[Translation]

Senator Chaput: Mr. Hanson, you said, in response to a question from one of my colleagues, that the registry does not prevent crime or murder. I say that the registry is one tool among many for preventing crime. Since you say it does not prevent crime, is there a tool that, in itself, does prevent crime, or does that require a series of tools? Can you name one tool that prevents crime?

Nous allons accueillir des témoins de l'Association canadienne des chefs de police. Vous avez parlé d'un agent haut placé et du sang qui allait couler dans les rues. Je ne sais pas s'il s'agissait d'un agent de police.

M. Hanson: Oui.

Le sénateur Runciman: Vous avez parlé du manque de compréhension dans la communauté policière. Votre témoignage d'aujourd'hui m'a beaucoup impressionné. Je sais qu'il y a quelques représentants des régions urbaines — comme vous-même, le sénateur White et Julian Fantino, à un moment donné — qui ont adopté la même position.

Si l'on prend l'exemple de l'association qui représente les chefs de police de tout le Canada, je me demandais si vous pouviez formuler des commentaires et nous aider à comprendre, lorsqu'ils comparaîtront devant nous, pourquoi ils ont adopté cette position et si vous avez des observations à cet égard. Ils sont des tenants de cette position depuis un certain nombre d'années. Cela ne fait aucun doute.

M. Hanson: Si j'ai appris quelque chose au cours des 37 années où j'ai travaillé au sein de la police, c'est que votre travail est difficile parce que vous devez créer des lois qui répondent aux besoins de la population diversifiée du Canada, où les différences régionales et les points de vue sont nombreux. Je peux avoir une discussion avec le sénateur White, et nous nous entendrons probablement sur 90 p. 100 des questions liées au travail de la police, mais nous ne trouverons pas de terrain d'entente sur 10 p. 100 de ces enjeux.

Je viens d'une province très rurale où les activités de plein air comme la chasse, la pêche, l'agriculture, l'élevage de bétail et ce genre de choses sont très répandues. Comprenons-nous et reconnaissons-nous qu'il faut des règlements relatifs aux armes à feu? Oui, mais nos points de vue diffèrent de ceux des gens qui ont principalement vécu en ville, où les armes à feu sont toujours vues d'un mauvais œil. Je ne pourrai jamais les convaincre de mon point de vue, et ils ne pourront jamais me convaincre du leur.

L'ACCP comprend des chefs de police aux points de vue variés. Comme c'est le cas dans toutes les organisations, si la majorité des membres, à savoir 51 p. 100 d'entre eux, affirment que c'est la position qu'ils veulent défendre, ce sera la position de l'association. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'ils ont tort ou que ma position n'est pas la bonne. Nous sommes différents. C'est tout. Je comprends la difficulté que pose le projet de loi.

Le président : Nous allons devoir continuer, sénateur.

[Français]

Le sénateur Chaput: Vous avez dit, monsieur Hanson, en réponse à une question d'une de mes collègues, que le registre n'empêche pas le crime ou le meurtre. Je dis que le registre est un outil parmi tant d'autres pour prévenir le crime. Puisque vous dites qu'il n'empêche pas le crime, est-ce qu'il y a un outil qui l'empêche en soi ou est-ce que cela prend une série d'outils? Pouvez-vous me nommer un outil qui empêche le crime?

[English]

Mr. Hanson: There is not one single tool at all that prevents crime.

[Translation]

Senator Dagenais: You said in your presentation that the registry gave a false sense of security. Did you mean a false sense of security for police officers or for the general public?

[English]

Mr. Hanson: I think for both. I think that too many people, the way the bill that the registry was presented, thought that it was literally the panacea for gun control, and they did not realize it was not the total answer.

The mere fact that some officers actually believed that knowing if a person has registered guns in that house or that house comes up as not having registered guns somehow makes their approach any different boggles my mind. If it created that sense that you are somehow safer, then they did so at their own peril.

Too many regular citizens who are on the margins and paying a little bit of attention assumed that the gun registry would solve all these gun crimes. If I had a buck for every time I went to a community group, when we were getting shot up in Calgary, and they asked why the gun registry is not fixing all this, it was clear they did not understand it. It was presented as something that was far more comprehensive than it was. As a result, you have other issues, some of which you heard some discussion about today, that go virtually ignored because the panacea was here, and we ignored all the other stuff that was going on that contributed to it, like the unlawful entry of thousands of handguns into this country where we have no record of it because of the loose registration at the border.

[Translation]

Senator Dagenais: Correct me if I am wrong. I heard you say that some police officers did not understand the firearms registry as such. Am I wrong?

[English]

Mr. Hanson: A lot of officers do not understand the entire regimen around gun control, gun registration and possession and acquisition licenses. There are a lot of officers that think that this bill eliminates the need to be licensed. There are officers that truly believe that, "There you go. Anybody can walk around the street carrying a long rifle, and there is nothing I can do about it."

[Traduction]

M. Hanson : Il n'y a pas d'outil unique qui puisse prévenir la criminalité.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Dans votre présentation, vous disiez que le registre donnait un faux sentiment de sécurité. Est-ce que vous parliez d'un faux sentiment de sécurité pour les policiers ou pour la population en général?

[Traduction]

M. Hanson: Les deux, je crois. À mon avis, compte tenu de la manière dont le projet de loi et le registre ont été présentés, un trop grand nombre de personnes croyaient qu'il s'agissait littéralement d'une panacée pour le contrôle des armes à feu, et elles ne comprenaient pas qu'il ne s'agissait pas de la réponse à tous nos problèmes à cet égard.

Le fait même que certains policiers croient vraiment que leur approche devrait être différente s'ils savent qu'une personne a ou non des armes à feu enregistrées chez elle dépasse l'entendement, selon moi. S'ils croient être en sécurité, ils pénètrent dans le domicile à leurs risques et périls.

Trop de citoyens ordinaires qui sont marginalisés et qui ont prêté attention au débat ont présumé que le registre des armes à feu éliminerait tous les crimes commis avec ce type d'armes. À de nombreuses reprises, à l'époque des fusillades à Calgary, je me suis adressé à de nombreux groupes communautaires et ils me demandaient pourquoi le registre des armes à feu ne réglait pas tous ces problèmes. Il était clair qu'ils ne comprenaient pas de quoi il s'agissait. On a présenté le registre comme quelque chose de beaucoup plus complet qu'il ne l'était dans les faits. Par conséquent, on a pratiquement fait abstraction de certains autres problèmes, dont certains ont été soulevés dans la discussion d'aujourd'hui, parce qu'il y avait cette panacée. Nous avons négligé toutes ces autres choses qui se passaient et qui contribuaient au problème, comme l'entrée illicite de milliers d'armes de poing au Canada, qui ne sont consignées nulle part en raison de l'absence d'un processus d'enregistrement rigoureux à la frontière.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Corrigez-moi si je me trompe. Je vous ai entendu dire que certains policiers ne comprenaient pas comme tel le registre des armes à feu. Est-ce que je me trompe?

[Traduction]

M. Hanson: Bon nombre de policiers ne comprennent pas tous les aspects du régime de contrôle des armes à feu, d'enregistrement des armes à feu, et de permis de possession et d'acquisition. Les policiers qui croient que le projet de loi élimine la nécessité d'obtenir un permis sont nombreux. Il y en a qui pensent vraiment : « Eh bien, voilà. N'importe qui peut se promener dans la rue avec une carabine longue, et je ne peux rien faire ».

They do not realize that the registry is different from the whole licensing regimen. Many officers do not even know that if somebody is lawfully in possession of a licence and legal long rifles and guns is convicted of serious criminal offences, then we have the authority to revoke that possession and acquisition licence and seize the legally registered guns prior to Bill C-19.

There is a lot of misunderstanding around the act, and there needs to be a lot of training. Once Bill C-19 goes through or does not, depending on what you do, there has to be a concerted effort to educate officers.

[Translation]

Senator Dagenais: Mr. Chair, we were obviously talking about the long portion of the firearms registry, not the registry as such, but rather the long portion.

[English]

The Chair: Colleagues, that concludes our time with Chief Hanson.

Thank you so much. That was an excellent presentation; you were to the point and your thoughts were clearly laid out for us. That was helpful and we appreciate it.

For our second panel, we are pleased to have with us, representing the Canadian Association of Chiefs of Police, Chief Mario Harel, Director of Police Services for the City of Gatineau. We also have Sergeant Murray Grismer from the Saskatoon Police Force. Welcome.

I would point out to our committee members and viewers that Senator Joyal has now joined us. He is a regular member of our committee and we are pleased that he is with us today.

Mr. Harel, I understand that you have an opening statement.

Senator Joyal: Mr. Chair, pursuant to section 2 of the Conflict of Interest Code for Senators, which provides that any senator should avoid finding himself or herself in a position whereby a conflict of interest might exist or arise, I declare that I am in such a situation. I will withdraw from the sitting of this committee and from any debates at report stage or third reading in the Senate in relation to Bill C-19.

The Chair: Thank you for bringing that to our attention. We fully understand.

Senator Joyal: I hope that will be mentioned in the minutes of this committee report.

The Chair: We will ensure that it is.

Senator Joyal: Thank you.

The Chair: Mr. Harel, the floor is yours.

Ils ne comprennent pas que le registre se distingue du régime de permis. Ils sont nombreux à ne pas savoir que, si une personne détient légalement un permis, des carabines longues et des armes à feu, et qu'elle est déclarée coupable d'infractions criminelles graves, nous avons le pouvoir de révoquer son permis de possession et d'acquisition, et de saisir les armes à feu enregistrées même avant le projet de loi C-19.

Il y a beaucoup d'incompréhension à l'égard de la loi, et il faut mettre en œuvre un processus de formation élargi. Lorsque le projet de loi C-19 sera adopté, le cas échéant, il faudra déployer des efforts concertés pour informer les policiers.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Évidemment, monsieur le président, on parlait de la portion longue du registre des armes à feu, pas du registre comme tel, mais bien de la portion longue.

[Traduction]

Le président : Chers collègues, c'est tout le temps que nous avions avec le chef Hanson.

Merci beaucoup. Votre exposé était excellent; vous vous en êtes tenu au plus important et vous nous avez expliqué vos pensées clairement. Cela nous aide beaucoup, et nous l'apprécions.

Pour notre deuxième table ronde, nous sommes heureux d'accueillir le représentant de l'Association canadienne des chefs de police, le chef Mario Harel, directeur du Service de police de la Ville de Gatineau. Nous accueillons également le sergent Murray Grismer du Service de police de Saskatoon. Bienvenue.

Pour les membres du comité et les téléspectateurs, j'aimerais souligner que le sénateur Joyal s'est joint à nous. Il est un membre régulier de notre comité, et nous sommes heureux de l'avoir parmi nous aujourd'hui.

Monsieur Harel, je pense que vous avez une déclaration préliminaire.

Le sénateur Joyal: Monsieur le président, aux termes de l'article 2 du Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs, qui prévoit que tout sénateur doit éviter de se retrouver dans une situation où il pourrait y avoir un conflit d'intérêts, je déclare être dans une telle situation. Je me retire donc de la séance du comité et de tout débat sur le projet de loi C-19 à l'étape du rapport ou de la troisième lecture au Sénat.

Le président : Merci de porter cela à notre attention. Nous comprenons tout à fait.

Le sénateur Joyal : J'espère que cela sera mentionné dans le procès-verbal de la séance.

Le président : Nous nous en assurerons.

Le sénateur Joyal : Merci.

Le président : Monsieur Harel, la parole est à vous.

[Translation]

Mario Harel, Vice-President, Chief, Service de police de la Ville de Gatineau, Canadian Association of Chiefs of Police: Mr. Chair, thank you for having the Canadian Association of Chiefs of Police present to you today with regard to Bill C-19.

My name is Director Mario Harel of the Gatineau Police Service and I am a Vice-President of the CACP. I recently read an article which I believe captures where we are today on this issue. It stated that police officers seemed to be taking the bill's passage in stride, despite the fact most police organizations across the country supported the registry.

"I will be sorry to see an end to the long-gun registry," said Shelburne Police Chief Kent Moore. "However, we as police officers will continue to work within the current framework. As always, my focus is on the safety of our community.

"I would also hope that the data collected to date will not be destroyed without lengthy discussions taking place." The Canadian Association of Chiefs of Police has stated its long-held support for the long-gun registry. Let me briefly reiterate our reasons why. We view this as a public safety issue based on our ongoing responsibility to ensure the safety of our communities, our officers and the most vulnerable among us. The registry provides preventive and investigational value to law enforcement and the communities we serve. Notwithstanding the initial set-up costs, today, it operates in a very cost-effective and efficient manner as detailed in an internal audit of the RCMP.

Finally, we believe it promotes further responsibility and accountability by firearm owners. The long-gun registry presents flags for law enforcement which, along with other tools, help us assess a situation we might face or assist during investigations where firearms are involved. We respect the debate that has occurred and the opposition of our views by those who simply want to hunt and engage in the sport of shooting.

Like many laws, the provisions on the long-gun registry required that the vast majority of citizens, who are law-abiding, balance their individual privilege with the broader right of society to be safe. We value that many of those citizens have accepted this premise and registered more than 7 million long guns.

We also recognize that for those who have not, the threat of criminalization is not a proper response. We acknowledge, on the issue of repealing the long-gun registry, that the government has been transparent with the Canadian people regarding their intent to pass this legislation. In our parliamentary system, we must

[Français]

Mario Harel, vice-président, directeur, Service de police de la Ville de Gatineau, Association canadienne des chefs de police : Je vous remercie, monsieur le président, de recevoir aujourd'hui l'Association canadienne des chefs de police dans le cadre de l'étude sur le projet de loi C-19.

Je suis Mario Harel, directeur du Service de police de la Ville de Gatineau et vice-président de l'ACCP. J'ai récemment lu un article qui résume bien où nous en sommes aujourd'hui. On y mentionnait qu'à ce qu'il semble, les responsables policiers ont accepté sereinement l'adoption du projet de loi même si la plupart des grandes organisations policières au pays étaient favorables au registre.

Je regretterai la fin du registre des armes d'épaule, a dit le chef de police de Shelburne, Kent Moore. Mais en tant qu'agent de police, nous continuerons de travailler en fonction du cadre en vigueur. Comme toujours, ma priorité sera la sécurité de notre communauté.

J'espère par ailleurs que les données recueillies jusqu'à présent ne seront pas détruites sans qu'il y ait des discussions approfondies à ce sujet. L'Association canadienne des chefs de police a affirmé son appui de longue date au registre des armes d'épaule. Permettez-moi d'en rappeler les raisons. Nous considérons qu'il s'agit d'une question de sécurité publique dans l'optique de notre devoir d'assurer la sécurité de nos collectivités, de nos agents et des plus vulnérables d'entre nous. Le registre des armes d'épaule est utile aux missions de prévention et d'enquête des organismes d'application des lois et aux communautés que nous desservons. Malgré ses coûts initiaux de mise en place, le registre est aujourd'hui très économique et efficace, comme l'indique une vérification interne de la GRC.

Enfin, nous croyons que le registre favorise un comportement responsable et la reddition de comptes des propriétaires d'armes à feu. Le registre des armes d'épaule offre aux organismes d'application de la loi des renseignements qui, de concert avec d'autres outils, nous aide à évaluer une situation à laquelle nous sommes confrontés et à mener nos enquêtes lorsque des armes à feu sont en jeu. Nous respectons le débat qui a eu lieu et l'opposition à nos points de vue de la part de ceux qui veulent simplement pratiquer la chasse ou le tir sportif.

Comme de nombreuses lois, les dispositions sur le registre des armes d'épaule exigeaient que la grande majorité des citoyens, qui est respectueuse de la loi, mettent en équilibre un privilège individuel et le droit de la société à la sécurité. Nous apprécions le fait que bon nombre des citoyens ont accepté ce principe et ont enregistré plus de sept millions d'armes d'épaule.

Nous reconnaissons aussi que face à ceux qui ne l'ont pas fait, la menace d'une criminalisation n'est pas une conséquence appropriée. Nous convenons qu'au sujet de l'élimination du registre des armes d'épaule, le gouvernement avait clairement indiqué à la population canadienne son intention d'adopter le présent projet de loi. Dans

respect the desires of Canadians who elected this government with the ability to do so. Nothing now is gained by providing further opposition to this bill.

We therefore ask this committee to help assist law enforcement regarding three areas of concern when this bill is passed. First, ensure controls are there to prevent individuals from stockpiling firearms or access by criminal organizations; ensure the reinstatement of record-keeping by firearm vendors which existed prior to the implementation of the long-gun registry, the green book.

Ensure that there is clear responsibility of gun owners who transfer their long guns to other individuals. Note that, between 2006 and 2009, 1.85 million long guns changed hands.

These concerns stem from the fact that there will no longer be a required record to indicate what firearms were sold to whom or how many. It is time to heal divisions.

We share concerns, as mentioned by Chief Hanson, with regard to the wider issue of gun problems in our communities, those relating to gangs, organized crime and cross-border smuggling of firearms. These are areas requiring greater focus.

It is also important to the CACP that we acknowledge the selfless support of those individuals and organizations that have come before these committees to identify their concerns. These people bring forward the concerns of the most vulnerable in our society and include victims of domestic abuse, women's groups, students and graduates of Polytechnique and Dawson College.

As law enforcement, our duty is, to the best of our ability, to ensure your safety. We want you to know that we are always committed to doing so.

[English]

The Chair: Thank you, Chief Harel.

Sergeant Grismer, I believe you have an opening statement.

Murray Grismer, as an individual: It is an honour and privilege to appear before you today regarding Bill C-19. I am a patrol sergeant with the Saskatoon Police Service with 23 years of service policing Saskatchewan's largest city and responsible for the manpower, deployment and call response in Saskatoon's second-largest geographic area.

notre système parlementaire, nous devons respecter les souhaits des Canadiens qui ont élu ce gouvernement et l'ont habilité à agir ainsi. Il n'y a rien à gagner aujourd'hui à prolonger l'opposition à ce projet de loi.

Cela étant, nous demandons à ce comité d'aider à la cause de l'application de la loi en se penchant sur trois aspects qui suscitent des inquiétudes dans le cadre de l'adoption de ce projet de loi. Premièrement, assurer la présence de moyens de contrôle pour parer à l'accumulation de stocks d'armes à feu et à l'accès à des armes à feu par des organisations criminelles, veiller au rétablissement de la tenue de dossiers par les vendeurs d'armes à feu, comme cela se faisait avant la création du registre des armes d'épaule, le fameux green book.

Veiller à responsabiliser clairement les propriétaires d'armes à feu qui cèdent leurs armes d'épaule à d'autres personnes. À noter qu'entre 2006 et 2009, 1,85 millions d'armes d'épaule ont changé de main.

Ces préoccupations découlent du fait qu'il y aura plus d'exigences d'une documentation indiquant quelles armes à feu ont été vendues, à qui et en quelles quantités. L'heure est à la réconciliation.

Nous nous inquiétons tous, comme l'a indiqué le chef Hanson, de la problématique générale des armes à feu dans nos communautés, des problèmes liés au gang de rues et au crime organisé ainsi que du trafic transfrontalier d'armes à feu. Ces problèmes exigent une plus grande attention.

Il importe aussi à l'ACCP que nous reconnaissions la bonne foi des personnes et organisations qui ont comparu devant des comités pour exprimer leurs préoccupations. Ces personnes ont fait valoir les inquiétudes des membres les plus vulnérables de notre société, qu'il s'agisse de victimes de violence familiale, de groupes représentant des femmes, d'étudiants ou de diplômés de Polytechnique et du Collège Dawson.

En tant que responsable de l'application de la loi, il nous incombe de faire tout en notre pouvoir pour assurer leur sécurité. Nous voulons vous faire savoir que nous sommes toujours déterminés à le faire.

[Traduction]

Le président : Merci, chef Harel.

Sergent Grismer, je crois que vous avez une déclaration préliminaire.

Murray Grismer, à titre personnel: C'est un honneur et un privilège pour moi de comparaître devant vous aujourd'hui pour parler du projet de loi C-19. Je suis sergent de patrouille du Service de police de Saskatoon et je contribue, depuis 23 ans, à maintenir l'ordre dans la plus grande ville de la Saskatchewan. Je suis responsable de la main-d'œuvre, du déploiement et du service de réponse aux appels d'urgence de la deuxième zone géographique en importance de Saskatoon.

The courts of Saskatchewan have accredited me as an expert witness able to give opinion evidence on firearms. I am also a master instructor for both Canadian firearm safety courses and an approved firearm verifier.

Please understand that my comments here today are mine and mine alone. They do not reflect the opinion or opinions of my employer, the chief of police or the police service. That said, I am the current spokesman for the Saskatoon Police Association on the Firearms Act.

The police community is divided on support for the registry; front-line officers versus chiefs of police. When the Canadian Police Association supported the registry, they adopted their position without polling front-line officers. The Saskatchewan Federation of Police Officers did poll their members and found the Saskatoon Police Association was 99.46 per cent in opposition to the long-gun registry while other locals were as high as 100 per cent against it.

There are some who may choose to consider the opinions of those who oppose the registry as uninformed or uneducated. Nothing could be further from the truth. Instead, we recognize that the true cornerstone of public safety is training, screening and licensing of firearms owners — not the registration of non-restricted firearms.

The registry misses the target of the criminal use of firearms. Instead, it targets millions of lawful, legitimate firearms owners in the name of crime control. The fact is that the registry can do nothing to prevent criminals from obtaining or using firearms. École Polytechnique, Mayerthorpe, Spiritwood and Dawson College are names synonymous with tragic events involving firearms. However, the registry could not, would not and did not stop these tragic events. Retention of the registry or records would do nothing to prevent any such further occurrence.

It is egregious that the registry that cost over \$2 billion and a decade of wasted effort cannot be shown to have prevented even one death.

The CACP and others will attempt to convince you that the retention of the registry is an officer safety issue. Further, they will advocate for the retention of records accessible on a database to police investigators if the registry is abolished. To the layperson this may appear reasonable. However, once one knows and understands the failings of the registry, the issue of officer safety takes on a far more sinister meaning. For officers using the registry, trusting in the inaccurate, unverified information contained therein, tragedy looms at the next door.

Les tribunaux de la Saskatchewan m'ont accrédité en tant que témoin expert pour que je livre des témoignages d'opinion sur les armes à feu. Je suis également maître instructeur pour les deux formations canadiennes sur la sécurité des armes à feu et vérificateur des armes à feu autorisé.

Comprenez que les commentaires que je vais formuler aujourd'hui reflètent mon point de vue personnel. Ils ne reflètent pas les opinions de mon employeur, du chef de police ni du service de police. Cela dit, je suis le porte-parole actuel de la Saskatoon Police Association dans le dossier de la Loi sur les armes à feu.

Le registre des armes à feu divise la communauté policière; ce sont les sergents de première ligne contre les chefs de police. Lorsque l'Association canadienne des policiers a appuyé le registre, elle a adopté sa position sans consulter les agents de première ligne. La Saskatchewan Federation of Police Officers a, pour sa part, interrogé ses membres et elle a constaté que, au sein de la Saskatoon Police Association, 99,46 p. 100 des membres étaient contre le registre des armes d'épaule, tandis que dans les services de police locaux, cette proportion atteignait parfois 100 p. 100.

Il y en a qui croient que ceux qui s'opposent au registre sont mal informés ou mal instruits. Rien ne saurait être plus loin de la vérité. Nous reconnaissons plutôt que la véritable pierre angulaire de la sécurité publique est la formation et l'évaluation des propriétaires d'armes à feu, et la délivrance de permis, et non l'enregistrement des armes à feu à autorisation non restreinte.

Avec le registre, on ne vise pas juste. On ne prend pas comme cible les armes à feu utilisées à des fins criminelles. Au lieu de cela, au nom de la lutte contre la criminalité, on s'en prend à des millions de propriétaires d'armes à feu légitimes et respectueux de la loi. Le fait est que le registre ne peut rien faire pour empêcher les criminels d'obtenir ou d'utiliser des armes à feu. L'École Polytechnique, Mayerthorpe, Spiritwood et le Collège Dawson sont des noms qui évoquent des événements tragiques liés à des armes à feu. Toutefois, le registre n'a pas pu ni su prévenir ces tragédies ni n'avait pu le faire. Le maintien en place du registre ou des dossiers ne saurait aucunement prévenir un autre incident de ce genre.

Ce qui est ridicule, c'est qu'un registre qui a coûté plus de deux milliards de dollars et une décennie d'efforts inutiles n'a pas pu prévenir un seul décès.

L'ACCP et d'autres tenteront de vous convaincre que le maintien en place du registre est important pour la sécurité des policiers. Ils recommanderont également que les dossiers soient conservés dans une base de données pour que les enquêteurs de police puissent y avoir accès si le registre est aboli. Pour les profanes, cela peut sembler raisonnable. Toutefois, lorsque l'on connaît et comprend les lacunes du registre, la question de la sécurité des policiers prend un tout autre sens; un sens beaucoup plus sinistre. Pour les policiers qui utilisent le registre et qui se fient à l'information inexacte et non vérifiée qu'il contient, une tragédie est imminente.

The argument to retain the registry for investigative purposes is disingenuous or specious at best. Once the registry is abolished, the information contained therein is immediately stale dated. The limited evidentiary value of such erroneous information deteriorates by the minute as firearms across Canada are acquired, sold, altered or destroyed.

Knowing what I do about the registry, I cannot use the information contained therein to swear out a search warrant. To do so would be a criminal act. Projections from the Canadian Firearms Centre privately state that it will take 70 years of attrition to eliminate all the errors and have all the firearms in Canada registered. This level of inaccuracy is unacceptable for any industry, let alone law enforcement. Police officers deserve better. The public and courts demand better.

If the National DNA Data Bank or Automated Fingerprint Identification System had the same potential for error, the public and courts would be outraged, and with just cause. Every entry in these data bases is empirical, a level of accuracy the registry has not attained.

Honourable senators, please approve Bill C-19, as it eliminates a registry that represents the most contentious waste of taxpayer dollars in decades, a registry that is riddled with inaccurate data, a registry that front-line officers do not trust, use or support and, most important, a registry that represents an unacceptable risk to the safety of front-line police officers across Canada.

The Chair: Thank you, Sergeant Grismer. We will now turn to questions.

I would ask witnesses and senators to express themselves as concisely as possible.

Senator Fraser: Mr. Grismer, I believe you are a member of the minister's Firearms Advisory Committee.

Mr. Grismer: I am.

Senator Fraser: As a member of that committee, how do you see your responsibility? Is it simply to advocate for the abolition of the long-gun registry, or do you see it as part of your responsibility to address other issues like those raised by Chief Hanson and Mr. Harel; for example the border controls registry of imports of guns or obliging merchants to keep a record of the guns they have sold and to whom? Are you focused only on the long-gun registry or do you look at these other issues as well?

Mr. Grismer: No, Senator Fraser, we are not focused on one single issue. We look at a broader spectrum of issues and provide advice to the minister on those issues.

Senator Fraser: Would that include the matter of whether merchants should keep green books?

L'argument en faveur du maintien du registre aux fins d'enquêtes est trompeur, ou dans le meilleur des cas, spécieux. Dès l'abolition du registre, l'information qui y est contenue deviendra immédiatement périmée. La valeur probante limitée de telles données erronées diminue à mesure que des armes à feu partout au Canada sont acquises, vendues, altérées ou détruites.

À la lumière de ce que je sais au sujet du registre, je ne peux pas utiliser l'information qu'il contient pour obtenir un mandat de perquisition. Ce serait un acte criminel. Selon les projections faites à titre privé par le Centre des armes à feu au Canada, il faudra 70 ans pour que toutes les erreurs liées au registre soient éliminées et pour que toutes les armes à feu soient enregistrées. Ce niveau d'inexactitude n'est pas acceptable dans n'importe quel secteur de l'industrie, et encore moins pour le secteur de l'application de la loi. Les policiers méritent mieux. Le public et les tribunaux exigent mieux.

Si la Banque nationale des données génétiques ou le système informatisé de dactyloscopie avait le même taux d'erreur potentiel, le public et les tribunaux seraient, avec raison, outrés. Toutes les données entrées dans ces bases de données sont empiriques, ce qui n'est pas le cas du registre.

Honorables sénateurs, approuvez le projet de loi C-19 parce qu'il élimine un registre qui représente le gaspillage le plus controversé de l'argent des contribuables depuis des décennies, parce qu'il est criblé de données inexactes, parce que les agents de première ligne n'ont pas confiance en lui, parce qu'ils ne l'utilisent pas et ne l'appuient pas, et, fait le plus important, parce qu'il pose un risque inacceptable pour la sécurité des agents de police de première ligne de tout le Canada.

Le président : Merci, sergent Grismer. Nous passons maintenant aux questions.

Je demanderais aux témoins et aux sénateurs de s'exprimer avec le plus de concision possible.

Le sénateur Fraser : Monsieur Grismer, je crois que vous faites partie du Comité consultatif sur les armes à feu du ministre.

M. Grismer: Oui.

Le sénateur Fraser: En tant que membre de ce comité, comment voyez-vous votre responsabilité? S'agit-il simplement de préconiser l'abolition du registre d'armes d'épaule ou croyez-vous qu'il vous incombe également d'aborder d'autres problèmes comme ceux soulevés par le chef Hanson et M. Harel, par exemple, le registre des armes à feu importées pour le contrôle à la frontière ou le fait d'obliger le fournisseur à consigner les ventes d'armes à feu et les noms des acheteurs? Vous concentrez-vous uniquement sur le registre des armes d'épaule ou vous penchez-vous également sur ces autres enjeux?

M. Grismer : Non, sénateur Fraser. Nous ne nous concentrons pas sur un seul problème. Nous nous penchons sur un large éventail d'enjeux et conseillons le ministre sur ces questions.

Le sénateur Fraser : Cela comprend-il la question de savoir si les marchands devraient tenir des livres verts?

Mr. Grismer: Without going into huge detail, it includes things like how firearm sales are transacted. There is much concern about where the merchants will go from here.

Years ago, before I became a police officer, I worked in retail sales in a sporting goods shop. I am very familiar with the ledgers that were kept then. That kind of a system was not onerous then and I do not think the dealers of today would consider it onerous now

[Translation]

Senator Fraser: Thank you very much, Mr. Harel. I see that you support a number of points raised by Mr. Hanson. I would not want to go back over that, but I would like you to give us a few more details. When you say there is a need to ensure controls are there to prevent individuals from stockpiling firearms, what do you mean?

Mr. Harel: That is because there will be no more registry, in either paper or computerized form, in a centralized location, where firearms — we are still talking about long guns — are registered. There is no way to determine whether individuals — we know this is not illegal; it is perfectly legal to buy firearms; there are collectors, but there may be malicious individuals who can buy large quantities of firearms illegally, and we have no way of tracing that. That is the concern that we have about malicious people who might buy large quantities of firearms illegally, without us having any way of monitoring that.

Senator Fraser: Would you like a limit?

Mr. Harel: No, our concern is how people will be able to trace people who buy large quantities of firearms. We have criminal organizations that will be able to buy a lot of firearms without any accountability, without any concern that someone will be aware of that.

[English]

Senator Lang: I would like to go back to the registry itself. That is the key element of the bill, the elimination of the registry. I would like to direct this to Mr. Grismer, if I could.

In your statement, you said:

For officers using the Registry, trusting in the inaccurate and unverified information contained therein, tragedy looms around the next door.

I would like you to expand further on that for the record, if you could.

Second, I would like you to be more specific in respect to the registry and the errors that are in the registry and the reality of the fact that we cannot depend on a registry that is inaccurate. Could you expand on that?

M. Grismer : Sans entrer dans les détails, cela comprend des choses comme la manière dont les ventes d'armes à feu sont réglées. Beaucoup de gens se préoccupent de ce que feront les marchands.

Il y a bien des années, avant de devenir policier, je travaillais dans un magasin d'articles de sport et dans le secteur de la vente au détail. Je connais très bien les registres qui étaient tenus à l'époque. Ce type de système n'était pas trop pénible à respecter, et je ne crois pas que les négociants d'aujourd'hui le trouveraient trop lourd à appliquer.

[Français]

Le sénateur Fraser: Monsieur Harel, merci beaucoup. Je constate que vous appuyez plusieurs des points soulevés par M. Hanson. Je ne voudrais pas revenir là-dessus, mais j'aimerais que vous donniez un peu plus de détails. Lorsque vous parlez du besoin d'assurer la présence de moyens de contrôle pour parer à l'accumulation de stocks d'armes à feu, que voulez-vous dire?

M. Harel: Du fait qu'il n'y ait plus aucun registre, que ce soit sur papier ou sur informatique, dans un endroit centralisé, où les armes à feu — on parle toujours des armes d'épaule — sont enregistrées. Il n'y a pas moyen de savoir si des personnes — on sait que ce n'est pas illégal, c'est parfaitement légal d'acheter des armes à feu, il y a des collectionneurs, mais il y a peut-être des gens mal intentionnés qui peuvent acheter de grandes quantités d'armes à feu illégalement et on n'a aucun moyen de suivre les traces de cela. C'est la préoccupation qu'on a des gens mal intentionnés qui pourraient acheter de grandes quantités d'armes à feu légalement sans avoir aucun moyen d'avoir un suivi là-dessus.

Le sénateur Fraser : Vous aimeriez une limite?

M. Harel: Non, notre préoccupation, c'est comment les gens seront en mesure de suivre les traces de gens qui achètent des grandes quantités d'armes à feu. On a des organisations criminelles qui pourront acheter plein d'armes à feu sans aucune reddition de comptes, sans aucune préoccupation que quelqu'un sera au courant de ça.

[Traduction]

Le sénateur Lang: J'aimerais revenir au registre lui-même. Son élimination est au cœur du projet de loi. J'aimerais adresser ma question à M. Grismer, si vous le permettez.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit :

Pour les policiers qui utilisent le registre et qui se fient à l'information inexacte et non vérifiée qu'il contient, une tragédie est imminente.

J'aimerais que vous nous donniez un peu plus de détails là-dessus aux fins du compte rendu si vous le pouvez.

De plus, j'aimerais que vous soyez plus précis à l'égard du registre et des erreurs qu'il contient et que vous nous en disiez un peu plus sur le fait que nous ne pouvons pas nous fier à un registre inexact. Pouvez-vous élaborer à ce sujet?

Mr. Grismer: With regard to the first part of your comment, the tragedy, if an officer querying the registry finds there are no firearms listed in that home and goes into a situation where they have their guard lowered, that represents a risk. They are put at risk.

On the other side of the coin, if they check the registry and the registry says there are firearms there, there may not in fact be those firearms there because firearms do not have to be registered to the owner. That is the fact. Firearms can be registered to an independent body, but the owner can be someone completely different. That is within the Canadian Firearms Centre.

As for the errors and inaccuracies in them, as an expert witness I get called on a regular basis to appear in court. The last one I did was on a whole series of firearms. I had the printout that had been done by the NWEST officer, which was attached to the file. I am looking through the serial numbers and everything. Part of what I do is I verify everything is exactly correct, because it is part of my testimony to the court.

In one instance there was a firearm that had the make and the model description all right; the serial number was wrong. Was it an egregious error? It was an error in a digit. Does that make a difference? It can. It is one instance of errors in them. There are many more, sir.

There are firearms, particularly Browning — and tens of thousands of them — that are registered using the patent number and not the serial number. You now have several thousand firearms, all registered with the same number as the serial number, and that is the patent number. There are two examples there for you.

Senator Lang: If I could follow up on that, you state further that:

Knowing what I do about the Registry, I cannot use any of the information contained in the Registry to swear out a Search Warrant.

Mr. Grismer: That is correct.

Senator Lang: This goes back to my initial question about the registry and the fact that we have a registry in place that is not working. Perhaps you could expand on that statement. That is serious, because there is no point having a registry if you cannot get a search warrant.

Mr. Grismer: The reason that statement is there is because I know the failings of the registry. I know it is inaccurate. I cannot put that information in a search warrant and swear before a

M. Grismer: En ce qui concerne la première partie de votre commentaire, ce qui est tragique, c'est le risque qui découle d'une situation où un agent effectue une recherche dans le registre, constate que les occupants du domicile n'ont pas d'armes à feu enregistrées et ne se tient donc pas sur ses gardes au moment de l'intervention. Cela met nos agents en danger.

L'envers de la médaille existe également. Le policier peut consulter le registre, constater que les occupants ont des armes à feu enregistrées et s'attendre à ce qu'il y ait des armes à feu dans la maison. Ce n'est pas nécessairement le cas, puisque les armes à feu ne sont pas toujours enregistrées au nom du propriétaire. C'est ça, les faits. Les armes à feu peuvent être enregistrées au nom d'un organisme indépendant, mais le propriétaire peut être une tout autre personne. C'est comme cela que fonctionne le Centre des armes à feu du Canada.

En ce qui concerne les erreurs et les inexactitudes, je peux vous dire que, en tant que témoin expert, on me demande régulièrement de comparaître devant les tribunaux. La dernière fois que je l'ai fait, il y avait toute une série d'armes à feu à examiner. J'avais accès à un document imprimé par un agent de l'ENSALA, qui était joint au dossier. J'ai examiné les numéros de série et toutes les autres données. Cela fait partie de mon travail. Je dois vérifier si tout est exact et en rendre compte dans mon témoignage devant le tribunal.

Dans le cas de l'une des armes à feu, la description de la marque et du modèle était exacte, mais le numéro de série n'était pas le bon. S'agissait-il d'une erreur monumentale? L'erreur ne portait que sur un seul chiffre. Cela a-t-il de l'importance? Peut-être. Il s'agit d'un seul exemple des erreurs que contient le registre. Il y en a de nombreux autres, monsieur.

Il y a des armes à feu, particulièrement des Browning — et il y en a des dizaines de milliers — pour lesquelles c'est le numéro du brevet au lieu du numéro de série qui a été enregistré. Il y a donc plusieurs milliers d'armes à feu qui ont été enregistrées avec le même numéro en tant que numéro de série, et il s'agit du numéro de brevet. Voilà donc deux exemples pour vous.

Le sénateur Lang: J'aimerais donner suite à cela. Plus loin dans votre déclaration, vous avez dit :

À la lumière de ce que je sais au sujet du registre, je ne peux pas utiliser l'information qu'il contient pour obtenir un mandat de perquisition.

M. Grismer: C'est exact.

Le sénateur Lang: Cela est lié à ma question initiale sur le registre et le fait qu'il ne fonctionne pas. Peut-être pourriez-vous étayer cette affirmation. C'est très important parce qu'un registre ne sert à rien si l'on ne peut pas obtenir de mandat de perquisition.

M. Grismer: J'ai fait cette affirmation parce que je connais les lacunes du registre. Je sais qu'il est inexact. Je ne peux pas inclure cette information dans un mandat de perquisition et jurer devant

justice that the information contained in my information to obtain is true, because I know it is not, and to do that would be a criminal offence. I am not willing to cross that bridge.

Senator Jaffer: I have a question for Chief Harel, but first I have a statement. When your colleagues were here before us, they continuously spoke about the different tools you need to prevent crime and to keep the community safe.

This is a tool that you will miss. When the registry goes, there will be one less tool for you to keep the public safe; is that not correct?

Mr. Harel: This is one of the tools, yes.

Senator Jaffer: You mentioned three things that are of great interest to me. First is ensuring that controls are in place to stop the stockpiling, the reduction of the green book and, finally — and I asked this of the previous chief — controls on the transfer of guns, section 23 in the new act.

Can you expand on why we need the controls, especially with the transfer of guns?

Mr. Harel: First, the person who rightfully owns a gun right now, with this bill, "may" — does not have to — check if the person has a permit and everything. This is one major issue for us, because there are some provisions to have a permit to buy firearms. This person "may" check if this person has a permit to buy a firearm, but there is no obligation to do so.

We then have someone who legally buys a firearm and sells or gives this firearm to another person, and we do not have a clue if he can have that firearm.

In the bill there is no provision that the vendor will have to keep a log or this famous green book from way back when. Will we go back to rightful owners or to the first owner to help with our investigation? These are big delays that we will face in our investigation. Delay is time, and time is sometimes firearms still on the street and, therefore, maybe the safety of our community is involved. I am not talking about the cost of those investigations. If they are longer, that involves more investigators and more money for the community to spend on policing.

Senator Runciman: Detective Sergeant Grismer, have you experienced this? We have heard from others as well about attitudinal changes with respect to the public and the way they view police officers and policing. There has been the impact of Bill C-68 and a growing lack of respect.

un juge que l'information dans ma dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition est exacte parce que je sais que ce n'est pas le cas et parce qu'il s'agirait d'une infraction criminelle. Je ne suis pas prêt à m'aventurer sur ce terrain-là.

Le sénateur Jaffer : J'ai une question pour le chef Harel, mais, tout d'abord, j'ai une déclaration à faire. Lorsque vos collègues ont comparu devant nous, ils ont beaucoup parlé des divers outils nécessaires à la prévention de la criminalité et à la protection de la collectivité.

Le registre est un outil qui vous manquera. Lorsque le registre sera aboli, vous disposerez d'un outil de moins pour assurer la protection du public; n'est-ce pas?

M. Harel: C'est l'un des outils que nous utilisons. Oui.

Le sénateur Jaffer: Vous avez mentionné trois choses qui m'intéressent beaucoup. La première est la nécessité de garantir que des contrôles sont en place pour mettre fin à l'accumulation de stocks, la deuxième est la réduction du livre vert et la troisième — j'ai posé la question au chef qui a témoigné avant vous — portait sur les contrôles relatifs à la cession d'armes à feu, à savoir l'article 23 de la nouvelle loi.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les raisons pour lesquelles nous avons besoin de ces contrôles, surtout en ce qui concerne la cession d'armes à feu?

M. Harel: Tout d'abord, actuellement, aux termes du projet de loi, la personne qui est le propriétaire légitime d'une arme à feu « peut » vérifier si l'acheteur a un permis. Elle n'est pas tenue de le faire. Cela est très problématique pour nous parce qu'il existe des dispositions pour l'obtention d'un permis en vue d'acheter des armes à feu. Le cédant « peut » vérifier si le cessionnaire a un permis pour acheter une arme à feu, mais il n'est pas tenu de le faire.

Ainsi, une personne qui achète légalement une arme à feu peut la vendre ou la donner à une autre personne sans que nous sachions si cette dernière a le droit d'avoir une arme à feu en sa possession.

Le projet de loi ne contient aucune disposition obligeant le vendeur à tenir un registre ou ce fameux livre vert qui existait il y a longtemps. Allons-nous courir après le propriétaire légitime ou le propriétaire initial afin qu'il nous aide dans notre enquête? Cela nous fera prendre beaucoup de retard. Ces retards sont des heures pendant lesquelles les armes à feu demeurent dans la rue, et, parfois, cela peut menacer la sécurité de notre collectivité. Je ne parle pas des coûts de ces enquêtes. Si elles sont plus longues, la collectivité doit payer plus d'enquêteurs et dépenser plus d'argent pour des services de police.

Le sénateur Runciman: Sergent-détective Grismer, avez-vous vécu ce genre de situation? D'autres témoins ont également affirmé qu'il y avait eu un changement d'attitude et que le public ne voyait plus les policiers et les services de police de la même manière. Le projet de loi C-68 a eu des répercussions, et il y a un manque de respect grandissant.

Have you witnessed or experienced that? If yes, how has that affected policing relationships with the communities?

Mr. Grismer: Initially the response from the public was guarded because they did not know how far this was going to go.

In fairness, a lot depends on the police jurisdiction and the tone or spirit with which the individual police service goes at the laws. That does not mean that we do not enforce laws; it just means that there are things of greater importance. When you are trying to get the biggest bang for your buck in the policing industry, you have to attack the things that are out there first and foremost. We do not have a huge problem with gangs in our area. It is growing, but we certainly do not have the problems that places like Montreal or Toronto would have. The gang thing is not the big thing for us.

Our application of the firearms laws and the way they have been applied by both the chief provincial firearms officer, right down to the police services, is one of trying to get people who are not in compliance into compliance. That does not mean that we do not go after people who are of the criminal element or gang related to try to get them for everything that we can. That is why I think the licensing aspect is, as I have said, the absolute cornerstone.

Senator Runciman: I guess it is tough to put your arms around it and describe what the impacts have been with respect to policing in public, the relationship and whether this had an impact. We heard Chief Hanson talk about checking the registry after reading an obituary in the newspaper. Hopefully that sort of incident has been limited.

He also talked about training. We heard him talk about a highly-placed police official talking about blood in the streets if the bill is rescinded. He also talked about mandatory training and suggested there is a widespread misunderstanding of the laws of Canada among the policing community. I wonder if you share that concern. He talked about a mandatory training program, so that front-line officers and others are more aware of the laws that are on the books and that will be on the books after Bill C-19 is hopefully passed.

Mr. Grismer: I absolutely share Chief Hanson's concerns about training. I personally know of incidents where officers have applied the law incorrectly. Every time one does that, it does not bode well for any police service. A lot of people do not understand the full breadth of the law and what is required of it. They do not know what safe storage or transportation is, or what a safe display is. If they do not understand it — and these are the people who apply the law — you can imagine the consternation of people who are now targeted or to whom the law applies.

Senator Runciman: I heard Chief Hanson talk about registration at point of entry into the country. Would you support that kind of initiative? Do you see any problems with it; do you think it is an initiative the government should consider?

Avez-vous été témoin de cela ou l'avez-vous vécu? Le cas échéant, comment cela a-t-il changé les relations entre la police et les collectivités?

M. Grismer: Le public a tout d'abord fait preuve de circonspection parce qu'il ne savait pas jusqu'où les choses iraient.

En toute franchise, cela repose beaucoup sur le service de police et sur sa manière d'aborder la loi. Cela ne veut pas dire que nous ne l'appliquerons pas; cela veut tout simplement dire que certaines choses l'emportent sur d'autres. Dans l'industrie policière, si nous voulons en avoir plus pour notre argent, nous devons nous attaquer aux problèmes les plus répandus. Dans notre région, les gangs ne sont pas un problème grave. Ils gagnent en importance, mais ce n'est pas comme à Montréal ou à Toronto. Le problème de gangs ne nous touche pas autant qu'il touche ces villes.

Dans notre application des lois sur les armes à feu, nous nous efforçons de régulariser la situation des personnes qui n'ont pas tous les permis nécessaires; et cela est le cas aussi bien du chef provincial des préposés aux armes à feu que des services de police eux-mêmes. Cela ne veut pas dire que nous ne nous en prenons pas aux éléments criminels et aux membres de gangs en essayant d'accumuler les chefs d'accusation. C'est pourquoi je pense que les permis constituent, comme je l'ai dit, la pierre angulaire.

Le sénateur Runciman: J'imagine qu'il est difficile de cerner la chose et de décrire les répercussions qu'il y a eu sur les relations entre les services de police et le public. Le chef Hanson nous a parlé d'incidents où l'on a consulté le registre après avoir lu la rubrique nécrologique dans le journal. Espérons que ce genre de chose ne s'est pas produite trop souvent.

Il a également parlé de la formation. Il a mentionné un représentant haut gradé qui a dit que le sang coulerait dans la rue si le projet de loi était abrogé. Il a également parlé d'une formation obligatoire et a laissé entendre que les membres de la communauté policière étaient nombreux à ne pas comprendre les lois canadiennes. Je me demandais si vous partagiez cette préoccupation. Il a parlé d'un programme de formation obligatoire qui informerait les agents de police de première ligne et les autres des lois qui sont à l'étude et qui le seront après que le projet de loi C-19 aura été adopté, idéalement.

M. Grismer: Je partage tout à fait les préoccupations du chef Hanson concernant la formation. J'ai personnellement pris connaissance d'incidents où des agents ont appliqué la loi incorrectement. Chaque fois qu'un tel incident se produit, c'est de mauvais augure pour le service de police. Bien des gens ne comprennent pas la loi et les exigences qui y sont liées dans toute leur ampleur. Ils ne savent pas en quoi consistent l'entreposage et le transport sécuritaires, ou encore la montre sécuritaire. S'ils ne comprennent pas ces notions — et il s'agit de personnes chargées d'appliquer la loi — vous pouvez vous imaginer la consternation des personnes ciblées ou visées par la loi.

Le sénateur Runciman: J'ai entendu le chef Hanson parler de l'enregistrement au point d'entrée au pays. Seriez-vous en faveur d'une telle initiative? Cela vous pose-t-il problème; croyez-vous qu'il s'agit d'une initiative que le gouvernement devrait envisager?

[Translation]

Mr. Harel: I am sure this issue is of interest to the Director of the Canadian Firearms Centre because he is directly concerned by it, and he could give you a much more detailed and comprehensive response than mine. However, in our opinion, all firearms entering Canada should be registered so that we can trace them from their point of entry. But if a vendor subsequently sells the firearm and we have no registry, what good will that do? That the question we ask ourselves.

[English]

Mr. Grismer: I heard Chief Hanson's statement on the registry regarding when someone comes in. I am somewhat baffled by that. My understanding is that all firearms coming into Canada have to come through import, and on import they are tracked by the Canadian Border Services Agency. Generally, firearms coming into Canada are imported by a major importer, which will then sell to dealers. It is that type of thing. My understanding is that there is a paper trail for all of that.

If there is not, then I suggest there ought to be.

The Chair: I have a supplemental on Senator Runciman's comment. Under the Canadian Firearms Program, we do have the Canadian National Firearms Tracing Centre. Perhaps I will direct my question to Mr. Grismer. What role would that centre continue to play in determining the sources of crime guns, guns that may be found at the scene of a crime? Would that play any role in the future and in helping to assist police in their work?

Mr. Grismer: I am not familiar with all aspects of the Canadian National Firearms Tracing Centre, so I cannot answer that.

The Chair: That is fine.

Mr. Harel: I asked this question to the director, so I will give an example. If one of my officers finds a firearm from the Czech Republic at a scene, this firearms tracing centre will do all the steps, such the investigation abroad, to try to find where it was made, where it was imported and where the first point of entry was.

It is a long process that takes place, but that is a role they could play in an event like that. It is a tool.

Mr. Grismer: It was not called that when I used it. I have used that organization to track firearms down into the United States, from point of manufacture right through to last point of sale. It was very valuable in that particular investigation.

[Français]

M. Harel: Je suis certain que cette question intéresse le directeur du Centre canadien des armes à feu car il est directement concerné par cela, et il pourrait vous donner une réponse beaucoup plus détaillée et complète que la mienne. Toutefois, toutes les armes à feu entrant au Canada doivent, selon notre opinion, être enregistrées afin qu'on puisse, à partir du point d'entrée, suivre leur trace. Par contre, si ensuite un commerçant vend l'arme à feu et que nous ne disposons d'aucun registre, quel bien cela va-t-il faire? C'est la question qu'on se pose.

[Traduction]

M. Grismer: J'ai entendu la déclaration du chef Hanson au sujet du registre au point d'entrée. Elle m'a quelque peu déconcerté. À ma connaissance, toutes les armes à feu qui entrent au Canada doivent passer les douanes comme produits d'importation et sont, à cette étape, suivies par l'Agence des services frontaliers du Canada. Généralement, les armes à feu qui entrent au Canada sont importées par un importateur majeur, qui les vend à des négociants. C'est ce genre de choses. Si j'ai bien compris, il y a une trace écrite pour toutes ces transactions.

Si ce n'est pas le cas, je suggère que l'on mette un tel système en place.

Le président: J'ai un complément d'information lié au commentaire du sénateur Runciman. Le Programme canadien des armes à feu comprend le Centre national de dépistage des armes à feu. Je vais peut-être adresser ma question à M. Grismer. Quel rôle ce centre continuerait-il à jouer dans la détermination des sources des armes à feu utilisées pour commettre des actes criminels ou des armes à feu qui sont trouvées sur les lieux d'un crime? Le centre pourrait-il jouer un tel rôle à l'avenir et aider la police dans son travail?

M. Grismer: Je ne connais pas bien tous les aspects du Centre national de dépistage des armes à feu. Je ne peux donc pas vous répondre.

Le président : Ce n'est pas grave.

M. Harel: J'ai posé cette question au directeur, alors je vais vous donner un exemple. Si l'un de mes agents trouve sur une scène de crime une arme à feu en provenance de la République tchèque, ce centre de dépistage des armes à feu va prendre toutes les mesures possibles, notamment le fait de mener une enquête à l'étranger, pour essayer de découvrir où cette arme à feu a été fabriquée, où elle a été importée et quel a été le premier point d'entrée.

C'est un long processus qui s'enclenche, mais c'est un rôle que le centre pourrait jouer dans un cas du genre. C'est un outil.

M. Grismer: Ce n'est pas le nom que le centre portait lorsque j'y ai fait appel. J'ai demandé l'aide de cette organisation pour retracer des armes à feu en provenance des États-Unis, de l'endroit où elles avaient été fabriquées jusqu'au dernier point de vente. L'aide du centre a été très précieuse dans le cadre de l'enquête dont je vous parle.

The Chair: Would it apply to guns that originate domestically? The example the chief gave was one that originated from a foreign country. However, would it apply to weapons that are domestic, or is it for foreign-sourced weapons?

Mr. Grismer: Very few firearms are made in Canada. There are only two companies I can think of; there may be more but I know of two off the top of my head. Those manufacturers keep excellent records.

Senator Hervieux-Payette: Mr. Grismer, I have a remark regarding what you said: We have Public Accounts of Canada that have the records of the expenditures for that registry, and nowhere can you see the word \$2 billion. I think it is a good thing that you correct your figures.

I have heard reference to countries where there are a lot of suicides, and everywhere it is where there is a very relaxed policy around gun control. In Switzerland, for instance, where there is one gun for two people, the suicide rate is between 24 and 28 per cent. In the United States, it is even higher because there is more than one gun for two people. However, if I look at the statistics in Germany and Spain, it is 8 per cent and 5 per cent.

According to your experience, do you not think that when we have a good process to register — the whole process, not just one step — that this will also be good to prevent incidents like École Polytechnique and others where the system failed? However, this does not mean that other incidents would not have taken place, because, of course, people suffering from mental illnesses have been probably detected before a sad event happened.

Do you not see a correlation between the number of suicides in a country — between the availability of guns — without very many rules, especially registration, and countries that have a very strict system, as in Germany and Spain?

Mr. Grismer: The registry of a firearm, as I have said, cannot — cannot — prevent a suicide. The licensing aspect is of the person. The registry is of an inanimate object. If the screening of the applicant and the firearms owner is done properly, it can try to weed out, as best as it can, those people who have mental health issues.

However, even with that said, there is no possible way to determine what the person will be like a week, a year or 10 minutes down the road, after he gets the licence. No one has that crystal ball.

Le président: Est-ce que cela s'appliquerait aux armes fabriquées au pays? Le chef a pris l'exemple d'une arme fabriquée à l'étranger. Cependant, est-ce que cela s'appliquerait aux armes fabriquées ici, ou s'agit-il seulement des armes provenant de l'étranger?

M. Grismer: On fabrique très peu d'armes à feu au Canada. Je ne pense qu'à deux sociétés; il y en a peut-être plus, mais il n'y en a que deux qui me viennent en tête. Ces fabricants sont très minutieux dans leur tenue de dossiers.

Le sénateur Hervieux-Payette: Monsieur Grismer, j'ai une remarque à faire concernant ce que vous avez dit: dans les Comptes publics du Canada figurent les chiffres concernant les dépenses engagées à l'égard du registre, et on ne parle nulle part de la somme de deux milliards de dollars. Je pense que c'est une bonne chose que vous corrigiez vos chiffres.

J'ai entendu dire que les pays où il y a beaucoup de suicides sont toujours ceux qui ont une politique laxiste concernant le contrôle des armes à feu. En Suisse, par exemple, où il y a une arme pour deux personnes, le taux de suicide se situe entre 24 et 28 p. 100. Aux États-Unis, le taux est encore plus élevé, parce qu'il y a plus d'une arme pour deux personnes. Par contre, lorsque je regarde les statistiques concernant l'Allemagne et l'Espagne, je constate que le taux de suicide est de 8 p. 100 en Allemagne et de 5 p. 100 en Espagne.

Votre expérience ne vous amène-t-elle pas à penser que l'existence d'un processus d'enregistrement adéquat — tout le processus, pas seulement une étape — constitue une bonne mesure de prévention d'incidents comme celui de l'École Polytechnique et d'autres incidents qui témoignent d'une faille du système? Cela ne veut cependant pas dire que d'autres incidents n'auraient pas eu lieu, évidemment, parce que des gens souffrant de maladies mentales ont probablement été repérés avant que le malheureux incident ne se produise.

Ne voyez-vous pas de corrélation entre le nombre de suicides dans un pays — entre la possibilité d'accéder facilement à une arme — où il n'y a pas beaucoup de règles, surtout en ce qui concerne l'enregistrement, et les pays qui sont dotés d'un régime très strict, comme l'Allemagne et l'Espagne?

M. Grismer: Comme je l'ai dit, l'enregistrement d'une arme à feu ne peut pas permettre de prévenir un suicide. Le permis est accordé à la personne. L'enregistrement concerne un objet inanimé. Si le processus d'évaluation des demandeurs et des détenteurs d'armes à feu est mené correctement, il peut permettre d'écarter dans la mesure du possible les gens qui ont des troubles de santé mentale.

Cela dit, par contre, il demeure impossible de déterminer comment la personne sera une semaine, un an ou même 10 minutes après avoir obtenu son permis. Personne n'a de boule de cristal.

Senator Hervieux-Payette: I have given you the opposite to what is happening in other countries where they have a strict registration and a gun control policy that has taken many steps. There is a tremendous difference in the number of suicides.

[Translation]

Mr. Harel, one of the problems with the current system is that it criminalizes individuals who have not registered their firearms in accordance with the rules. Rather than consider this a criminal offence, we could resort to Part 24 of the Criminal Code and make it a minor offence resulting in a fine or even imprisonment if the offence is repeated a number of times or if the person commits an offence a second time.

Isn't this the sensitive issue that is currently making firearms owners detest the registry, whereas, to all intents and purposes, we could have a balanced sentence, that is to say make it a summary conviction offence, and there would be therefore no criminal record, no problem for travelling and no criminal conviction. Based on our experience, could we go in that direction or simply amend the Criminal Code and change the penalties for individuals who do not comply with the registry?

Mr. Harel: I believe this is a major irritant for those who shoot for sport or who are passionate about firearms.

At the Canadian Association of Chiefs of Police, we agree that criminalizing people who commit an "administrative" offence with regard to the registry is not the right way to go. Our opinion is that this should not be criminalized. There are alternatives, considering the administration of a program such as this one, and clerical errors, licences not renewed on time, and so on, should not be dealt with under the Criminal Code or be criminalized.

Senator Hervieux-Payette: May I conclude from that that you are still in favour of the registry, but that you think the nature of the penalties for persons who have not abided by the rules should be changed?

Mr. Harel: The CACP has not changed its opinion. We still think the registry is a good working tool for police officers and for our community.

[English]

Senator Frum: On the issue of suicide and whether or not the registry can help prevent suicides, I wanted you to comment on the fact that it is the case that the number of suicides in Canada has remained consistent over the last 25 years and, while the choice of technique may have changed over time, that the number of suicides in this country has been completely unaffected by the registry. Can you comment on that?

Mr. Grismer: The statistics in Canada, as you have said very correctly, have remained very steady. The registry, as I said, cannot prevent suicide. Hopefully the licensing of owners tries to identify people that have issues. I was to a suicide last week. Did

Le sénateur Hervieux-Payette: Je vous ai donné le contreexemple de ce qui se passe dans des pays où les politiques en matière d'enregistrement et de contrôle des armes à feu sont strictes et comportent de nombreuses étapes. Il y a une différence énorme sur le plan du nombre de suicides.

[Français]

Monsieur Harel, une des difficultés du système actuel est de criminaliser les personnes qui n'ont pas enregistré leur arme à feu selon les règles. Plutôt que d'être considéré un acte criminel, on pourrait recourir à la partie 24 du Code criminel et en faire une infraction pouvant entraîner soit une amende ou même un emprisonnement si l'infraction est répétée à plusieurs reprises, ou si la personne commet une deuxième fois une faute.

N'est-ce pas le point névralgique qui fait en sorte qu'à l'heure actuelle les propriétaires d'armes à feu abhorrent le registre alors que, à toutes fins pratiques, on pourrait disposer d'une sentence équilibrée, à savoir seulement une infraction sommaire, donc pas de casier judiciaire, pas de problème pour voyager et pas de condamnation criminelle? Selon votre expérience, pourrait-on aller dans cette direction et tout simplement amender le Code criminel et changer les pénalités pour les personnes qui ne se conformeraient pas au registre?

M. Harel: Je crois que c'est l'irritant majeur pour ceux qui pratiquent le tir ou qui ont une passion pour les armes à feu.

À l'Association canadienne des chefs de police, nous convenons que ce n'est pas la bonne voie que de criminaliser des gens qui sont en infraction « administrative » vis-à-vis du registre. Notre opinion est que cela ne devrait pas être criminalisé. Il y a d'autres alternatives, lorsqu'on considère l'administration d'un programme comme celui-ci; et effectivement des erreurs cléricales, des permis non renouvelés à temps, et cetera, ne devraient pas se retrouver dans le Code criminel ou être criminalisés.

Le sénateur Hervieux-Payette: Est-ce que je peux en conclure que vous êtes toujours favorable au registre, mais qu'il faudrait selon vous changer la nature des sanctions pour les personnes qui n'auraient pas respecté les règles?

M. Harel : L'ACCP n'a pas changé d'opinion. Nous continuons de penser que le registre un bon outil de travail pour les policiers et pour notre communauté.

[Traduction]

Le sénateur Frum : Concernant le suicide et le fait que le registre puisse contribuer à prévenir les suicides ou non, je voulais que vous commentiez le fait que le taux de suicide au Canada est demeuré constant au cours des 25 dernières années et que, même si le moyen employé a peut-être changé avec le temps, le nombre de suicides commis au pays est demeuré tout à fait inchangé malgré l'existence du registre. Pouvez-vous dire quelque chose là-dessus?

M. Grismer: Vous avez entièrement raison de dire que les chiffres sont demeurés très constants au Canada. Comme je le disais, le registre ne peut permettre de prévenir le suicide. Il faut espérer que le processus d'octroi de permis puisse permettre de

the guy use a gun? He managed to end his life tragically taking a large amount of pills that he stockpiled over a period of time. The registry could not have stopped that any more than the prescription of pills could have stopped that. The point is that the person reached his end. He reached an emotional level that he could not go beyond, and he made the decision to tragically, sadly, end his life. I view these as very tragic events. The registry cannot do that and will not do that.

We, as a police service, track every time we go to suicides or attempted suicides. In our service, if we go to an attempted suicide, there is a report generated. It may require a modification or a changing of the way CFOs or licence applications are done, but I could suggest a remedy, and that would be that any person applying for a firearms licence would then take their application and not send it to Miramichi but take it to their police force in the area in which they live. Who better to have the opportunity to be able to add some comment as to this person's past or if they have had issues with attempts on their life? That application could then be forwarded on for further screening, but at least the police service in the area in which the person lives has had an opportunity to put some comment on that, whether we never had a problem with this person or in fact we have had a problem with him, this person is related to gang activity or whatever. At least we could put that comment on there based on information in our database.

Senator Frum: All you can do is alter the statistics on how many people kill themselves with guns, not on how many people kill themselves.

Mr. Grismer: I am sorry?

Senator Frum: You might be able to help that person not kill himself with a gun, but if that person is intent on killing himself, he can go to pills.

Mr. Grismer: That is it exactly. There is a variety of mechanisms that people are using. You can see on the Internet they are giving more examples of how to do it.

[Translation]

Senator Dagenais: Mr. Grismer, you said in your presentation that 1,800 weapons had changed hands. That is obviously enormous. To put matters in better perspective, can we establish what percentage of those weapons were taken back by gun dealers? I imagine that, out of all those exchanges, gun dealers took back some weapons.

repérer les gens qui ont des problèmes. J'ai eu connaissance d'un cas de suicide la semaine dernière. Est-ce que l'homme a utilisé une arme à feu? Il a réussi à mettre fin à ses jours tragiquement en prenant une importante quantité de médicaments qu'il avait amassée au fil du temps. Le registre n'aurait pu empêcher ce suicide, pas plus que la prescription de médicaments. Ce qui s'est passé, c'est que cet homme était au bout du rouleau. Il était arrivé au point où il ne pouvait plus maîtriser ses émotions, et il a malheureusement pris la décision de tragiquement mettre fin à ses jours. Pour moi, un événement du genre est très tragique. Le registre ne peut pas empêcher qu'il ne se produise.

Notre service de police consigne chacune de ses interventions à l'égard d'un suicide ou d'une tentative de suicide. Au sein de notre service, un rapport est généré lorsque nous nous rendons sur les lieux d'une tentative de suicide. Il faudrait peut-être apporter des modifications à la façon de présenter une demande de permis ou une demande au contrôleur des armes à feu, mais je pourrais proposer une solution partielle, et ce serait que toute personne qui présente une demande de permis ou de port d'armes l'envoie non pas à Miramichi, mais plutôt au poste de police de sa région. Qui serait mieux placé pour ajouter des commentaires concernant le passé de la personne ou ses tendances suicidaires? La demande pourrait ensuite être transmise aux fins de la poursuite du processus d'évaluation, mais, au moins, le service de police de la région aurait eu l'occasion d'y ajouter des commentaires, qu'il n'ait jamais eu de problème avec la personne ou qu'il en ait eu, en fait, que cette personne soit associée à un gang ou quoi que ce soit d'autre. Au moins, nous pourrions inscrire des commentaires sur la demande en fonction de l'information qui figure dans notre base de données.

Le sénateur Frum : Tout ce qu'on peut faire, c'est de changer les chiffres concernant le nombre de gens qui s'enlèvent la vie avec une arme à feu, et non le nombre de gens qui se suicident en général.

M. Grismer: Pardon?

Le sénateur Frum : On peut peut-être empêcher la personne d'utiliser une arme à feu, mais si elle a l'intention de s'enlever la vie, elle peut prendre des médicaments.

M. Grismer: Précisément. Des gens utilisent toutes sortes de moyens. On peut trouver d'autres façons de procéder dans Internet.

[Français]

Le sénateur Dagenais: Monsieur Grismer, vous avez mentionné dans votre exposé que 1 800 armes avaient changé de mains. Évidemment, c'est énorme. Pour mieux relativiser les choses, peut-on établir dans quelle proportion certaines de ces armes on été reprises par des armuriers? J'imagine que, dans tous ces échanges, des armuriers ont repris des armes.

[English]

Mr. Grismer: I had a presentation that I handed out. I do not have that document in front of me. If somebody could hand it to me, I could reference it. If it is my opening statement, I would have it. I am trying to understand where your question comes from, sir.

[Translation]

Senator Dagenais: When you say that 1,800 guns changed hands, are we to understand that some of those guns were returned to the gun dealer? Guns were obviously exchanged because some people returned their weapons. I imagine that was not done on a person-to-person basis.

[English]

Mr. Grismer: Again, sir, I see that nowhere in my document. If you could tell me the page, to assist me, I would appreciate it.

The Chair: Maybe we will move along. I am not sure if you are able to comment on the point, aside from the exact number.

[Translation]

Senator Dagenais: Pardon me, perhaps it was Mr. Harel who mentioned it, but I thought I actually heard it.

Mr. Harel: Pardon me for not reacting. It was indeed 1,850 weapons that changed hands in four years, according to the registry.

Senator Dagenais: Does that include weapons returned to the gun dealer?

Mr. Harel: I don't have that information, senator.

[English]

Senator Baker: I would like to thank the witnesses for their excellent presentations. I am somewhat confused as to a statement made by Sergeant Grismer. I have heard the statement before, and I should really seek clarification of why the statement is made. I think I am quoting you correctly that you said in answer to Senator Lang a moment ago that you cannot use the information from the registry for the swearing of an information to obtain a warrant.

We all know an information to obtain a warrant is an affidavit, and if you are the affiant of the affidavit, you are listing the grounds upon which you believe a judge or a justice of the peace should issue a warrant to do what you request be done. In those grounds, you could be quoting other police officers. You could be quoting the phone book. You could be quoting a phone call you made to the registration of motor vehicles. You could be quoting an informant. In the introduction to your sworn information to obtain, you normally give the reliability of that informant in past investigations and so on, how reliable that information is. Sometimes the information would only be 10 per cent reliable,

[Traduction]

M. Grismer: J'avais le texte d'un exposé que j'ai distribué. Je n'ai pas ce document devant moi. Si quelqu'un pouvait me le passer, je pourrais le consulter. Si ce que vous dites figure dans ma déclaration préliminaire, je pourrais le voir. J'essaie de comprendre à quoi votre question fait référence, monsieur.

[Français]

Le sénateur Dagenais: Quand on parle de 1 800 armes qui changent de mains, est-ce qu'on doit comprendre qu'une partie de ces armes sont retourné chez l'armurier? Évidemment il y a eu des échanges d'armes, car certaines personnes ont remis leurs armes. Cela ne s'est pas fait de personne à personne, j'imagine.

[Traduction]

M. Grismer : Encore une fois, monsieur, je ne vois cela nulle part dans mon document. Si vous pouviez m'aider en me disant à quelle page cela figure, je vous en serais reconnaissant.

Le président : Nous allons peut-être passer à autre chose. Je ne suis pas sûr que vous puissiez dire quelque chose là-dessus, mis à part en ce qui concerne le chiffre exact.

[Français]

Le sénateur Dagenais: Excusez-moi, c'est peut-être M. Harel qui l'a mentionné, mais il me semble l'avoir vraiment entendu.

M. Harel: Excusez-moi si je n'ai pas réagi, effectivement c'est 1 850 armes en quatre ans qui ont changé de main, selon le registre.

Le sénateur Dagenais : Est-ce que cela inclut des armes qui sont retournées chez l'armurier?

M. Harel: Je n'ai pas cette information, sénateur.

[Traduction]

Le sénateur Baker: J'aimerais remercier les témoins des excellents exposés qu'ils ont présentés. Le sergent Grismer a fait une déclaration qui me laisse un peu confus. Ce sont des propos que j'avais déjà entendus, et il faudrait vraiment que je comprenne pourquoi on les tient. Je pense citer correctement ce que vous avez répondu au sénateur Lang tout à l'heure si je dis que, selon vous, on ne peut utiliser l'information tirée du registre dans une dénonciation sous serment faite pour obtenir un mandat.

Nous savons tous qu'une dénonciation faite pour obtenir un mandat est un affidavit, et que le souscripteur de l'affidavit présente les motifs pour lesquels un juge ou un juge de paix devrait selon lui décerner un mandat visant à faire ce qu'il demande. Dans ces motifs, on peut citer d'autres agents de police. On peut citer l'annuaire téléphonique. On peut citer un appel qu'on a fait au bureau d'enregistrement des véhicules. On peut citer un informateur. Dans l'introduction d'une dénonciation sous serment, on établit normalement la fiabilité de l'informateur en question à la lumière d'enquêtes antérieures, et ainsi de suite, la fiabilité de l'information. L'information est parfois fiable à

20 per cent or 30 per cent reliable. At the end of that process in that affidavit, the sworn information to obtain, there is a variety of information there. I am at a loss to understand why this committee is constantly hearing somebody say they cannot use the information from the registry because, as you say, you do not know for sure that it is true. There is no rule that says you cannot use that information in a sworn information to obtain. I am at a loss to understand why you made that statement and why other police officers have made that statement as well.

Mr. Grismer: I guess my standards and their standards are higher than everyone else's. I cannot in good conscience say that there is something there. I swear on a Bible that the information contained in that document is true.

I cannot speak for other police officers, but when I swear a warrant I go to everything possible to confirm the information contained therein. The public telephone book is only one resource. I look to numerous police databases.

I cannot include the registry in my information to obtain the warrant because I know there are errors in it. This is the same registry that registered heat guns and caulking guns, so where is its credibility? If it was like AFIS or the DNA database there would be absolutely no problem.

Senator Baker: Your evidence is that you would not use it in a sworn information to obtain, but of course that does not bar other officers from using it in their sworn informations to obtain because, as you say, sometimes there are sub-affiants in those affidavits to obtain. These are statements made by other officers or other persons. The databases include the databases of Ontario or Quebec which contain information from informants who are not always reliable.

You are saying that you do not put something in your warrant unless you are absolutely certain it is correct and the judge can rely on it, but of course other officers may do differently.

Mr. Grismer: If officers choose to lower their standards, that is not my concern.

Senator Lang: With regard to the use of the registry and whether it works, recently we heard the following evidence: Inaccurate data and misuse and misreading of gun registry and other Canadian firearms centre data is often at the core of numerous failed prosecutions. Have you found that when you go to court?

10 p. 100, ou encore à 20 ou à 30 p. 100. À l'issue de ce processus qui fait partie de l'affidavit, la dénonciation sous serment, il y a toutes sortes de renseignements. Je ne comprends pas du tout pourquoi le comité entend toujours des gens dire qu'ils ne peuvent utiliser l'information qui figure dans le registre parce que, comme vous le dites, on n'est pas sûr qu'elle est vraie. Il n'existe aucune règle selon laquelle on ne peut utiliser cette information dans une dénonciation sous serment. Je ne comprends pas du tout pourquoi vous avez dit cela ni pourquoi d'autres agents de police l'ont dit eux aussi.

M. Grismer: J'imagine que mes critères et les leurs sont plus stricts que ceux des autres. Je ne peux pas affirmer l'existence d'une chose en toute bonne conscience. Je jure sur la Bible que l'information que contient le document est vraie.

Je ne peux pas parler au nom des autres agents de police, mais, pour ma part, lorsque je fais une dénonciation sous serment, je fais tout ce que je peux pour vérifier l'information qu'elle contient. L'annuaire téléphonique n'est que l'une des ressources. Je consulte plusieurs bases de données de la police.

Je ne peux pas fonder ma dénonciation sous serment sur le registre, parce que je sais qu'il contient des erreurs. Nous parlons d'un registre dans lequel figurent les renseignements concernant des pistolets à air chaud et des pistolets à calfeutrer, alors comment pouvons-nous le considérer comme étant fiable? Si le registre était comparable au SAID ou à la base de données génétiques, il n'y aurait absolument aucun problème.

Le sénateur Baker: Vous témoignez du fait que vous n'utiliseriez pas l'information tirée du registre dans une dénonciation sous serment, mais cela n'empêche évidemment pas d'autres agents de le faire, parce que, comme vous dites, il y a parfois des sous-déposants dans les affidavits visant à obtenir un mandat. Il s'agit de déclarations faites par d'autres agents ou d'autres personnes. Les bases de données incluent celles de l'Ontario et du Québec, qui contiennent de l'information provenant d'informateurs qui ne sont pas toujours fiables.

Vous dites que vous ne mettez pas quelque chose dans votre mandat à moins d'être absolument certain que c'est vrai et que le juge peut s'y fier, mais d'autres agents peuvent évidemment agir différemment.

M. Grismer: Le fait que d'autres agents puissent avoir des critères moins stricts ne me regarde pas.

Le sénateur Lang: Concernant l'utilisation du registre et le fait qu'il fonctionne ou non, nous avons entendu récemment un témoignage selon lequel les données inexactes et la mauvaise utilisation ou la mauvaise interprétation des données du registre des armes à feu et d'autres données du Centre canadien des armes à feu sont les éléments qui font échouer de nombreuses poursuites judiciaires. Avez-vous constaté que c'est le cas lorsque vous comparaissez devant les tribunaux?

Mr. Grismer: In fairness, I have not experienced that because, frankly, I do not rely on it or use it. I use what I have in front of me. Many of the guns I get are sawed off and the serial numbers have been obliterated by various means. There is no need for me to elaborate on how that happens.

The point is that I do not research that database. I have seen the errors in it. Why would I bother going there?

Senator White: You talked earlier about confidence in the system. When swearing an information to obtain, we swear that the information is truthful. A serial number, an address and a name is not about an informant. We are talking about whether you have confidence that the information in the data bank is correct, are we not?

Mr. Grismer: That is true.

Senator White: If you do not have that confidence, do you have the confidence, as a patrol sergeant, to tell an officer that there is or is not a gun in a house he is going to?

Mr. Grismer: I do not based on that database. We go there assuming the worst possible scenario and work down from there.

Senator White: From your perspective, on every call that has a potential for harm or violence you assume that there is a weapon in the house?

Mr. Grismer: Yes, there is, of one kind or another.

[Translation]

Senator Chaput: My question is for Mr. Grismer. So we are abolishing the firearms registry. The registry is abolished, but before Bill C-19, the bill we have before us here, is implemented, is there any reason to say that there will be a reclassification of weapons? If that is the case, who is responsible for that reclassification and what does that mean; what does the reclassification of weapons entail?

[English]

Mr. Grismer: I think you misunderstand the registry they are seeking to abolish. They are looking to abolish a registry for non-restricted firearms that are already classified. The registry for restricted and prohibited weapons will remain in place, so there is no need to reclassify them. They already have a non-restricted classification.

[Translation]

Senator Chaput: When I read somewhere that there would be a reclassification, in your opinion, that was not true; it is not necessary, for the reasons you have just given me?

[English]

Mr. Grismer: I do not know what you would reclassify them to. They are already classified.

M. Grismer: Je dois dire que je ne connais pas cette réalité, parce que, pour être franc, je ne me fie pas aux données du registre et je ne les utilise pas. J'utilise ce que j'ai devant moi. Beaucoup des armes à feu que je vois sont tronçonnées, et le numéro de série a été effacé par divers moyens. Je n'ai pas besoin d'expliquer comment cela se produit.

Ce que je veux dire, c'est que je ne fais pas de recherche dans cette base de données. J'ai vu qu'elle contient des erreurs. Pourquoi me donnerais-je la peine de la consulter?

Le sénateur White: Vous avez parlé tout à l'heure de confiance à l'égard du système. Lorsqu'on fait une dénonciation sous serment, on jure que l'information qu'elle contient est vraie. Le numéro de série, l'adresse et le nom ne concernent pas l'informateur. Il s'agit de savoir si vous êtes convaincu que l'information qui figure dans la banque de données est exacte, non?

M. Grismer: C'est vrai.

Le sénateur White: Si vous n'êtes pas convaincu, avez-vous suffisamment confiance, comme sergent patrouilleur, pour dire à un agent s'il y a une arme à feu ou non dans la maison où il se rend?

M. Grismer: La base de données en question ne me procure pas la confiance nécessaire. Nous partons du pire scénario possible et procédons à des rajustements par la suite.

Le sénateur White: Chaque fois qu'il y a une possibilité de préjudice ou de violence, vous présumez qu'il y a une arme dans la maison?

M. Grismer: Oui, il y en a une, quel qu'en soit le type.

[Français]

Le sénateur Chaput: Ma question s'adresse à M. Grismer. Donc, on abolit le registre des armes à feu. Le registre est aboli. Mais avant la mise en œuvre de C-19, le projet de loi que nous avons ici devant nous, est-ce qu'il y a lieu de dire qu'il y aura une reclassification des armes? Si c'est le cas, qui est chargé de cette reclassification et qu'est-ce que ça veut dire, que suppose le processus de reclassification des armes?

[Traduction]

M. Grismer: Je pense que le registre qu'on souhaite abolir n'est pas celui auquel vous pensez. On veut abolir un registre des armes à feu sans restrictions qui sont déjà classifiées. Le registre des armes à feu à autorisation restreinte et interdites demeurera en place, alors il n'est pas nécessaire de reclassifier ces armes. Elles sont déjà classées comme étant des armes à feu sans restrictions.

[Français]

Le sénateur Chaput: Quand je lis quelque part qu'il y aura une reclassification, à votre avis, ce n'est pas vrai, ce n'est pas nécessaire, pour les raisons que vous venez de me donner?

[Traduction]

M. Grismer: Je ne sais pas quelle serait la nouvelle classification. Il s'agit déjà d'armes classifiées.

Senator Fraser: There were quite a number of guns, most famously the Ruger Mini-14 that was used at Polytechnique, that are not restricted. Once this bill goes through, there will be no record of where they are. That is one thing that a number of people, including Senator Chaput, are raising.

Should there be a re-examination of the classification system so that those guns will now be listed as restricted and, therefore, information about them will be available to the police and other appropriate authorities?

Mr. Grismer: Senator Fraser, I see no need to reclassify the Ruger Mini-14 or any other of the semi-automatics that we have in Canada. The Ruger Mini-14 is but one. There are semi-automatic firearms in the use of sportsmen today that are far more powerful than the Ruger Mini-14.

Senator Fraser: Should they not all be subject to some form of tracing, some form of public record keeping?

Mr. Grismer: I do not believe so.

Senator Fraser: I think you said that licensing is the core or the centre piece of the system going forward.

Mr. Grismer: I did, yes.

Senator Fraser: What happens when a licence is revoked or suspended? When a court order says that you no longer have a licence, what happens to that information? Does it get fed to the registry, to local police forces, or does it just sit there in the court records?

Mr. Grismer: In our jurisdiction, it gets fed through the courts down to the police service. It gets placed on the Canadian Police Information Centre database, the CPIC system. The person will have a court order prohibition registered against him for a period of time and it will indicate a start date and an expiry date.

[Translation]

Senator Fraser: Is the same true here, Mr. Harel?

Mr. Harel: So that I clearly understand, the person's licence to have weapons in his possession is revoked?

Senator Fraser: That is correct.

Mr. Harel: Yes, the only thing is that we will not know how many he has. The same is true, in a domestic violence case, when an individual has a court order to surrender his firearms pending the court proceeding. The individual surrenders one firearm. How do we know he does not have 2, 3 or 10 more in a closet or safe at home? The firearms registry was one of the tools that enabled us to monitor that.

Le sénateur Fraser: Il y avait pas mal d'armes à feu — l'exemple le plus connu étant le Ruger Mini-14 qui a été utilisé à la Polytechnique — qui étaient sans restrictions. Une fois que le projet de loi sera adopté, il sera impossible de les retracer. C'est un point que beaucoup de gens soulèvent, y compris le sénateur Chaput.

Devrait-on procéder à un réexamen du système de classification de façon à ce que les armes en question soient à autorisation restreinte à partir de maintenant et que la police et les autorités concernées disposent ainsi d'information sur celles-ci?

M. Grismer: Madame le sénateur, je ne vois pas la nécessité de reclassifier le Ruger Mini-14 ni aucune autre arme semiautomatique utilisée au Canada. Le Ruger Mini-14 n'est que l'une des armes de ce type. Les chasseurs utilisent aujourd'hui des armes semi-automatiques beaucoup plus puissantes que le Ruger Mini-14.

Le sénateur Fraser: Ces armes ne devraient-elles pas faire l'objet d'un suivi quelconque, d'un dossier tenu publiquement?

M. Grismer: Je ne crois pas.

Le sénateur Fraser: Je crois que vous avez dit que le permis sera au cœur ou au centre du système à partir de maintenant.

M. Grismer: C'est ce que j'ai dit, oui.

Le sénateur Fraser: Que se passera-t-il lorsqu'un permis sera révoqué ou suspendu? Lorsqu'un tribunal ordonne qu'on enlève son permis au titulaire, qu'advient-il de cette information? Est-elle versée dans le registre et communiquée au service de police de l'endroit, ou est-ce qu'elle ne figure que dans les dossiers du tribunal?

M. Grismer : Chez nous, l'information est transmise par le tribunal au service de police. Elle est placée dans la base de données du Centre d'information de la police canadienne, le système du CIPC. Une ordonnance d'interdiction prise par le tribunal contre la personne est enregistrée pour un certain temps, et il y a une date de début et une date d'expiration.

[Français]

Le sénateur Fraser : C'est la même chose ici, monsieur Harel?

M. Harel: Pour bien comprendre, la personne se voit révoquer son permis d'avoir en sa possession des armes?

Le sénateur Fraser : C'est ça.

M. Harel: Oui, la seule chose c'est qu'on ne saura pas combien il en a. C'est le même exemple, dans un cas de violence conjugale, quand un individu a l'ordre de la cour de rapporter ses armes à feu en attendant la procédure à la cour. La personne rapporte une arme à feu. Comment savoir que le client n'en a pas deux, trois ou dix autres dans un garde robe ou un coffre-fort à la maison? Le registre des armes à feu était un des outils qui nous permettait de faire un suivi là-dessus.

[English]

Senator Fraser: Once the court has made the order, how long does it take for that information to be transmitted to the places it needs to go?

Mr. Grismer: It usually happens within a day or two.

Senator Fraser: It is a fairly efficient system, then?

Mr. Grismer: It is a fairly efficient system.

Senator Fraser: Does that information also go to the Canadian Firearms Centre?

[Translation]

Mr. Harel: I know there are a lot of questions on the operation of the Canadian Firearms Centre, for which I am not responsible; I am a user.

Senator Fraser: Unfortunately, we will not be able to have them as witnesses.

[English]

Senator Lang: I think we have established to some degree that the registry is very flawed, and there are some serious problems with the present registry the way it is. Mr. Grismer, you also said in your testimony here that you recognize the true cornerstone of public safety is the training, screening and licensing of firearm owners and not the registration of non-restricted firearms.

I would like you to take a few minutes to expand your thoughts on the registration and the licensing requirements and the procedures that an individual has to go through. Are you are satisfied that we are being as rigid as we possibly can be?

The Chair: Please be as brief as possible in your response.

Mr. Grismer: I will. A person applying for a firearms licence has to pass the Canadian firearms safety course. I am a person that instructs that. I am an instructor of instructors, as a matter of fact. They have to pass that and receive a mark in excess of 80 per cent. Part of that is a practical portion. They have to demonstrate capability of being able to handle a firearm. That is not shooting it; that is just handling it.

From there, their application with their references and everything is forwarded to the Canadian Firearms Centre, where they undergo screening within the centre. If additional screening is required, they forward it back to the chief provincial firearms office, who does secondary and tertiary screening of the individual. Once that individual has passed that screening process, they are then granted a licence.

Senator Lang: I think it is important here, because I do not think this has been expressed enough. When you apply for the application, you are required to have a number of references. There are other people in the community verifying that you are capable of having a firearm's licence. Is that not correct?

[Traduction]

Le sénateur Fraser: Une fois que le tribunal a rendu l'ordonnance, combien de temps faut-il pour que l'information soit transmise là où elle doit l'être?

M. Grismer: Habituellement, cela prend une journée ou deux.

Le sénateur Fraser : Le système est donc assez efficace?

M. Grismer: C'est un système qui est assez efficace, oui.

Le sénateur Fraser : Est-ce que l'information est également transmise au Centre canadien des armes à feu?

[Français]

M. Harel: Je sais qu'il y a beaucoup de questions sur le fonctionnement du Centre canadien des armes à feu, dont je ne suis pas le responsable, j'en suis l'usager.

Le sénateur Fraser : Malheureusement, nous ne pourrons pas les avoir comme témoins.

[Traduction]

Le sénateur Lang: Je pense que nous avons établi dans une certaine mesure que le registre est très lacunaire et qu'il pose des problèmes graves dans sa forme actuelle. Monsieur Grismer, vous avez également dit dans votre témoignage que vous reconnaissez le fait que le véritable fondement de la sécurité publique, c'est la formation et l'évaluation des détenteurs d'armes à feu ainsi que le processus de délivrance de permis, et non l'enregistrement des armes à feu sans restrictions.

J'aimerais que vous preniez quelques instants pour nous expliquer plus en détail votre façon de voir les exigences d'enregistrement et d'obtention de permis ainsi que les procédures qu'une personne doit suivre. Êtes-vous convaincu que nous sommes aussi stricts que nous pouvons l'être?

Le président : Veuillez répondre le plus brièvement possible.

M. Grismer: D'accord. Une personne qui demande un permis d'armes à feu doit réussir le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu. Je donne ce cours. En fait, je forme des instructeurs qui le donnent. Les gens doivent réussir ce cours et obtenir une note de plus de 80 p. 100. Il y a une partie pratique. On doit prouver qu'on est capable de manier une arme à feu. Il ne s'agit pas de tirer; il s'agit simplement du maniement des armes à feu.

Ensuite, la demande accompagnée des références et de tout le reste est transmise au Centre canadien des armes à feu, où le tout fait l'objet d'une évaluation. S'il faut procéder à une évaluation supplémentaire, le dossier est renvoyé au bureau du chef provincial des préposés aux armes à feu, qui s'occupe de l'évaluation secondaire et tertiaire de la personne. Le candidat obtient son permis une fois qu'il a subi ce processus d'évaluation.

Le sénateur Lang: Il y a une chose qui, je crois, est importante et sur laquelle on n'a pas suffisamment insisté. Lorsqu'on présente une demande, il faut donner un certain nombre de références. Des membres de la collectivité doivent confirmer que le candidat est apte à détenir un permis d'armes à feu, n'est-ce pas?

Mr. Grismer: Correct.

Senator Lang: As part of that application, having filled one out, you are required to complete that application, and there are some personal questions there that you really do not necessarily want to tell everyone because of the nature of the questions. It gets very much in the area of privacy. Is that not correct?

Mr. Grismer: That is correct.

The Chair: Thank you, colleagues, for those questions.

Chief Harel and Sergeant Grismer, thank you so much for your input. It was helpful. We know you have come some distance to be here to help us. You have been a great help, and we appreciate it.

Colleagues, we are pleased to welcome as part of our third panel today Ms. Hélène Larente from the Quebec federation of hunters and anglers. Representing the Quebec federation of anglers and hunters, we have Mr. Bernard Pelletier, spokesperson for the group. Welcome, Mr. Pelletier.

Ms. Larente, I understand you have an opening statement. We will proceed with you first.

[Translation]

Hélène Larente, as an individual: Thank you for the invitation. I am Hélène Larente, from Rapides-des-Joachims in Quebec. I am a hunter who, for the past 25 years, has been very much involved with hunting and fishing organizations and the Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. In the past six years, I have been coordinator of the Quebec women's hunting program and, for the past 13 years, have been a monitor for the safety education and wildlife conservation program and for the Canadian Firearms Safety Course.

In April 2011, I was the first woman to receive the title of national monitor from the Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. Through my involvement, I know a lot of women who hunt. As I am responsible for the women's hunting program, I can tell you that the female hunters we introduce to the sport are the perfect example of hunters who are aware of the importance of, and advocate, weapons safety and compliance with the law.

Women are increasingly involved in this recreational activity. More than 25 per cent of students in hunting classes in Quebec are girls and women. As a result of women's increased interest in hunting, hunting is increasingly a recreational activity that is carried on by families. Bill C-19 is really legitimate.

Why? First because we currently feel that we are treated like criminals and that it is unfair for us to be treated like criminals, instead of real criminals.

Second, we also fear that, in carrying out our recreational activity, we may wind up with a criminal record simply for forgetting to register our firearms. For example, I saw a roadblock put up by the Protection de la faune and Sûreté du

M. Grismer: Oui.

Le sénateur Lang: Je sais pour en avoir rempli un qu'il faut remplir un formulaire dans le cadre de la demande et qu'il y a dans celui-ci des questions personnelles dont on ne veut pas nécessairement que tous connaissent la réponse en raison de leur nature. Les questions sont de nature très personnelle, n'est-ce pas?

M. Grismer: Oui.

Le président : Merci, chers collègues, de vos questions.

Chef Harel, sergent Grismer, merci beaucoup de votre participation. Vous nous avez éclairés. Nous sommes conscients du fait que vous êtes venus d'assez loin pour nous aider. Votre témoignage a été très utile, et nous vous en remercions.

Chers collègues, nous avons le plaisir d'accueillir notre troisième groupe de témoins de la journée, dont Mme Hélène Larente, de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. Nous recevons également M. Bernard Pelletier, porte-parole de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. Monsieur Pelletier, bienvenue.

Madame Larente, je crois que vous avez une déclaration préliminaire à faire. Nous allons commencer par vous.

[Français]

Hélène Larente, à titre personnel : Merci de l'invitation. Je suis Hélène Larente, de Rapides-des-Joachims, au Québec. Je suis une femme chasseresse très impliquée depuis 25 ans avec les organismes de chasse, de pêche et la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. Depuis six ans, je suis coordonnatrice du programme québécois de la chasse au féminin. Depuis 13 ans, je suis monitrice pour le programme d'éducation en sécurité et conservation de la faune et ainsi que monitrice pour le cours fédéral du maniement sécuritaire des armes à feu.

En avril 2011, j'ai été la première femme à recevoir le titre de moniteur national de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. Par mon implication, je connais beaucoup de femmes qui pratiquent la chasse. Comme je suis responsable du programme de la chasse au féminin, je peux vous dire que les chasseresses que nous initions sont l'exemple même que les chasseresses et les chasseurs sont conscients de l'importance et sont les défenseurs de la sécurité avec des armes à feu et du respect des lois.

Les femmes prennent davantage de place dans ce loisir. Plus de 25 p. 100 des participants pour les cours de chasse au Québec sont des filles et des femmes. Ce phénomène de la hausse d'intérêt chez les femmes pour la chasse fait que la chasse est de plus en plus un loisir pratiqué en famille. Le projet de loi C-19 est vraiment légitime.

Pourquoi? D'abord parce que, présentement, nous nous sentons visés comme des criminels et trouvons injuste que nous soyons traités comme et à la place des vrais criminels.

Deuxièmement, il y a la crainte aussi de pratiquer notre loisir avec la possibilité d'avoir un dossier criminel pour simplement avoir oublié l'enregistrement de notre arme à feu. Par exemple, j'ai vu l'an passé un barrage érigé par la Protection de la faune et

Québec on the edge of the hunting area during the moose hunt. Some hunters were checked and their weapons were seized simply over a weapons registration matter. You have to ask yourself some questions. Was the registry designed for that or to fight crime? In addition, new hunters may simply have to cancel or postpone a hunting trip as a result of excessive waiting times to register their hunting weapons. In other words, their right to hunt, which is a recreational activity like any other, is being interfered with. And yet other recreations are not subject to these kinds of obstacles.

Third, we do not believe the registry protected women or society. It gives a false sense of security because the fact that the weapon is registered does not prevent the user from causing irreparable harm.

Fourth, people who do not hunt do not know how highly regulated hunters are. Since 1994, all hunters have been required to take and pass the 8- to 10-hour Canadian Firearms Safety Course and the 6- to 8-hour Quebec introduction to hunting course.

In addition, since 2011, with proof that they have passed the CFSC, they are required to apply for a firearms possession and acquisition licence. As part of that process, the RCMP conducts an investigation to ensure that every individual has the qualification and presents no risk to others. There is also the Storage, Display and Transportation of Firearms Act, which makes firearms owners and users accountable and requires them to store weapons safely and ammunition separately or render every firearm inoperable.

As a result of all these acts, regulations are already very strict with regard to qualifications and the use of firearms. We nevertheless believe and are in favour of maintaining the mandatory qualification of firearms owners and safe storage and transportation of firearms for everyone's safety.

Hunters are honest citizens and deplore tragedies such as the one at Polytechnique and others. We believe we must find real solutions to combat all crime and gratuitous violence. The funding previously dedicated to the registry should be transferred to and invested in the right places in order to protect more citizens, help people who are in distress and sick and provide more resources.

For hunters, Bill C-19 and the end of the registry and mandatory registration of hunting weapons will mean the elimination of excessive delays, an end to the feeling of being treated like criminals, instead of real criminals, erase the fear of having a criminal record and give us the feeling that our money is being spent in the right place. Thank you.

la Sûreté du Québec à la sortie d'une zone de chasse durant la chasse à l'orignal. Des chasseurs se sont vus vérifiés et se sont vus saisir des armes en raison simplement de la notion de l'enregistrement de l'arme. Il faut se poser des questions. Est-ce que le registre a été conçu pour cela ou pour contrer la criminalité? Ou encore, simplement, pour un nouvel adepte, devoir annuler ou reporter un voyage de chasse en raison des délais trop longs pour l'enregistrement de son arme de chasse, autrement dit être brimé dans notre droit de pratiquer la chasse qui est un loisir comme n'importe quel autre. Pourtant, les autres loisirs ne sont pas assujettis à de telles embûches.

Troisièmement, nous ne croyons pas que le registre protégeait les femmes, ni la société. Cela donne un faux sentiment de sécurité, car le fait que l'arme soit enregistrée n'empêche pas l'utilisateur de cette dernière de faire l'irréversible.

Quatrièmement, les gens qui ne chassent pas ne savent pas à quel point les chasseurs sont très réglementés. Depuis 1994, tous les chasseurs doivent obligatoirement participer et réussir le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu d'une durée de huit à dix heures, ainsi que le cours québécois d'initiation à la chasse de six à huit heures.

Pour la suite, depuis 2011, avec la preuve de réussite du CCSMAF, ils doivent obligatoirement appliquer pour obtenir un permis de possession et d'acquisition d'arme à feu. Dans ce processus, une enquête est réalisée par la GRC pour s'assurer que chaque individu a la qualification et ne comporte aucun risque pour autrui. Il y a aussi la Loi sur l'entreposage et le transport sécuritaire des armes à feu qui responsabilise et oblige les utilisateurs et les propriétaires d'armes à feu à remiser de façon sécuritaire les armes et les munitions séparément ou rendre inopérante tout arme à feu.

Par ailleurs, toutes ces lois font que les resserrements sont déjà très stricts au niveau de la qualification et de l'utilisation des armes à feu. Tout de même, nous croyons et sommes en faveur du maintien de la qualification obligatoire des propriétaires d'armes à feu et de l'entreposage et le transport sécuritaire des armes à feu pour la sécurité de tous.

Les chasseuses et chasseurs sont d'honnêtes citoyens et déplorent des drames comme celui de la Polytechnique et les autres. Nous croyons qu'il faut trouver des vraies solutions pour combattre toute cette criminalité et cette violence gratuite. Les sommes auparavant dédiées au registre devraient être transférées et investies aux bons endroits pour protéger davantage les citoyens et les citoyennes, aider les gens en détresse et malades et offrir plus de ressources.

Le projet de loi C-19 et la fin du registre et de l'enregistrement obligatoire des armes de chasse va signifier pour les chasseurs l'élimination des délais qui étaient trop longs, stopper le sentiment d'être traités comme et à la place des vrais criminels, éliminer la crainte d'avoir un dossier criminel et avoir le sentiment que nos argents sont dépensés pour des bonnes choses. Merci.

Bernard Pelletier, Spokesperson, Firearms Portfolio, Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs: I represent the Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. I have been a hunter since 1967; that gives you an idea of my age. I have been a firearms safety and handling monitor and instructor for 30 years and a volunteer with the federation since 1979. So I have a certain amount of experience in this matter. I am also a volunteer verifier in the network of verifiers under the RCMP's Canadian Firearms Program.

The Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs is a non-profit organization that has been in existence since 1946 and represents approximately 200 associations and 125,000 members across Quebec. Part of its mandate is to provide training in the safe use of firearms, but that is only one part. To date, there are slightly more than one million certificate holders in Quebec. To give you an idea, that is approximately 408,000 hunters every year, according to the figures of the department of natural resources and wildlife; that is 408,000 hunters who hunt in the forest and who spend approximately \$308 million, of which nearly \$40 million is returned to the federal government and nearly \$50 million to the provincial government. That represents approximately 3,320 jobs in Quebec. That is quite significant.

We realize that there has been an upward trend from year to year. More and more people are taking our training courses, as Ms. Larente indicated. Last year, 16,500 persons were trained by Sécurité nature.

It must be understood that what is specific to Quebec is that, to obtain a hunting certificate, candidates must absolutely take and complete the Canadian Firearms Safety Course.

Elsewhere in Canada, you can take an exam and that is recognized as valid proof that you have taken the Canadian Firearms Safety Course. Not in Quebec. In Quebec, we require people to show up, take the course and then take the exam. In addition, there is the introduction to hunting with firearms course. That is quite structured.

In addition, as a number of speakers have already said, we in Canada must hold a firearms licence in order to go and acquire a firearm. And, in this case, this is a licence that is renewable every five years. So every five years, a police investigation is conducted on the licence holder.

I do not know whether a lot of Canadians undergo this type of investigation as often. I doubt it. I am going quickly because I know our time is limited. I will simply note that it was the Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs that requested in 1969 that a safety course for hunters be introduced in Quebec. And we had that course made mandatory in 1972. We are therefore concerned about the safety of hunters, but also that of the general public.

Bernard Pelletier, porte-parole, dossier des armes à feu, Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs: Je représente la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. Je suis un chasseur depuis 1967; ça vous donne une idée de mon âge. J'ai été moniteur et instructeur en sécurité et pour le maniement des armes à feu pendant 30 ans. Je suis bénévole à la fédération depuis 1979. J'ai donc une certaine expérience du dossier. Je suis aussi vérificateur bénévole du Réseau des vérificateurs du programme canadien des armes à feu de la GRC.

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs est un organisme à but non lucratif qui existe depuis 1946 et qui regroupe, grosso modo, 200 associations et 125 000 membres partout au Québec. Une partie de son mandat est de faire de la formation dans l'utilisation sécuritaire des armes à feu, mais c'est seulement une partie. Il y aurait à ce jour un peu plus d'un million de détenteurs de certificats du chasseur au Québec présentement. Pour vous donner une idée, chaque année c'est environ 408 000 chasseurs selon les chiffres du ministère des Ressources naturelles et de la Faune; c'est 408 000 chasseurs qui s'exercent en forêt et qui dépensent autour de 308 millions de dollars, dont à peu près 40 millions de dollars reviennent au gouvernement fédéral et presque 50 millions de dollars au gouvernement provincial. Cela représente environ 3 320 emplois au Québec. C'est quand même quelque chose d'assez important.

D'année en année, on se rend compte qu'il y a une tendance à la hausse. Il y a de plus en plus de gens qui participent à nos formations, comme Mme Larente l'a indiqué. L'an passé, 16 500 personnes ont été formées par Sécurité nature.

Il faut comprendre que ce qui est particulier au Québec, c'est que pour obtenir un certificat de chasseur, le candidat doit absolument suivre au complet le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu.

Ailleurs au Canada, on peut passer un examen et c'est reconnu comme valide pour avoir suivi le cours canadien de sécurité. Pas au Québec. Au Québec, on exige que les gens se présentent, suivent le cours et ensuite passent les examens. S'ajoute à cela le cours d'initiation à la chasse avec les armes à feu. C'est quand même quelque chose d'assez encadré.

D'autre part, comme plusieurs des intervenants l'ont déjà dit, au Canada on doit détenir un permis d'armes à feu pour pouvoir en acquérir. Et dans ce cas-ci, c'est un permis renouvelable aux cinq ans. Donc tous les cinq ans, il y a une enquête policière qui est réalisée sur le détenteur de ce permis.

Je ne sais pas s'il y a beaucoup de Canadiens qui subissent ce type d'enquête aussi souvent. J'en doute. Je passe rapidement, car je sais que le temps nous est compté. Je rappellerai simplement que c'est la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs qui a demandé, en 1969, de mettre en place un cours de sécurité pour les chasseurs au Québec. C'est nous qui avons obtenu en 1972 que ce cours devienne obligatoire. Nous nous soucions donc de la sécurité des chasseurs, mais aussi de la population en général.

This leads me to the consequences of the long-gun registry. All my comments concern only long guns, that is to say the guns permitted for hunting in Canada. The others — restricted and prohibited weapons — are prohibited for hunting in Quebec, and I therefore will not talk about them.

Ms. Larente talked about this earlier; this distorts the picture people have of hunters, who are likened to criminals because they use or possess firearms. These are generally law-abiding people. You cannot obtain a firearms licence every five years if you do not abide by the law. You cannot explain it to me any other way, unless there are holes somewhere in the system.

Going back to what several people have also said, it is extraordinary and unacceptable for an honest citizen to be considered a criminal as a result of an administrative oversight such as failing to register a firearm. We believe that is unthinkable.

Many studies, many research projects have been done by various researchers. I know this committee will be hearing from Professor Mauser, who will explain his point of view to you, but particularly interesting research has been done by Ms. Baker and Ms. Singh, Australian researchers, and published in the journal on March 16, stating that New Zealand, for example, which has no firearms registry, which is the most flexible place with regard to firearms, is the place where there are the fewest problems, the fewest homicides.

I will go quickly. I will not go back over the costs of the registry; it is pointless to discuss that. Instead I am going to emphasize that virtues are attributed to the registry that it does not possess. Among other things, it is said to have an impact on homicides in Canada. Homicides have been declining regularly in Canada since 1980, before anyone even thought of the registry. Here I have the statistical study on homicides in 2010. It states that firearms are still involved in roughly one-third of homicides in Canada and bladed weapons, knives, still are as well. That has been constant over the years. Most firearms used in those cases are illegal, that is to say non-registered, weapons. I leave that for your consideration.

As far as we are concerned, the solution lies more in education, mobilizing and sensitizing users and people who are around them. For example, funding should be provided for programs that support youths in disadvantaged circumstances and for social programs that assist victims, and effective controls should be established at border posts.

The problem is not legal weapons, but illegal weapons smuggled across borders or elsewhere. The focus must be on that. Instead of controlling the hammer, we must control the person who uses the hammer, and the best long-term control is education.

Cela m'amène aux conséquences du registre des armes longues. Tous mes commentaires concerneront uniquement les armes longues, c'est-à-dire les armes permises pour la chasse au Canada. Les autres — les armes à autorisation restreinte et prohibées — sont interdites pour la chasse chez nous, donc je n'en parlerai pas.

Mme Larente en a parlé tout à l'heure; ça dénature la vision qu'on a des chasseurs. On les assimile à des criminels parce qu'ils vont faire usage d'armes à feu ou qu'ils posséderont des armes à feu. De façon générale, ce sont des gens qui respectent la loi. Vous n'aurez pas de permis d'armes à feu à tous les cinq ans si vous ne respectez pas la loi. Qu'on m'explique cela autrement sinon, à moins qu'il y ait des trous dans le système quelque part.

Je reviens sur ce qui a été dit aussi par plusieurs personnes; c'est extraordinaire et inadmissible de constater qu'un citoyen honnête puisse être considéré comme un criminel pour une omission administrative comme celle de ne pas avoir enregistré une arme à feu. C'est impensable selon nous.

D'autre part, on a eu plusieurs recherches, plusieurs travaux qui ont été faits par différents chercheurs. Je sais que vous recevrez le professeur Mauser au comité qui vous expliquera son point de vue. Mais une recherche particulièrement intéressante a été faite par Mmes Baker et Singh, des chercheuses australiennes, publiée dans le journal le 16 mars, qui dit que, par exemple, la Nouvelle-Zélande où il n'y a aucun registre d'armes à feu, qui est l'endroit le plus flexible par rapport aux armes à feu, c'est l'endroit où il y a le moins de problèmes, les moins d'homicides.

Je passe rapidement. Je ne reviendrai pas sur les coûts du registre, la discussion est inutile. Je vais plutôt insister sur le fait qu'on attribue des vertus à ce registre qu'il n'a pas. Entre autres, d'avoir un impact sur les homicides au Canada. Ceux-ci au Canada diminuent depuis 1980, de façon régulière, avant même de penser à l'existence du registre. J'ai ici l'étude de statistiques sur les homicides en 2010. On constate que les armes à feu sont encore impliquées pour à peu près le tiers des homicides au Canada et comme les armes blanches, les couteaux le sont encore. Cela se maintient au fil des années. La plupart des armes à feu utilisées dans ces cas sont des armes illégales, donc non enregistrées. Je laisse cela à votre considération.

En ce qui nous concerne, la solution repose davantage dans l'éducation, la mobilisation, la sensibilisation des utilisateurs et des gens qui gravitent autour d'eux. Par exemple, il faut financer des programmes qui soutiendront les jeunes en milieu défavorisé, les programmes sociaux qui viennent en aide aux victimes et assurer l'efficacité des contrôles aux postes frontaliers.

Le problème n'est pas avec les armes légales mais avec les armes illégales passées sous le manteau aux frontières ou ailleurs. Il faut se concentrer là-dessus. Au lieu de contrôler le marteau, il faut contrôler la personne qui utilise le marteau et le contrôle, le meilleur à long terme, c'est l'éducation.

[English]

The Chair: Thank you, Mr. Pelletier. I suspect there were some other points you wished to make. You may be able to work them into the questions that are asked of you.

You referred to a study that you had. Were you planning to leave that with us? Do you wish to leave it with us?

[Translation]

Mr. Pelletier: I have it on a USB stick. If committee members want to see it, I have it here.

[English]

The Chair: I leave it up to you as to whether you think it is information relevant to this study. If you care to leave a copy, we would be pleased to have it.

Mr. Pelletier: I think it is interesting to read.

The Chair: That is fine. If you could leave a copy with us, we would appreciate it.

We will begin questions, starting with Deputy Chair Senator Fraser.

[Translation]

Senator Fraser: Thank you for accepting our invitation. Since the timeframe was short, we appreciate your being here. First of all, both of you spoke about the feeling that an attempt has been made to criminalize honest people. I can tell you that this is not a secret: I am in favour of maintaining the registry, but not to criminalize honest citizens. It is more because there is a not enormous but very dangerous percentage of long guns circulating illegally. As for you, we know you are not criminals, and you would not be volunteers in an association such as yours for all that time if you were not dedicated to the interests of citizens.

However, do you think it would be useful if we abolished the long-gun registry and went back to the old system in which the dealer who sells the weapon has to keep files on the weapons he sells?

Ms. Larente: I believe the registry will change nothing. The weapon can be transported one month, a year or two years later, and the registry then is worth nothing. Is it really necessary to spend money on that? The merchant has to ensure that the person who buys a weapon has a possession and acquisition licence; that is for sure.

Senator Fraser: Should it be mandatory for the dealer to check the licence?

Ms. Larente: The person has to be qualified to possess weapons, a person who is not dangerous to others.

[Traduction]

Le président : Merci, monsieur Pelletier. Je soupçonne que vous vouliez parler d'autres choses. Vous pourrez peut-être les aborder lorsqu'on vous posera des questions.

Vous avez cité une étude que vous aviez entre les mains. Est-ce que vous aviez prévu de nous la laisser? Souhaitez-vous nous laisser le document?

[Français]

M. Pelletier : Je l'ai sur une clé USB. Si les membres du comité veulent en prendre connaissance, je l'ai ici.

[Traduction]

Le président : Je vous laisse déterminer si l'information est pertinente par rapport à notre étude. Si vous voulez bien nous laisser un exemplaire, nous serions heureux de l'avoir.

M. Pelletier: Je pense que c'est quelque chose d'intéressant à lire.

Le président : C'est bien. Si vous pouviez nous laisser un exemplaire, nous vous en serions reconnaissants.

Nous allons entamer la période de questions, en commençant par la vice-présidente du comité, madame le sénateur Fraser.

[Français]

Le sénateur Fraser: Merci d'avoir accepté notre invitation, les délais étaient courts, donc on apprécie votre présence. Tout d'abord, tous les deux, vous avez parlé du sentiment qu'on a essayé de criminaliser les honnêtes gens. Je peux vous dire que ce n'est pas un secret, je suis pour le maintien du registre, mais ce n'est pas pour criminaliser les honnêtes citoyens. Mais c'est plutôt qu'il y a une proportion d'armes d'épaule, pas énormes, mais très dangereuses qui circulent dans l'illégalité. Mais pour vous, on sait que vous n'êtes pas des criminels et vous ne seriez pas des bénévoles dans une association comme la vôtre depuis le temps que vous l'êtes si vous n'étiez pas dévoués aux intérêts des citoyens.

Mais est-ce que cela vous semblerait utile, si on abolit le Registre pour les armes d'épaule et qu'on revenait à l'ancien système où le marchand qui vend l'arme doit tenir des dossiers sur les armes qu'il vend?

Mme Larente: Je crois que le registre ne changera rien. Par la suite, l'arme peut être transportée, un mois, un an ou deux ans, après le registre n'aura plus de valeur. Est-ce vraiment nécessaire de dépenser pour cela? Le marchand doit s'assurer que la personne qui achètera une arme ait un permis d'acquisition et de possession, c'est garanti.

Le sénateur Fraser : Cela devrait-il être obligatoire que le marchand vérifie?

Mme Larente : Il faut que la personne ait la qualification de possession d'armes, que ce soit une personne qui n'est pas dangereuse envers autrui.

Senator Fraser: One of the witnesses who testified before you said that, at one point, before becoming a police officer — and he is opposed to the registry — he worked at a store where firearms were sold. He said it was not a major chore to keep the files I was asking you about. That is for your information. Would you have any comments, Mr. Pelletier?

Mr. Pelletier: That method is ineffective. As Ms. Larente said, what happens to the weapon afterward? No one knows; you go around in circles. If I rely on what I read in the version of clause 23, a person who sells a firearm must ensure that the person who buys it holds a valid firearms licence.

Senator Fraser: Where did you find that?

Mr. Pelletier: In the revised text.

Senator Fraser: Not the licence, but the fact that the dealer must ensure it.

Mr. Pelletier: A person may transfer a firearm that is neither a prohibited firearm nor a restricted firearm if, at the time of the transfer, the transferee holds a licence authorizing the transferee to acquire and possess that kind of firearm; and the transferor has no reason to believe that the transferee is not authorized to acquire and possess that kind of firearm.

Senator Fraser: The transferor has no obligation to verify. It is up to the buyer to have a licence, but the dealer has no obligation.

Mr. Pelletier: I am not a legal expert.

Senator Fraser: That is why we are here. Senators are used to examining the commas and semicolons of every bill. We are talking about the same part of the bill.

[English]

The Chair: I have a supplemental. It may be a bit of a stretch, though.

Senator Fraser: Whatever. You are the chair; you are allowed.

The Chair: You did touch upon it, so I will wage a question.

Ms. Larente, my question goes in so many ways to the heart of the issue that is relevant for so many people when considering the repeal of the long-gun registry. You made a statement that you do not think the registry protects women or society, and you touched upon some aspect of that when you were answering Senator Fraser's question. What do you mean? Why do you say that you do not believe the registry protects women or society?

[Translation]

Ms. Larente: I said women in society, meaning that it is not just for women, because, whether the weapon is registered or not, the action that has to be taken will be taken all the same; that will

Le sénateur Fraser: Un des témoins, qui a témoigné avant vous, a dit qu'à un moment donné, avant de devenir policier et lui il est contre le registre, il avait travaillé dans un magasin où on vendait des armes à feu. Selon lui, ce n'était pas du tout onéreux de tenir des dossiers sur lesquels je vous ai posé une question. C'est pour votre information. Auriez-vous des commentaires, monsieur Pelletier?

M. Pelletier: C'est une méthode qui est inefficace, comme madame Larente le disait, après qu'arrive-t-il avec l'arme? On n'en sait pas plus, on tourne en rond. Si je me fie à ce que j'ai lu de la version de l'article 23, la personne qui vend une arme à feu doit s'assurer que la personne qui achète détient bien un permis d'armes à feu en règle et valide.

Le sénateur Fraser : Où trouvez-vous cela?

M. Pelletier: Dans la révision du texte.

Le sénateur Fraser : Pas le permis, mais que le marchand doit s'assurer.

M. Pelletier: La cession d'une arme à feu autre qu'une arme à feu prohibée et cetera est permise, si au moment où elle s'opère, le cessionnaire est effectivement titulaire d'un permis l'autorisant à acquérir et à posséder une arme à feu. Le cédant n'a aucun motif de croire que le cessionnaire n'est pas autorisé à acquérir et à posséder une telle arme à feu.

Le sénateur Fraser: Le cédant n'est pas obligé de vérifier. Il incombe à l'acheteur d'avoir un permis, mais le vendeur n'est pas obligé.

M. Pelletier: Je ne suis pas juriste.

Le sénateur Fraser: C'est pour cela qu'on est là. Les sénateurs ont l'habitude d'examiner les virgules et les points virgules de chaque projet de loi. On parle de la même partie du projet de loi.

[Traduction]

Le président : J'ai une question complémentaire. Le lien est peut-être un peu mince, cependant.

Le sénateur Fraser : Peu importe. Vous êtes le président : vous en avez le droit.

Le président : Vous avez effleuré le sujet, alors je vais tenter une question.

Madame Larente, ma question touche à de nombreux égards au cœur d'un enjeu qui est pertinent aux yeux de beaucoup de gens lorsqu'on parle de l'abolition du registre des armes d'épaule. Vous avez déclaré que vous ne croyez pas que le registre protège les femmes et la société, vous avez abordé certains aspects de la chose dans votre réponse à la question posée par le sénateur Fraser. Que voulez-vous dire? Pourquoi dites-vous que vous ne croyez pas que le registre protège les femmes et la société?

[Français]

Mme Larente : J'ai dit les femmes et la société, en voulant dire que ce n'est pas seulement pour les femmes, car l'arme, qu'elle soit enregistrée ou non, le geste posé le sera quand même, cela ne

change nothing. The registry is there for no purpose, and this is all money spent in the wrong place because, regardless of whether the person has a firearm or a bladed weapon, if the person is going to be in danger, it is not the weapon that will make that person more comfortable or enable him or her to escape. Whether it is a firearm or a knife, if the act is going to be committed, what will happen will happen in any case.

[English]

The Chair: Therefore, the issue for you is that the weapon could cause the injury, but it is the issue of the person and the activities of the person that you see as being the important thing.

[Translation]

Ms. Larente: Indeed, it is the person. This is a matter of education and supply of services. This came up just recently, regarding people who need help and who cannot access services because there are not enough of them. We need funding for that. When you cannot get the help you need, you fall further, and it is when you hit bottom that things often get done.

[English]

Senator Lang: I would like to welcome our guests today. I come from a region of the country that is three time zones — three hours — away from where we live here. You sound like you are making a presentation in the Yukon from the majority of people who live there, and I am sure Senator Watt would echo that. Senator Fraser, you should know that we feel the present law does make us criminals, and I do not think we will get away from it until we do away with the registry.

I want to the go back to the registry again and the fact that the registry is and has been in place for some 20-odd years. We have had as high as \$2 billion quoted to us on the expense. We know it is very expensive. One can argue the numbers, but the fact is that, over the last number of days, in our hearings and in the other place, we have seen that the registry is full of errors; it does not have accurate information, and, subsequently, it gives a false sense of security, as Ms. Larente said earlier.

In your statement here, you described the situation where the police put up a roadblock, apprehended and stopped all the hunters that were coming out of that particular area, and proceeded to take rifles away from those who were legally there. For whatever reason, they confiscated them. I do not know whether or not they were given back; perhaps you can tell us that. Does that not go back to the fact that the information in the registry is not accurate and is, subsequently, open to abuse and interpretation? The law-abiding hunter or fisherman is faced with this consequence, and then it is turned into a criminal act. Could you comment on that?

changera rien. Le registre est là inutilement et ce sont des sous dépensés au mauvais endroit, car la personne, qu'elle soit avec une arme à feu ou une arme blanche, peu importe, si la personne doit être en danger, ce n'est pas l'arme qui fera en sorte qu'elle sera plus à l'aise ou qui fera en sorte qu'elle s'en sauvera. L'arme à feu ou un couteau, si l'acte doit se poser, ce qui va arriver arrivera de toute façon.

[Traduction]

Le président : Ainsi, le problème, pour vous, c'est que la blessure peut être causée par l'arme, mais c'est la personne et ses activités qui ont de l'importance.

[Français]

Mme Larente: Effectivement, c'est la personne. C'est une question d'éducation et d'offre de services. Il a justement été question de cela récemment, des gens qui ont besoin d'aide et qui ne peuvent accéder aux services parce qu'il n'y en a pas suffisamment. On a besoin de financement pour cela. Quand on n'obtient pas l'aide dont on a besoin, on s'enfonce, et c'est quand on touche le fond que souvent, les actes s'accomplissent.

[Traduction]

Le sénateur Lang: J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui. Je viens d'une région du pays qui est située à trois fuseaux horaires — trois heures — d'ici. On dirait que vous présentez un exposé au Yukon au nom de la majorité des gens qui vivent là-bas, et je suis sûr que le sénateur Watt serait d'accord. Madame le sénateur Fraser, vous devriez savoir que nous avons l'impression que la loi en vigueur fait de nous des criminels, et je ne pense pas que nous allons nous sentir autrement avant de nous être débarrassés du registre.

Je veux en revenir encore une fois au registre et au fait qu'il est en place depuis une vingtaine d'années. Il pourrait avoir coûté jusqu'à deux milliards de dollars, d'après ce qu'on nous a dit. Nous savons qu'il coûte très cher de le tenir. On peut débattre des chiffres, mais le fait est que, au cours des derniers jours, dans le cadre de nos audiences et aussi à l'autre endroit, nous avons pu constater que le registre est plein d'erreurs, qu'il contient de l'information inexacte, et que par conséquent, il procure un faux sentiment de sécurité, comme Mme Larente l'a dit tout à l'heure.

Dans votre déclaration, vous avez décrit une situation où les policiers ont fait un barrage et arrêté tous les chasseurs qui passaient par là, puis ont enlevé leur carabine à des gens qui étaient là en toute légalité. Pour une raison quelconque, ils les ont confisquées. Je ne sais pas si les chasseurs ont pu les récupérer; vous pourrez peut-être nous le dire. Est-ce que cela ne nous ramène pas au fait que l'information que contient le registre est inexacte et qu'il y a donc des possibilités d'abus et de mauvaise interprétation? Ce sont les chasseurs et les pêcheurs respectueux des lois qui subissent les conséquences, et leurs activités deviennent une activité criminelle. Pouvez-vous dire quelque chose là-dessus?

[Translation]

Ms. Larente: To my knowledge, the registry's basic objective was really to fight crime. It can now be used for other purposes, such as monitoring ordinary citizens for no reason. One day a decision is made to throw up a roadblock and to check all hunters leaving the area without any justification, to see whether their weapons are registered or not. We have become targets for checks, the sole purpose of which is to write tickets. That is how we perceive it. We really feel we are being considered as potential criminals. We wonder why we are being targeted. The registry was not created to target us; so how is it that we are being stopped just for that?

[English]

Senator Lang: Thank you very much. I think that is a very valid observation and one that is held across the country by those who have long-guns and know something about long-guns.

I would like to go into another area. Both of you indicated that you are involved, in one manner or another, as instructors to qualify individuals for the purposes of the licensing process. Perhaps, Mr. Pelletier, you could expand on that. Is the process rigid enough and does it go a long way to identifying individuals who should not have a licence?

[Translation]

Mr. Pelletier: To my knowledge, yes. When I was an instructor — I stopped my activities last year — we very much emphasized with monitor candidates that people should be aware of this and that they should be attentive.

Personally, as a monitor, when I had doubts about a candidate, for example, about a student who wanted to take the Canadian Firearms Safety Course, I did some checks, and that is normal. And as a shooter, if I am aware that my neighbour is having problems, I am going to try to help him in one way or another, precisely to prevent that kind of situation.

We often look at actions, the unfortunate incidents that have occurred in Quebec, among other things, and these are often people who have not had any support from their environment, who have wound up in situations involving mental health problems and no one has taken care of them.

So as a monitor, you have to be attentive to that. We are not police officers; we are not there to say who can have it or not. We are there to provide basic training and to ensure that the people who complete the course, in one or two weekends — it depends on the people — will be qualified to file an application for a licence to acquire and possess a firearm.

[Français]

Mme Larente: L'objectif de base du registre, à ma connaissance, était vraiment de contrer la criminalité. Il peut maintenant être utilisé à d'autres fins, comme contrôler de simples citoyens, sans aucune raison. On décide un jour de faire un barrage et de contrôler tous les chasseurs qui sortent de cette zone, sans avoir de justification pour vérifier si l'arme est enregistrée ou pas. Nous sommes devenus des cibles pour des contrôles dont la seule raison d'être est de distribuer des constats d'infractions. C'est ainsi que nous le percevons. Nous nous sentons vraiment considérés comme des potentiels criminels. Nous nous demandons pourquoi c'est nous qui somme visés. Ce registre n'a pas été créé pour nous viser, alors comment se fait-il qu'on nous intercepte juste pour cela?

[Traduction]

Le sénateur Lang: Merci beaucoup. Je trouve qu'il s'agit d'une observation tout à fait valable et que c'est l'opinion des citoyens qui possèdent une arme d'épaule et qui connaissent les armes d'épaule.

J'aimerais aborder un autre sujet. Vous avez tous les deux mentionné le fait que vous participez, d'une façon ou d'une autre, à l'instruction des personnes qui veulent obtenir un permis. Monsieur Pelletier, vous pourriez peut-être nous en dire plus làdessus. Le processus est-il suffisamment strict? Est-ce qu'il permet dans bien des cas de repérer les personnes qui ne devraient pas détenir de permis?

[Français]

M. Pelletier: À ma connaissance, oui. Quand j'étais instructeur — j'ai cessé mes activités l'année dernière —, on insistait beaucoup auprès des candidats moniteurs pour que les gens prennent conscience de cela et qu'ils y soient attentifs.

Personnellement, comme moniteur, quand j'avais un doute sur un candidat, par exemple, sur un étudiant qui voulait suivre le Cours canadien de sécurité de maniement des armes à feu, je faisais des vérifications, et c'est normal. Et même comme tireur, si j'ai connaissance que mon voisin a des problèmes, je vais essayer de l'aider d'une façon ou d'une autre pour justement éviter ce genre de situation.

Souvent, on regarde les gestes posés, les événements malheureux qui se sont produits au Québec, entre autres, et ce sont souvent des gens qui n'ont pas eu de support, de soutien de leur milieu, qui se sont retrouvés dans des situations de problèmes de santé mentale et dont personne ne s'est occupé.

Alors comme moniteur, il faut être attentif à ça. Nous ne sommes pas des policiers, nous ne sommes pas là pour dire qui peut l'avoir ou pas. Nous sommes là pour donner une formation de base et nous assurer que les gens qui vont terminer le cours, après une fin de semaine ou deux fins de semaine, cela dépend des gens, seront qualifiés pour faire une demande de permis de possession ou d'acquisition d'arme à feu.

[English]

Senator Fraser: For the record, in response to Senator Lang, I would reiterate that I do not dispute the reality of the sentiment you talk about. I know that many gun owners feel that this law criminalizes them

All I was saying was that that is not the motivation for those of us who wish to preserve the registry. On the contrary, if ever there were two non-criminals, these people are they. I am not disputing the reality of the emotion.

The other point, for the record, is that although we hear a lot of talk about the cost of the registry, the RCMP has said that it will save \$4 million a year if the long-gun registry is abolished. Four million dollars is real money. If I win it in the lottery, I will be very, very happy person, but it is a long way from some of the numbers we heard.

The Chair: I understand why you made your comment, but, if that could be directed towards a witness, it would be helpful as a question.

Senator Fraser: It was a point of clarification.

The Chair: You are baiting Senator Lang to respond to it.

Senator Fraser: But he is leaving.

The Chair: In any event, could we just keep that in mind as we move forward?

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Ms. Larente, earlier you said that hunters had been stopped on the highway during hunting season. I have previously been stopped on the Laurentian Autoroute on a Friday evening, when everybody goes to the country. I was not speeding or driving dangerously. I was asked to show my driver's licence and registration, and I gave it to them, but I was not drunk.

Do you think that being stopped for no apparent reason is something you cannot expect when you own a vehicle? I did not protest against the officer who stopped me. I simply told him that I had not been drinking and that I was going to the country.

Ms. Larente: I understand perfectly well that the officer was doing his job in his own area, but I am talking about a Sûreté du Québec officer who went into a hunting area, that is to say into a wooded area. That officer usually patrols paved roads, provincial or municipal roads, not forest roads. Why did he station himself on the edge of a forest road to check hunters? The focus was really on that, not just to check the people leaving, as he would normally do on patrol. It was not really his place.

[Traduction]

Le sénateur Fraser: Pour le compte rendu, je répéterai en réponse au sénateur Lang que je ne nie pas la réalité du sentiment en question. Je sais que beaucoup de gens qui possèdent des armes ont l'impression que la loi fait d'eux des criminels.

Tout ce que je disais, c'est que ce n'est pas ce qui motive ceux d'entre nous qui souhaitent conserver le registre. Bien au contraire, s'il y a des personnes qui ne sont pas des criminels, ce sont bien celles-là. Je ne nie pas la réalité de l'émotion qui est exprimée.

L'autre chose que je veux dire pour le compte rendu, c'est que, même si nous entendons beaucoup parler du coût du registre, la GRC a dit qu'elle va épargner quatre millions de dollars par année si le registre des armes d'épaule est aboli. Quatre millions de dollars, c'est de l'argent; si je gagnais cette somme à la loterie, j'en serais très, très heureuse, mais c'est bien loin de certains des chiffres que nous avons entendus.

Le président : Je comprends pourquoi vous avez fait ce commentaire, mais, si vous pouviez l'adresser à un témoin, ce pourrait être une question utile.

Le sénateur Fraser : C'était une précision.

Le président : Vous cherchez à obtenir une réaction de la part du sénateur Lang.

Le sénateur Fraser : Mais il s'en va.

Le président : En tout cas, pouvons-nous simplement garder cela à l'esprit pour la suite?

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette: Madame Larente, vous avez parlé plus tôt que des chasseurs ont été interceptés sur l'autoroute en période de chasse. J'ai aussi déjà été interceptée sur l'autoroute des Laurentides, un vendredi soir, alors que tout le monde va à la campagne. Je n'avais pas fait de vitesse ni conduit de façon dangereuse. On m'a demandé mon permis de conduire et mon certificat d'immatriculation, et je les ai donnés, mais je n'étais pas en état d'ébriété.

Est-ce que vous trouvez que le fait d'intercepter une personne sans raison apparente est une chose à laquelle on ne peut pas s'attendre lorsqu'on est propriétaire d'un véhicule? Je n'ai pas protesté contre le policier qui m'a arrêtée. Je lui ai simplement dit que je n'avais pas bu et que je m'en allais à la campagne.

Mme Larente: Je comprends très bien que l'agent faisait son travail sur son terrain à lui, mais je parle d'un agent de la Sûreté du Québec, qui est venu sur un terrain de chasse, c'est-à-dire en terrain boisé. Cet agent patrouille habituellement sur des chemins asphaltés, sur les routes provinciales ou municipales, pas dans des chemins forestiers. Pourquoi est-il venu se placer en bordure d'un chemin forestier pour vérifier les chasseurs? L'objectif était donc vraiment sur cela, pas seulement pour vérifier les gens qui sortent, comme il le ferait normalement lors de sa patrouille. Ce n'était pas vraiment sa place.

Senator Hervieux-Payette: I can tell you that our police officers are generally hidden behind the columns of overpasses, and we usually do not see them.

Ms. Larente: But police officers' work is to check people who drive cars, not those coming back from hunting.

Senator Hervieux-Payette: The question here is the registration of a weapon or a car in order to comply with the law. Would it not be better for your members to register their weapons, simply to ensure that all the necessary safety measures are taken, measures that most chiefs of police have recommended to us? Would it not be better to get a fine rather than to commit an indictable offence? Would it not be simpler to ensure that everyone has a licence, which would also make it possible to determine whether the individual has obtained his weapon legally rather than commit an indictable offence and incur penalties and all kinds of problems?

Between you and me, some people have illegal weapons. That has been said before us. Would you consider it excessive if registration were required and if failure to register or being late in doing so resulted in a fine? Would that be so penalizing relative to those people who are not hunters?

Ms. Larente: It is unnecessary.

Mr. Pelletier: For us, that is not the question. It is an ineffective tool. The wrong tool is being used to increase public safety. If I were an economist, I would tell you that we have just fallen under the law of diminishing returns. I can increase the production of my garden by adding fertilizer, but if I add too much fertilizer, I will not only not achieve my objective, I will destroy my garden. We have gotten to that point with this type of act, under which honest citizens are systematically targeted. In the meantime, criminals can walk around the forest as they wish, where they wish, with the weapons they wish, or do so in the city. No one cares, and they don't care. And we can do nothing about that.

For example, we in Quebec also have Bill 9, which provides that a person, a hunter cannot go into a schoolyard with a firearm concealed in his car. All right. So what? Will that prevent a criminal from entering a schoolyard with a firearm in his car? It's inappropriate. At a time when we have budget cuts everywhere, and we are looking for money everywhere, regardless of the fact that that is as little as \$4 million a year, I know a lot of community organizations that would be happy to have that \$4 million. They could do a lot more positive things for society than this registry.

Senator Hervieux-Payette: So all the police associations understand nothing and know nothing about safety?

Mr. Pelletier: I utterly respect their point of view.

Senator Hervieux-Payette: You are saying that it is pointless. I am telling you that a number of police associations have come and told us that this is very useful in the chain of tools they have to do their job.

Le sénateur Hervieux-Payette: Je peux vous dire que nos policiers, généralement, sont cachés derrière les piliers des viaducs, et on ne les voit habituellement pas.

Mme Larente: Mais le travail des policiers est de vérifier les gens qui conduisent des voitures et non pas ceux qui reviennent de la chasse.

Le sénateur Hervieux-Payette: La question, ici, c'est l'enregistrement d'une arme ou d'une voiture afin d'être conforme aux lois. Ne serait-il pas mieux que vos membres enregistrent leurs armes, afin tout simplement de s'assurer que toutes les mesures de sécurité nécessaires sont prises, mesures que la plupart des chefs de police nous ont recommandées? Ne vaudrait-il pas mieux de recevoir une amende plutôt que de commettre un acte criminel? Ne serait-il pas plus simple de s'assurer que tout le monde possède un permis, ce qui permettrait également de savoir si la personne a obtenu légalement son arme plutôt que de commettre un acte criminel et d'encourir des peines et toute sorte d'ennuis?

Entre vous et moi, il y a des gens qui ont des armes illégales. On a dit ça devant nous. Est-ce que vous trouveriez abusif qu'on exige un enregistrement et le défaut ou le retard n'entraînerait qu'une amende? Est-ce que ce serait tellement pénalisant par rapport à ceux qui ne sont pas des chasseurs?

Mme Larente : Ce n'est pas nécessaire.

M. Pelletier: Pour nous, la question n'est pas là. C'est un outil inefficace. On se sert du mauvais outil pour arriver à augmenter la sécurité publique. Si j'étais en économie, je vous dirais qu'on vient de tomber dans la loi des rendements décroissants. Je peux augmenter la production de mon jardin en ajoutant de l'engrais, mais si je mets trop d'engrais, non seulement je n'atteindrai pas mes objectifs mais je vais détruire mon jardin. On en est là avec ce type de loi où, systématiquement, on vise l'honnête citoyen. Le criminel, pendant ce temps, peut bien se promener en forêt comme il veut, où il veut, avec les armes qu'il veut ou en pleine ville. On s'en fout et il s'en fout. Nous, on ne peut rien faire là-dessus.

Par exemple, au Québec on a en plus la loi 9, qui dit qu'une personne, un chasseur ne peut pas aller dans une cours d'école avec une arme à feu cachée dans sa voiture. D'accord. Et alors? Le criminel, ça va l'empêcher d'entrer dans une cours d'école avec une arme dans sa voiture? C'est inapproprié. Dans une période où on est en restriction budgétaire partout et où on cherche de l'argent partout, peu importe que ce soit aussi peu que quatre millions de dollars par année, je connais beaucoup d'organismes communautaires qui seraient heureux d'avoir ces quatre million de dollars. Ils pourraient faire des choses beaucoup plus positives pour la société que ce registre.

Le sénateur Hervieux-Payette: Donc, toutes les associations de police sont dans les patates, elles ne connaissent pas ça, la sécurité?

M. Pelletier: Je respecte infiniment leur point de vue.

Le sénateur Hervieux-Payette : Vous dites que c'est inutile. Je vous dis que plusieurs associations de policiers sont venues nous dire que c'est très utile dans la chaîne des outils pour exercer leur métier.

You hold a licence and you teach. I do not see how I could accept the expertise of someone who, to all intents and purposes, does not have to administer that registry. It is the police who take care of that.

Mr. Pelletier: Then how do you explain the incident in Killam, when police officers seized a weapon that had already been identified and two police officers were wounded. There is a firearms registry. How does that happen? It is a miracle?

Senator Hervieux-Payette: I do not see the connection.

Mr. Pelletier: The connection is simple; it was already a known weapon. The police knew that there were weapons at the site. And yet police officers were still wounded. The problem is not the weapon, but the user of the weapon. You have to work on people, and in a positive way. There can definitely be no pity for criminals; they have to be eliminated — that is all — removed from the system so that they can cause no more harm. But honest citizens, please, let them work, leave them alone.

[English]

Senator White: Mr. Pelletier, do you have a possession and acquisition licence?

Mr. Pelletier: Yes.

Senator White: I have a possession and acquisition license. You have a rifle, and I may not have a rifle. I can borrow your rifle and go hunting; correct?

Mr. Pelletier: Yes.

Senator White: It is not registered to me.

Mr. Pelletier: No.

Senator White: Thank you very much.

[Translation]

Senator Boisvenu: Bravo, Ms. Larente. You work in a field of activity mainly occupied by men. I worked at the wildlife department for 15 years. I knew at the time that very few women were involved in this very useful activity of hunting.

Mr. Pelletier, it is a pleasure to see you again, a former Abitibi neighbour.

Ms. Larente, do you feel that the farther you are from the regions, such as Abitibi, Lac Saint-Jean, the North Shore, Beauce and Gaspé, the farther you are from an activity called hunting, which is a wildlife management activity, and the more dangerous firearms become in people's minds. They even become a symbol of crime. And the more people insist that it is the weapon that is dangerous, not the person who possesses it?

Ms. Larente: No, the weapon in itself; it is the user. It is the same thing whether the person lives in Abitibi-Témiscamingue, Gatineau or Montreal.

Vous êtes détenteur de permis et vous enseignez. Je ne vois pas en quoi je prendrais l'expertise de quelqu'un qui, à toutes fins pratiques, n'a pas à administrer le dit registre. Ce sont les policiers qui s'occupent de ça.

M. Pelletier: À ce moment-là, comment vous expliquez les événements de Kilam. Alors que des policiers vont saisir une arme à feu déjà identifiée et que deux policiers ont été blessés. Il y a un registre des armes à feu. Comment ça se fait? C'est miraculeux?

Le sénateur Hervieux-Payette : Je ne vois pas le lien.

M. Pelletier: Le lien est simple; c'était déjà une arme connue. Les policiers savaient qu'il y avait des armes sur place. Il y a quand même eu des policiers blessés. Le problème n'est pas l'arme, mais l'utilisateur de l'arme. C'est sur les gens qu'il faut travailler et d'une façon positive. C'est sûr que pour les criminels il n'y a pas de pitié, il faut les éliminer, point; les sortir du système de façon à ce qu'ils ne fassent plus de tort. Mais les honnêtes citoyens, s'il vous plaît, laissez les travailler, laissez les tranquilles.

[Traduction]

Le sénateur White: Monsieur Pelletier, avez-vous un permis de possession et d'acquisition?

M. Pelletier: Oui.

Le sénateur White: J'en ai un moi aussi. Vous possédez une carabine, et il est possible que je n'en aie pas. Je peux emprunter la vôtre et aller chasser, n'est-ce pas?

M. Pelletier: Oui.

Le sénateur White: La carabine n'est pas enregistrée à mon nom.

M. Pelletier: Non

Le sénateur White: Merci beaucoup.

[Français]

Le sénateur Boisvenu: Bravo, madame Larente. Vous occupez un champ d'activités principalement occupé par les hommes. J'ai travaillé 15 ans au ministère de la Faune. Je savais qu'à ce moment-là il y avait très peu de femmes qui pratiquaient cette activité très utile qu'est la chasse.

Monsieur Pelletier, c'est un plaisir de vous revoir; ancien voisin de l'Abitibi.

Madame Larente, considérez-vous que plus on est loin des régions, comme en Abitibi, au Lac Saint-Jean, sur la Côte-Nord, en Beauce, en Gaspésie, plus on est loin de la pratique d'une activité qu'on appelle la chasse et qui est une activité de gestion de la faune, et plus l'arme à feu devient dangereuse dans l'esprit des gens. Elle devient même un symbole de criminalité. Et plus on oblige dans le fond que c'est l'arme qui est dangereuse et non celui qui le possède?

Mme Larente : Non. L'arme en elle-même, c'est l'utilisateur. Que la personne habite en Abitibi-Témiscamingue ou à Gatineau ou Montréal, c'est la même chose.

Senator Boisvenu: The farther you are from the regions where an activity like hunting or trapping is carried on, the more you have a negative perception of firearms. And it is not the person who possesses the firearm who is criminalized, but rather the weapon, as such; it becomes a tool for crime.

Ms. Larente: People tend to think that.

Senator Boisvenu: There are a lot of women in your association. We know that the registry is very much related to this struggle that women have carried on, mainly following the tragedy at Polytechnique. What is the perception that the women in your association have of the registry? And this kind of contradiction with the view that women in our society have to be protected?

Ms. Larente: That goes back to talking a little about education and increasing people's awareness because I can tell you that some women take the course and say they are afraid of weapons. They want to take the course because they want to go hunting with their husbands or sons. When they take the course and have handled weapons, they realize that the weapon in itself is not dangerous. They wind up so proud and reassured and say that, ultimately, a weapon is not as dangerous as that. People just have to be ready to handle them. That is something that constantly comes out of the comments by women who take the training courses.

Senator Boisvenu: Mr. Pelletier, earlier you talked about a report that I have in my possession. It is a comparative study of Canada, England and Australia.

Canada adopted its system in 1995 but introduced it in 2002; England in 1995, and New Zealand abolished its in 2000.

The statistics indicate that, since 1986, crime has declined at a constant rate of 1.7 per cent in Canada, 6.6 per cent in Australia and 7.7 per cent in New Zealand, which does not control hunting weapons. What does that tell you as a hunter?

Mr. Pelletier: That shows what we have been discussing since earlier, that this type of registry serves no purpose. It will not reduce crime. However, what it also indicates is that we should increase education for hunters and the general public. Put yourself in the place of a four- or five-year-old child today who is starting to watch television. What is he going to see? In the course of a day, he is going to see roughly several tens of murders on TV committed with weapons. They will not draw a distinction based on the type of weapon. The same is true of the movies. And that is a matter of the education on weapons that our society agrees to give its citizens. We believe that is scandalous. Let us educate people so that they understand what a firearm is. The same is true when you train people to go work in the forest. You show them how a chainsaw works. A chainsaw that you do not know how to operate means a severed leg. For us, firearms — I repeat — are tools. The same is true of a hammer or a chainsaw. You have to learn to use them in a manner respectful of others. We were giving some parts of our courses, concerning safe storage, before the act was even in existence. Now that is Le sénateur Boisvenu: Plus on est loin des régions où se pratique l'activité comme la chasse et le trappage, plus on a une perception négative de l'arme à feu. Et ce n'est pas celui qui possède l'arme qu'on criminalise, c'est l'arme comme telle qui devient un outil de criminalité.

Mme Larente: Les gens ont tendance à penser ça.

Le sénateur Boisvenu : Dans votre association, il y a beaucoup de femmes. On sait que le registre est beaucoup lié à ce combat que les femmes ont mené, surtout après la tragédie de la Polytechnique. C'est quoi la perception des femmes dans votre association par rapport au registre? Et cette espèce de contradiction avec un discours où il faut protéger les femmes dans notre société?

Mme Larente: Ça revient à parler un peu de l'éducation et de la sensibilisation des gens parce je peux vous dire qu'il y a des femmes qui entrent dans le cours et qui disent avoir peur des armes. Elles veulent suivre le cours parce qu'elles veulent aller avec leur mari ou leurs fils à la chasse. Quand elles suivent le cours et qu'elles ont manipulé les armes, ça leur fait prendre conscience que l'arme en elle-même n'est pas dangereuse. Elles terminent en étant tellement fières et rassurées de dire que finalement ce n'est pas si dangereux que ça une arme. Il faut seulement que les gens soient prêts à les manipuler. C'est quelque chose qui ressort constamment des témoignages de femmes qui font les formations.

Le sénateur Boisvenu: Monsieur Pelletier, vous avez parlé tantôt d'une étude que j'ai en ma possession. Il s'agit d'une étude comparée Canada, Angleterre et Australie.

Le Canada a adopté son régime en 1995, mais l'a mis en place 2002; l'Angleterre en 1995, et la Nouvelle-Zélande l'a aboli en 2000.

Les statistiques disent qu'au Canada le taux de décroissance de la criminalité est constant à 1,7 depuis 1986; l'Australie à 6,6 et la Nouvelle-Zélande qui n'a pas de contrôle pour les armes de chasse est à 7,7. Ça vous dit quoi comme chasseur?

M. Pelletier: Ça démontre ce dont on discute depuis tout à l'heure, soit que ce type de registre ne sert à rien. Ce n'est pas ce qui va diminuer la criminalité. Par contre, ce que ça dit aussi, c'est qu'on devrait augmenter l'éducation auprès des chasseurs et de la population en général. Mettez-vous à la place d'un enfant de quatre ou cinq ans aujourd'hui qui commence à regarder la télévision, qu'est-ce qu'il va voir? Il va voir à peu près, dans une journée, plusieurs dizaines de meurtre à la télé commis avec des armes. Ils ne feront pas la différence avec le type d'arme. Au cinéma, c'est la même chose. Et ça, c'est l'éducation que notre société accepte de donner à ses citoyens sur les armes à feu. Ça, c'est quelque chose de scandaleux quant à nous. Donnons l'éducation aux gens pour leur faire comprendre ce qu'est une arme à feu. C'est la même chose quand vous formez des gens pour aller travailler en forêt. Vous leur montrez comment ca marche une scie à chaîne. Une scie à chaîne qu'on ne sait pas utiliser, c'est une jambe coupée. Les armes à feu — je le répète — pour nous, ce sont des outils. C'est la même chose qu'un marteau ou une scie à chaîne. Il faut apprendre à s'en servir dans le respect des autres. Il

governed by law, but that was previously not the case, not in the same way. We have always said that weapons had to be stored safely. We provide methods. There is a 1998 study, which is starting to be dated today, by Professor Jean Caron of the Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, who found that the biggest impact on the suicide rate could be achieved through storage. Make access to weapons as difficult as possible so that no one can act on an impulse.

Senator Chaput: My question is for both of you. You support the idea of abolishing the canadian firearms registry. You are honest people and hunters and you feel treated like criminals as a result of that registry. I very much respect what you are saying.

I have previously heard those kinds of comments back home in Manitoba. We are setting the registry aside; it is abolished. I want to discuss the licence to purchase to firearm. In your opinion, is it entirely normal to be required to have a licence before purchasing a firearm, and would it also be very normal for the individual selling the firearm to be required to verify at the time of purchase that your licence is legal? Would that also be normal?

Ms. Larente: In response to your first question, it is normal to have a possession permit. That is what qualifies us and tells us that we are not a dangerous person and are a person who can handle a weapon.

In response to your second question, it is not really necessary for the person to check to see whether the other person has a possession licence. For example, when someone is stopped because he is engaged in an activity involving a weapon, it will be his responsibility to have his licence or authorization to possess a firearm. It is going to be called an authorization licence now, a firearms licence. It is the one who is stopped who will be in violation. It will not be the person who transferred or sold the firearm to him.

Senator Chaput: In your view, it is the person who buys the firearm who is responsible, not the person who sells it?

Ms. Larente: The person who buys.

Senator Chaput: What do we do about the fact that one of our witnesses told us, and he was not the only one, that it is people who are dangerous, not the firearms? These dangerous people, for example, could go and buy a weapon with an invalid licence that is not verified by the vendor. What do we do about that?

Ms. Larente: If you are talking about a weapon purchased for the first time, I believe I may have misunderstood the question; for the first time, yes, that can be important, except that, when the weapon is subsequently transferred, the individual will not act like a police officer. He may ask the individual, but if his licence is not valid for reason X, it will not be the transferor's responsibility.

Senator Chaput: It's fine for the first purchase.

y a des éléments dans nos cours qu'on donnait même avant que la loi existe concernant l'entreposage sécuritaire. Maintenant, c'est régi par la loi, mais avant ce ne l'était pas de la même façon. On a toujours dit qu'il fallait entreposer les armes de façon sécuritaire. On donne des méthodes. Il y a une étude qui commence à dater aujourd'hui, mais de 1998, du professeur Jean Caron, de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, qui a trouvé que le meilleur impact sur le taux de suicide pouvait être fait par l'entreposage. Rendre l'accès aux armes le plus difficile possible pour ne pas qu'on puisse agir sur un coup de tête.

Le sénateur Chaput : Ma question s'adresse à vous deux. Vous appuyez l'abolition du registre canadien des armes à feu. Vous êtes des gens et des chasseurs honnêtes et vous vous sentiez traités comme des criminels à cause de ce registre. Je respecte énormément ce que vous dites.

J'ai déjà entendu ce genre de commentaires chez moi au Manitoba. On met de côté le registre, il est aboli. Je veux traiter du permis pour acheter une arme à feu. Est-ce qu'à votre avis, c'est tout à fait normal d'être obligé d'avoir un permis avant pour aller acheter une arme à feu et, est-ce que ce serait aussi très normal que la personne qui vend l'arme à feu soit obligée de vérifier la légalité de votre permis lors de l'achat? Est-ce que ce serait aussi normal?

Mme Larente : Pour la question n° un, c'est normal qu'on ait un permis de possession. C'est ce qui nous qualifie et nous dit qu'on n'est pas une personne dangereuse et qui peut manipuler une arme

Pour votre deuxième question, le fait que la personne valide que l'autre ait son permis de possession ou non, ce n'est pas vraiment nécessaire. Par exemple, quand la personne va se faire intercepter parce qu'elle est en activité avec une arme, ça va être sa responsabilité à elle d'avoir son permis de possession ou d'autorisation. On va l'appeler permis d'autorisation maintenant, un permis d'armes à feu. C'est celui qui va se faire intercepter qui va être en infraction. Ce n'est pas celui qui va lui avoir cédé ou vendu.

Le sénateur Chaput : D'après vous, la responsabilité est celle de la personne qui achète et non la personne qui vend?

Mme Larente : La personne qui achète.

Le sénateur Chaput : Qu'est-ce qu'on fait avec le fait qu'un de nos témoins nous a dit et ce n'est pas le seul, que ce sont les personnes qui sont dangereuses et non les armes à feu? Ces personnes dangereuses, par exemple, pourraient aller acheter avec un permis non valide et non vérifié par le vendeur? Qu'est-ce qu'on fait avec ça?

Mme Larente : Si on parle d'une arme achetée pour la première fois, je pense que j'ai peut-être mal compris la question, pour la première fois, oui, ça peut être important. Sauf quand il y a cession par la suite, l'individu ne jouera pas à la police. Il peut lui demander mais s'il n'est pas valide son permis pour une raison x, ça ne deviendra pas la responsabilité du cédant.

Le sénateur Chaput : Le premier achat, ça va.

Ms. Larente: But there is no problem for the others.

Senator Chaput: Did you want to add something, Mr. Pelletier?

Mr. Pelletier: No.

Senator Dagenais: So we are going to get back on track. Thanks to our two witnesses. My question is for Ms. Larente. I heard you talk about the undue delays attributable to the firearms registry. And those delays could have put you in a situation; there is a hunting season, and you might not have been able to go hunting. I would like to hear you talk about the delays. Obviously, the delays are attributable to the registry.

Ms. Larente: The deadlines have changed considerably. They have been somewhat shortened in recent years. We have to be honest about that. They could run to five or six months, and even nine months in the initial years, and it even says nine months. If a new hunter takes the course in July or August, and the hunting season is in October, if we are talking about six or nine months, you can forget that. He has already spent money to go hunting, but he will not be able to go. He will have to cancel if he has already reserved or postpone because he will not have his licences or certificates in time to go hunting. These kinds of delays are unpleasant. If a document has been lost, that causes delays. You must not lose that document just before going hunting because then you're done finished.

Senator Dagenais: So the registry delays are causing you prejudice.

Ms. Larente: Yes, indeed.

[English]

The Chair: Senator Fraser, do you have a second round question? If you do not, that is fine, but sometimes you do.

Senator Fraser: I have a supplementary.

[Translation]

You said that it was originally very long but now it can be, what, a month, you were saying?

Mr. Pelletier: I have not bought recently.Ms. Larente: It is still five or six months.

Mr. Pelletier: It is still done quite quickly. It is a few days.

[English]

Senator White: It is a minimum of 28 days, but on average 6 to 8 weeks.

Senator Lang: I was wondering perhaps if you wanted to expand further. I found it very interesting that I think you said in your presentation that 25 per cent of the participants or people

Mme Larente : Mais pour les autres, il n'y a pas de problème.

Le sénateur Chaput : Vouliez-vous ajouter quelque chose, monsieur Pelletier?

M. Pelletier: Non.

Le sénateur Dagenais: Alors on va retrouver la voix. Merci à nos deux invités, ma question est pour madame Larente. Je vous ai entendue parler des délais indus imputables au registre des armes à feu. Et ces délais auraient pu vous mettre dans une situation, il y a un temps pour la chasse et vous n'auriez pas pu aller chasser. J'aimerais vous entendre parler des délais. Évidemment les délais sont imputables au registre.

Mme Larente: Les délais ont beaucoup changé Ils ont raccourci un peu dans les dernières années. Il faut être honnête avec ça. Ça pouvait aller jusqu'à cinq et six mois avant de pouvoir et même neuf mois quand on parle des premières années, et il dit même neuf mois. Un nouvel adepte qui suit son cours au mois de juillet ou août et la saison de chasse est au mois d'octobre. Si on parle de six ou neuf mois, on oublie ça, il a déjà dépensé des sous pour aller à la chasse mais il ne pourra pas y aller. Il devra annuler s'il a déjà réservé ou reporter parce qu'il n'aura pas ses permis ou certificats à temps pour aller pratiquer son activité. De tels délais sont désagréables. S'il y a eu une perte de document, ça cause des délais. Il ne faut pas perdre ce document juste avant de partir pour la chasse parce que tu es fait.

Le sénateur Dagenais: Donc, les délais du registre vous causeraient un préjudice.

Mme Larente: Oui, effectivement.

[Traduction]

Le président: Madame le sénateur Fraser, avez-vous une question de second tour? Si vous n'en avez pas, ce n'est pas grave, mais vous en avez, parfois.

Le sénateur Fraser : J'ai une question complémentaire.

[Français]

Vous avez dit qu'au début c'était très long, mais maintenant, ça peut être quoi, un mois dites-vous?

M. Pelletier : Je n'en ai pas acheté récemment.

Mme Larente : C'est cinq ou six mois encore.

M. Pelletier: Ça se fait assez rapidement encore. C'est quelques jours.

[Traduction]

Le sénateur White: Il s'agit au minimum de 28 jours, mais c'est en moyenne de six à huit semaines.

Le sénateur Lang: Je me demandais si vous vouliez ajouter quelque chose. J'ai trouvé très intéressant que vous disiez, je crois, dans votre exposé que 25 p. 100 des participants ou des gens qui

involved in the organization were women. Has that been expanding progressively over the years — say over the last 10 years — to get to 25 per cent? That is quite a number.

[Translation]

Ms. Larente: In the past 10 years, it has increased considerably, yes, in the past 10 years.

[English]

The Chair: Colleagues, that concludes our time with this panel. I want to thank Ms. Larente and Mr. Pelletier, who are both very knowledgeable about the subject and who certainly have a passion for it. That passion came through loud and clear. What you had to say was helpful to us and we appreciate you taking the time to be here today.

Senators, we are pleased, as our fourth panel today, to have two different organizations and an individual. From the Quebec suicide prevention association, we have Mr. Bruno Marchand, Director General, and Mr. Luc Massicotte, Mobilization Coordinator. From the Dawson Student Union, we have Mr. Mathieu Murphy-Perron, Executive Director, and Ms. Morgan Crockett, who is a student at Dawson College. We have a gun control activist, Ms. Francine Anna Dulong. Welcome.

We will proceed with opening statements, in no particular order, so do not be offended as I pick one to start with. Mr. Marchand.

[Translation]

Bruno Marchand, Director General, Association québécoise de prévention du suicide: Mr. Chair, senators, thank you for allowing us this time as part of the study you are conducting on this bill.

Quebec's Institut national de santé publique estimates that measures to reduce access to firearms have resulted in a reduction of 250 suicides per year for the country as a whole. Obviously, it could not be said that those 250 suicides were avoided solely as a result of the registry. However, the World Health Organization has adopted that position, saying that the reduction in access to means is one of a number of measures that have helped significantly reduce suicides in any given location.

Why? This may be quite difficult to understand because one gets the impression that suicide by firearms is one method among many — we know there are several methods. It is one method among many which make it possible to achieve an end, not death, because a vulnerable person does not want to die, but to put an end to suffering.

prennent part aux activités de l'organisation sont des femmes. Est-ce que le nombre a augmenté progressivement au fil des ans — disons au cours des 10 dernières années — pour atteindre 25 p. 100? C'est un chiffre assez étonnant.

[Français]

Mme Larente: Dans les dix dernières années, ça a augmenté considérablement, oui, dans les dix dernières années.

[Traduction]

Le président: Chers collègues, voilà qui conclut le temps que nous avions à passer avec le groupe de témoins. Je veux remercier Mme Larente et M. Pelletier, qui connaissent tous les deux très bien le sujet et qui sont assurément passionnés par celui-ci. Leur passion est ressortie très clairement. Vous nous avez éclairés, et nous vous remercions d'avoir pris le temps de venir ici aujourd'hui.

Mesdames et messieurs les sénateurs, nous avons le plaisir d'accueillir notre quatrième groupe de témoins d'aujourd'hui, qui est composé des représentants de deux organisations et d'une personne qui comparaît à titre personnel. Nous recevons M. Bruno Marchand, directeur général de l'Association québécoise de prévention du suicide, et M. Luc Massicotte, coordonnateur de la mobilisation. Nous recevons M. Mathieu Murphy-Perron, directeur général de la Dawson Student Union, et Mme Morgan Crockett, étudiante au Collège Dawson. Nous recevons également une personne qui milite en faveur du contrôle des armes à feu, Mme Francine Anna Dulong. Bienvenue.

Nous allons procéder aux déclarations préliminaires, sans ordre particulier, alors ne soyez pas offensés si je choisis qui commencera. Monsieur Marchand.

[Français]

Bruno Marchand, directeur général, Association québécoise de prévention du suicide: Monsieur le président, mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, merci de nous consacrer ce temps dans le cadre de l'étude du projet de loi que vous effectuez actuellement.

L'Institut national de santé publique du Québec évalue que les mesures concernant tout ce qui touche la réduction de l'accès aux moyens concernant les armes à feu a permis une réduction de 250 suicides par année pour l'ensemble du pays. Évidemment, on ne pourrait pas dire que ces 250 suicides sont uniquement sauvés à cause du registre. Cependant, l'Organisation mondiale de la santé prend cette position en disant que la réduction de l'accès au moyen est une des quelques mesures qui permettent de réduire significativement les suicides dans un endroit donné.

Pourquoi? Cela peut être assez compliqué pour l'entendement parce qu'on a l'impression que le suicide par arme à feu est une méthode parmi d'autres — et on sait qu'il en existe plusieurs. C'est une méthode parmi d'autres qui permet d'arriver à une fin, pas celle de vouloir mourir parce que la personne vulnérable ne veut pas mourir, mais celle d'arrêter de souffrir.

So one might think that the method might differ depending on what is available or not. However, studies have shown that people choose the means not as we would do it if we decided to work toward an objective, to go somewhere, to take a bus or car or to go by foot. For a vulnerable person, the choice of means is something that, consciously or unconsciously, is his or her own, that belongs to that person's culture, that belongs to the civilization in which that person lives and that, for that individual, is something — this will seem odd to you — that is precious to that individual. We know from the studies that there is no tactical displacement by another means, when the desired means is not available, at least in the short and medium terms.

The World Health Organization tells us that reducing access to the means has an impact on suicide rates. In this case, we are talking about firearms, which are the most lethal means. Some 98 per cent of the people who use firearms to attempt suicide die as a result.

What do we do? We remove the means that these individuals thought they would use to end their suffering, and this gives us time to intervene. Here we are thinking about police officers, but also about front-line workers and people around the individuals. This affords time to find a permanent solution to the temporary problems of the individuals who are feeling this ambivalence about life and death in which they are suffering without knowing how to stop suffering. Sometimes they want to live and sometimes they want to die.

Reduced access to the means is an effective measure to prevent suicide. That said, a registry alone cannot do everything. However, it is one of the measures that, combined with others — we could name several in Canada — could have an impact on suicide rates. It also enables Quebec's Institut national de la santé publique, and this is what we have shown in our brief, to say that we have probably saved 250 lives in Canada, that we have probably prevented 250 suicides and that we have removed 250 suicides from our statistics because the means was not accessible or available.

It is obviously not unrealistic to the point of thinking that everything can go back to the way it was. We are opposed to Bill C-19, but we understand that the Canadian government has decided to head in a different direction and to disregard public health positions, particularly regarding suicide prevention. It will be up to you to be the judge of that.

However, it is important for us to say — and you will find these elements in the brief, I am summarizing them this way; we are asking senators to evaluate very carefully the impact that the adoption of this bill might have, and the impact that it might have if the amendments are not put forward. So we are advancing the issue of the accountability of the vendor, the individual who sells the weapon, with an obligation to ensure that the licence is valid and to trace what he has acquired and sold.

On pourrait donc penser que cette méthode pourrait être différente selon ce qui est disponible ou non. Or, les études nous démontrent que le choix du moyen n'est pas seulement comme on le ferait, nous, si on décidait d'œuvrer vers un objectif, de se diriger vers un endroit, de prendre l'autobus, l'auto ou d'y aller à pied. Pour la personne vulnérable, le choix du moyen est quelque chose qui lui appartient en propre, consciemment et inconsciemment, qui appartient à sa culture, qui appartient à la civilisation dans laquelle elle vit et qui fait que ce moyen est pour elle quelque chose — cela va vous paraître spécial — qui est précieux pour elle. On sait par les études qu'il n'y a pas de déplacement tactique vers un autre moyen lorsque le moyen n'est pas disponible, du moins à court et à moyen terme.

L'Organisation mondiale de la santé nous dit que la réduction de l'accès au moyen a une incidence sur les taux de suicide. Dans ce cas-ci, on parle des armes à feu, qui est le moyen le plus létal. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des gens qui utilisent l'arme à feu pour tenter de se suicider en meurent.

Que fait-on? On éloigne le moyen que la personne pensait utiliser pour abréger ses souffrances et cela nous donne du temps pour intervenir. On pense ici aux policiers, mais aussi aux intervenants et aux gens autour de la personne. Cela donne du temps pour trouver une solution permanente aux problèmes temporaires de la personne qui est dans cette ambivalence de mort et de vie où elle souffre sans savoir comment arrêter de souffrir. Elle a parfois envie de vivre et parfois envie de mourir.

La réduction de l'accès au moyen est une mesure efficace pour prévenir le suicide. Cela dit, un seul registre n'arriverait pas à tout faire. Cependant, c'est une des mesures qui peut, combinée à d'autres — on pourrait en nommer plusieurs au Canada —, permettre d'avoir un impact sur les taux de suicide. Elle permet aussi à l'Institut national de la santé publique, et c'est ce qu'on a illustré dans notre mémoire, de dire qu'on a probablement sauvé 250 vies au Canada, qu'on a probablement prévenu 250 suicides et qu'on a enlevé 250 suicides de nos statistiques parce que le moyen n'était pas accessible et disponible.

Évidemment, on n'est pas utopique au point de penser que tout peut revenir en arrière. Nous sommes contre le projet de loi C-19, mais nous comprenons que le gouvernement canadien a décidé d'aller dans un autre sens et de faire fi des positions de santé publique, notamment en matière de prévention du suicide. Ce sera à vous d'en juger.

Cependant, pour nous il est important de dire — et vous retrouverez ces éléments dans le mémoire, je les résume ainsi, on prie les sénateurs d'évaluer de façon très méticuleuse l'impact que pourrait avoir l'adoption de ce projet de loi et en plus, l'impact que cela pourrait avoir si les amendements n'étaient pas proposés. On propose donc la question de l'imputabilité du marchand, celui qui vend l'arme, dans l'obligation de s'assurer de la validité du permis et de tenir trace de ce qu'il a vendu et acquis.

We are convinced — and if you are not, let the provinces judge the matter — of the benefits of letting the provinces recover the data. The provinces must be given the choice of recovering the data if you head in the direction of Bill C-19.

Lastly, because my time is increasingly limited, we are working very hard — not just on the reduction issue — on means and other measures to reduce suicide in Canada. I am not telling you anything new, but the resources allocated to suicide prevention are virtually non-existent or very minor relative to the significance of this public health problem, which results in the death of nearly 4,000 Canadians a year, depending on the year.

We believe that work must be done, in the amendments, in this bill or through other means, on future measures that will offset the negative effects that this bill might have, particularly through campaigns promoting safe storage, particularly through the distribution of trigger locks, through ways of removing or limiting the availability of this firearm that can be very lethal for a person who does not want to die and who is in no way a criminal. This situation can happen to any one of us in difficult times, particularly since the means is available to us.

We need the Government of Canada to prevent suicide. We have done a lot, we have done it together, and we can do even more, and we could make it so we lose no more Canadians through suicide, but Bill C-19 alone does not help us move forward; it makes us take a step backward. How can we combine it with effective measures? That is what we are asking you.

[English]

The Chair: Thank you. This is a large panel, and I know there are a number of you wishing to make opening statements. Again, make the points you want to make, but keep in mind that it reduces the time we have for questions.

Mathieu Murphy-Perron, Executive Director, Dawson Student Union: Thank you, Mr. Chair and members of the committee. My name is Mathieu Perron, and I am a staff member of the Dawson Student Union.

Morgan Crockett, Member, Dawson College student, Dawson Student Union: I am Morgan Crockett, and I am a student at Dawson College, studying law, society and justice.

Mr. Murphy-Perron: I hope this will not be too confusing, but we will share our presentation. We will move as expediently as we can.

We come before you representing the 10, 500 students at Dawson College, in Westmount, Quebec. On September 13, last year, we marked the fifth anniversary of the shooting at our school where Anastasia De Sousa died, 19 more people were injured, and the shooter eventually took his own life.

Nous sommes persuadés des bienfaits du fait, et si vous ne l'êtes pas, laissons les provinces en juger, qu'il faudrait permettre aux provinces de récupérer les données. Il faudra laisser aux provinces le choix de récupérer les données si vous allez dans le sens du projet de loi C-19.

Finalement, parce que mon temps se voit de plus en plus restreint, on travaille très fort — pas seulement sur la question de la réduction — sur des moyens et d'autres mesures pour réduire les suicides au Canada. Je ne vous apprends rien, les ressources dévolues à la prévention du suicide sont quasi inexistantes ou très faibles par rapport à l'importance de ce problème de santé publique qui enlève presque 4 000 Canadiens par année, dépendamment des années.

On pense que dans les amendements, dans ce projet de loi ou par d'autres moyens, qu'il faut travailler sur des mesures à venir qui compenseront les effets négatifs que pourrait avoir ce projet de loi, notamment par des campagnes où on valoriserait l'entreposage sécuritaire, notamment par la distribution de verrous de pontet par des façons de faire en sorte qu'on éloigne et rende moins disponible cette arme à feu qui peut être très létale pour une personne qui ne veut pas mourir et qui n'a rien d'un criminel. Cette situation peut arriver à n'importe lequel d'entre nous dans une période difficile, d'autant plus si le moyen nous est disponible.

On a besoin du gouvernement du Canada pour prévenir les suicides. On en a fait beaucoup, on l'a fait ensemble et on peut en faire encore plus et on pourrait faire en sorte qu'on ne perde plus de Canadiens par suicide, mais seul, le projet de loi C-19 ne permet pas d'avancer, il nous fait reculer. Comment peut-on faire pour le combiner à des mesures efficaces, c'est ce qu'on vous demande.

[Traduction]

Le président: Merci. C'est un gros groupe, et je sais que plusieurs d'entre vous souhaitent présenter une déclaration préliminaire. Encore une fois, dites ce que vous avez à dire, mais n'oubliez pas que le temps que vous prenez est du temps que n'aurons pas pour les questions.

Mathieu Murphy-Perron, directeur général, Dawson Student Union: Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité. Je m'appelle Mathieu Perron, et je suis membre du personnel de la Dawson Student Union.

Morgan Crockett, membre, étudiante, Collège Dawson, Dawson Student Union: Je m'appelle Morgan Crockett, et je suis étudiante au Collège Dawson. Mes études portent sur le droit, la société et la justice.

M. Murphy-Perron : Nous allons présenter un exposé ensemble, en espérant que cela ne soit pas trop déroutant. Nous allons procéder le plus rapidement possible.

Nous représentons les 10 500 étudiants du Collège Dawson, situé à Westmount, au Québec. Le 13 septembre dernier, nous avons commémoré le cinquième anniversaire de la fusillade qui a eu lieu dans notre école, qui a fait une victime, Anastasia De Sousa, et 19 blessés, avant que le tireur ne s'enlève la vie.

Ms. Crockett: We are here today to ask you to do the right thing. This chamber has a proud history of listening to, debating, and providing sober second thought on issues that may have been overlooked by your colleagues in the House of Commons. Give yourselves and Canadians the opportunity to thoroughly study Bill C-19 and its repercussions for public health and safety. The country's students and youth are watching you and looking to you for guidance.

Mr. Murphy-Perron: Some people have said that enough debate has already taken place on this. However, there has been little debate on some of the radical provisions included in the bill before you, those that would eliminate the mandatory licence verification for individuals buying non-restricted firearms and the mandatory keeping of firearms records by vendors. These measures were not part of the commitments made by the Conservative Party in the last election. In fact, when previous incarnations of this bill came before the House of Commons, the government at the time said that such provisions "help to ensure that guns do not get into the hands of individuals who should not have them, such as convicted criminals, and help investigators identify the owners of stolen firearms or conduct criminal investigations."

Ms. Crockett: We agree. They are logical and rational protections. Doing away with them quickly, under cover of a debate on the long-gun registry, is very worrisome. The full effects of their elimination have not been thoroughly considered. A lack of due diligence on this law could cost lives. We ask that you carefully study the ramifications of these provisions. If lives are lost or criminals not brought to justice due to the content of this bill, ignorance as to exactly what it proposed will not be an excuse.

Mr. Murphy-Perron: We at the Dawson Student Union are used to hearing the tired argument that the registry did not prevent the shooting at our school. We tell cynics that it is precisely this experience that spurred us to carefully study all aspects of this issue. We empathize with victims and survivors of gun violence, and it is with love and empathy that we are here before you.

Ms. Crockett: The Beretta CX-4 is classified as a restricted firearm in Canada and is not affected by Bill C-19. This being said, we would like to remind you of the words of the Supreme Court of Canada: "Guns cannot be divided neatly into two categories — those that are dangerous and those that are not dangerous. All guns are capable of being used in crime. All guns are capable of killing and maiming."

Mme Crockett: Nous sommes ici pour vous demander de faire ce qui s'impose. Le Sénat s'enorgueillit de ce qu'il a toujours écouté ce que les gens avaient à dire sur des questions qui pouvaient avoir été négligées par la Chambre des communes, débattu de ces questions et posé un second regard objectif sur celles-ci. Dans l'intérêt des Canadiens, prenez le temps d'examiner soigneusement le projet de loi C-19 et les répercussions qu'il aura sur la santé et la sécurité de la population. Les étudiants et les jeunes du pays vous regardent et espèrent que vous puissiez les guider.

M. Murphy-Perron: Des gens ont dit qu'on a suffisamment débattu de la question. Cependant, il n'y a pas eu beaucoup de débats sur certaines des dispositions radicales que contient le projet de loi qui est devant vous, c'est-à-dire celles qui supprimeraient la vérification obligatoire du permis des personnes qui font l'achat d'armes à feu sans restrictions et la tenue obligatoire de dossiers sur les armes à feu par les fournisseurs. Ces mesures ne faisaient pas partie des engagements pris par le Parti conservateur aux dernières élections. En fait, lorsque le projet de loi a été présenté à la Chambre des communes en ses moutures antérieures, le gouvernement a dit à l'époque que les dispositions en question aideraient à faire en sorte que les armes n'aboutissent pas dans les mains d'individus qui ne devraient pas y avoir accès, comme des criminels reconnus, et qu'elles aideraient également les enquêteurs à identifier les propriétaires d'armes volées ou à mener des enquêtes criminelles.

Mme Crockett: Nous sommes d'accord. Il s'agit là de mécanismes de protection logiques et rationnels. Le fait qu'on s'en débarrasse sommairement, sous le couvert d'un débat concernant le registre des armes d'épaule, est très inquiétant. Les effets de leur suppression n'ont pas été entièrement et soigneusement examinés. Un manque de diligence raisonnable à l'égard du projet de loi pourrait entraîner des pertes de vies humaines. Nous vous demandons d'examiner soigneusement toutes les conséquences de l'adoption des dispositions en question. S'il y a perte de vies humaines ou que des criminels ne sont pas traduits en justice à cause du contenu du projet de loi, l'ignorance de ce qui y était proposé exactement ne sera pas une excuse.

M. Murphy-Perron: À la Dawson Student Union, nous sommes habitués d'entendre le vieil argument selon lequel le registre n'a pas empêché la fusillade qui a eu lieu dans notre école. Nous répondons aux cyniques que c'est précisément ce que nous avons vécu qui nous a incités à étudier soigneusement tous les aspects de la question. C'est par amour et par empathie pour les victimes et les survivants d'actes de violence commis avec des armes à feu que nous sommes venus témoigner devant vous.

Mme Crockett : Le Beretta CX-4 est une arme à autorisation restreinte au Canada, et elle n'est pas visée par le projet de loi C-19. Cela dit, nous aimerions vous rappeler ce qu'a dit la Cour suprême du Canada : « On ne peut pas diviser clairement les armes à feu en deux catégories — celles qui sont dangereuses et celles qui ne le sont pas. Toutes les armes à feu sont susceptibles d'utilisation criminelle. Elles sont toutes susceptibles de tuer et de mutiler. »

While the gun registry did not prevent the shooting, the police first on the scene afterwards said that knowledge given to them by the registry helped them to respond more effectively. It told them the types of guns he owned and how many and gave them a licence photo.

Mr. Murphy-Perron: In the days following the shooting at our school, the Sûreté du Québec used the registry to identify, track down, and disarm a potential copycat of the shooter on the Internet. A 15-year-old with a valid firearms licence posted on a website where the Dawson shooter had a blog, threatening students at a high school in the small town of Hudson. He bragged that he was a better shot than that shooter and said he wanted to die in a similar fashion. He included a picture with the posting where he was masked and holding one of his father's guns. The registry was a key tool — and we recognize that it is a tool — used to stop him from ruining thousands of lives.

Ms. Crockett: When our laws falter, we must not just shrug and accept defeat. Our responsibility is to find the holes in the system and fill them. We can testify that the costs of gun violence are high and that we simply cannot afford to weaken our gun control.

Mr. Murphy-Perron: We understand that Canadians have doubts about the program's usefulness or think that registering their firearm is difficult and complicated, but we extend our hand to them, with an open mind, so that we can find common ground.

There have been interesting ideas proposed as to how to make the registry work for everyone. Some MPs have proposed, brilliantly, bringing both gun registry activists and opponents together into the room to talk to one another to figure out a way that everyone can be happier in this situation. We ask that the registry, the mandatory license verification, and the obligation that vendors keep track of which firearms are being sold be maintained and that this dialogue continue. The issue does not need to be as divisive as some have made it out to be. All we are seeking is dialogue and compromise.

Ms. Crockett: All Canadians have paid for the registry. Quebec, in particular, sees the registry as an integral part of its values. On three occasions, Quebec's National Assembly voted unanimously to keep the registry. The federal government should not deny Quebec the data its taxpayers have paid for and spend millions fighting it in court.

Le registre des armes à feu n'a pas empêché la fusillade d'avoir lieu, mais les agents de police qui, les premiers, sont arrivés sur place ont dit par la suite que l'information qu'ils ont obtenue grâce au registre les a aidés à intervenir efficacement. Le registre leur a permis de savoir quel type d'armes le tireur possédait et combien il en possédait, ainsi que d'obtenir sa photo de permis.

M. Murphy-Perron: Dans les jours qui ont suivi, la Sûreté du Québec a utilisé le registre pour identifier, retracer et désarmer un éventuel imitateur du tireur de Dawson sur Internet. Un jeune de 15 ans qui possédait un permis d'armes à feu valide a affiché, sur un site web dans lequel le tireur de Dawson tenait un blogue, un message de menaces à l'intention des élèves d'une école secondaire de la petite ville de Hudson. Il s'est vanté d'être un meilleur tireur que lui et a déclaré vouloir mourir de la même façon. Il a accompagné son message d'une photo sur laquelle il portait un masque et tenait à la main une arme appartenant à son père. Le registre a été un outil essentiel — et nous reconnaissons le fait qu'il s'agit d'un outil — pour l'empêcher de détruire la vie de milliers de personnes.

Mme Crockett: Lorsque nos lois sont insuffisantes, nous ne pouvons pas simplement hausser les épaules et accepter l'échec. Notre responsabilité est de cerner les lacunes du système et de les combler. Nous pouvons témoigner du fait que les coûts engendrés par la violence liée aux armes à feu sont élevés et nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre d'affaiblir les mesures de contrôle des armes à feu.

M. Murphy-Perron: Nous comprenons que les Canadiens aient des doutes concernant l'utilité du programme ou pensent que l'enregistrement de leurs armes à feu est difficile et complexe, mais nous leur tendons la main, l'esprit ouvert, dans le but de trouver un terrain d'entente.

Des idées intéressantes visant à faire en sorte que le registre fonctionne pour tout le monde ont été proposées. Des députés ont proposé l'idée brillante de réunir des militants qui sont pour le registre des armes à feu et des gens qui s'y opposent pour qu'ils puissent se parler et trouver une solution qui fera le bonheur de tous. Nous demandons le maintien du registre, de la vérification obligatoire du permis et de l'obligation pour les fournisseurs de tenir des dossiers sur les armes à feu qu'ils vendent, et nous demandons la poursuite du dialogue. Le débat n'a pas à être une source de divisions comme on le prétend. Tout ce que nous voulons, c'est de dialoguer et d'en arriver à un compromis.

Mme Crockett: Les Canadiens ont assumé tous ensemble les coûts liés au registre. Les Québécois en particulier voient le registre comme faisant partie intégrante de leurs valeurs. À trois reprises, l'Assemblée nationale du Québec a voté à l'unanimité pour le maintien du registre. Le gouvernement fédéral ne devrait pas refuser aux contribuables québécois l'accès à des données dont ils ont assumé le coût et pour lequel ils ont dépensé des millions en frais juridiques.

Mr. Murphy-Perron: We hope that this committee will do its proper job, examine all elements of this bill, and show due diligence in ensuring that all facets of Bill C-19 are carefully examined. Thank you very much for your time.

The Chair: Thank you very much for that.

Ms. Dulong, do you have an opening statement?

Francine Anna Dulong, as an individual: Yes, I do.

Thank you very much, Mr. Chair and members of the committee, for the time to speak to the committee about this important issue. I am here as a teacher, a Canadian citizen, and a grieving daughter, as I witness a gun sale loophole becoming a reality in Canada through this bill. That kind of loophole is one half of the equation that set the stage for the death of my mother, Jocelyne Couture-Nowak, at Virginia Tech University, in the United States, less than five years ago.

All guns are lethal, and any gun in the wrong hands is dangerous. If you look at gun control, you have two sides of the equation — ease of access, which is the supply, and the people who are looking for guns for whatever reason, which is the demand.

Currently, whether to prevent a mass shooting or a single murder, we have mandatory licence checks. They ensure that only those with a valid licence can purchase a gun, as do records of sale and registration that track legal weapons. They support each other. Bill C-19 will take away not only the registration of long-guns but also the legal obligation to check these licences and the gun dealer and manufacturer record of those transactions. We are essentially creating an open, private space for firearms to get into the wrong hands, which is exactly how my mother's killer was able to purchase the gun that killed 32 people, wounded 25, and killed him. We are creating the Canadian version of a gun show loophole.

Amendments in Bill C-19 severely weaken the protections of our licensing system. When you are changing the law to no reason to believe that a person cannot possess a type of weapon, this bill can give a get out of jail free card to those who choose to break the law when they try to buy guns. While selling guns to an unlicensed person will remain illegal, the ability of courts to hold

M. Murphy-Perron: Nous espérons que le comité s'acquittera de la tâche qui lui incombe, examinera tous les éléments du projet de loi et fera preuve de diligence raisonnable en s'assurant que toutes les facettes du projet de loi C-19 sont examinées avec soin. Merci beaucoup de votre attention.

Le président : Merci beaucoup de votre exposé.

Madame Dulong, avez-vous une déclaration préliminaire à faire?

Francine Anna Dulong, à titre personnel : Oui.

Merci beaucoup, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, de m'accorder du temps pour que je puisse vous parler de ce sujet important. Je suis ici à titre d'enseignante, de citoyenne canadienne et de fille en deuil, et parce que je vais être témoin du fait qu'une faille dans le régime de ventes des armes va devenir réalité au Canada en raison de l'adoption du projet de loi. C'est le genre de faille qui constitue l'un des deux membres de l'équation ayant présidé au décès de ma mère, Jocelyne Couture-Nowak, à l'Université Virginia Teck, aux États-Unis, il y a moins de cinq ans.

Toutes les armes à feu peuvent servir à tuer, et toute arme placée entre les mains de la mauvaise personne est dangereuse. Dans le domaine du contrôle des armes à feu, il y a une équation à deux membres : la facilité d'accès, ce qui représente l'offre, et les gens qui veulent se procurer une arme à feu pour une raison quelconque, ce qui représente la demande.

À l'heure actuelle, que la raison en soit la prévention des fusillades faisant de nombreuses victimes ou d'un seul meurtre, il y a des vérifications obligatoires de permis. Celles-ci garantissent que seules les personnes détenant un permis valide peuvent acheter une arme, avec la tenue de dossiers de vente et l'enregistrement qui permet de retracer les armes détenues légalement. Il s'agit de mécanismes qui fonctionnent ensemble. Le projet de loi C-19 va supprimer non seulement l'enregistrement des armes d'épaule, mais également l'obligation découlant de la loi de vérifier le permis et l'obligation pour le marchand et le fabricant d'armes à feu de garder une trace de la transaction. Nous sommes essentiellement en train de créer un espace ouvert et privé dans lequel les armes à feu pourront aboutir entre les mains des mauvaises personnes, ce qui est exactement ce qui a permis au meurtrier de ma mère de se procurer l'arme avec laquelle il a tué 32 personnes, en a blessé 25 et s'est enlevé la vie. Nous sommes en train de créer une version canadienne de l'exemption qui permet la tenue de foires aux armes à feu.

Les modifications contenues dans le projet de loi C-19 affaiblissent gravement les mécanismes de protection que comporte notre régime de délivrance des permis. En modifiant la loi pour que le critère devienne le fait qu'il n'y a aucune raison de croire qu'une personne ne peut détenir un type donné d'arme, le projet de loi offrira une carte de sortie de prison sans frais aux

people to account for the crime will be greatly diminished. After an act of violence occurs, we are putting the onus on the Crown to prove what someone may have believed.

The coroner's inquest into the shooting of Arlene May in 1998 identified the lack of mandatory licence validation as a major loophole in the former system. Her former partner was able to purchase a gun, despite being prohibited by a judge from owning guns under bail conditions after he assaulted her.

We must learn from experiences of the past. "No reason to believe" simply will not be enough to deter sales to those with a licensed card but without a valid licence.

Bill C-19 also eliminates mandatory records for transactions for both dealers and manufacturers in Canada. That eliminates a practice that was first put into place here 35 years ago, a practice that helps police to find out where crime guns come from and shut down those sources.

Critics also claim the registry is a waste of time, money and is inherently flawed. However, there are many examples of the registry helping to combat the illegal gun trade. I will highlight two for you.

In March 2011, a licensed gun dealer from rural Quebec was charged with illegally selling 63 guns, including long-guns, to Montreal street gangs. The police investigated after three guns registered to this individual were used in gang crimes.

More recently, in February 2012, an employee of a B.C. hunting store was charged with stealing 159 firearms from that shop and trafficking them by posting them on websites popular with gun enthusiasts. The police have lauded the registry for helping to apprehend the suspect and recover the stolen firearms.

Bill C-19 will make crimes like this one easier to commit and harder to solve.

What this law does is eerily similar to how guns in the United States through the gun show loophole. Under Bill C-19, rifles and shotguns can be sold to someone who should not have guns, just like Arlene May's killer, and they can become an instrument of crime, violence and death, leading to a lifetime of grief and traumatization.

Some argue that Bill C-19 will end the criminalization of lawabiding, gun-owning citizens. They are harmless duck guns used solely for hunting and sporting activities. I grew up in rural Nova Scotia, in a hunting family, and I understand their point of view. personnes qui enfreignent la loi lorsqu'elles essaient d'acheter des armes à feu. La vente d'armes à feu à une personne qui ne détient pas de permis demeurera illégale, mais la capacité des tribunaux de déclarer les gens responsables de leur crime sera grandement diminuée. Nous faisons en sorte qu'il incombe à la Couronne de prouver ce que quelqu'un aurait pu croire après la perpétration d'un acte de violence.

D'après l'enquête du coroner qui a suivi le meurtre par balle d'Arlene May en 1998, l'absence de vérification obligatoire du permis était une faille importante de l'ancien système. Son ex-petit ami a été en mesure de se procurer une arme, même si un juge lui avait interdit de détenir une arme à feu comme condition de sa liberté sous caution après qu'il l'a agressée.

Nous devons apprendre de ce qui s'est passé. Le critère selon lequel il n'y a « aucune raison de croire » ne sera tout simplement pas suffisant pour empêcher la vente d'armes à feu à des personnes qui détiennent un permis, mais pas un permis valide.

Le projet de loi C-19 supprime également l'obligation pour les marchands et les fabricants d'armes du Canada de tenir des dossiers concernant les transactions. Il s'agit d'une pratique qui a été adoptée il y a 35 ans, et qui aide la police à retracer les armes utilisées pour commettre un crime et à en supprimer la source.

Les critiques affirment également que le registre est une perte de temps et d'argent, et qu'il contient des lacunes intrinsèques. Cependant, dans de nombreux cas, le registre aide à combattre le commerce illégal d'armes à feu. Je vais vous en présenter deux.

En mars 2011, un marchand d'armes autorisé d'une région rurale du Québec a été accusé d'avoir vendu illégalement 63 armes, dont des armes d'épaule, à des gangs de rue de Montréal. La police a mené une enquête après que trois armes enregistrées au nom de la personne concernée ont été utilisées par les gangs pour commettre des crimes.

Plus récemment, en février 2012, un employé d'un magasin de fournitures de chasse de la Colombie-Britannique a été accusé d'avoir volé 159 armes à feu dans ce magasin et d'en avoir fait le trafic en affichant des annonces sur un site Web populaire auprès des amateurs d'armes à feu. La police a dit que le registre l'avait aidé à arrêter le suspect et à récupérer les armes à feu volées.

Le projet de loi C-19 va rendre les crimes du genre plus faciles à commettre et les cas plus difficiles à résoudre.

Les dispositions du projet de loi ressemblent étrangement à l'exemption qui permet la tenue de foires d'armes à feu aux États-Unis. Aux termes du projet de loi C-19, des carabines et des fusils de chasse peuvent être vendus à des personnes qui ne devraient pas posséder d'armes, comme le meurtrier d'Arlene May, et ces armes deviennent des instruments de crime, de violence et de mort, et elles engendrent un deuil et des traumatismes qui durent toute une vie.

Il y a des gens qui affirment que le projet de loi C-19 va mettre fin à la criminalisation de citoyens respectueux des lois qui possèdent des armes à feu. Il s'agit d'armes inoffensives utilisées seulement pour la chasse et à des fins sportives. J'ai grandi dans What I claim in no way criminalizes legitimate gun users. Guns come with responsibilities, just as cars do. Law-abiding firearm owners understand that. They have a licence; they have registered their weapons.

It takes little time, comparatively, to register a gun, write up a transaction, or phone to check a valid licence. It takes much longer to investigate gun crime, bring criminals to justice and support innocent victims and their families, and it takes a lifetime to recover from gun violence.

My mother always told me that in Canada we took gun ownership seriously and, although not perfect, our current legislation supports this very Canadian approach. It is not perfect but we can work on it. My mother was proud to work in a country that works toward gun violence prevention through education, international leadership and a legal system that protects the most vulnerable.

Whether a national tragedy or a single victim, if you had the chance to avert a death by gun violence, would you not take that chance? If you had the tools at your disposal after a violent death to seek out justice, would you use those tools or throw them away? The long-gun registry is one of these tools. This bill will leave other families to suffer the fate that I and too many of us suffered that day in Virginia. I humbly ask this committee to reassess Bill C-19 and the amendments therein in their entirety. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Dulong. We will now have questions from our committee members, beginning with Deputy Chair Senator Fraser.

Senator Fraser: Thank you very much for being here.

[Translation]

It is very important for us to hear what you have to say.

[English]

Ms. Dulong in particular, you have my condolences. I know it is not easy for people who have been through what you have been through to testify before a committee like this, and we are very grateful to you.

It seems to me that a common thread for all of you comes back to this question of whether the merchants have to verify the validity of the licence at point of sale — not just determine whether someone has a card, but if it is still valid.

une région rurale de la Nouvelle-Écosse, au sein d'une famille de chasseurs, et je comprends leur point de vue. Ce que je demande ne criminalise en rien les gens qui utilisent des armes à feu en toute légalité. La possession d'armes à feu s'assortit de responsabilités, tout comme l'utilisation d'une automobile. Les détenteurs d'armes à feu qui respectent les lois le savent. Ils ont un permis, et ils font enregistrer leurs armes.

Il faut relativement peu de temps pour faire enregistrer une arme, créer un dossier de transactions ou téléphoner pour vérifier la validité d'un permis. Il faut beaucoup plus de temps pour mener une enquête sur un crime commis avec une arme à feu, pour traduire les criminels en justice et pour fournir du soutien à des victimes innocentes et aux membres de leur famille, et il faut toute une vie pour se remettre des actes de violence commis avec une arme à feu.

Ma mère m'a toujours dit qu'au Canada, nous prenons la possession d'armes au sérieux, et que, même si elle n'est pas parfaite, la législation actuelle appuie cette approche tout à fait canadienne. Elle n'est pas parfaite, mais nous pouvons y travailler. Ma mère était fière de travailler dans un pays où l'on œuvre à la prévention de la violence par les armes à feu en informant les gens, en jouant un rôle de chef de file à l'échelle internationale et en appliquant un système judiciaire qui protège les plus vulnérables.

Qu'il s'agisse d'une tragédie nationale ou d'une seule victime, si vous aviez la possibilité d'empêcher une mort provoquée par une arme à feu, ne le feriez-vous pas? Si vous disposiez d'outils pour faire appliquer la justice après une mort violente, les utiliseriez-vous ou est-ce que vous vous en débarrasseriez? Le registre des armes d'épaule fait partie de ces outils. Le projet de loi va permettre que d'autres familles connaissent le même destin que moi et que d'autres personnes trop nombreuses avons connu ce jour-là en Virginie. Je demande humblement au comité de réévaluer le projet de loi C-19 et les modifications qu'il contient dans leur ensemble. Merci.

Le président : Merci, madame Dulong. Nous allons maintenant passer aux questions des membres du comité, en commençant par la vice-présidente, madame le sénateur Fraser.

Le sénateur Fraser : Merci beaucoup d'être ici.

[Français]

Il est très important pour nous de vous entendre.

[Traduction]

Mes condoléances à vous en particulier, madame Dulong. Je sais qu'il n'est pas facile pour les gens qui ont vécu ce que vous avez vécu de venir témoigner devant un comité comme le nôtre, et nous vous en sommes très reconnaissants.

Je trouve que le fil conducteur dans tout ce que vous dites, c'est la question de savoir si les marchands devraient avoir à vérifier la validité du permis au point de vente, s'ils devraient avoir à déterminer non seulement si la personne possède une carte, mais aussi si le permis est valide.

Do you have any sense of the impact of not requiring that validity to be checked? I take for granted that the huge majority of people who will be buying guns will be good, honest citizens who want to go duck hunting or whatever. However, there are some others.

In the course of your work and your research, have you gathered from any source any sense at all of the likelihood or of the proportion of gun buyers who would not be the kind of lawabiding citizens that the proponents of this bill want to protect, if you see what I mean? Have any of you?

Ms. Dulong: When I cited the example in February 2012, you do have a gun dealer who is using the system in order to steal guns and was using the registry to legitimize that. Also, you can see a lot of examples in the States. Yes, the laws are different. However, when you weaken that law, you open the door.

You are already opening the door. You are looking at different interpretations of that law by not making it an obligation and changing the wording to "reasonable belief." You have the minister's or the government's interpretation, you have the court's interpretation, and you have the interpretation of the police on the front lines. The great example of this is the current case in Florida with Trayvon Martin and the "stand your ground law." That law uses the same kind of wording — "reasonable belief" to defend oneself — and you have three different interpretations of a law.

Senator Fraser: If it gets to court.

Ms. Dulong: Yes, if it gets to courts. The special prosecutor for that situation who has been appointed to that case said, "This is even more difficult because now the state has to prove beyond a reasonable doubt to perhaps even get charges laid or for it to come to court."

Senator Fraser: This is a different question now — it is not a follow-on, but it is my last on the first round.

We heard testimony earlier today from Chief Hanson of the Calgary Police Service that there is no requirement to register guns at the point of entry into this country; gun dealers can import them and there is not necessarily any registration made or required.

Are you aware of that situation? Some other witnesses seem to think that, in fact, registration did occur at the border but he was very positive that it does not. Do you know anything about that? Avez-vous une idée quelconque des répercussions qu'aurait le fait de ne pas exiger la vérification de la validité? Je tiens pour acquis que la vaste majorité des gens qui font l'acquisition d'armes à feu sont de bons citoyens qui veulent aller à la chasse aux canards ou quelque chose du genre. Il faut cependant tenir compte des autres.

Dans le cadre de vos travaux et de vos recherches, avez-vous été en mesure de vous faire une idée quelconque, à partir de telle ou de telle source, de la probabilité ou de la proportion d'acheteurs d'armes à feu qui ne font pas partie des citoyens respectueux des lois que les promoteurs du projet de loi souhaitent protéger, si vous voyez ce que je veux dire. Quelqu'un en a-t-il une idée?

Mme Dulong: Lorsque j'ai cité l'exemple de ce qui s'est passé en février 2012, il s'agissait effectivement d'un marchand d'armes qui utilisait le système pour voler des armes et utilisait le registre pour légitimer ce qu'il faisait. On peut voir aussi beaucoup d'exemples aux États-Unis. Oui, les lois sont différentes dans les deux pays. Toutefois, lorsqu'on assouplit la loi en question, c'est une porte qu'on ouvre.

Vous êtes déjà en train d'ouvrir la porte. Vous envisagez différentes interprétations de la loi en question en ne prescrivant pas d'obligation et en changeant le libellé pour « motif raisonnable de croire ». Il y a l'interprétation du ministre ou du gouvernement, il y a celle des tribunaux et il y a celle des agents de police sur le terrain. L'exemple parfait, dans ce domaine, c'est l'affaire qui est en instance en Floride et qui concerne Trayvon Martin, et la disposition de légitime défense que les Américains appellent stand your ground law. Cette disposition est libellée de façon semblable — « motif raisonnable de croire » qu'il est nécessaire de se défendre —, et il y a trois interprétations différentes d'une disposition législative.

Le sénateur Fraser : Si l'affaire est portée devant les tribunaux.

Mme Dulong : Oui, si elle est portée devant les tribunaux. Le procureur spécial qui a été chargé de l'affaire a dit que la procédure est encore plus exigeante qu'avant, parce que, maintenant, l'État doit établir une preuve hors de tout doute raisonnable même pour porter des accusations ou pour que l'affaire soit soumise à un tribunal.

Le sénateur Fraser: La question que je vais poser maintenant porte sur un sujet différent — ce n'est pas une question complémentaire, mais elle rejoint ma dernière question du premier tour.

Le chef Hanson, du Service de police de Calgary, nous a dit plus tôt aujourd'hui qu'il n'y a pas d'obligation d'enregistrement des armes à feu au point d'entrée au Canada : les marchands d'armes peuvent en importer, et il n'y a pas nécessairement d'enregistrement qui est fait ou qui soit nécessaire.

Le saviez-vous? Il y a d'autres témoins qui semblent penser qu'il y a en fait un enregistrement qui se fait à la frontière, mais le chef Hanson a dit très clairement que ce n'est pas le cas. Savezvous quoi que ce soit à cet égard? **Ms. Dulong:** Manufacturers in the States are required to have records of transactions, but gun dealers are only requested. That is at the manufacturing level.

I do not know how it works specifically in Canada. However, what does scare me is that we are looking at repealing records of transactions being an obligation at the dealer and at the manufacturer level. I think that should be investigated.

Senator Fraser: One of the things that a number of people have suggested is that we revert to the system where the seller is required to keep records, as was the case before the registry.

Ms. Dulong: Yes. It was in previous bills and I am wondering why it is not in Bill C-19.

[Translation]

Senator Fraser: Would someone like to add something?

[English]

Both by daughters attended Dawson and I am glad to see you here today.

Mr. Murphy-Perron: Thank you for having us.

Senator Lang: I want to thank you very much for coming here this afternoon. I want to assure all of you that it is not the intention of any member around this table to put anyone in harm's way. The question being put to us is clear and unequivocal: The registry that we have in place does not work. The question that I think is being addressed to all members here is whether it accomplishes what some people may think it accomplishes.

Over the past number of weeks, we have heard from front-line police, from those involved on a day-to-day basis hunting and fishing, and from those gun owners who have registered that the gun registry does not accomplish what we think it should accomplish, primarily because of the fact that the registry itself is set up in such a manner that it is full of flaws. The ultimate end of this is that it is giving a false sense of security to some law enforcement officers where they believe that, because an individual they are investigating is not on the computer, they feel that perhaps there are no guns involved. It is a false sense of security. We have heard it time in and time out. That is something that we have to be very concerned about from the point of view of enforcement.

I want to go to an area that I think is paramount and hear what a number of you have to say about this, and it is the actual question of the licensing and the requirement for licensing and the way one goes through the process. Do any one of you here have a long gun licence?

Mme Dulong : Les fabricants des États-Unis sont tenus de produire des dossiers concernant les transactions, mais les marchands d'armes ne sont que priés de le faire. Je parle de la fabrication.

Je ne sais pas exactement comment les choses fonctionnent au Canada. Ce qui me fait peur, cependant, c'est que nous envisageons de supprimer l'obligation de tenir des dossiers concernant des transactions pour les marchands et les fabricants. Je pense qu'il faudrait examiner cela attentivement.

Le sénateur Fraser: L'une des choses que beaucoup de gens ont suggérées, c'est que nous restaurions le régime dans le cadre duquel c'est le vendeur qui doit tenir les dossiers, comme c'était le cas avant l'instauration du registre.

Mme Dulong: Oui. C'était prévu par les projets de loi antérieurs, et je me demande pourquoi cela ne figure pas dans le projet de loi C-19.

[Français]

Le sénateur Fraser : Est-ce que quelqu'un voudrait ajouter quelque chose?

[Traduction]

Mes deux filles ont fréquenté le Collège Dawson, et je suis heureuse de vous voir ici.

M. Murphy-Perron: Merci de nous avoir invités.

Le sénateur Lang: Je tiens à vous remercier d'être venus ici cet après-midi. Je veux vous assurer à tous qu'aucun des membres du comité ici présents n'a l'intention de mettre les gens en danger. La question qu'on nous pose est sans équivoque: le registre en place ne fonctionne pas. La question qui, je crois, est adressée à tous les membres du comité ici présents, c'est celle de savoir si le registre accomplit ce que certaines personnes pensent qu'il accomplit.

Au cours des dernières semaines, nous avons entendu le témoignage d'agents de police qui travaillent sur le terrain, de gens qui prennent part au quotidien à des activités de chasse et de pêche et de détenteurs d'armes à feu qui ont déclaré que le registre des armes à feu n'accomplit pas ce que nous pensons qu'il devrait accomplir, principalement parce qu'il est conçu de telle manière qu'il est plein de lacunes. Ce qui se passe, au bout du compte, c'est qu'il procure un faux sentiment de sécurité à certains agents de police lorsqu'ils croient que, si le nom d'une personne qui fait l'objet d'une enquête ne figure pas dans l'ordinateur, cela signifie qu'elle ne possède pas d'armes. C'est un faux sentiment de sécurité. On nous le répète constamment. C'est une chose dont nous devons vraiment nous préoccuper en ce qui concerne l'application de la loi.

J'aimerais aborder un sujet qui est selon moi d'une importance capitale et écouter ce que certains d'entre vous ont à dire à cet égard, et il s'agit de la délivrance de permis et des exigences dont elle s'assortit, ainsi que du processus que les gens doivent suivre. Est-ce que quelqu'un ici possède un permis de possession d'armes d'épaule?

Mr. Murphy-Perron: No.

Senator Lang: You obviously have read the legislation and you should be aware of what one has to do in order to be able to qualify to have a long-gun firearm. Do you feel that is rigid enough? To go through it quickly, you apply. You have to go through a test. One of the most important elements from the point of view of community is that you have to have a number of references from the community. There is a police check, and then you take an exam and you take a two-day course. You do not take a one-day course, but a two-day course.

On the question of the licensing and the application for licensing, do you see anything else that could be done there? The whole concept, of course, is to, as best we humanly possibly can, prevent those who would apply for a long-gun registration who are not qualified. Could you tell us if that system is rigid enough and does the job we are asking it to do?

[Translation]

Luc Massicotte, Mobilization Coordinator, Association québécoise de prévention du suicide: The controls are probably sufficient as regards having access to a weapon. Obviously, we view the matter from the point of view of suicide prevention. The gun registry also helps protect weapons owners from their own distress.

We do not consider weapons owners as criminals. Not at all. However, every one of us here may be in serious distress at some point and that weapon can become something very dangerous for oneself and for the members of one's family, and the long-gun registry makes better intervention possible.

Canadians are sensitive to the issue of suicide prevention — legislators are as well with Bill C-300 — and would like to have in place everything possible to prevent those 10 suicides a day in Canada. The registry is one appropriate and very useful tool to saving lives, as well as for people in situations of distress, even if they have acquired their long gun entirely legally and meet all the conditions for obtaining it.

[English]

Senator Lang: It is very important. I do not know if you are aware of this, but one of the other requirements is the safe storage of firearms and the separation of them from the ammunition. There is only so much can be done in legislation to do the best we can to prevent those situations that you have just described.

The argument and position that could be put is that one of the reasons we have had such a decrease in suicide by long-gun rifles is because of the fact that the licensing is so stringent. You have to

M. Murphy-Perron: Non.

Le sénateur Lang: Vous avez évidemment lu le texte de la loi et vous devriez savoir ce qu'une personne doit faire pour pouvoir détenir une arme d'épaule. Croyez-vous que le processus est suffisamment strict? Pour le décrire rapidement, disons qu'on commence par présenter une demande. Il faut subir un examen. L'un des éléments les plus importants, pour la collectivité, c'est qu'il faut donner plusieurs références de la collectivité. Il y a une vérification du casier judiciaire, et ensuite on subit un examen et on suit un cours de deux jours. Il s'agit non pas d'un cours d'une journée, mais bien d'un cours qui dure deux jours.

Pour ce qui est du processus de délivrance de permis et de la demande de permis, croyez-vous qu'il y ait quoi que ce soit d'autre qui puisse se faire? L'idée, c'est bien sûr de faire tout ce qu'il est humainement possible de faire pour empêcher les personnes qui présentent une demande d'enregistrement d'une arme d'épaule et qui n'ont pas les qualifications nécessaires d'obtenir le permis. Pouvez-vous nous dire si le régime est suffisamment strict, et s'il fait ce que nous souhaitons qu'il fasse?

[Français]

Luc Massicotte, coordonnateur de la mobilisation, Association québécoise de prévention du suicide: Probablement que pour avoir accès à une arme, les contrôles sont suffisants. Évidemment, notre point de vue est celui de la prévention de suicide. Le registre des armes permet aussi de protéger le propriétaire d'arme contre sa propre détresse.

Nous ne considérons pas les propriétaires d'arme comme des criminels. Pas du tout. Mais chacun d'entre nous ici pouvons être à un moment donné en grave détresse et l'arme peut devenir, pour soi-même, mais aussi pour les membres de sa famille, quelque chose de très dangereux et le Registre des armes d'épaule permet une meilleure intervention.

Les Canadiens et les Canadiennes sont sensibles à la question de la prévention du suicide — les législateurs aussi avec le projet de loi C-300 — et souhaitent avoir en place tout ce qui est possible pour prévenir les 10 suicides par jour au Canada. Le registre est un outil pertinent et très utile pour sauver des vies, de même que pour les gens qui vivent des situations de détresse, même si elles ont acquis leur arme d'épaule de façon tout à fait légitime et qu'elles remplissaient toutes les conditions pour l'obtenir.

[Traduction]

Le sénateur Lang: C'est très important. Je ne sais pas si vous le savez, mais il y a une autre exigence qui concerne l'entreposage sécuritaire des armes à feu et le fait qu'elles doivent être entreposées séparément des munitions. Les choses que nous pouvons faire dans le cadre de la législation pour prévenir du mieux que nous pouvons le genre de situation que vous venez de décrire ne sont pas infinies.

L'argument qui pourrait être avancé, c'est que l'une des raisons pour lesquelles nous avons été témoins d'une diminution aussi importante du taux de suicide à l'aide d'une arme d'épaule, c'est qualify. You have to have references from the community. Every five years, you need to have a renewal of that licence. Within two years of that licence, if there has been a spousal breakup or matrimonial change, the previous spouse has to be contacted to see whether or not the licence should be renewed and you are able to keep your firearms.

Is the question of the storage and the fact that the storage of the long-gun is required to be separate from the ammunition not another step that at least helps prevent that emotional situation that you are talking about, which is really so unfortunate?

[Translation]

Mr. Marchand: You are right about suicide prevention. Safe storage is one of a set of means. If they are not used, a registry alone would not be enough. If, after obtaining a licence, and after taking the course and successfully completing it, an individual whose mental health varies because he has experienced problems has his weapons taken away from him, he can nevertheless obtain more by showing a document that might not be valid. We are going to be required to rely on what the vendor decides to do or not to do, and we are therefore jeopardizing the lives of Canadians, people who could otherwise be protected by stricter measures.

Are the measures adequate? I think others should be added, but is it the set of measures that makes a difference? You are right.

[English]

Mr. Murphy-Perron: I agree that the measures in place for licensing are very stringent, and they are applaudable. However, those measures mean nothing if licence verification is not required at the point of sale for non-restricted firearms. Bill C-19 does not include that in its provisions. All the work that has been done over the past few decades is out the window if it is not a requirement for the vendor to see the licence when they are selling a non-restricted firearm. It is as simple as that.

Senator Jaffer: I want to thank you all for coming and presenting your point of views. I will adopt Senator Fraser's comment and what she said, Ms. Dulong, about your courage in being here.

I have a question for Mr. Marchand and Mr. Massicotte. You heard my colleague Senator Lang speak about the storage of guns, and you obviously know about that. When I was listening to what you were saying, I perceived a real concern by you that guns are a faster route to put the suffering to an end. Can you elaborate on that? One of the things you hear from many people, and we heard it around this table today, is that there are other ways to commit suicide. Why are you so concerned about firearms?

que le processus de délivrance de permis est strict. Il faut y être admissible. Il faut donner des références de la collectivité. Tous les cinq ans, il faut faire renouveler le permis. Dans les deux années suivant l'obtention du permis, on communique avec l'ex-époux lorsque les conjoints se séparent ou lorsque l'état matrimonial change pour déterminer si le permis devrait être renouvelé ou non et si le titulaire est toujours apte à détenir une arme à feu.

Est-ce que le fait que l'entreposage d'une arme d'épaule et des munitions doit se faire séparément ne constitue pas une autre mesure qui aide à tout le moins à prévenir le genre de situation d'ordre affectif que vous venez d'évoquer et qui est vraiment très malheureux?

[Français]

M. Marchand: Pour la prévention du suicide, vous avez raison. L'entreposage sécuritaire fait partie de l'ensemble des moyens. S'ils ne sont pas utilisés, un registre seul ne serait pas suffisant. Si, après avoir obtenu un permis, après avoir suivi le cours et l'avoir réussi, une personne dont la santé mentale varie parce qu'elle a vécu des difficultés se fait retirer ses armes, elle peut quand même s'en procurer en montrant une pièce qui pourrait ne pas être valide. On va être obligé de se fier sur ce que le vendeur va décider de faire ou ne pas faire, et donc on met la vie de Canadiens en danger; des gens qui pourraient peut-être être protégés autrement par des mesures plus strictes.

Est-ce que les mesures sont suffisantes? Je pense qu'il faut en ajouter. Mais est-ce que c'est l'ensemble des mesures qui fait une différence? Vous avez raison.

[Traduction]

M. Murphy-Perron: Je suis d'accord pour dire que les mesures en place concernant la délivrance de permis sont très strictes, ce qu'il faut applaudir. Toutefois, les mesures ne donnent rien si la vérification du permis n'est pas obligatoire au point de vente d'armes à feu sans restrictions. Cette vérification obligatoire n'est pas prévue par le projet de loi C-19. Tout le travail qui a été fait au cours des dernières décennies n'aura servi à rien si on n'exige pas du fournisseur qu'il vérifie le permis de son client lorsqu'il lui vend une arme à feu sans restrictions. C'est aussi simple que cela.

Le sénateur Jaffer : Je tiens à vous remercier tous d'être venus présenter votre point de vue. Je vais prendre à mon compte ce que le sénateur Fraser a dit, madame Dulong, au sujet du courage dont vous faites preuve en venant ici.

J'ai une question qui s'adresse à MM. Marchand et Massicotte. Vous avez entendu ce que mon collègue, le sénateur Lang, a dit au sujet de l'entreposage des armes à feu, et vous connaissez évidemment ce sujet. J'ai perçu dans ce que vous avez dit une réelle préoccupation à l'égard du fait que les armes à feu sont un moyen rapide de mettre fin à la souffrance. Pouvez-vous préciser votre pensée? Une chose que l'on entend dire par beaucoup de gens — et nous l'avons entendue ici aujourd'hui, c'est qu'il y a d'autres moyens de se suicider. Pourquoi êtes-vous si préoccupés par l'utilisation des armes à feu?

[Translation]

Mr. Marchand: First, a firearm is the most lethal means. Some 98 per cent of people who use it die from it. It is the means that takes the shortest amount of time use. Even drugs that may be lethal nevertheless take time to use. We are able to save people who have taken sufficient quantities of drugs but that have not yet had the time to take full effect. This enables us to intervene if we are aware.

First, the highly lethal nature of a firearm is of primary concern. Second, this concerns quite a large percentage of all suicides committed. It is not the most used means, but it is one of the most used means. This is not something minor; it is something that takes the lives of many Canadians. Third, I would say that it may be one of the means, together with drugs, on which we are most able to take action to prevent suicide because we can have tools like the registry, and others such as storage, which have an effect on suicide prevention. When we are able to act as effectively as that, it is hard to do away with it, in view of all the effects that can cause.

[English]

Senator Jaffer: Senator Lang set out all the steps you have to take. It is not easy to get a gun. That will still be in place. The licensing, the training and all the things he set out will still be in place.

When I was listening to you carefully, I got this feeling that you felt that we were moving closer and closer to our neighbours in the south. Having heard what Senator Lang said, are you now convinced that we are not moving the way of our neighbours to the south?

Ms. Dulong: Licensing in Canada is the thing in our system that I applaud and the major difference between our two countries in gun control. The rest of the world, especially the United States, is very curious about what we will decide in this room and how this legislation will go forward. There are many different groups that have been interested.

To not have that mandatory check, to not have it work in tandem with the registration, which encourages responsible handling and responsibility in all senses, and to not have that with any way to trace weapons, if you do not have those three things working together, you start to create more holes. I am worried about that.

For the past five years, I have seen many different survivors from many different events in the States, large and small — Tucson, Arizona, the Chardon high school shooting, Virginia Tech — and they are constantly coming forward and speaking of holes in their

[Français]

M. Marchand: D'abord, l'arme à feu est le moyen le plus létal. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des gens qui l'utilisent en décèdent. C'est le moyen qui donne le moins de temps possible pour l'intervention. Même les médicaments qui peuvent être létaux donnent quand même du temps d'intervention. On réussit à récupérer des gens qui auraient ingurgité des médicaments en quantité suffisante, mais dont l'effet n'est pas encore complètement présent. Cela nous permet d'intervenir si on est mis au courant.

Premièrement, l'arme à feu, par sa grande létalité, est une première préoccupation. Deuxièmement, cela concerne un pourcentage de gens qui est quand même important dans tous les suicides commis. Ce n'est pas le moyen le plus utilisé, mais c'est un des moyens les plus utilisés. Ce n'est pas quelque chose de mineur, c'est quelque chose qui enlève la vie de plusieurs Canadiens. Troisièmement, je dirais que c'est peut-être un des moyens, avec les médicaments, où on a le plus de capacité d'agir pour prévenir les suicides parce qu'on peut avoir des outils comme le registre, et d'autres comme l'entreposage, qui ont un effet sur la prévention du suicide. Quand on est capable d'agir de façon aussi efficace, c'est difficile de s'en départir, compte tenu de tous les effets que cela peut créer.

[Traduction]

Le sénateur Jaffer: Le sénateur Lang a décrit toutes les étapes qu'il faut franchir pour obtenir une arme à feu. Ce n'est pas facile. Ces étapes vont demeurer en place. Le processus d'obtention du permis, la formation et toutes les autres choses qu'il a décrites demeureront en place.

Je vous ai écouté attentivement, et j'ai eu l'impression que vous trouvez que nous nous rapprochons de plus en plus de nos voisins du Sud. Maintenant que vous avez entendu ce que le sénateur Lang a dit, êtes-vous convaincus que nous ne sommes pas en train de copier ce que font nos voisins du Sud?

Mme Dulong: Le processus d'obtention d'un permis au Canada est l'élément de notre régime que j'applaudis et la principale différence entre les deux pays sur le plan du contrôle des armes à feu. Le reste du monde, et surtout les États-Unis, attend avec une grande curiosité de voir ce que nous allons décider ici et de voir de quelle nature sera le projet de loi qui sera adopté. De nombreux groupes différents ont exprimé un intérêt.

S'il n'y a pas de vérification obligatoire, si cela ne fonctionne pas en parallèle avec l'enregistrement, de façon à favoriser la manipulation responsable des armes à feu et la responsabilité dans tous les sens du terme, et si ces choses ne sont pas en place avec un moyen quelconque de retracer les armes, si ces trois choses ne fonctionnent pas ensemble, on commence à laisser de plus en plus de trous. C'est ce qui m'inquiète.

Au cours des cinq dernières années, j'ai rencontré de nombreux survivants de plusieurs incidents qui se sont passés aux États-Unis, de grande et de petite envergure — ce qui s'est passé à Tucson, en Arizona, la fusillade de l'école secondaire Chardon,

system. One of the largest things is private gun sales. We have already seen that the registry has prevented selling on-line particularly. Private sales, gun shows and amnesty are holes that people can take advantage of, and they will. It has happened before. That is what I would like to prevent in our country.

I do not think we should have to worry. I personally would not want to have to worry, and I also want to be able to move forward. You do have the hunting side. It is a Canadian past time just as you have it in the States, so how do you put those two things together? Why are we moving backwards and taking away the provision of the licensing, the provisions of the records of transaction with the registry and scrapping it all? Why are we not moving forward to find non-criminal ways to get rid of these administrative charges that are putting hunters in a criminal position and also respecting victims and public safety? Those two things go together.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you for your testimony. Like Senators Fraser and Lang, I have a great deal of sympathy for the tragedy you have experienced, as both a front-line worker and family member.

As you know, I have defended the victims of crime for 10 years since my daughter was murdered. We are always filled with emotion when we have to testify about a bill that ultimately may reduce protection for families. As relatives of victims, we want as many tools as possible to protect our families and those close to us. As legislators, we have to analyze as objectively as possible, even though it is sometimes difficult to make administrative and legal decisions.

No studies have provided us with evidence that there is a direct link between gun registration and a decline in crime. A drop in the rate of firearms-related deaths has been observed since 1979. It has been constantly declining in Canada at a rate of 1.4 per cent since 1979. And even though we adopted the entire bill in 2002, we have not had a sharp drop. Instead it stabilized in the 10 years after the registry was adopted.

We have also observed a 60 per cent reduction in the rate of suicide involving firearms since 1979, but a 45 per cent increase in the use of suffocation and hanging. We see there has been a transfer. We have seen the same thing in suicides. We have seen a kind of transfer from hunting weapons to bladed weapons and handguns. There has been a transfer of means that people use to commit suicide and murder. I believe that one suicide or one murder is still too many.

Virginia Tech —, et tous parlent de lacunes dans le système. L'un des éléments les plus importants à leurs yeux, c'est la vente privée d'armes. Nous avons déjà pu constater que le registre permettait de prévenir la vente en ligne, particulièrement. La vente privée, les foires d'armes à feu et l'amnistie constituent des exceptions dont les gens peuvent profiter, et ils le font. La chose s'est déjà produite. C'est ce que j'aimerais empêcher dans notre pays.

Je pense que nous ne devrions pas avoir à nous inquiéter. Personnellement, je ne voudrais pas avoir à m'inquiéter, et je veux aussi être capable de passer à autre chose. Il faut effectivement tenir compte du volet de la chasse. C'est un loisir qui est pratiqué au Canada comme aux États-Unis, alors comment faire pour concilier ces deux choses? Pourquoi reculons-nous et supprimons-nous la disposition concernant la délivrance de permis, les dispositions relatives aux dossiers concernant les transactions en même temps que le registre et mettons-nous tout cela au rancart? Pourquoi ne pas plutôt avancer en trouvant des manières autres que judiciaires de nous débarrasser des procédures administratives qui font des chasseurs des criminels tout en respectant les victimes et en assurant la sécurité publique? Les deux choses ne sont pas mutuellement exclusives.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je vous remercie de votre témoignage. Dans le même sens que les sénateurs Fraser et Lang, j'ai beaucoup de sympathie pour le drame que vous avez vécu autant en tant qu'intervenant que proche.

Je défends les victimes d'acte criminel comme vous le savez depuis 10 ans suite au meurtre de ma fille. On est toujours chargé d'émotion lorsqu'on a à témoigner concernant un projet de loi qui peut, à la limite, réduire la protection des familles. En tant que proche des victimes, on veut avoir le maximum d'outils pour protéger nos familles et nos proches. En tant que législateur, il faut analyser avec le plus d'objectivité possible; même si c'est difficile parfois de prendre des décisions sur le plan administratif et légal.

Aucune étude ne nous a apporté la preuve qu'il y a un lien direct entre le fait d'enregistrer les armes et la baisse de la criminalité. La baisse des mortalités liées aux armes à feu est observée depuis 1979. Elle est constamment en décroissance au Canada de 1,4 p. 100 depuis 1979. Et même si on a adopté le projet de loi dans son entité en 2002, on n'a pas eu de chute précipitée. Ça s'est plutôt stabilisé pendant les 10 années qui ont suivi l'adoption du registre.

On a aussi observé une diminution de 60 p. 100, depuis 1979, du taux de suicide avec armes à feu, mais une augmentation de 45 p. 100 au moyen de suffocation ou de pendaison. On voit qu'il y a un transfert. On a vu la même chose dans les homicides. On a vu une espèce de transfert des fusils de chasse vers les armes blanches et les armes de poing. Il y a eu un transfert des moyens dont les gens se servent pour se suicider ou commettre des meurtres. Je pense qu'un suicide ou un meurtre, c'est toujours de trop.

This week, I was listening to the advertisement of the Ordre des psychologues du Québec on suicide. They do not talk about registering weapons, but about safely storing weapons. I would like you to tell me whether I am right or not. The registration of weapons has not had a greater effect because we do not really know what it has done. However, most specialists tell us that the safe storage of firearms has really had an impact on the use of firearms because the proximity of the means makes people use them.

Has the storage of firearms not had greater impact than registration?

Mr. Marchand: I cannot tell you whether that has had more or less impact. I would be hard pressed to tell you. However, according to the experts, INSPQ has said that all measures as a whole — there are many; you mentioned storage, and you are right; we can talk about weapons handling and courses — enable us to work toward prevention and saving lives. Registering long guns was one of those measures.

You are deciding, as a government, to repeal this measure without knowing its impact on others, and perhaps other measures had more impact, but we know that we cannot say today that it had no impact or that we are not running a risk in repealing it, and that makes me fear the worst. We know how lethal this means is. We talked about it earlier and it is the lives of vulnerable people, not those of criminals, that are at risk; it is vulnerable people we want to save. We had a set of measures, and we are taking away a number of them. If I were a senator, that would trouble me.

Senator Boisvenu: How do you explain that the number of homicides and suicides stabilized when all the mechanisms provided for under the registry were put in place in 2002? The decline was much less sharp, whereas it was declining when we did not have a registry. I am trying to understand why the registry had no effect on suicides, when the rate declined every year from 1979 to 2002. We did not have a registry. We adopted the registry, and we saw the rates stabilize. Isn't that contradictory?

Mr. Marchand: Not in the case of suicides. Perhaps in the case of crime. In the case of suicides, the statistics do not show that. The statistics, particularly in Quebec, climbed until 1999 and then fell until 2009. We have statistics for the most recent years. They continued to fall starting in 2002. We believe the 32 per cent decline between 1999 and 2009 is attributable to the set of measures addressing firearms, but not just to that. We cannot do just that to prevent suicide.

Senator Boisvenu: There has been a lot of prevention.

Mr. Marchand: You are right. And if we had just reduced access to means, that would be insufficient. If the registry had not been introduced, we would not have had an impact because the statistics dropped, and you can see this in our brief; this has been proven. There was a significant decline in the number of suicides by firearms.

J'écoutais cette semaine la publicité de l'Ordre des psychologues du Québec sur les suicides. Ils ne parlent pas de l'enregistrement des armes, mais du remisage sécuritaire des armes. J'aimerais que vous me disiez si j'ai raison ou non. L'enregistrement des armes n'a pas eu plus d'effets parce qu'on ne sait pas trop ce que ça a donné. Mais pour le remisage sécuritaire des armes à feu, la plupart des spécialistes nous disent que cette mesure a eu vraiment un impact sur l'utilisation des armes à feu parce que c'est la proximité des moyens qui fait qu'on l'utilise.

Est-ce que le remisage des armes à feu n'a pas eu plus d'impact que le fait d'enregistrer l'arme?

M. Marchand: Je ne peux pas vous dire si cela en a eu plus ou moins. Je serais bien mal habile de vous le dire. Cependant, ce que les experts nous disent, l'INSPQ a amené que l'ensemble des mesures — il y en a plusieurs, vous parlez de l'entreposage, vous avez raison, on peut parler du maniement d'armes, des cours — nous fait avancer vers la prévention et sauver des vies. L'enregistrement des armes d'épaule était une de ces mesures.

Vous décidez, en tant que gouvernement, d'enlever cette mesure en ne connaissant pas son impact par rapport aux autres et peut-être que d'autres mesures avaient plus d'impact. Mais on sait qu'on ne peut pas dire aujourd'hui qu'elle n'avait pas d'impact ni qu'on ne court pas de risque en l'enlevant. Et cela me fait craindre le pire. On connaît la létalité du moyen. On en a parlé tout à l'heure et c'est la vie de gens vulnérables et non pas de criminels, ce sont des gens vulnérables qu'on veut sauver. On avait là un ensemble de mesures et on en extrait plusieurs. Si j'étais sénateur, cela m'inquièterait.

Le sénateur Boisvenu: Comment expliquer qu'au moment de la mise en place de tous les mécanismes prévus dans le registre en 2002, il y a eu une stabilisation des homicides et des suicides? La décroissance était beaucoup moins rapide, alors qu'au moment où on n'avait pas de registre, ça descendait. Je veux essayer de comprendre pourquoi le registre n'a pas eu d'effet précipitant des suicides alors que de 1979 à 2002, ça descendait chaque année. On n'avait pas de registre. On adopte le registre, et on constate une stabilisation. N'est-ce pas contradictoire?

M. Marchand: Pas dans le cas des suicides. Peut-être dans le cas de la criminalité. Dans le cas des suicides, les statistiques n'ont pas fait ça. Les statistiques, notamment au Québec, ont grimpé jusqu'en 1999 pour décroître ensuite jusqu'en 2009. Nous avons des statistiques pour les dernières années. Elles ont continué à décroître à partir de 2002. La baisse de 32 p. 100, entre 1999 et 2009, est attribuable, selon nous, à l'ensemble des mesures sur la question des armes à feu, mais pas seulement ça. On ne peut pas juste faire cela pour prévenir le suicide.

Le sénateur Boisvenu : Il y a eu beaucoup de prévention.

M. Marchand: Vous avez raison. Et si on avait juste fait la réduction de l'accès au moyen, ce serait insuffisant. Si on n'avait pas fait le registre, on aurait eu un impact parce que les statistiques ont baissé et on le voit dans notre mémoire, on l'a prouvé. Il y a diminution du nombre de suicides par armes à feu de façon importante.

Senator Hervieux-Payette: Earlier today, I cited some figures on the causal relationship between the possession of weapons in general in a population, that is to say in a country; the percentage of people who own a firearm is obviously very often linked to the liberalized possession of firearms.

Where legislation restricts or manages firearms, the crime rate declines considerably. I will cite the UN statistics. Of the total number of homicides committed in the world, 36 per cent are committed in Africa; 31 per cent in the United States, including Canada, since we are just included in a statistic, 27 per cent in Asia, but 5 per cent in Europe and 1 per cent in Oceania. When I look at the world figures, once again the UN tells us that 80 per cent of victims and those who commit homicide are men, and, according to the other statistics from 2008, nearly 80 per cent of all those killed by their current or former partner were women. There is a direct correlation between liberalized possession of firearms, that is to say as in Switzerland and the United States, where there is one weapon for every two individuals in the country. The figure is even higher than in the United States.

As regards the registry issue, this is simply a tool, as you say. My father was a hunter all his life, and I ate wild meat all my life. This is not punishing these people; it means ensuring that weapons do not circulate like any kind of object you buy such as a pair of shoes. There is a responsibility because it is a tool that kills.

[English]

The Chair: Senator, you are giving a lot of evidence and opinion and that is fine if it is to frame the context of a question. Could you please get to the question?

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Ms. Dulong, you have studied the issue. Do you see a causal relationship between the widespread distribution of firearms and very liberal access and incidents involving firearms, homicides, murders and suicides?

[English]

Ms. Dulong: Yes, I definitely think so. If you have ease of access, it becomes easier for anyone to access a gun. Ease of access is talking about the licensing system. We have a wonderful licensing system in this country but if you start taking away the supports for that licensing systems it starts to break down.

If you look to the south that is what happens. If you look at the statistics that is what happens. There are many ways to get around it. If you look at the case of Arlene May, which was a domestic violence case, her partner had a licence that had been

Le sénateur Hervieux-Payette: Plus tôt dans la journée, j'ai cité certaines données de relations de cause à effet entre la possession des armes en général dans une population, c'est-à-dire dans un pays, le pourcentage de personnes qui détiennent une arme à feu est évidemment, très souvent, relié à la libéralisation de la possession des armes à feu.

Là où des législations restreignent ou font la gestion des armes à feu, le taux d'actes criminels réduit de façon considérable. Je vous donne la statistique des Nations Unies. Trente-six pour cent des homicides ont été constatés au niveau mondial, en Afrique; 31 p. 100 aux États-Unis, incluant le Canada puisqu'on fait juste partie d'une statistique; 27 p. 100 en Asie, par contre 5 p. 100 en Europe et 1 p. 100 en Océanie. Quand je regarde au niveau mondial, c'est toujours les Nations Unies qui nous disent que 80 p. 100 des victimes et des auteurs d'homicides sont des hommes et l'autre statistique de 2008 dit que près de 80 p. 100 de toutes les personnes tuées par leur partenaire actuel ou ancien étaient des femmes. Il y a une corrélation directe entre la possession libéralisée des armes, c'est-à-dire comme en Suisse ou aux États-Unis, quand il y a une arme pour deux personnes au pays. Aux États-Unis, c'est même plus élevé que ça.

La question du fameux registre, c'est tout simplement un outil, comme vous dites. Mon père a été chasseur toute sa vie et j'ai mangé de la viande sauvage toute ma vie. Ce n'est pas de punir ces gens; c'est de s'assurer que les armes ne circulent pas comme n'importe quel objet qu'on achète comme une paire de souliers. Il y a une responsabilité parce que c'est un outil qui tue.

[Traduction]

Le président: Madame le sénateur, vous présentez bien des choses qui sont des faits et des opinions, ce qui est très bien si le but est de mettre une question en contexte. Pourriez-vous en arriver à la question?

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette: Madame Dulong, vous avez bien étudié la question. Voyez-vous une relation de cause à effet entre la distribution générale des armes à feu et l'accessibilité très libérale, et les incidents, les homicides, les meurtres et les suicides?

[Traduction]

Mme Dulong : Oui, assurément. Si l'accès est facile, il devient plus facile pour n'importe qui d'obtenir une arme à feu. La facilité d'accès est liée au régime de délivrance de permis. Nous avons un excellent régime de délivrance de permis au pays, mais si on commence à enlever ce qui soutient ce régime, il commence à s'effondrer.

Si vous regardez ce qui se passe aux États-Unis, vous allez constater que c'est le cas. Si vous examinez les chiffres aussi. Il y a de nombreux moyens d'y échapper. Si l'on prend le cas d'Arlene May, qui était un cas de violence conjugale, son partenaire avait revoked but he still had the physical copy. That is what he used to get his firearm. That can happen if Bill C-19 passes; it can happen very easily.

The Chair: Senators, we will have to move along. We have a number of senators still on the first round and we are starting to run short on time, which is not surprising with a large panel that we are so pleased to have before us.

Senator White: Thank you for being here. You have my condolences.

I listened intently. Other people have referred to subsection 23(1), which I will read:

A person may transfer a firearm if, at the time of the transfer

- (a) the transferee holds a licence authorizing the transferee to acquire and possess that kind of firearm;
- (b) the person has no reason to believe that the transferee is not authorized. . . .

That is from the Firearms Act, not Bill C-19. There is no change.

Do you recognize that this same wording is in the Firearms Act today as it is Bill C-19? It actually states that the transferee holds the licence — it does not talk about seeing it — and the person has "no reason to believe." There is no change in that, for reference.

Mr. Murphy-Perron: I have further wording here also in the Firearms Act. However, beyond that, I believe that an adequate addition would be along the lines of: "In the case of a transfer between individuals, the transfer verifies the validity of the transferee's firearms licence with the Canadian National Firearms Tracing Centre and obtains a reference number for the inquiry." That is language that should have been included in Bill C-19, and I believe it would address a lot of our concerns.

Senator White: Are you suggesting an addition to the Firearms Act as it stands today, not just Bill C-19?

Mr. Murphy-Perron: There was wording in the Firearms Act that we felt addressed many of the issues we have now. This is additional wording.

Senator White: Yet it is not a requirement to actually see the licence.

Mr. Murphy-Perron: Still no requirement to see the licence.

un permis qui avait été révoqué, mais il en détenait toujours une copie physique. C'est cette copie physique qu'il a utilisée pour obtenir une arme à feu. Ce genre de choses peut se produire si le projet de loi C-19 est adopté, très facilement.

Le président : Mesdames et messieurs les sénateurs, il va falloir que nous poursuivions. Il reste encore plusieurs sénateurs pour le premier tour, et nous commençons à manquer de temps, ce qui n'est pas étonnant, vu la taille du groupe de témoins que nous sommes très heureux d'avoir devant nous.

Le sénateur White: Merci d'être ici. Mes condoléances.

J'ai écouté attentivement. On a cité le paragraphe 23(1), et je vais le lire :

La cession d'une arme à feu est permise si, au moment où elle s'opère :

- a) le cessionnaire est effectivement titulaire d'un permis l'autorisant à acquérir et à posséder une telle arme à feu;
- b) le cédant n'a aucun motif de croire que le cessionnaire n'est pas autorisé.

Il s'agit d'un extrait de la Loi sur les armes à feu, et non du projet de loi C-19. Il n'y a aucun changement.

Reconnaissez-vous le fait que la même disposition figure dans la Loi sur les armes à feu et dans le projet de loi C-19? Celle-ci dit en fait que le cessionnaire est titulaire d'un permis — elle ne parle pas du fait de le voir — et que la personne « n'a aucun motif de croire ». Aucun changement n'est apporté à cet égard, ce qu'il faut noter.

M. Murphy-Perron: J'ai devant moi autre chose qui figure aussi dans la Loi sur les armes à feu. Toutefois, je crois qu'un ajout qu'il serait adéquat de faire après cela ressemblerait à ce qui suit: « En cas de cession entre personnes, le cédant vérifie la validité du permis d'armes à feu du cessionnaire auprès du Centre national de dépistage des armes à feu et obtient un numéro de référence concernant cette vérification. » C'est ce qui aurait dû être inclus dans le projet de loi C-19, et je pense que cela aurait dissipé beaucoup de nos préoccupations.

Le sénateur White: Proposez-vous un ajout à la Loi sur les armes à feu dans sa version actuelle, et non seulement au projet de loi C-19?

M. Murphy-Perron: Il y avait dans la Loi sur les armes à feu des dispositions qui réglaient à nos yeux beaucoup des problèmes avec lesquels nous sommes aux prises à l'heure actuelle. Ce que j'ai dit est un ajout.

Le sénateur White: Il ne s'agit pas, néanmoins, de l'exigence de voir le permis.

M. Murphy-Perron: Il n'y a toujours pas d'exigence concernant le fait de voir le permis.

[Translation]

Senator Chaput: My question has been answered in part, but I am going to ask it nevertheless. We are faced with the repeal of the registry. It is going; it will be abolished. And now we have Bill C-19, which we are discussing today, which is something else.

We agree that the registry was an additional tool to combat crime. Some people would not agree, but I believe you agree. We have lost that tool. If I have correctly understood, for Bill C-19 now to become a tool to fight crime, some of you said that there would have to be an obligation on the vendor's part to verify whether the licence is legal. Are there any other points in Bill C-19 that need to be changed so the bill really becomes a tool to fight crime, apart from this one?

[English]

Ms. Dulong: To reinstate records of transaction at both the gun dealer and manufacturer.

[Translation]

Senator Dagenais: Thanks to all the witnesses. This morning I had the chance to meet Mr. Marchand and Mr. Massicotte, whom I thank by the way. You are working for suicide prevention. Are you aware that, if a member of your family is depressed, you can seek a court warrant to enable police officers to seize all firearms in that person's house to prevent an unfortunate incident from occurring?

Mr. Marchand: Yes.

[English]

Senator Runciman: Thank you all for being here. It is important to hear your perspectives. I have a couple of questions for clarification.

Mr. Marchand, I think you were saying in your submission that the registry reduces access to firearms. How does it reduce access to firearms? What is your view with respect to that?

[Translation]

Mr. Marchand: Let us take a concrete example. I contact police officers to have weapons taken away from someone who is in a condition inconsistent with the possession of weapons and who is threatening to make an attempt on his own life. If that person is able to get to a dealer and to obtain another weapon, since there is no obligation to verify the validity of his licence, his life is once again threatened and the police officers' work is nullified. Making arms readily accessible or limiting the merchant's responsibility means that is it much easier for a vulnerable person to obtain another weapon.

[Français]

Le sénateur Chaput: Ma question a été partiellement répondue, mais je vais la poser quand même. On fait face à la disparition du registre. Il part, il va être aboli. Et maintenant, nous avons le projet de loi C-19 dont nous discutons aujourd'hui, qui est une autre chose.

On s'entend sur le fait que le registre était un outil de plus pour combattre la criminalité. Certaines personnes ne seraient pas d'accord, mais je pense que vous seriez d'accord. On a perdu cet outil. Si j'ai bien compris, pour que le projet de loi C-19 devienne maintenant un outil pour combattre la criminalité, certains d'entre vous ont mentionné qu'il faudrait une obligation de la part du vendeur de vérifier la légalité du permis. Est-ce qu'il y a d'autres points dans le projet de loi C-19 qui auraient besoin d'être modifiés pour que ce projet de loi devienne vraiment un outil pour combattre la criminalité, à part celui-là?

[Traduction]

Mme Dulong: Le rétablissement des dossiers concernant la transaction chez le marchand et le fabricant d'armes.

[Français]

Le sénateur Dagenais: Je remercie tous les témoins. J'ai eu la chance ce matin de rencontrer M. Marchand et M. Massicotte, je les en remercie d'ailleurs. Vous travaillez pour la prévention du suicide. Savez-vous que si un membre de votre famille est en état de dépression, vous pouvez demander un mandat de la cour pour permettre aux policiers de saisir toutes les armes à feu qui sont dans la maison afin d'éviter qu'un événement malheureux ne se produise?

M. Marchand: Oui.

[Traduction]

Le sénateur Runciman: Merci à tous d'être ici. Il est important pour nous d'entendre votre point de vue. J'ai quelques questions à poser pour obtenir des précisions.

Monsieur Marchand, je pense que vous avez dit dans votre exposé que le registre réduit l'accès aux armes à feu. En quoi réduit-il l'accès? Quel est votre point de vue là-dessus?

[Français]

M. Marchand: Prenons un exemple concret. Je contacte les policiers pour faire retirer les armes de quelqu'un qui serait dans un état non propice à posséder des armes et qui menacerait d'attenter à sa vie. Si cette personne est capable de se rendre chez un marchand et de s'en procurer une autre, parce qu'on n'a pas l'obligation de vérifier la validité de son permis, sa vie est à nouveau menacée et le travail des policiers est annulé. Rendre les armes facilement accessibles ou restreindre la responsabilité du marchand fait en sorte qu'il est beaucoup plus facile pour une personne vulnérable de s'en procurer une autre.

Senator Runciman: I would still like to see licensing and background checks reducing access but not a database.

There is a reference in your written submission on page 6 that the cost of the registry is relatively low considering the hundreds of lives that have been saved. Where did you come up with that "hundreds of lives have been saved" by the registry? Is that an assumption? We have had testimony that there has been no indication that any life has been saved by the registry. What do you base that on?

[Translation]

Mr. Marchand: That is based on two factors: first, on the fact that the number of deaths by suicide has declined in Quebec since the registry was implemented, and, second, on the fact that the Institut national de la santé publique, a credible and serious institution, estimates that 250 deaths by suicide have been prevented by these measures as a whole, including the introduction of the firearms registry.

[English]

Senator Runciman: With respect to suicides, I have here from the World Health Organization something that indicates international suicide rates. I am assuming you have seen this. If you look at these facts, there is no correlation between gun laws and the rates of suicide; in fact, the United States has a rate lower than Canada, France and Finland.

How do you come to grips with what you are saying with respect to the gun registry while here we have a country with looser gun laws, as we all know, having lower rates of suicide, as indicated by the World Health Organization?

[Translation]

Mr. Marchand: You are right; we can observe those figures. However, suicide is a complex problem. It cannot be reduced solely to access to the means, including firearms. We can talk, for example, about the religion the individual practises. It has been proven that, in places where people are Catholic, the suicide rate is lower than in places where people are Protestants. We could bring in other factors such as that, which, added together, have an impact on a country's suicide rate. Yes, they make it possible to have lower suicide rates in the United States than in Canada, but we know — and it is the World Health Organization that says this — that reducing access to the means, particularly firearms, is not a trivial example because it has an effect. It is difficult to compare Canada with the United States with regard to suicide because there is an entire cultural issue. However, if we reduce access to the means, we know that we are reducing the chances of suicide.

[Traduction]

Le sénateur Runciman: J'aimerais quand même voir le processus de délivrance de permis et de vérification des antécédents réduire l'accès, mais pas une base de données.

Vous dites, à la page 6 de votre mémoire, que le coût du registre est relativement faible, compte tenu des centaines de vies qu'il a permis de sauver. D'où tirez-vous cette information selon laquelle des centaines de vies ont été sauvées par le registre? Est-ce une chose que vous présumez? Nous avons entendu des témoignages selon lesquels rien n'indique que des vies aient été sauvées grâce au registre. Sur quoi vous fondez-vous pour faire cette affirmation?

[Français]

M. Marchand: C'est basé sur deux éléments. D'abord, sur le fait que le nombre de décès par suicide a diminué au Québec depuis l'apparition du registre. Également, sur le fait que l'Institut national de la santé publique, un institut crédible et sérieux, évalue à 250 décès par suicide évités par l'ensemble des mesures, dont la mise en place du registre des armes à feu.

[Traduction]

Le sénateur Runciman: En ce qui concerne les suicides, j'ai ici un document de l'Organisation mondiale de la santé qui indique le taux de suicide dans différents pays. Je présume que vous en avez pris connaissance. Ces chiffres permettent de constater qu'il n'y a aucune corrélation entre les lois concernant les armes à feu et le taux de suicide; en fait, le taux de suicide est plus faible aux États-Unis qu'au Canada, en France et en Finlande.

Comment expliquez-vous ce que vous affirmez à l'égard du registre des armes à feu alors qu'il y a un pays dont les lois sont moins strictes, comme nous le savons tous, et dont le taux de suicide est plus faible d'après l'Organisation mondiale de la santé?

[Français]

M. Marchand: Vous avez raison, on peut observer ces données. Cependant, le suicide est un problème complexe. On ne peut pas le réduire uniquement à la réduction de l'accès au moyen, dont les armes à feu. On pourrait parler, par exemple, de la religion pratiquée. Il est prouvé que dans les endroits où on est catholique, le taux de suicide est plus bas que dans les endroits où on est protestant. On pourrait amener d'autres éléments comme celui-là qui ont, additionnés les uns aux autres, un impact sur les taux de suicide d'un pays. Oui, ils permettent aux États-Unis d'avoir des taux de suicide inférieurs au Canada, mais on sait et c'est l'Organisation mondiale de la santé qui le dit — que ce n'est pas un exemple banal que celui de réduire l'accès au moyen, notamment auprès des armes à feu, parce que cela a un effet. Il est difficile de comparer le Canada aux États-Unis en matière de suicide parce qu'il y a toute une question culturelle. Cependant, si on réduit l'accès au moyen, on sait qu'on réduit les chances qu'il y ait des suicides.

Senator Runciman: I think it has a bearing with respect to the gun laws. I think we can say the most liberal gun laws in the world are in the United States.

Senator Lang: I would like to make a comment. When we talk about the gun laws in the United States and compare them to Canada, you are comparing apples to oranges. I have lived in the States and so I can share your concerns about their gun laws down there. We are very fortunate to be here.

I want to refer to section 23 and give the witnesses some comfort in respect to the transfer of long-gun firearms in respect to the responsibility of the individual when they do transfer to check that individual out and ensure they have a legitimate firearm licence. If they do not — so you realize this — they do commit a criminal act, and it refers to section 101 of the Criminal Code. It is up to a five-year sentence.

This is very serious. If I sell my long-gun rifle to you, sir, when you have your licence, because I have my licence, if I do not verify that you have a licence and it is found that I have not verified that you are legitimate, I bear that responsibility. I think that gives you some comfort from the point of view of the actual transfer of long-gun rifles and non-restricted firearms.

The Chair: Thank you for that clarification, Senator Lang. We will have a final comment by Senator Fraser.

[Translation]

Senator Fraser: Mr. Marchand, you said that the suicide rate is higher in regions where the rate of firearms possession is higher than in other regions. You cite Montreal and the North Shore of Quebec as examples.

Do you know how many of those suicides, particularly on the North Shore, where there is a very high rate — 19.8 per 100,000; that is atrocious — are committed using firearms?

Mr. Marchand: We have those figures by region, but they vary, by region, from 10 per cent to 30 per cent, 35 per cent.

Senator Fraser: Depending on the region. So it is lower in the cities?

Mr. Marchand: Yes.

Senator Fraser: So you are saying that it is not just that suicide is more common, but that suicide involving firearms is more common in those regions?

Mr. Marchand: Absolutely.

Senator Fraser: If you could give us those figures, that would be appreciated.

Thank you very much. The notes at the end of your brief provide a long and invaluable list of studies on the subject.

[Traduction]

Le sénateur Runciman: Je pense que cela a un effet à l'égard des lois concernant les armes à feu. Je crois que nous pouvons affirmer que ce sont les États-Unis qui ont les lois les moins strictes dans ce domaine.

Le sénateur Lang: J'aimerais dire quelque chose. Lorsque nous comparons les lois des États-Unis et celles du Canada dans le domaine des armes à feu, nous comparons des pommes et des oranges. J'ai moi-même vécu aux États-Unis, alors je partage vos préoccupations touchant les lois qui régissent la possession d'armes à feu dans ce pays. Nous sommes très chanceux de vivre ici.

Je veux parler de l'article 23 et rassurer les témoins en leur disant que la personne qui cède une arme d'épaule a la responsabilité de procéder à une vérification concernant le cessionnaire et de s'assurer que celui-ci possède un permis d'armes à feu en règle. Si ce n'est pas le cas — je veux que vous le sachiez —, le cédant commet un acte criminel aux termes de l'article 101 du Code criminel. La peine d'emprisonnement maximale est de cinq ans.

C'est très grave. Si je vous vends une carabine qui m'appartient, monsieur, que je ne vérifie pas que vous possédez un permis et qu'on découvre que je n'ai pas vérifié si vous étiez en règle, c'est moi qui porte la responsabilité. Je pense que cela peut vous rassurer dans une certaine mesure en ce qui concerne la cession d'armes d'épaule et d'armes à feu sans restrictions.

Le président : Merci de cette précision, sénateur. Nous allons écouter le sénateur Fraser, pour une dernière observation.

[Français]

Le sénateur Fraser: Monsieur Marchand, vous avez dit que le taux de suicide est plus élevé dans les régions où le taux de possession d'armes à feu est plus élevé que dans d'autres régions. Vous citez en exemples Montréal et la Côte-Nord du Québec.

Savez-vous combien de ces suicides, surtout sur la Côte-Nord où il y a un taux très élevé — 19,8 pour 100 000, c'est atroce — sont réalisés avec des armes à feu?

M. Marchand : On a ces données par régions, mais elles varient, selon la région, de 10 à 30, 35 p. 100.

Le sénateur Fraser : Selon la région. Donc dans les villes, c'est moins élevé?

M. Marchand: Oui.

Le sénateur Fraser: Donc, vous dites que ce n'est pas seulement que le suicide est plus courant, mais le suicide par arme à feu est plus courant dans ces régions?

M. Marchand: Tout à fait.

Le sénateur Fraser : Si vous pouviez nous fournir ces données, ce serait apprécié.

Je vous remercie beaucoup. Les notes à la fin de votre mémoire constituent une liste longue et précieuse d'études à ce sujet.

Senator White: Do you also have the data related to how many of those suicides with guns were by people that they were registered to, please? Thank you.

The Chair: Thank you very much. That concludes our time on this panel. I know that many of us have expressed this, but thanks to each of you. You have very personal and different reasons for being before us here today, but there is a similarity. It is personal to you; we know that. It is not just a subject matter or a study matter, it is a personal matter. We have heard your messages loud and clear. We thank you so much for that.

We are pleased to have four individuals as our fifth panel of the day. I will introduce Professor Foote from the University of Alberta, who is joining us by video conference from Calgary. Welcome, Professor Foote.

A. Lee Foote, Associate Professor, University of Alberta, as an individual: Thank you, Chairman Wallace. I am actually in Edmonton.

The Chair: As well, with us at our table is Professor Gary Mauser from Simon Fraser University; Professor Martha Jackman from the Faculty of Law, University of Ottawa; and representing the Canadian Federation of Nurses Unions is Ms. Linda Silas, President. Welcome.

We will now have opening statements from each of you. I will begin with Professor Foote.

Mr. Foote: Thank you. My name is Lee Foote. I am an urban, college educated, upper middle class, subsistence hunter. I realize that that sounds a bit odd. To make things even odder, I, like many others on the political right and left, am strongly in support of the long-gun registry elimination through Bill C-19.

I am not alone as an urbanite, either. There are many citizens in large cities with tremendous investments into and commitments to owning legal firearms. They are a tool for a core lifestyle activity. My interest in speaking is to provide a perspective on the legal, legitimate and essential roles of rifles and shotguns in the hands of responsible and safety-trained citizens who use them for hunting and conservation purposes.

In many ways, long guns are to hunting what golf clubs are to golf, bread knives are to baking and snow shovels are to shinny. They are just a tool. I am not being flippant by saying this. Putters, bread knives, shovels and firearms are inanimate but essential tools that allow participants to delve into meaningful

[Traduction]

Le sénateur White: Auriez-vous aussi les données concernant la proportion de ces suicides par arme à feu qui ont été commis par le propriétaire légitime de l'arme, s'il vous plaît? Merci.

Le président: Merci beaucoup. Voilà qui conclut la période que nous avions à consacrer à ce groupe de témoins. Je sais que nous avons été nombreux à le faire, mais je tiens à remercier chacun d'entre vous. Vous aviez des raisons très personnelles et très différentes de venir témoigner devant nous aujourd'hui, mais il y a une similitude entre celles-ci. C'est quelque chose de personnel pour vous; nous le savons. Ce n'est pas un sujet de discussion ni un sujet d'étude; c'est une affaire personnelle. Nous avons très bien compris les messages que vous nous avez transmis. Merci beaucoup.

Nous avons le plaisir d'accueillir les quatre personnes qui composent notre cinquième groupe de témoins d'aujourd'hui. Je vous présente M. Foote, qui est professeur à l'Université de l'Alberta et qui va participer à la séance par vidéoconférence depuis Calgary. Monsieur Foote, bienvenue.

A. Lee Foote, professeur adjoint, Université de l'Alberta, à titre personnel : Merci, monsieur le président. Je suis à Edmonton, en fait.

Le président : Les autres témoins qui se sont joints à nous sont M. Gary Mauser, de l'Université Simon Fraser, Mme Martha Jackman, de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, et Mme Linda Silas, présidente de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers. Bienvenue.

Nous allons maintenant écouter vos déclarations préliminaires. Je vais commencer par M. Foote.

M. Foote: Merci. Je m'appelle Lee Foote. Je vis en ville, j'ai fréquenté le collège, j'appartiens à la classe moyenne aisée et je chasse pour vivre. Je sais que ce que je viens de dire est un peu bizarre. Pour que ce le soit encore plus, j'affirme que je suis tout à fait en faveur, comme beaucoup d'autres gens de la droite comme de la gauche, de la suppression du registre des armes d'épaule dans le cadre du projet de loi C-19.

Je ne suis pas non plus la seule personne à vivre en ville et à avoir ce point de vue. Il y a beaucoup de citoyens des grandes villes qui ont investi énormément d'argent pour pouvoir posséder des armes à feu en toute légalité et qui ont pris des engagements importants à cet égard. Les armes à feu sont un outil nécessaire pour exercer une activité qui fait partie d'un mode de vie fondamental. Je voulais venir vous parler pour vous présenter un point de vue sur le rôle légal, légitime et essentiel des carabines et des fusils de chasse lorsqu'ils sont entre les mains de citoyens responsables et au courant des règles de sécurité, qui les utilisent pour la chasse et des activités liées à la conservation.

À de nombreux égards, les armes d'épaule sont à la chasse ce que les bâtons sont au golf, les couteaux à pain sont à la boulangerie et les pelles sont aux parties de hockey improvisées. Ce ne sont que des outils. J'ai l'air de blaguer, mais ce n'est pas le cas. Les bâtons de golf, les couteaux à pain, les pelles et les armes activities that add richness and fullness to their lives. There are small risks involved in the use of each of these tools during their respective activities. It is tempting to say that restricting them will serve humanity better, but a more constructive assertion is that with proper, detailed training, as required in Canada today, the risks plummet to background levels.

Even though golf, baking, hockey and hunting occasionally result in injury, something that is very unfortunate but happens, the absolute risk of injury from a firearm in the hands of a legal Canadian user, which means a person that has the safety training and the permit, is not a substantive risk to the public. For 11 years, I have hunted and killed deer and taught a class of university students how to handle and convert this intact deer carcass into delectable, recognizable cuts of delicious meat. I have hunted every year for 48 years and have never witnessed a firearm accident. I wish I could say the same for my hockey and kitchen knife activities, each of which have involved at least one small accident.

Each year I provided my family with between 100 and 300 kilograms of healthy, lean, organic, free range, wild killed and legally harvested meat. Geese, grouse, white-tailed deer and the occasional moose are important substitutions for the agriculturally produced meat we would have otherwise purchased. In fact, my 15-year-old daughter is a vegetarian except for wild harvested meats. The thousands of dollars I have paid for licences, tags and permits go to support the Alberta Conservation Association, and they are engaged in habitat management, biodiversity maintenance, carbon sequestration, endangered species restoration and university-sponsored wildlife research.

Please do not fall into the simple but alluring trap that hunters as a group are unthinking or uncaring. Most are passionate conservationists, and they are very interested in the equality of the environment where their intrigue for outdoor experiences lies. We take this seriously. We are committed to safe, healthy outdoor recreation. It is a lifestyle, a family-oriented heritage activity, where we share time afield with our friends, children and other family members. Hunting with long guns is something into which we invest our money, our political clout, ourselves, our time and our identity.

I do not propose to speak for First Nations people but, from my many discussions with these people, as well as with Metis hunters and trappers, I recognize a similarity of meaning, of connection to the earth, of depth of commitment to participating à feu sont des objets inanimés mais essentiels en ce qu'ils permettent aux gens de se livrer à des activités significatives qui enrichissent leur vie. L'utilisation de chacun de ces outils comporte de faibles risques. Il est tentant de dire que l'humanité serait mieux servie si l'on en restreignait l'usage, mais une affirmation plus constructive, ce serait que les risques deviennent négligeables lorsque la formation adéquate et complète qui est prescrite au Canada est suivie.

Même si le golf, la boulangerie, le hockey et la chasse entraînent parfois des blessures, ce qui est très malheureux mais qui arrive, en chiffres absolus, le risque de blessures découlant de l'utilisation d'une arme à feu par un Canadien autorisé, c'est-à-dire une personne qui a suivi la formation en matière de sécurité et qui est titulaire d'un permis, n'est pas un risque important pour la population. Depuis 11 ans, je chasse le cerf et donne un cours à des étudiants de niveau universitaire sur la manipulation et la transformation d'une carcasse de cerf intacte en différentes coupes de viande délicieuses et distinctes. Je vais à la chasse chaque année depuis 48 ans, et je n'ai jamais été témoin d'un accident lié à l'utilisation d'une arme à feu. J'aimerais pouvoir dire la même chose de mes activités qui supposent l'utilisation d'un bâton de hockey et d'un couteau de cuisine, lesquels ont tous les deux donné lieu à au moins un petit accident.

Chaque année, j'offre aux membres de ma famille entre 100 et 300 kilogrammes d'une viande saine, maigre et biologique qui provient d'animaux ayant vécu en liberté et que j'ai tués dans la nature et en toute légalité. Les oies, les gélinottes, les cerfs de Virginie et, de temps à autre, un orignal sont d'importants substituts à la viande d'élevage que nous achèterions sans la chasse. En fait, ma fille de 15 ans ne mange que de la viande sauvage, sinon elle est végétarienne. Les milliers de dollars que j'ai dépensés pour obtenir des permis et des badges servent à soutenir l'Alberta Conservation Association, et celle-ci mène des activités de gestion de l'habitat, de maintien de la biodiversité, de séquestration du carbone, de protection des espèces en voie d'extinction et de recherche sur la faune parrainée par les universités.

J'aimerais que vous évitiez de tomber dans un piège simple, mais dont il faut quand même se méfier, celui de penser que les chasseurs ne réfléchissent pas et ne se soucient de rien. La plupart des chasseurs sont de fervents protecteurs de la nature, et ils sont très intéressés par la question de la qualité de l'environnement dans le milieu où ils exercent leurs activités de plein air. Nous prenons cela au sérieux. Nous avons pris l'engagement de mener des activités de loisir en plein air saines et sécuritaires. Il s'agit d'un mode de vie, d'une activité patrimoniale axée sur la famille dans le cadre de laquelle nous passons du temps dans la nature avec nos amis, nos enfants et d'autres membres de notre famille. Dans la chasse avec des armes d'épaule, nous mettons notre argent, notre poids politique, notre personne, notre temps et notre identité.

Je ne prétends pas me faire le porte-parole des Premières nations, mais j'ai constaté, dans les nombreuses discussions que j'ai eues avec des membres de celles-ci ainsi qu'avec des chasseurs et des trappeurs métis, l'existence d'une parenté sur le plan du in natural cycles, of pursuing and procuring one's own food instead of paying for plastic-wrapped protein of unknown origins from some grocer's shelf.

It is not too big a step to say that wild game and the process of procuring it is a spiritual and life-giving activity. It is no surprise how often people share venison and wild fowl in stark contrast to how rarely someone appears at the doorstep and offers us a purchased beef tenderloin or raw chicken. This meat, this nutrition, the sharing, the reflection on life, the natural community and the passion are played out every time we sit down to a family meal of wild meat. It is a life-giving process. Long guns are an essential and relevant tool in this process of life quality.

On behalf of millions of hunters across North America, particularly in Canada in reference to Bill C-19, I thank you for this opportunity to present some perspective and a window into some of the meanings of legitimate long gun use. Thank you very much.

Martha Jackman, Professor, Faculty of Law, University of Ottawa, as an individual: I have been teaching constitutional law at the University of Ottawa since 1988. I am the author of over 60 articles, book chapters and monographs in the area of constitutional law, and I have been engaged constantly in test case litigation involving Charter issues, particularly equality right issues. I would like to speak to two points. First, I would like to talk about the constitutional significance of the long gun registry, and then I will speak briefly about the constitutional significance of Bill C-19.

In its 2000 decision in the firearms reference, the Supreme Court of Canada rejected the distinction that many witnesses have attempted to make before the committee. What the court said was:

... the opponents of the ... gun control law argue that ordinary guns, like rifles and shotguns ... are not dangerous property.

They argue that:

Ordinary guns are used mainly for lawful purposes in hunting, trapping and ranching.

The difficulty with this argument is that while ordinary guns are often used for lawful purposes, they are also used for crime and suicide, and cause accidental death and injury. Guns cannot be divided neatly into two categories — those that are dangerous and those that are not dangerous. All guns are capable of being used in crime. All guns are capable of killing and maiming. It follows that all guns pose a threat to public safety.

sens, du lien avec la terre, de la portée de l'engagement à l'égard de la participation aux cycles naturels et de l'obtention de nourriture par ses propres moyens plutôt que d'acheter de la viande d'origine inconnue emballée dans du plastique et posée sur les tablettes de l'épicerie.

Il ne serait pas exagéré d'affirmer que de chasser des animaux sauvages dans la nature est une activité spirituelle et un don de vie. Il n'est pas étonnant que les gens partagent si souvent la viande du gibier à poil et à plume qu'ils ont chassée, alors qu'il est quand même assez rare de se voir offrir sur le pas de sa porte un filet de bœuf ou du poulet acheté à l'épicerie. Cette viande, cette nourriture, ce partage, cette réflexion sur la vie, cette communauté naturelle et cette passion sont mis en valeur chaque fois que nous partageons en famille un repas de viande sauvage. C'est un don de vie. Les armes d'épaule sont un outil essentiel et pertinent dans le cadre de ce processus lié à la qualité de la vie.

Au nom des millions de chasseurs de l'Amérique du Nord, et surtout des chasseurs du Canada qui sont concernés par le projet de loi C-19, je vous remercie de m'avoir permis de vous présenter un point de vue sur le sens de l'utilisation légitime des armes d'épaule. Merci beaucoup.

Martha Jackman, professeure, faculté de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel : J'enseigne le droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa depuis 1988. J'ai rédigé plus de 60 articles, chapitres de livre et monographies dans le domaine du droit constitutionnel, et je participe constamment à l'examen de causes types concernant des questions liées à la Charte, et en particulier des questions liées au droit à l'égalité. J'aimerais aborder deux points. D'abord, j'aimerais parler de l'incidence sur le plan constitutionnel du registre des armes d'épaule, et ensuite, je parlerai brièvement de l'incidence du projet de loi C-19 sur le même plan.

Dans une décision de 2000 concernant les armes à feu, la Cour suprême du Canada a rejeté la distinction que de nombreux témoins ont tenté d'établir devant le comité. Voici ce qu'a affirmé la cour :

[...] les opposants à la loi [...] sur le contrôle des armes à feu prétendent que les armes à feu ordinaires, comme les carabines et les fusils de chasse [...] ne sont pas des biens dangereux.

Ils soutiennent ce qui suit :

Les armes à feu ordinaires servent principalement aux fins légitimes de la chasse, du piégeage et de l'élevage.

La faiblesse de cet argument tient à ce que même si les armes à feu ordinaires sont souvent utilisées à des fins licites, elles le sont également pour le crime et le suicide, et elles causent des morts et des blessures accidentelles. On ne peut pas diviser clairement les armes à feu en deux catégorie—celles qui sont dangereuses et celles qui ne le sont pas. Toutes les armes à feu sont susceptibles d'utilisation criminelle. Elles sont toutes susceptibles de tuer et de mutiler. Toutes les armes à feu sont donc une menace pour la sécurité publique.

The Supreme Court also rejected an argument that has been made before this committee that the long gun registry is not an essential or integral part of the federal gun control regime, whose pith and substance is public safety. The court approved the reasoning of the Alberta Court of Appeal in this regard, and the Alberta court held:

While guns preserve lives and serve as useful tools, they also wound and kill. The latter aspect of guns — their inherent dangerousness — is the focus of the impugned provisions of the Act. Parliament's aim was to reduce the misuse of guns in crime, including domestic violence, as well as to reduce suicides and accidents caused by the misuse of firearms. The licensing provisions, which require applicants to pass a safety course and undergo a criminal record check and background investigation, support this purpose. The registration system, by seeking to reduce smuggling, theft and illegal sales, also addresses misuse. The licensing and registration provisions are inextricably intertwined.

What, then, is the constitutional significance of the repeal of the long gun registry and of Bill C-19?

Numerous witnesses before this committee, including the Ombudsman for Victims of Crime, the Polysesouvient and the Coalition for Gun Control, have underscored the ways in which Bill C-19 undermines the federal gun control regime and its public safety objectives. By doing so, Bill C-19 threatens the section 7 Charter rights of Canadians generally, and the life, liberty and security rights of women who are vulnerable to domestic violence in particular. By undermining the effectiveness and public safety objectives of the federal gun control regime, Bill C-19 is arbitrary and thereby violates section 7 principles of fundamental justice. By undermining the effectiveness of the federal gun control regime, Bill C-19 will have a particularly adverse impact on women who are vulnerable to domestic violence and will thereby violate the section 15 Charter equality guarantees in a matter that cannot be justified under section 1 of the Charter.

Finally, as a number of witnesses have documented before this committee, Bill C-19 is inconsistent with international law and Canada's international treaty obligations, in particular, the UN firearms protocol, which Canada signed in 2002.

Ironically, the federal Justice Minister seems to acknowledge this in suggesting in his testimony before this committee that if Bill C-19 is enacted, we would have to pass other legislation in respect of long guns in order to comply with international agreements.

La Cour suprême a également rejeté l'argument qui a été présenté au comité selon lequel le registre des armes d'épaule ne fait pas partie intégrante du régime fédéral de contrôle des armes à feu, dont le but fondamental est la sécurité publique. La cour a approuvé le raisonnement de la Cour d'appel de l'Alberta à cet égard, laquelle a affirmé ce qui suit :

Les armes à feu permettent de sauver des vies et sont des outils utiles, mais elles blessent et tuent aussi. Ce dernier aspect des armes à feu — le danger inhérent à celles-ci — fait l'objet des dispositions contestées de la Loi. L'objectif du législateur était de réduire l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles, y compris la violence conjugale, ainsi que de réduire le taux de suicide et le nombre d'accidents causés par le mauvais usage des armes à feu. Les dispositions concernant la délivrance de permis, qui exigent des candidats qu'ils suivent un cours sur la sécurité et subissent une vérification du casier judiciaire et une enquête sur leurs antécédents, appuient cet objectif. Le régime d'enregistrement sert aussi à limiter les mauvaises utilisations en empêchant dans une certaine mesure la contrebande, le vol et la vente illégale. Les dispositions concernant la délivrance de permis et l'enregistrement sont inextricablement liées.

Quelle est donc l'incidence sur le plan constitutionnel de l'abrogation du registre d'armes d'épaule et du projet de loi C-19?

De nombreux témoins, y compris l'ombudsman des victimes d'actes criminels, les représentants de Polysesouvient et la Coalition pour le contrôle des armes à feu, ont souligné les éléments qui font que le projet de loi C-19 mine le régime fédéral de contrôle des armes à feu et ses objectifs en matière de sécurité publique. Ainsi, le projet de loi C-19 menace les droits des Canadiens qui découlent de l'article 7 de la Charte en général, et les droits à la vie, à la liberté et à la sécurité des femmes qui sont vulnérables à la violence conjugale en particulier. Comme il mine l'efficacité des objectifs en matière de sécurité publique du régime fédéral de contrôle des armes à feu, le projet de loi C-19 est arbitraire et enfreint les principes de justice fondamentale de l'article 7. Comme il mine l'efficacité du régime fédéral de contrôle des armes à feu, le projet de loi C-19 va avoir un effet particulièrement néfaste sur les femmes qui sont vulnérables à la violence conjugale et va donc aller à l'encontre des garanties d'égalité prévues à l'article 15 de la Charte à l'égard d'une chose qui ne peut être justifiée dans le cadre de l'article premier de la Charte.

Enfin, comme plusieurs témoins l'ont montré au comité, le projet de loi C-19 n'est pas conforme au droit international et aux obligations du Canada découlant de traités internationaux, et en particulier du protocole des Nations Unies sur les armes à feu que le Canada a signé en 2002.

Ironiquement, le ministre fédéral de la Justice semble le reconnaître lorsqu'il laisse entendre dans son témoignage devant le comité que, si le projet de loi C-19 est adopté, nous allons devoir adopter d'autres dispositions législatives concernant les armes d'épaule de façon à respecter les accords internationaux que nous avons signés.

In summary, Bill C-19 is inconsistent with the Canadian government's domestic Charter obligations as well as with its international obligations. The bill should not be adopted. If the bill is adopted, it should be amended to reinstate the requirement that businesses keep sales records, to maintain the obligation to verify the validity of licences during the sale and transfer of long guns and to retain the data in the current registry.

The Chair: Thank you very much, Ms. Jackman.

Ms. Silas, please provide us with your opening statement.

Linda Silas, President, Canadian Federation of Nurses Unions: On behalf of the Canadian Federation of Nurses Unions, I thank you for this opportunity. I say a special "bonjour" to your chair, who is a proud New Brunswicker, like I am, and ask him not to be too strict because I learned last night I was presenting here and I talk way too fast.

Health promotion is a key issue and a key role for nurses. Gun control legislation works to prevent injury and death and can therefore be linked to other injury and death prevention policies such as seatbelts and hockey helmets. As well, gun control is a women's issue as it reduces the risk of spousal homicide, intimidation and injury.

Ninety-three per cent of our members are women. For nurses, firearms control, including the long gun registry, is not a north-south or rural-urban issue. Gun control is a health and safety issue and a gender issue.

In April 2010, CFNU joined Canadian health care organizations such as the Canadian Association for Adolescent Health, the Canadian Association of Emergency Physicians, the Canadian Paediatric Society, the Canadian Public Health Association and many others in a joint statement supporting gun control and the long-gun registry. Why? Because over the years members of the health community have fought for stronger control for firearms. Why? Because of the staggering burden of preventable gun deaths and injuries.

As health professionals, we know the importance of investing in prevention, whether it is road safety or prevention of infectious disease. It is true that one cannot easily measure prevention, but we can measure the effect of ignoring it. En somme, le projet de loi C-19 n'est pas conforme aux obligations du gouvernement canadien aux termes de la Charte ni à ses obligations à l'échelle internationale. Il ne devrait pas être adopté. S'il l'est, il devrait être modifié de façon à rétablir l'exigence pour les entreprises de tenir des dossiers de vente, à maintenir l'obligation de vérifier la validité du permis au moment de la vente et de la cession d'armes d'épaule et à conserver les données qui figurent actuellement dans le registre.

Le président : Merci beaucoup, madame Jackman.

Madame Silas, veuillez nous présenter votre déclaration préliminaire.

Linda Silas, présidente, Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmières : Au nom de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers, je vous remercie de m'avoir invitée. J'adresse un bonjour tout particulier à votre président, qui est fier de venir du Nouveau-Brunswick, comme moi, et je lui demanderai de ne pas être trop sévère parce que j'ai appris hier soir que j'allais venir présenter un exposé, et parce que je parle bien trop vite.

La promotion de la santé est un enjeu et un rôle essentiels pour les infirmières et les infirmiers. La législation relative au contrôle des armes à feu sert à prévenir des blessures et des décès et peut donc être mise en lien avec d'autres politiques de prévention des blessures et des décès comme celles qui concernent les ceintures de sécurité et les casques de hockey. Le contrôle des armes à feu est aussi un enjeu qui concerne les femmes, puisqu'il réduit le risque d'homicide, d'intimidation et de blessures dont le conjoint est à l'origine.

Environ 93 p. 100 de nos membres sont des femmes. Pour le personnel infirmier, le contrôle des armes à feu — y compris les instruments comme le registre des armes d'épaule — est une question de santé et de sécurité et une problématique hommefemme, et non pas une question relative à l'écart Nord-Sud ou rural-urbain.

En avril 2010, la FCSII a joint sa voix à celle de nombreuses autres organisations canadiennes du secteur des soins de santé — notamment l'Association canadienne pour la santé des adolescents, l'Association canadienne des médecins d'urgence, la Société canadienne de pédiatrie et l'Association canadienne de santé publique — pour afficher son soutien à l'égard du contrôle des armes à feu et du registre des armes d'épaule. Pourquoi? Parce que, au fil des ans, les intervenants du milieu de la santé ont milité en faveur d'un contrôle plus rigoureux des armes à feu. Et pourquoi cela? En raison du nombre ahurissant de décès et de blessures évitables attribuables aux armes à feu.

En tant que professionnels de la santé, nous connaissons l'importance que revêt le fait d'investir dans la prévention, que celle-ci vise la sécurité routière ou les maladies infectieuses. Certes, on ne peut pas aisément mesurer l'effet des activités de prévention, mais nous pouvons mesurer l'effet de leur absence.

Some may tell you that gun registration does not make a difference. It is an old adage: Guns do not kill people, people kill people. Well, gun control, including registration, reduces the risk that people can kill people.

Risk reduction is what drove the Ontario legislature to pass Bill C-168, which went into effect in 2010. Bill 168 amended the Occupational Health and Safety Act with respect to violence and harassment in the workplace. The deaths of two women at work, one through the use of a firearm, led to the requirement of employers throughout Ontario to take every precaution reasonable in the circumstances to protect a worker at risk of physical injury.

Many groups advocated for these changes. The persistence of the two families of the murdered women was a key factor in convincing governments to act. One of the women murdered at work was a member of our provincial affiliate, the Ontario Nurses' Association. Yes, she was a nurse. This legislation is a significant win for all nurses, who are more likely to be assaulted on the job than a police officer.

For CFNU, gun control, including registration, like Occupational Health and Safety legislation, is one important part of good public health policies.

We urge you to think like the legislators in Ontario, following two high profile murder-suicides, and ask: Will the passage of Bill C-19 assist in or inhibit those wishing to take every precaution reasonable in the circumstance to protect a person at risk of committing violence against themselves or others?

As nurses, we believe we have a role to play in securing communities. As legislators, we see your role as passing laws that provide tools to facilitate the work of law enforcement to reduce the risk of violence and ensure gun-responsible ownership. This means safe storage. Gun owners are held accountable for the guns they purchase. Compel gun owners to report missing or stolen firearms. Reduce illegal trade. Give police and first responders modern tools that exist in 2010-11 and trace guns to their rightful owner.

D'aucuns vous diront que l'enregistrement des armes à feu n'a pas d'effet important. On connaît le vieil adage selon lequel ce ne sont pas les armes à feu qui tuent des gens, mais les personnes qui s'en servent. Eh bien, les mesures de contrôle des armes à feu — y compris l'enregistrement — réduisent le risque que des personnes puissent en tuer d'autres.

C'est la volonté de réduire les risques qui a amené l'Assemblée législative de l'Ontario à adopter le projet de loi C-168, qui est entré en vigueur en 2010. Ce projet de loi modifiait la Loi sur la santé et la sécurité au travail en ce qui concerne la violence et le harcèlement en milieu de travail. Après que deux femmes sont décédées en milieu de travail — l'un de ces décès était attribuable à l'utilisation d'une arme à feu —, on a imposé à tous les employeurs de l'Ontario l'exigence de prendre, eu égard aux circonstances, toutes les mesures de précaution raisonnables afin de mettre leurs employés à l'abri du risque de subir une blessure physique.

De nombreuses organisations ont fait campagne en faveur de ces modifications. L'opiniâtreté de la famille des deux femmes assassinées a été un facteur clé au moment de convaincre les gouvernements de la nécessité d'agir. L'une des femmes tuées en milieu de travail était membre de l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario, notre organisation affiliée provinciale. Oui, il s'agissait d'une infirmière. L'adoption de ce projet de loi représente une victoire importante pour toutes les infirmières, lesquelles sont plus susceptibles qu'un policier d'être agressées dans l'exercice de leurs fonctions.

La FCSII estime que les mesures de contrôle des armes à feu — y compris l'enregistrement des armes à feu et les dispositions législatives en matière de santé et de sécurité au travail — représentent un élément important de politiques judicieuses en matière de santé publique.

Nous vous enjoignons de faire vôtre le raisonnement adopté par les législateurs en Ontario à la suite de deux incidents très médiatisés — un meurtre et un suicide — et de vous poser la question suivante : est-ce que l'adoption du projet de loi C-19 aidera les gens qui souhaitent prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances afin de protéger une personne risquant de commettre un acte de violence à l'égard d'une autre personne ou d'elle-même, ou est-ce qu'il entravera leurs initiatives?

En tant que membres du personnel infirmier, nous croyons que nous avons un rôle à jouer au moment de sécuriser les collectivités. En outre, nous estimons que, à titre de législateurs, votre rôle consiste à adopter des lois qui contiennent des outils facilitant le travail des gens chargés de l'application de la loi, lequel consiste à réduire les risques de violence et à veiller à ce que les propriétaires d'armes à feu s'en servent de façon responsable. Cela comprend l'entreposage sécuritaire des armes à feu. Les propriétaires d'armes à feu sont responsables des armes qu'ils achètent. Il faut les obliger à déclarer toute arme à feu manquante ou volée. Il faut restreindre le commerce illégal. Il faut que les policiers et les premiers intervenants disposent des outils les plus modernes disponibles, et puissent retrouver le propriétaire légitime d'une arme à feu.

The ultimate goal of the Canada gun control law is to create safer and healthier Canadian communities. Standards need to be maintained in order to keep firearms away from at-risk people. Measures proposed by Bill C-19 will have serious consequences. We urge members of the committee not to support this legislation until further public health assessment and gender-based analysis be undertaken. Bill C-68 took 14 women to die in Montreal; Bill C-168 took two women to die in Ontario, as nurses.

As an emergency nurse from Moncton, New Brunswick, I have seen gun injuries from some people while they are hunting for that perfect steak or some people in a violent act. As a woman, I am here to try to convince this committee not to pass Bill C-19 in the name of safe communities across Canada.

The Chair: Thank you very much, Ms. Silas.

For our final opening statement, I will turn to Professor Mauser.

Gary Mauser, Professor Emeritus, Simon Fraser University, as an individual: Good afternoon, Mr. Chair and members of the committee. I appreciate very much this opportunity to appear before you. I am a professor emeritus at Simon Fraser University. As part of my duties, I have published in academic criminology journals for more than 20 years and I continue to publish. I am here as an individual criminologist to present facts, not myths.

I will address four points: first, responsible gun owners are less likely to murder than are other Canadians; second, the police have not demonstrated the value of the long-gun registry; third, the long-gun registry has not been effective in reducing homicide rates; and, fourth, the data in the long-gun registry are of very poor quality and should be destroyed.

Bill C-19 deserves your support because the evidence demonstrates that scrapping the long-gun registry is a modest step towards improving public safety.

Law-abiding gun owners are less likely to commit homicide than are other Canadians. This should not surprise. Firearms owners have been screened for criminal records since 1979. It has been illegal since 1992 for people with a violent record to own a firearm.

Statistics Canada data show that licensed gun owners have a homicide rate of 0.6 per 100,000 licensed gun owners. Over the same time period, 1997 to 2010, the average national homicide

L'objectif fondamental des dispositions législatives canadiennes en matière de contrôle des armes à feu est de veiller à ce que les collectivités canadiennes soient plus sûres et plus saines. Si l'on veut interdire aux personnes à risque l'accès à des armes à feu, des normes doivent être instaurées. Les mesures proposées dans le cadre du projet de loi C-19 auront de graves conséquences. Nous demandons instamment aux membres du comité de ne pas appuyer ce texte législatif avant que d'autres évaluations relatives à la santé publique et d'autres analyses comparatives entre les sexes ne soient entreprises. Avant que le projet de loi C-68 ne soit adopté, il a fallu que 14 femmes meurent à Montréal; avant que le projet de loi C-168 ne soit adopté, il a fallu que deux femmes — des infirmières — meurent en Ontario.

Je suis infirmière d'urgence. Je travaille à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de mes fonctions, j'ai vu des gens qui avaient subi une blessure par arme à feu durant une partie de chasse ou par suite d'une agression violente. En tant que femme, je me suis présentée ici pour tenter de convaincre les membres du comité de ne pas adopter le projet de loi C-19, pour le bien des collectivités sécuritaires du Canada.

Le président : Merci beaucoup, madame Silas.

Nous allons maintenant entendre la dernière déclaration préliminaire, celle de M. Mauser.

Gary Mauser, professeur émérite, Université Simon Fraser, à titre personnel: Bonjour, monsieur le président et membres du comité. Je suis très heureux de témoigner devant vous aujourd'hui. Je suis professeur émérite à l'Université Simon Fraser. Dans le cadre de mes fonctions, je publie des articles dans des revues de criminologie, et ce, depuis plus de 20 ans. Je m'adresse à vous aujourd'hui à titre de criminologue pour vous présenter des faits, et non des mythes.

J'aborderai quatre points : premièrement, les propriétaires d'armes à feu responsables sont moins enclins à commettre des meurtres que les autres Canadiens; deuxièmement, les policiers n'ont pas démontré l'utilité du registre des armes d'épaule; troisièmement, le registre des armes d'épaule n'a pas réussi à réduire le nombre d'homicides; quatrièmement, les données du registre des armes d'épaule sont de piètre qualité et doivent être détruites.

Il faut soutenir le projet de loi C-19 parce que les faits ont démontré que l'élimination du registre des armes d'épaule est une mesure modeste vers l'amélioration de la sécurité publique.

Les propriétaires d'armes à feu légitimes sont moins enclins à commettre des meurtres que les autres Canadiens. Ce fait ne devrait pas surprendre : les propriétaires d'armes à feu font l'objet d'une vérification des antécédents criminels depuis 1979 et, depuis 1992, il est illégal pour les personnes considérées comme violentes de posséder une arme à feu.

Les données de Statistique Canada montrent qu'entre 1997 et 2010, le taux d'homicides commis par des propriétaires d'armes à feu enregistrées était de 0,6 pour 100 000 propriétaires. Au cours

rate was 1.85 per 100,000. That is three times higher. Thus, Canadians who have a firearms licence are less than one third as likely to commit murder than are other Canadians.

Despite these facts, the RCMP budgets over \$20 million annually for the long-gun registry.

Second, the police have not demonstrated the value of the long gun registry. Scrapping the registry will not compromise law enforcement's ability to trace firearms — it cannot. Statistics show that police recover registered long guns in only 2 per cent of all homicides.

During the eight years from 2003 to 2010, there were 4,811 homicides. Of these, 1,485 involved firearms. Statistics Canada reports that only 135 were registered. In just 73 of these cases — that is 5 per cent of all firearms homicides — the gun was registered to the accused, and, of course, some of the accused may be innocent.

Only 45 of these 73 cases involved long guns. Less than 1 per cent of all homicides involved long guns registered to the accused.

Neither the RCMP nor the chiefs of police, unsurprisingly, have provided a single example in which tracing was more than peripherally important in solving a case. The long-gun registry has not proved useful, either, in solving police killings.

The long-gun registry has not been effective in reducing homicide rates. There is no convincing evidence that the registry has reduced criminal violence. Not a single refereed academic study by criminologists or economists has found a significant benefit from the gun laws. To give you a simple statistical illustration, the homicide rate fell faster before long-guns were required to be registered in 2003. The homicide rate fell 31 per cent from 1991 to 2002 and just 7 per cent from 2003 to 2010.

The data in the long-gun registry are of such poor quality that they should be destroyed.

Registered guns are rarely involved in crime, and, even when they are, the many errors and omissions in the registry vitiate its utility. The Auditor General found that the RCMP could not rely upon the registry in court due to the large number of errors and omissions.

These irregularities stem from multiple causes and remain inherent in the registration system. Even if the RCMP has improved data processing since this evaluation, these problems will persist.

de la même période, le taux moyen d'homicides au Canada était de 1,85 pour 100 000 personnes. Il s'agit d'un taux trois fois plus élevé. Par conséquent, les Canadiens qui possèdent un permis d'armes à feu sont moins enclins, dans une proportion de moins du tiers, à commettre un meurtre que les autres Canadiens.

En dépit de ces faits, la GRC dépense plus de 20 millions de dollars annuellement pour maintenir le registre des armes d'épaule.

Les policiers n'ont pas démontré l'utilité du registre des armes d'épaule. L'abolition du registre ne mettra pas en péril la capacité des policiers de retracer des armes à feu — cette abolition ne peut pas avoir un tel effet. Les statistiques montrent que les policiers retracent des armes d'épaule enregistrées dans seulement 2 p. 100 des cas d'homicides.

De 2003 à 2010, sur 4 811 homicides, 1 485 ont été commis avec une arme à feu. Selon Statistique Canada, seulement 135 de ces armes étaient enregistrées; dans 73 affaires seulement — soit 5 p. 100 des homicides commis avec une arme à feu —, l'arme appartenait à la personne accusée, laquelle est susceptible, bien entendu, d'être innocente.

Seulement 45 de ces 73 homicides ont été perpétrés avec une arme d'épaule. Moins de 1 p. 100 des homicides ont été commis avec une arme d'épaule enregistrée au nom de l'accusé.

Ni la GRC ni les chefs de police n'ont pu donner un seul exemple de cas où la reconstitution du parcours de l'arme à feu a été d'une importance plus que simplement accessoire dans la résolution d'une affaire, ce qui n'est guère surprenant. Ils n'ont pas non plus démontré que le registre des armes d'épaule s'était révélé utile pour résoudre des meurtres de policiers.

Le registre des armes d'épaule n'a pas réussi à réduire le nombre d'homicides. On n'a pas réussi à prouver hors de tout doute que le registre a permis de réduire la violence criminelle. Il n'existe pas une seule étude universitaire évaluée par des criminologues ou des économistes qui conclut à un bienfait notable des lois sur les armes. De simples statistiques le prouvent : le taux d'homicides avait chuté davantage avant l'arrivée du registre des armes d'épaule, en 2003. Ce taux a chuté de 31 p. 100 de 1991 à 2002, et de seulement 7 p. 100 de 2003 à 2010.

Les données du registre des armes d'épaule sont de piètre qualité et doivent être détruites.

Les armes enregistrées sont rarement en cause dans la perpétration d'actes criminels, et même lorsqu'elles le sont, les multiples erreurs et omissions présentes dans le registre minent son utilité. La vérificatrice générale a constaté que la GRC ne pouvait pas compter sur le registre devant un tribunal en raison des nombreuses erreurs et omissions qu'il contient.

Ces irrégularités ont de multiples causes inhérentes au système de consignation de données. Même si la GRC a amélioré son processus de traitement des données depuis la vérification, ces problèmes seront toujours là.

In closing, I wish to urge the honourable senators to support Bill C-19 and the destruction of the data in the long-gun registry. These data should never have been collected.

The Chair: Thank you Professor Mauser. Before we turn to questions, I have listened to your presentation, professor. You quoted a number of statistics. Can you tell us the source of those statistics? Are there reports that we could —

Mr. Mauser: The source is Statistics Canada.

The Chair: It is all StatsCan? Okay.

Mr. Mauser: I put in a request, through a member of the other place, to the Library of Parliament who chased down the statistics in Statistics Canada.

The Chair: Thank you.

Senator Fraser: Professor Mauser, you are a member of the minister's Firearms Advisory Committee. You have been associated with the National Firearms Association and with the American National Rifle Association, and you have previously stated, as I understand it, that you believe that both the handgun registry and licensing provisions should be abolished. Do you still hold those views?

Mr. Mauser: My argument here is based on Statistics Canada's statistics that you can check out. I am not a member of either the NRA or NFA. I am here as an individual. I do not represent anybody except myself. I think you will see, if you wish to invest the intellectual energy, that the statistics are sound.

Senator Fraser: My question was, do you believe that Canada should have a system of licensing firearms?

Mr. Mauser: I think it is really important to have criminal record checks, which is the key part of licensing, so in that I support licensing.

Senator Fraser: I see. You say that neither the RCMP nor the chiefs of police have provided a single example in which tracing was more than peripherally important in solving a case, and the long-gun registry has not proven useful in solving police killings.

I am looking at a decision from the Court of Queen's Bench of Alberta, from 2009, relating to the Mayerthorpe killings in which, as you know, four members of the RCMP were killed with a registered long gun.

Mr. Mauser: Unregistered long guns.

En conclusion, j'exhorte les honorables sénateurs à soutenir le projet de loi C-19 et la destruction des données du registre des armes d'épaule. Ces données n'auraient jamais dû être recueillies.

Le président: Merci, monsieur Mauser. Avant que nous ne passions à la période de questions, j'aimerais m'adresser à vous, monsieur. J'ai écouté votre exposé, et constaté que vous avez mentionné un certain nombre de statistiques. Pouvez-vous nous en indiquer la source? Y a-t-il des rapports que nous pourrions...

M. Mauser: Ces statistiques proviennent de Statistique Canada.

Le président : Elles proviennent toutes de Statistique Canada? D'accord.

M. Mauser: Par le truchement d'un membre de l'autre endroit, j'ai soumis une requête à la Bibliothèque du Parlement, qui a déniché ces statistiques de Statistique Canada.

Le président : Merci.

Le sénateur Fraser: Monsieur Mauser, vous êtes membre du comité consultatif du ministre sur les armes à feu. Vous avez été lié avec la National Firearms Association et l'American National Rifle Association. Dans le passé, vous avez déclaré, si je vous ai bien compris, que vous estimiez que le registre des armes de poing et les dispositions relatives à la délivrance de permis devraient être supprimés. Êtes-vous toujours de cet avis?

M. Mauser: Les arguments que j'ai présentés sont fondés sur des renseignements de Statistique Canada, que vous pouvez vérifier. Je ne suis membre d'aucune des deux associations que vous avez mentionnées. Je me suis présenté ici à titre personnel. Je ne représente personne hormis moi-même. Je crois que vous constaterez que les statistiques que j'ai citées sont rigoureuses, si vous êtes prêt à dépenser l'énergie intellectuelle qu'exige un tel exercice.

Le sénateur Fraser : Ma question était la suivante : croyez-vous que le Canada devrait disposer d'un régime de délivrance de permis aux propriétaires d'armes à feu?

M. Mauser: Je crois qu'il est très important de procéder à des vérifications de casier judiciaire, ce qui constitue l'élément clé de la délivrance de permis — je suis donc favorable à la délivrance de permis.

Le sénateur Fraser: Je comprends. Vous avez dit que ni la GRC ni les chefs de police n'avaient pu donner un seul exemple de cas où la reconstitution du parcours d'une arme à feu avait été d'une importance plus que simplement accessoire dans la résolution d'une affaire, et qu'ils n'avaient pas démontré que le registre des armes d'épaule s'était révélé utile pour résoudre des meurtres de policiers.

J'ai sous les yeux le compte rendu d'une décision rendue par la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta en 2009 relativement aux meurtres commis à Mayerthorpe. Comme vous le savez, à cet endroit, quatre membres de la GRC ont été tués au moyen d'une arme d'épaule enregistrée.

M. Mauser: Des armes d'épaule non enregistrées.

Senator Fraser: There was a gun found there that was, in fact, registered to a man who had provided that rifle to his grandson "when he believed that the government planned upon eliminating the gun registry requirements." That is a direct quote from the court decision.

The grandson then loaned or gave — I am not sure which — the gun to somebody who ended up being involved in the Mayerthorpe case, and it was because of the registry that they were able to track that.

Do you not consider that that is an example of the utility of the registry?

Mr. Mauser: No. If you look at my statement, I argued that the registry was not important in identifying the murderer, and it was not.

The murderer committed suicide, and the RCMP do not dispute that.

Senator Fraser: It was relevant in the police investigation of that case.

Mr. Mauser: I did not say it was never relevant. I said it was no more than peripherally relevant. The murderer was identified before the registry came into play, and the registry was useful for other things. The registry was useful in tracking down the accomplices, the friends, and the colleagues, if you wish, but not the murderer.

Senator Fraser: Nonetheless, it seems to me that there is an interesting association of events there.

Professor Jackman, could you clarify things for me in connection with the way the law now works? I do not know if this is exactly your field, but let me try it.

There has been a lot of discussion and a fair amount of concern raised by quite a number of witnesses about the absence, in Bill C-19, of a requirement for the transferor — normally the seller — of a long gun to check the validity of the licence of the transferee, the person getting the gun. As I understand it, the way it works now, under the present law, is that you cannot transfer a gun to somebody until you have gone to the registrar or the chief firearms officer to get a registry certificate and that that will be denied if there is not a valid licence. Is that the way you understand it?

Ms. Jackman: Yes. I think this issue illustrates the point that I was trying to make and that the Supreme Court made in the Firearms Act Reference, which is the extent to which these two parts of the legislative scheme function together. As it currently stands, verification is done both through the verification of the registration and through the onus that is placed on the seller.

Le sénateur Fraser: En fait, on a trouvé une arme enregistrée au nom d'un homme qui l'avait remise à son petit-fils parce qu'il croyait que le gouvernement prévoyait supprimer les exigences découlant du registre des armes d'épaule — cela est mentionné expressément dans les motifs de décision du tribunal.

Par la suite, le petit-fils a prêté ou donné — je ne sais plus — le fusil à quelqu'un, et cette personne a ultérieurement participé aux meurtres de Mayerthorpe. C'est grâce au registre que l'on a été en mesure de remonter jusqu'à lui.

N'êtes-vous pas d'avis que cela constitue un exemple de l'utilité du registre?

M. Mauser: Non. Si vous lisez ma déclaration préliminaire, vous constaterez que j'ai fait valoir que le registre ne jouait pas un rôle important au moment d'identifier un meurtrier, et cela vaut pour l'affaire que vous avez mentionnée.

Le meurtrier s'est suicidé, et la GRC n'a pas contesté cela.

Le sénateur Fraser : Dans le cadre de cette affaire, le registre a été un élément important de l'enquête policière.

M. Mauser: Je n'ai pas dit qu'il n'avait jamais joué un rôle important. J'ai dit que son importance était simplement accessoire. Le meurtrier a été identifié avant l'entrée en vigueur du registre. Le registre a été utile à d'autres égards — il a aidé les policiers à repérer les complices, les amis et les collègues du meurtrier, mais non pas à mettre la main sur ce dernier.

Sénateur Fraser : Il me semble néanmoins que l'on a affaire ici à une intéressante succession d'événements.

Monsieur Jackman, pourriez-vous me fournir des éclaircissements en ce qui concerne la manière dont fonctionnent à présent les dispositions législatives? Je ne sais pas si vous possédez les connaissances requises pour le faire, mais je tente ma chance.

Un nombre passablement élevé de témoins ont évoqué le fait que le projet de loi C-19 n'imposait pas au cédant — habituellement le vendeur — d'une arme d'épaule l'exigence de vérifier la validité du permis du cessionnaire — celui qui acquiert l'arme. Ces témoins ont soulevé bon nombre de préoccupations à ce sujet. D'après ce que je crois comprendre, selon les dispositions législatives en vigueur, on ne peut pas transférer une arme à une autre personne avant d'avoir obtenu du directeur ou du contrôleur des armes à feu un certificat d'enregistrement, lequel sera refusé en l'absence d'un permis valide. Comprenez-vous les dispositions législatives de la même manière que moi?

Mme Jackman: Oui. J'estime que cette question met en évidence l'idée que j'ai tenté d'exposer, et que la Cour suprême a exposée dans le renvoi relatif à la Loi sur les armes à feu, à savoir celle de la mesure dans laquelle ces deux éléments du régime législatif sont compatibles. À l'heure actuelle, la vérification vise à la fois la question de l'enregistrement de l'arme à feu et celle du fardeau incombant au vendeur.

This bill offloads the responsibility from the Government of Canada to a transferor to ensure that there is no reason to think that the person acquiring the firearm should not be able to do so.

Senator Fraser: It does not include an actual obligation to check the validity of the licence.

Ms. Jackman: Absolutely not; there is no obligation. I am a constitutional lawyer not a criminal lawyer, but, as to the notion that you could prove beyond a reasonable doubt that somebody transferred the firearm and did not have reason to believe that the transferee was authorized to acquire it, I would not want to be the Crown prosecutor in a case like that.

The Chair: Just a supplementary to Senator Fraser's question, that the transferor had reason to believe would be factually determined, would it not? It would depend on the facts of the given case.

Ms. Jackman: That is the *actus reus*. Essentially, what the act now provides is that a person can transfer a firearm if, at the time of the transfer, the transferor has no reason to believe that the transferee is not authorized to acquire it, so the standard is "no reason to believe."

As I say, that is part of the *actus reus* and it has to be proved by the Crown beyond a reasonable doubt. That is a very high threshold. Since there is not even an obligation to retain records, I am sure the temptation for the transferor is to say, "I checked," and there is absolutely no way of knowing if that is true or not.

This bill illustrates the point the Supreme Court of Canada made, that both the licensing and the registration parts of the legislation were designed to work together and they are inextricably linked; you cannot get rid of one part without compromising the public safety objectives of the other.

Senator Lang: I am like a broken record, but I would like to go back to the registry itself. The evidence and testimony we have heard over the last number of weeks clearly brought forward, in many cases, issues with the registry and the validity of the registry.

The question, of course, that is being put to us as a committee, and which will be put to the Senate, not unlike in the other place, is whether or not the registry performs the function that it was intentionally designed to perform.

I should point out that we have been told in this place that there are presently approximately 1 million unregistered long-gun firearms in Canada. We have also heard testimony in this place that the registry itself is flawed from beginning to end. In other Le projet de loi décharge le gouvernement du Canada de la responsabilité de s'assurer qu'il n'existe aucune raison de croire que la personne qui acquiert l'arme à feu ne devrait pas être en mesure d'en acquérir une — cette responsabilité est transférée au cédant.

Le sénateur Fraser: Le projet de loi ne comporte aucune obligation de vérifier la validité du permis.

Mme Jackman: C'est exact — il ne comporte aucune obligation de ce genre. Je suis avocate de droit constitutionnel, et non pas criminaliste, mais je peux vous dire que je n'aimerais pas être à la place d'un procureur de la Couronne dans le cadre d'une affaire où je devrais prouver hors de tout doute raisonnable qu'une personne ayant cédé une arme à feu n'avait pas raison de croire que le cessionnaire était autorisé à l'acquérir.

Le président: J'aimerais simplement poser une question complémentaire à celle du sénateur Fraser. Pour prouver que le cédant avait des raisons de croire cela, on devrait s'appuyer sur les faits, n'est-ce pas? Pour établir cela, on s'appuierait sur les faits.

Mme Jackman : Il s'agit là de l'actus reus. Pour l'essentiel, ce qu'énoncent à présent les dispositions législatives, c'est qu'une personne peut céder une arme à feu si, au moment de la cession, le cédant n'a aucun motif de croire que le cessionnaire n'est pas autorisé à acquérir une telle arme à feu. La norme applicable est donc celle du motif de croire.

Comme je l'ai mentionné, cela relève de l'actus reus, et doit être établi hors de tout doute raisonnable par la Couronne. Il s'agit d'un seuil très élevé. Comme les dispositions législatives ne prévoient même pas une obligation de conserver des dossiers, je suis certaine que le cédant sera tenté de faire valoir qu'il a procédé à la vérification requise, et il n'y aura absolument aucune façon de savoir si cela est vrai ou non.

Le projet de loi met en évidence l'observation formulée par la Cour suprême du Canada selon laquelle on a conçu les deux volets du projet de loi — celui concernant la délivrance de permis et celui touchant l'enregistrement — de manière à ce qu'ils fonctionnent l'un avec l'autre, et qu'ils soient liés l'un à l'autre de façon inextricable. On ne peut pas se débarrasser de l'un des volets sans compromettre les objectifs en matière de sécurité publique de l'autre.

Le sénateur Lang: Vous allez croire que je chante toujours le même refrain, mais j'aimerais revenir sur la question du registre en tant que tel. Dans le cadre de nombreux témoignages que nous avons entendus au cours des dernières semaines, on a clairement soulevé des questions à propos du registre et de sa validité.

Bien sûr, la question à laquelle doit répondre le comité, et à laquelle devra répondre le Sénat — un peu comme a dû le faire l'autre endroit — est la suivante : est-ce que le registre remplit la fonction pour laquelle il a été expressément conçu?

Je dois souligner que l'on nous a dit ici même qu'il y avait actuellement environ un million d'armes d'épaule non enregistrées au Canada. En outre, un témoin nous a dit que le registre était lui-même entaché d'erreurs d'un bout à l'autre. En d'autres words, it is misinformation and it is also providing a false sense of security to those who have to enforce the law. What we have been told, on countless occasions, especially with younger policemen, is that it gives them a false sense of security if they go to the registry and there is nothing registered; they have the feeling that there are no firearms involved. That, in itself, should be cause for concern for all of us around this table.

Mr. Mauser, you addressed the issue straight on. You said the data in the long-gun registry is of poor quality and should be destroyed. Further on in your statement you said the irregularities in gun registration stem from multiple causes that remain inherent in the registration system.

I would like you to expound on that, because I think it is very important that we clarify and understand the registry and the pluses and minuses as it exists today.

Mr. Mauser: Thank you very much for the question. When the registry was begun, it obviously dealt with people giving information about firearms that had not previously been registered. There was a deadline and many people rushed to comply. They are not experts. They may own a firearm, but there are many easily made mistakes, so the original collection of data contained many mistakes. People would honestly think that they were describing their firearm correctly, but they were not. There are many examples of poorly described firearms in the registry.

Second, there are lots of other governmental departments that entered information in the registry, not just the police. The police testified to the Auditor General in 2002 that they could not trust the registry in court because they had not verified the information, so they did not feel comfortable claiming things that they found in the registry. The RCMP reported error rates of between 43 and 91 per cent in the applications that people submitted. An ATI request in 2003 discovered 4,438 stolen firearms that had been successfully re-registered without alerting authorities. There are other stories of the same gun being entered multiple times in the registry.

This unacceptably high error rate was verified in 2006 by the Auditor General. With these high error rates, the RCMP finds it fiscally challenging to verify it all, and therefore they have not. These error rates persist.

termes, il comporte des renseignements erronés, et procure aux agents d'exécution de la loi un faux sentiment de sécurité. En d'innombrables occasions, on nous a dit que les policiers — surtout les plus jeunes — avaient un faux sentiment de sécurité lorsqu'ils consultaient le registre et constataient qu'il n'y avait rien d'enregistré — ils ont l'impression qu'aucune arme à feu n'est en cause. En soi, cela devrait préoccuper toutes les personnes présentes autour de la table.

Monsieur Mauser, vous n'y êtes pas allé par quatre chemins : vous avez affirmé que les données contenues dans le registre des armes d'épaule sont de piètre qualité et devaient être détruites. Par la suite, vous avez déclaré que les irrégularités au chapitre de l'enregistrement des armes à feu avaient de multiples causes, et que celles-ci étaient inhérentes au système de consignation des données.

J'aimerais que vous nous en disiez davantage à ce sujet, car je crois qu'il est très important que nous fassions la lumière sur le registre, et que nous comprenions les avantages et les inconvénients qu'il présente sous sa forme actuelle.

M. Mauser: Merci beaucoup de la question. Lorsque le registre a été instauré, de toute évidence, il servait à consigner des renseignements à propos d'armes à feu qui n'avaient pas été enregistrées auparavant. On avait fixé une date butoir pour la transmission de ces renseignements, et bon nombre de personnes se sont précipitées pour se conformer aux exigences. Ces personnes ne sont pas des spécialistes — elles possèdent peutêtre une arme à feu, mais cela ne veut pas dire qu'elles n'ont pas commis de nombreuses erreurs difficiles à éviter. Ainsi, les données recueillies initialement comportaient de multiples erreurs. Les gens croyaient honnêtement que ces personnes décrivaient correctement leur arme à feu, mais ce n'était pas le cas. Le registre contient une kyrielle d'exemples de piètre description d'armes à feu.

De plus, la saisie des données dans le registre a été faite non seulement par des policiers, mais également par bon nombre de ministères. En 2001, les services de police ont déclaré à la vérificatrice générale que, devant un tribunal, ils ne pouvaient s'appuyer sur le registre parce qu'ils n'avaient pas vérifié les renseignements qu'il contenait, de sorte qu'ils n'étaient pas à l'aise à l'idée de présenter des renseignements qu'ils avaient extraits du registre. La GRC a signalé des taux d'erreur allant de 43 à 91 p. 100 en ce qui concerne les demandes que les gens ont soumises. Par suite d'une demande d'accès à l'information présentée en 2003, on a découvert que 4 438 armes à feu volées avaient été enregistrées de nouveau sans que cela n'éveille l'attention des autorités. Il y a eu d'autres histoires, par exemple celle du fusil ayant été enregistré à de multiples reprises.

En 2006, la vérificatrice générale a confirmé l'existence de ces taux d'erreur inadmissibles. La GRC estime que, vu ces taux d'erreur élevés, la vérification des renseignements pose de multiples difficultés sur le plan financier et, par conséquent, elle ne les a pas vérifiés. Les taux d'erreur demeurent les mêmes.

At the same time, no one knows, but some number of people did not register their firearms or get licenses when the system began. Estimates vary from 40 per cent of gun owners licensed themselves and registered their guns, to 60 per cent. That means there are literally millions of guns out there that are not in the system, by so-called honest people, and we have not even gotten to criminal guns, which are, of course, smuggled and have no intention of being included. That is one reason why the statistics that I reported about the number of guns used in homicide that the police recover is not registered.

This is a high error rate. I have been told by police officers and trainers of police officers that young constables actually believe the registry; that when they go to a home, if the registry says there is no gun, there is no gun; if the registry says there are three guns, there are three guns. That does not seem at all reasonable. The person could have registered three and kept two unregistered. The person could have registered none. That strikes me as perfectly plausible.

People should not trust the registry. Constables should not trust the registry. Judges who want to sequester guns from people who should not have them should not trust the registry. The police should check and see if there are others there, if that is the goal. The registry is simply erroneous. Therefore, on the basis of its quality, it should be destroyed.

Senator Lang: An observation that I think has to be reiterated for the record is the fact that the vast majority of front-line policemen feel the same way, and that is very interesting, because they are the ones who are supposed to be enforcing that law.

There is another area of concern. Ms. Silas, if I could direct this question to you and to whomever else might want to respond, and that is the question of registration, the licensing procedure that is in place. I am sure you are well aware of how rigid it is and that when one applies, one just does not get a licence when they walk in. They have to apply, they have to take a course, and they must have at least two references. You take a course and you have to get 80 per cent in that course. There are a number of stringent steps that you have to take in order to be licensed, and of course that legislative provision will remain in the legislation.

Do you think that particular process is rigid enough and meets the concerns you have expressed in your particular paper in the area of licensing and the requirements for licensing? En outre, personne ne peut l'affirmer avec certitude, mais il est permis de croire qu'un certain nombre de personnes n'ont pas enregistré leur arme à feu ni obtenu un permis au moment où le système a été instauré. D'après les estimations, de 40 à 60 p. 100 des propriétaires d'armes à feu ont enregistré leurs armes et obtenu un permis. Cela signifie qu'il y a littéralement des millions d'armes appartenant à des personnes dites honnêtes qui ne sont pas consignées dans le système, et on ne parle même pas encore des armes obtenues criminellement, lesquelles sont, bien sûr, passées en contrebande, et que les propriétaires n'ont aucune intention d'enregistrer. C'est l'une des raisons qui expliquent l'existence de cette statistique que j'ai mentionnée à propos du nombre d'armes non enregistrées qui ont été utilisées pour commettre un homicide et qui ont été retracées par les policiers.

Il s'agit d'un taux d'erreurs élevé. Des policiers et des formateurs de policiers m'ont dit que les jeunes agents prêtaient véritablement foi aux données contenues dans le registre; ils se rendent sur les lieux d'un crime, consultent le registre, et si celui-ci indique qu'aucune arme à feu n'est enregistrée à cette adresse, c'est que cela est vrai, et que si le registre indique que trois armes à feu se trouvent à cet endroit, cela est également vrai. Cela me semble tout à fait déraisonnable. La personne habitant à cet endroit a très bien pu enregistrer trois armes, et omettre d'en enregistrer deux autres, ou bien n'en enregistrer aucune. À mes yeux, cela est parfaitement vraisemblable.

On ne devrait pas se fier au registre. Les agents de police ne devraient pas se fier au registre. Les juges qui veulent retirer des armes à feu des mains de personnes qui ne devraient pas avoir de telles armes en leur possession ne devraient pas se fier au registre. Les policiers devraient vérifier si d'autres armes se trouvent sur les lieux, si c'est là le but de leur présence. Le registre est tout simplement entaché d'erreurs. Par conséquent, en raison de sa piètre qualité, on devrait le détruire.

Le sénateur Lang: Il y a une observation qui, à mon avis, doit être répétée aux fins du compte rendu, à savoir le fait que la vaste majorité des policiers de première ligne sont de cet avis. C'est très intéressant, car ce sont eux qui sont censés appliquer la loi.

Il y a un autre sujet de préoccupation. Madame Silas, ma prochaine question s'adresse à vous, de même qu'à quiconque pourrait souhaiter y répondre. Cette question concerne l'enregistrement, la procédure de délivrance de permis qui est en place. Je suis certain que vous savez bien à quel point cette procédure est rigide, et qu'une personne qui présente une demande ne se voit pas automatiquement délivrer un permis. Il faut non seulement soumettre une demande, mais également suivre un cours et fournir au moins deux références. La note de passage de ce cours est de 80 p. 100. La personne doit prendre un certain nombre de mesures strictes afin d'obtenir un permis et, bien sûr, la disposition législative pertinente demeurera dans le texte législatif final.

Croyez-vous que ce processus est suffisamment rigide, et qu'il dissipe les préoccupations que vous avez formulées dans votre article à propos de la délivrance de permis et des exigences connexes?

Ms. Silas: Yes. I do know a bit about licensing. My son is in law enforcement, is licensed, has a gun, and his gun is registered. As mother, fighting for this since 1995, I guarantee you that I made sure his education was thorough.

The registration and licensing are just process; they are pieces of the puzzle to ensure our community is safe. I look at my son's education. He does not see the registry as obsolete. It is part of his assessment of whether the house or the community he would be going in is safe. It is just part of the process, and that is how I see it, as a nurse.

When I look at the registration and licensing, I bring it back to my experience. I do not have all the degrees that my colleagues have here.

If we look at the precautionary principle, and if we look at 2003, when SARS hit Toronto, 44 people died, including two nurses and one doctor. Justice Archie Campbell came out with a report because health care workers were saying, "What happened? Why were there no safety measures?"

As committee members, your heads must be spinning with numbers. The numbers that Professor Mauser gave today I never heard before. The numbers and data are overwhelming. Justice Campbell said we cannot wait for all the research and all the data to say the same thing. We have to base our decision on the precautionary principle that if we do not know, we go the safe way.

That is the argument we gave to Health Canada when the H1N1 pandemic came. They were saying you do not need protective equipment such as the N95. We were saying if the firefighter needs equipment from head to toe, if the police officer needs a bullet proof vest, health care workers need that precautionary principle. We ask politicians to ensure we have laws in our land that are based on precautionary, not on the reasonable hunter in Alberta or in New Brunswick that will follow all the rules.

There are some that are not, and just like Professor Mauser said, some lie. It was law and it is still law. Some are lying and are not telling how many guns are hidden underneath their beds. They are not following the law. Most are following the law, just like I the follow the law when I drive and register my car.

The only thing we are asking is let us follow the law and go on the safety aspect of laws and implementation of laws. That is all. **Mme Silas :** Oui. J'en connais un bout sur la délivrance de permis. Mon fils travaille dans le domaine de l'application de la loi, il est titulaire d'un permis, et est propriétaire d'un fusil enregistré. En tant que mère qui milite depuis 1995 en faveur de l'enregistrement des armes, je peux vous garantir que je me suis assurée de l'éduquer à fond sur la question.

L'enregistrement et la délivrance de permis ne sont que des processus — ce sont deux pièces du casse-tête que nous devons assembler pour faire en sorte que nos collectivités soient sécuritaires. En raison de l'éducation qu'il a reçue, mon fils ne considère pas que le registre est obsolète; à ses yeux, il s'agit d'un outil qui contribue à l'évaluation qu'il doit mener afin d'établir si la résidence ou la collectivité où il est appelé à se rendre est sécuritaire. Il s'agit simplement d'un élément du processus — en tant qu'infirmière, c'est de cette façon que je le considère.

Au moment de porter un jugement sur l'enregistrement et la délivrance de permis, je me fie à mon expérience, car je ne possède pas tous ces diplômes que possèdent mes collègues ici présents.

Songeons au principe de précaution. Rappelons-nous ce qui s'est passé en 2003, lorsque le SRAS a frappé Toronto : 44 personnes sont décédées, y compris deux infirmières et un médecin. Le juge Archie Campbell avait fait paraître un rapport, car les travailleurs du secteur des soins de santé se demandaient ce qui s'était passé, et pourquoi aucune mesure de sûreté n'avait été prise.

À titre de membres du comité, vous devez avoir la tête qui tourne à force d'entendre des chiffres. Pour ce qui est de ceux que M. Mauser a mentionnés, je n'en avais jamais entendu parler avant aujourd'hui. Ils sont impressionnants. Le juge Campbell a affirmé que l'on ne devait pas s'attendre à ce que toutes les recherches et toutes les données soient concordantes. Nous devons fonder notre décision sur le principe de précaution selon lequel dans le doute, on doit opter pour la sécurité.

Il s'agit là de l'argument que nous avons exposé à Santé Canada au moment de l'éclosion de la pandémie de H1N1. Santé Canada affirmait que nous n'avions pas besoin de prendre de mesures de protection, par exemple le port du masque N95. Pour notre part, nous faisions valoir que, si un pompier doit se protéger de la tête aux pieds, et qu'un policier doit porter un gilet pareballes, les travailleurs du secteur des soins de santé doivent prendre des mesures découlant du principe de précaution. Nous demandons aux politiciens de veiller à ce que le pays soit doté de lois fondées sur le principe de précaution, et non pas sur le fait qu'il y a en Alberta ou au Nouveau-Brunswick un chasseur raisonnable qui respectera toutes les règles.

Il y en a qui ne les respecteront pas, et comme M. Mauser l'a mentionné, certaines personnes mentent. Il s'agissait de la loi, et il s'agit toujours de la loi. Il y a des gens qui mentent et qui ne disent pas combien de fusils ils cachent sous leur lit. Ces gens ne respectent pas la loi. La plupart le font, de la même manière que je le fais lorsque je conduis ma voiture et que je l'immatricule.

La seule chose que nous demandons est la suivante : laisseznous respecter la loi, et optez pour la sécurité au moment de rédiger et de mettre en œuvre des lois. C'est tout. **The Chair:** I would remind our colleagues to look at the end of the table and let us not forget Professor Foote, who has been useful with his comments.

Senator Jaffer: Professor Jackman, you are a constitutional lawyer so I am very interested, and you talking about the Charter. Can you expand? Will this bill stand the Charter test? I am interested. You talked about public safety and have done the comparison and I appreciate your response.

Ms. Jackman: In my view this bill is unconstitutional. There are two provisions of the Canadian Charter of Rights and Freedoms that are infringed by this bill in my view. As I mentioned, section 7 of the Charter guarantees the right to life, liberty and security of the person and the right not to be deprived thereof, except in accordance with principles of fundamental justice.

In the evidence that the House of Commons heard, the evidence that you have had before this committee — and I would prefer to defer to the experts, who I would say would be the Canadian Association of Chiefs of Police, the Canadian Police Association and the Canadian Association of Police Boards rather than of anecdotal evidence of front line police officers which I have not found in any way stands as evidence in a legal sense — this bill compromises the public safety objectives of the gun control regime, of which this is half.

It is particularly so for women who are vulnerable to domestic violence and domestic gun violence.

As I argued, the bill is arbitrary. The objective of the gun control regime is to protect and promote public safety including the safety of vulnerable women and this bill undermines that.

In my view it also violates equality guarantees of the Charter because of its disparate impact on women. This is exacerbated by the international human rights aspects of the bill. Canada has an obligation to comply with its international treaty obligations. The Charter is meant to be interpreted in a manner consistent with those obligations and this bill is clearly incompatible with a number of treaty obligations Canada has undertaken and international human rights principles in this area.

Senator Jaffer: This brings me to my next question for Ms. Silas. You spoke passionately and articulately in your presentation. In answer to my colleague, Senator Lang, you said something very profound that I would like you to expand on: As a woman, I am against this bill.

Le président : J'aimerais rappeler à mes collègues que M. Foote, qui a formulé des observations utiles, participe toujours à la réunion.

Le sénateur Jaffer: Madame Jackman, vous êtes avocate de droit constitutionnel, et ce que vous dites à propos de la Charte m'intéresse donc beaucoup. Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet? Croyez-vous que le projet de loi sera jugé compatible avec la Charte? Votre opinion m'intéresse. Vous avez parlé de sécurité publique et vous avez établi la comparaison, et j'apprécie votre réponse.

Mme Jackman: À mon avis, le projet de loi est anticonstitutionnel. J'estime que le projet de loi viole deux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés. Comme je l'ai mentionné, l'article 7 de la Charte énonce que chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne, et qu'il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

D'après les témoignages qui ont été présentés devant la Chambre des communes et devant le comité — et je préférerais m'en remettre à l'opinion des experts, à savoir les membres de l'Association canadienne des chefs de police, de l'Association canadienne des policiers et de l'Association canadienne des commissions de police plutôt qu'aux données empiriques présentées par des policiers de première ligne, qui selon moi, ne peuvent d'aucune façon être considérées comme des éléments de preuve au sens juridique du terme —, le projet de loi compromet les objectifs en matière de sécurité publique du régime de contrôle des armes, dont cela représente la moitié.

Cela vaut d'autant plus pour les femmes, qui sont susceptibles d'être victimes de violence familiale, y compris de violence familiale armée.

Comme je l'ai avancé, le projet de loi est de nature arbitraire. L'objectif du régime de contrôle des armes à feu est de protéger et de promouvoir la sécurité publique, y compris la sécurité des femmes vulnérables, et le projet de loi nuit à cet objectif.

J'estime que le projet de loi viole également les garanties fournies par la Charte en matière d'égalité, en raison des diverses répercussions qu'il aura sur les femmes. Les éléments du projet de loi liés aux droits de la personne à l'échelle internationale ont pour effet d'aggraver cela. Le Canada est tenu de respecter les obligations découlant des traités internationaux qu'il a ratifiés. La Charte doit être interprétée d'une manière qui concorde avec ces obligations, et le projet de loi est manifestement incompatible avec un certain nombre d'obligations issues de traités auxquels le Canada est partie et de principes internationaux en matière de droit de la personne à ce chapitre.

Le sénateur Jaffer: Cela m'amène à ma prochaine question, qui s'adresse à Mme Silas. Durant votre exposé, vous vous êtes exprimée avec passion et clarté. En réponse à une question de mon collègue, le sénateur Lang, vous avez dit une chose très profonde, à savoir que, en tant que femme, vous étiez contre le projet de loi. J'aimerais que vous nous donniez plus de précisions à ce sujet.

Ms. Silas: It is hard to explain, but it goes back to when I was an emergency room nurse. When we talk about domestic violence, there is a fear of the woman that is unexplainable. This bill, or the image of this bill, is offloading the responsibility to the family member, as Professor Jackman said. In a domestic violence, the fear is there. In mental illness, the fear, the shame is there. You cannot ask family members to take on that responsibility. I do not know any family member that would call up and say, "I am scared that my brother, who I love dearly, is going to beat his wife or kill his wife. I know he has a gun." I do not know anybody that would make that call because of the loyalty, shame and fear.

It is that fear in domestic violence. The reality is accidents happen, especially without the proper training. That goes into the licence and Senator Lang talked about the training and licensing. However, it also goes with knowing who has that gun.

When you have it registered, it is in your name and you are a lot more careful than if it is under your bed or hidden in your truck

Senator Jaffer: You will also state that this bill should have a gender aspect to it. Can you expand on that?

Ms. Silas: I was in New York at the United Nations Commission on the Status of Women. Minister Ambrose was asked at an international panel if we have done a gender analysis because other countries look at Canada as a gender safety issue, and there was no response. As labour, we were very proud because we did not ask that question. It was an individual woman coming from a minority group in Canada going there on her own asking that question. We were well recognized and it is saddening to see it might be threatened.

Senator Runciman: Ms. Silas, we have a witness appearing after you who is a physician, resident physician, an emergency physician and I wanted to read something that he has said:

I believe the gun registry has killed people by diverting billions of dollars to create and maintain itself, while real mental health issues go unfunded.

When I see patients with severe depression and suicidal ideation who are requesting help, I often have to tell them that I cannot refer them to a psychiatrist in six months—that is a significant disgrace to our profession.

Mme Silas: C'est difficile à expliquer. Je dois remonter à l'époque où j'étais infirmière en salle d'urgence. En ce qui concerne la violence familiale, les femmes ont une crainte qui est inexplicable. Le projet de loi, du moins dans son esprit, transfère la responsabilité aux membres de la famille, comme Mme Jackman l'a mentionné. La peur et la honte sont présentes dans les situations de violence familiale ou de maladie mentale. On ne peut pas demander aux membres de la famille d'assumer une telle responsabilité. Je ne connais personne qui serait disposé à téléphoner aux autorités pour signaler le fait qu'il craint que son frère bien-aimé ne batte ou n'assassine son épouse, et qu'il possède un fusil. Je ne connais personne qui serait prêt à faire cet appel téléphonique, pour des raisons liées à la loyauté, à la honte et à la peur.

La violence familiale s'assortit d'une telle peur. La réalité, c'est que des accidents surviennent, surtout lorsque les gens n'ont pas suivi la formation appropriée. Cela nous ramène à la question des permis, et le sénateur Lang a fait allusion à la formation et à la délivrance de permis. Toutefois, cela renvoie également au fait que nous devons savoir qui possède quel fusil.

Lorsque vous enregistrez une arme, elle est enregistrée à votre nom, et vous agirez de façon bien plus prudente que si cette arme était entreposée sous votre lit ou cachée dans votre camion.

Le sénateur Jaffer: Vous avez également mentionné que le projet de loi devrait comporter un volet sexospécifique. Pouvezvous nous en dire davantage à ce propos?

Mme Silas: J'ai assisté à New York à une réunion de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. La ministre Ambrose, qui faisait partie d'un groupe d'experts international, s'est vu demander si une analyse comparative entre les sexes avait été menée au Canada, car les autres pays considèrent que le nôtre pose des problèmes au chapitre de la sécurité des femmes. La ministre n'a fourni aucune réponse. En tant que membre d'une organisation représentant des travailleuses et des travailleurs, nous étions très fiers, car ce n'est pas nous qui avons posé cette question — elle a été posée par une femme issue d'un groupe minoritaire du Canada, et qui s'était rendue là de sa propre initiative pour poser cette question. Nous étions bien reconnus et il est triste de constater que cette reconnaissance pourrait être menacée.

Le sénateur Runciman: Madame Silas, le comité entendra après vous un médecin résident, un urgentologue qui a tenu les propos suivants, que je traduis librement:

Je crois que le registre des armes d'épaule a tué des gens, car sa création et sa tenue ont exigé des milliards de dollars qui auraient pu être affectés à un secteur sous-financé, à savoir celui du traitement des véritables problèmes de santé mentale.

Lorsque des personnes atteintes de dépression grave ou ayant des idées suicidaires me consultent pour obtenir de l'aide, je dois souvent leur dire qu'ils ne pourront pas consulter un psychiatre avant six mois — il s'agit d'une terrible disgrâce pour notre profession.

I have the same experience with women's shelters that are badly underfunded.

How do you react? This is someone who is also an emergency room individual and has a different perspective from yours.

Ms. Silas: When you speak as an individual, it is an individual point of view and is based on experience.

As I mentioned in my presentation — and I have listed and copied the brief or your reference — in April 2010 health care professionals including the Canadian association of emergency physicians who came and did the press conference with us, we had a statement supporting gun control as health care professionals.

He is absolutely right in mental health. Do not get me wrong. We are hoping the Kirby Commission will come out by the end of June, with a strong recommendation to all governments that we need to do something on mental health illness and cures. They are two separate issues and to mix them together is not—

Senator Runciman: It is \$2 billion and if you have concrete evidence that the registry has had an impact in terms of prevention of—

Ms. Silas: We could also talk about homelessness and how we approach that.

Senator Runciman: We are talking about \$2 billion that I think we could argue was essentially flushed down the toilet.

Professor Mauser, you talked in your submission about spending at least \$2 billion in keeping tabs on some of Canada's least dangerous citizens and people who are only one third as likely as others to commit murder. Again, as this doctor indicated, it has diverted money away from things that could truly make a difference in crime and suicide rates.

Could you elaborate on that? You talked about Statistics Canada. Were you looking at people convicted of homicide and if they were registered gun owners? How did you arrive at those conclusions?

Mr. Mauser: These numbers that I presented are StatsCan numbers that the Canadian police forces report to StatsCan as a matter of "accused." None of the people accused of homicide are as yet convicted or have gone to court. These are accused figures. Court figures are much more difficult to get a hold of. That is why these are what is available.

Cela vaut également pour les refuges pour femmes, qui manquent cruellement de financement.

Comment réagissez-vous à cela? Ces propos ont été formulés par une personne qui, comme vous, possède de l'expérience en salle d'urgence, mais dont l'opinion diverge de la vôtre.

Mme Silas : Lorsqu'on s'exprime à titre personnel, on exprime un point de vue personnel fondé sur l'expérience.

Comme je l'ai mentionné durant mon exposé — et j'ai répertorié et copié le mémoire ou l'extrait que vous avez cité —, en avril 2010, des professionnels de la santé, y compris des membres de l'Association canadienne des médecins d'urgence, ont participé avec nous à une conférence de presse durant laquelle ils ont affirmé qu'ils étaient favorables au contrôle des armes à feu.

Comprenez-moi bien : ce que dit cet homme à propos de la santé mentale est tout à fait exact. Nous souhaitons que, à la fin de juin, la Commission Kirby recommande fermement à tous les gouvernements que nous prenions des mesures en matière de traitement des maladies mentales. Il s'agit de deux questions distinctes, et le fait de les amalgamer n'est pas...

Le sénateur Runciman: On parle d'une somme de deux milliards de dollars. Si vous disposez d'éléments probants qui montrent que le registre a eu une incidence sur le plan de la prévention de...

Mme Silas : Nous pourrions aussi parler de l'itinérance et de la manière dont nous abordons ce problème.

Le sénateur Runciman: Nous parlons ici d'une somme de deux milliards de dollars, et je crois que l'on pourrait faire valoir que, pour l'essentiel, elle a été jetée par les fenêtres.

Monsieur Mauser, durant votre exposé, vous avez évoqué le fait que nous avions dépensé au moins deux milliards de dollars pour recueillir des informations sur quelques-uns des citoyens canadiens les moins dangereux, des personnes qui sont moins susceptibles que les autres — dans une proportion de 30 p. 100 — de commettre un meurtre. Là encore, comme le médecin que j'ai cité l'a mentionné, cette somme aurait pu être investie dans des mesures qui pourraient réellement avoir une incidence positive sur les taux de criminalité et de suicide.

Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet? Vous avez présenté des renseignements provenant de Statistique Canada. Avez-vous mené des recherches pour déterminer si les personnes déclarées coupables d'homicide étaient propriétaires d'armes à feu enregistrées? Comment en êtes-vous arrivé à ces conclusions?

M. Mauser: Les chiffres que j'ai présentés proviennent de Statistique Canada. Il s'agit de renseignements transmis par les services de police canadiens à Statistique Canada, et ils concernent les personnes faisant l'objet d'accusations. Une personne accusée d'homicide n'a pas encore été déclarée coupable ni n'a comparu devant un tribunal. Ces chiffres concernent des personnes faisant l'objet d'accusations. Il est beaucoup plus difficile de mettre la main sur des renseignements provenant des tribunaux. C'est la raison pour laquelle seuls les chiffres que je vous ai fournis sont disponibles.

Senator Runciman: How do they break that down, though? They do not break it down in the way you have broken it down.

Mr. Mauser: Statistics Canada collects homicides. Homicide is one of the most well-documented kinds of events in our society. StatsCan requires the police to fill out a questionnaire pertaining to each homicide. If a firearm is involved in the homicide then they want to know what type of firearm, whether the firearm is registered, and whether the accused has a licence. They collect all this.

It is reported by StatsCan in their irregularly-reported studies. They pick various themes and report them as they wish. There is nothing untoward with these numbers. I just asked them to collect these numbers and give them to me. Does that answer your question?

The Chair: Thank you. We have three senators remaining on the first round and time is moving.

Senator Hervieux-Payette: Ms. Jackman, thank you for informing us on the whole legislative matter because this is important for me.

If we pass this bill — and I agree with you that it is not constitutional — what would be the recourse of a parent or a spouse who loses a member of their family? They would never track down the gun and there would be no way to find the person who committed the crime. Could they sue the federal government?

[Translation]

Ms. Jackman: That is quite a complex question. The Supreme Court of Canada has held that the relationship between a parent and child is an interest protected under section 7 of the charter. Consequently, when the state makes a decision that jeopardizes that relationship, it has to comply with principles of fundamental justice; the state must not behave in an arbitrary manner.

However, what makes that complicated, particularly in Quebec, is that a decision was rendered in Montreal in the 1990s, when the mother of a young man killed by police for no reason tried to sue the government on the basis of the Civil Code and the Canadian Charter of Rights and Freedoms. She did not win her case under the Civil Code. There was very little analysis based on the Charter and the court did not really discuss the matter.

However, the Supreme Court definitely acknowledges this interest as being fundamentally important, particularly the evidence presented in the House of Commons and here in the Senate with respect to the effects of the act. I do not think we can say that the government was unaware of the risk incurred, as Ms. Silas just said, in passing this legislation. It runs counter to the recommendations of all the experts.

Le sénateur Runciman: D'accord, mais comment Statistique Canada s'y prend-elle pour ventiler ces chiffres? Votre ventilation est différente de la sienne.

M. Mauser: Statistique Canada recueille des renseignements sur les homicides. Dans notre société, l'homicide est l'un des crimes les mieux documentés. Statistique Canada exige que les policiers remplissent un questionnaire relatif à chaque homicide. Si une arme à feu est en cause, Statistique Canada veut savoir de quel type d'armes à feu il s'agit, si l'arme était enregistrée et si l'accusé était titulaire d'un permis. Tous ces renseignements sont recueillis.

Statistique Canada présente ces renseignements dans le cadre d'études publiées à intervalles irréguliers. Elle choisit divers termes, et présente les renseignements de la manière qu'elle le souhaite. Ces chiffres n'ont rien de bizarre. J'ai simplement demandé qu'on les recueille, et qu'on me les fournisse. Est-ce que cela répond à votre question?

Le président : Merci. Le temps file, et il y a encore trois sénateurs qui veulent poser des questions durant le premier tour.

Le sénateur Hervieux-Payette: Madame Jackman, merci de nous avoir informés sur toute cette question législative, car cela revêt de l'importance pour moi.

Je suis d'accord avec vous pour dire que le projet de loi est anticonstitutionnel, mais s'il est adopté, quel recours s'offrira à un parent ou à un époux qui perd un membre de sa famille? On ne pourra jamais retracer le fusil, et on n'aura aucune façon d'identifier l'auteur du crime. Est-ce que ces personnes pourraient intenter une poursuite contre le gouvernement fédéral?

[Français]

Mme Jackman: C'est une question assez complexe. La Cour suprême du Canada a reconnu que la relation entre un parent et son enfant est un intérêt protégé à l'article 7 de la Charte. Donc, lorsque l'État prend une décision qui menace cette relation, il faut que ce soit conforme aux principes de justice fondamentale; il ne faut pas que l'État se comporte de façon arbitraire.

Mais la complexité de cela, surtout au Québec, c'est qu'il y a eu une décision rendue dans les années 1990, à Montréal, alors que la mère d'un jeune homme abattu sans motif par la police a tenté d'invoquer le Code civil et la Charte canadienne des droits et libertés afin de poursuivre le gouvernement. Sous le Code civil, elle n'a pas eu gain de cause. L'analyse au niveau de la Charte était extrêmement mince et la cour n'a pas vraiment discuté de la question.

Mais il est certain que la Cour suprême reconnaît cet intérêt comme étant fondamentalement important. Surtout en vue du témoignage présenté à la Chambre des communes et ici, au Sénat, quant aux effets de la loi, je ne pense pas qu'on sera en mesure de dire que le gouvernement n'était pas au courant du risque encouru, comme Mme Silas vient de dire, en adoptant cette législation. Cela va à l'encontre des recommandations de tous les experts.

Senator Hervieux-Payette: I have one final legal question. There is a clause in the bill that nullifies operational provisions respecting the Archives of Canada concerning the destruction of all records.

When you are the government, you are entitled to do whatever you want. The executive can nullify the application of all rights. However, as you said, there nevertheless remains the Charter, the matter of the Supreme Court judgments and the international agreements.

In the balance, there is Quebec that wants to protect these records, on the ground that Quebec's citizens have paid for this registry and that it belongs to them. Could a Quebec citizen not say that, since he has paid for the registry, it belongs to him, and simply threaten to challenge its application to Quebec?

Ms. Jackman: The Supreme Court has definitely held that the registry is a shared jurisdiction. The provincial government has the necessary jurisdiction with regard to prevention; there is no question about that. The most serious legal problem in my mind is the international aspect. Canada has made clear commitments in international law and has signed covenants to maintain that documentation. And as I mentioned, I find it incredible that the Minister of Justice has said he wants to repeal the registry and destroy the records, since that covenant requires us, as a country, to be able to provide that information. So we destroy the records and then we recover them in order to meet requirements in international law? I do not understand what the minister had in mind when he said that.

[English]

The Chair: Senator, we have to move along here; we have other senators who wish to ask questions.

Senator Frum: When you said earlier that you considered the gun registry, you said it was half of our gun control regime. I am a strong supporter of gun control as well as you are, but I have a hard time describing a database as gun control. We have our licensing regime and, as Professor Mauser said, the criminal check is the biggest part of that. We have mental health checks, domestic arrangement checks, education requirements, and storage requirements. Once people get past all that, they are allowed to register the guns they choose.

As one witness put it, this is Canada's largest data bank of lawabiding citizens. That is what the registry is. How is that half of our gun control regime?

Ms. Jackman: I would like to quote the Supreme Court of Canada. They said:

Le sénateur Hervieux-Payette : J'ai une dernière question juridique. Il y a un article dans la loi qui enlève la responsabilité opérationnelle des Archives du Canada de détruire toutes les données.

Lorsqu'on est le gouvernement, on a le droit de faire tout ce qu'on veut. L'exécutif peut enlever l'application de tous les droits. Mais il reste quand même la Charte, comme vous l'avez dit, la question des jugements de la Cour suprême, les ententes internationales.

Dans la balance, il y a le Québec qui veut protéger ces données, prétextant que les citoyens du Québec ont payé pour ce registre et qu'il leur appartient. Est-ce qu'un citoyen québécois ne pourrait pas dire que, puisqu'il a payé ce registre, il lui appartient, et menacer tout simplement de contester son application au Québec?

Mme Jackman: Il est certain que la Cour suprême a reconnu que le registre est une compétence partagée. Le gouvernement provincial a la compétence nécessaire en matière de prévention, il n'y a aucune question. Pour moi, le problème juridique le plus sérieux, c'est l'aspect international. Le Canada a entrepris des engagements clairs en droit international, il a signé des pactes pour maintenir cette documentation. Comme je l'ai mentionné, je trouve incroyable que le ministre de la Justice dise vouloir abroger le registre et détruire les données, puisque ce pacte exige de nous, en tant que pays, d'être capable de fournir ces données. Alors on détruit les données et ensuite, on les récupère pour satisfaire les exigences en droit international? Je ne comprends pas ce que le ministre avait à l'esprit lorsqu'il a dit cela.

[Traduction]

Le président : Madame le sénateur, nous devons passer à un autre intervenant — il y a deux autres sénateurs qui veulent poser des questions.

Le sénateur Frum : Un peu plus tôt, vous avez dit que le registre des armes à feu représentait la moitié de notre régime de contrôle des armes à feu. Je suis aussi favorable que vous au contrôle des armes à feu, mais j'ai de la difficulté à considérer une base de données comme une mesure de contrôle des armes à feu. Un régime de délivrance des permis est en place et, comme M. Mauser l'a dit, la vérification des casiers judiciaires constitue le principal élément de ce régime. Nous procédons à des vérifications relatives à la santé mentale et à la situation familiale, et des exigences en matière d'éducation et d'entreposage doivent être observées. Une fois qu'elle a franchi toutes ces étapes, une personne est autorisée à enregistrer une arme à feu.

Comme un témoin l'a dit, il s'agit de la plus importante banque de données tenue au Canada à propos de citoyens respectueux de la loi. Le registre n'est rien d'autre que cela. Comment peut-on dire qu'il représente la moitié de notre régime de contrôle des armes à feu?

Mme Jackman : J'aimerais citer un extrait d'un arrêt de la Cour suprême du Canada. Le voici :

The registration provisions cannot be severed from the rest of the Act. The licensing provisions require everyone who possesses a gun to be licensed; the registration provisions require all guns to be registered. These portions of the Firearms Act are both tightly linked to Parliament's goal of promoting safety by reducing the misuse of any and all firearms. Both portions are integral and necessary to the operation of the scheme.

The Supreme Court of Canada heard and weighed the evidence in the case and this is the conclusion they came to. I cannot disagree with them.

Senator Frum: Some of us can.

Mr. Mauser, I have a question for you. You have said that the data that exists now should be destroyed. Can you explain why you feel that way?

Mr. Mauser: There are two reasons. First, it is of such poor quality that it is of no use to people. In that lack of quality, it endangers police lives and engenders accidents where police will go to the wrong place for the wrong reasons. Quality is the reason.

The second reason is that the gun registry is really data collected on law-abiding people, by definition. It is not clear that it is a good idea to collect such information on law-abiding people. If there were an ethnic or religious nature and we decided to collect information on people who were law-abiding of a particular ethnic group or religion, we would all be righteously shocked, but, because this is a behavioural or even a rural, white group, we are not shocked. We destroyed the data after World War II on Italian, German and Japanese Canadians. It was good that we destroyed that data. We destroyed the long gun registry data after World War II that we collected. It was good that we destroyed this. This is not only useless, it is immoral.

[Translation]

Senator Dagenais: My question is for Ms. Silas. You said that it was your duty to intervene because you felt that the long-gun registry must continue in order to protect the lives of women. You have no doubt worked in emergency rooms as a nurse, a tough job with hard realities that are not that often linked to cases of death by firearms. You have no doubt observed that, despite the infallible registration systems for licences to drive motorcycles and cars, among other things, those devices can also kill human beings, and perhaps more so than hunting weapons. That obviously depends on who is driving the motorcycle or car.

Les dispositions relatives à l'enregistrement ne peuvent être retranchées de la Loi. Les dispositions relatives aux permis obligent quiconque possède une arme à feu à obtenir un permis; les dispositions relatives à l'enregistrement exigent l'enregistrement de toutes les armes à feu. Ces catégories de dispositions de la *Loi sur les armes à feu* sont étroitement liées au but visé par le Parlement, la promotion de la sécurité par la réduction de l'usage abusif de toutes les armes à feu. Ces deux catégories sont partie intégrante et nécessaire du régime.

Dans le cadre de cette affaire, la Cour suprême du Canada a entendu les témoignages qui lui ont été présentés, elle les a évalués, et elle en est arrivée à cette conclusion. Je ne peux pas ne pas être d'accord avec elle.

Le sénateur Frum : Certains d'entre nous le peuvent.

Monsieur Mauser, j'ai une question à vous poser. Vous avez affirmé que les données recueillies devaient être détruites. Pouvezvous nous expliquer pourquoi vous êtes de cet avis?

M. Mauser: Pour les deux raisons suivantes. Premièrement, les données sont d'une piètre qualité, à un point tel qu'elles sont inutiles. Cette piètre qualité met en danger la vie des policiers et provoque des accidents, car les policiers se rendront à de mauvais endroits pour de mauvaises raisons. La première raison tient à la qualité.

Deuxièmement, par définition, le registre contient des données concernant des citoyens respectueux des lois. Je ne suis pas certain que le fait de recueillir de tels renseignements sur de telles personnes soit une bonne idée. Si nous décidions de recueillir des renseignements sur des citoyens respectueux de la loi appartenant à un groupe ethnique ou religieux particulier, nous serions tous choqués, à juste titre, mais comme le groupe visé est un groupe de personnes s'adonnant à une certaine activité, ou même un groupe de personnes de race blanche vivant en milieu rural, cela ne nous choque pas. Après la Deuxième Guerre mondiale, nous avons détruit les données sur les Canadiens d'origine italienne, allemande ou japonaise. Nous avons bien fait de détruire ces données du registre des armes d'épaule. Nous avons bien fait de les détruire. Ces données sont non seulement inutiles, mais également immorales.

[Français]

Le sénateur Dagenais: Ma question s'adresse à Mme Silas. Vous avez dit que c'était votre devoir d'intervenir parce que, selon vous, le registre des armes longues doit rester pour protéger la vie des femmes. Vous avez sûrement travaillé dans des salles d'urgence comme infirmière; un travail éprouvant avec de dures réalités qui ne sont pas si souvent liées à des cas de mort par arme à feu. Vous avez sûrement constaté que, malgré des systèmes d'enregistrement infaillibles, entres autres pour les permis de conduire des motos et des autos, ces dernières peuvent aussi tuer des êtres humains, et peut-être plus qu'avec des armes de chasse. Évidemment, cela dépend de qui est au volant de la moto ou de l'auto.

I would like to understand why we do not see that same emotion when we consider car accident victims? The registry does not rule out the possibility of having weapons in the home. I must tell you that I was a police officer. When women are the victims of family violence, they can arrive in a hospital, and it is noted that they have not always been assaulted with firearms. I do not know whether you can qualify your position a little because you seem to be focusing quite a bit on the registry.

Ms. Silas: Yes, because we are here to talk about the registry. However, I also mentioned that it was one piece of a puzzle, one of the means used to guarantee the safety of our communities and families.

The passion I bring here is the same as I had in New Brunswick in the 1980s. Back home, it's snowmobiles and all-terrain vehicles. We have worked very hard with the medical community to ensure that all those people who are on snowmobiles, who ski or cycle, wear protective helmets. In our emergency rooms, we saw the impact and dangers involved in not wearing them. I still feel the same passion.

This is one piece in the prevention puzzle. As I mentioned, it is a precautionary principle. That does not mean that it will be the solution to everything, but it is a precaution.

[English]

The Chair: Before we conclude, Professor Foote has suffered from being with us by video conference and not at this table. I want to give you an opportunity, Professor Foote. I notice you have been taking notes. Our time is limited, but are there one or two key points that you would care to comment on? If not, that is fine, but I want to give you that opportunity because you have gotten somewhat short-changed by not being in the room.

Mr. Foote: I am struck by the passion people bring to this, and I am very impressed. My compliments on the very lucid points.

I return to my experience, which is formidable, as an outdoorsman. The police checks, the witnesses' signatures, the requirements for storage, the requirements for training, the mental health checks, the transportation requirements, the safety training, the periodic licensing, the specification limitations on types of firearms and the registration for transport accumulate in a snowball to be a sizeable, inconvenient barrier to people who want to use their firearms for beneficial, legal, honourable reasons.

There tends to be a focus on the glass half empty throughout these discussions. The small number of exceptional and very unfortunate cases seems to get disproportionate attention. Let us J'aimerais comprendre pourquoi on ne retrouve pas cette même émotion lorsqu'on retrouve des victimes de la route? Le registre n'enlève pas la possibilité d'avoir des armes à domicile. Je dois vous dire que j'ai été policier. Quand des femmes sont victimes de violence familiale, elles peuvent arriver à l'hôpital, et on constate que ce n'est pas toujours avec des armes à feu qu'elles ont été agressées. Je ne sais pas si vous pouvez nuancer un peu votre position parce que vous semblez focaliser pas mal sur le registre.

Mme Silas : Oui, parce qu'on est ici pour parler du registre. Cependant, j'ai aussi mentionné que c'était une partie du cassetête, un des moyens utilisés pour assurer la sécurité de nos communautés et de nos familles.

La passion que j'amène ici est la même que j'avais dans les années 1980 au Nouveau-Brunswick. Chez nous, ce sont les motoneiges et les véhicules tout-terrain. On a travaillé fort avec la communauté médicale pour s'assurer que ceux et celles qui sont sur des motoneiges, qui font du ski ou de la bicyclette, portent un casque de sécurité. Dans nos salles d'urgence, on voyait les dangers et les impacts de ne pas en porter. C'est la même passion qui m'habite.

C'est une partie du casse-tête de la prévention. Comme je le mentionnais, c'est un principe de précaution. Cela ne veut pas dire que ce sera la solution à tout, mais c'est une précaution.

[Traduction]

Le président: Avant de conclure, j'aimerais mentionner que M. Foote a subi les contrecoups du fait qu'il a participé à la réunion non pas en personne, mais par vidéoconférence. Je veux vous donner l'occasion de vous exprimer, monsieur Foote. J'ai remarqué que vous aviez pris des notes. Notre temps est limité, mais j'aimerais savoir si vous aimeriez formuler des observations à propos de un ou deux points clés que nous avons abordés. Dans la négative, cela ne pose aucun problème, mais je tiens à vous offrir cette possibilité, car vous avez en quelque sorte été désavantagé par le fait que vous n'étiez pas présent ici.

M. Foote : Je suis frappé par le caractère passionné des propos qui ont été tenus, et je suis très impressionné. Je vous félicite des observations très lucides que vous avez formulées.

Je vais revenir sur ma très vaste expérience d'amateur de plein air. Pris ensemble, les éléments du processus — les vérifications de police, les signatures des témoins, les exigences relatives à l'entreposage et à la formation, les vérifications de santé mentale, les exigences liées au transport, la formation en matière de sécurité, la délivrance périodique de permis, les restrictions liées aux caractéristiques des divers types d'armes à feu et l'enregistrement aux fins du transport — représentent un obstacle considérable et inopportun pour les personnes qui veulent utiliser leurs armes à feu à des fins bénéfiques, légales et honorables.

Tout au long des discussions qui ont été tenues, on semble s'être attaché à l'aspect négatif des choses. On a accordé une attention disproportionnée au petit nombre de cas exceptionnels et très

not forget the valuable, wonderful, vivifying and culturally relevant activities that firearms have brought to Canada and continue to bring. It does not get enough shrift, in my opinion.

The Chair: Thank you, professor.

Colleagues, that concludes our time with this panel. We have heard evidence from different panels and their different viewpoints, as has certainly been illustrated clearly from the opinions given from the four qualified and impressive individuals that we have had here today. It has given us much to think about and reflect upon.

I wish to thank you. Your thoughts were not easily given and not quickly given, but they were well thought out. We appreciate that.

We will now continue with what is our sixth panel and the last panel of the day in our consideration of Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act. This particular bill is referred to as An Act Ending the Long-gun Registry Act.

I am pleased to have with us today the three members of this particular panel. We have Dr. Langmann from McMaster University, who is a resident physician. From the Directeurs de santé publique du Québec, we have the regional director, Dr. Jean-Pierre Trépanier and the planning officer of programs and research, Claude Bégin. Welcome.

We will proceed with opening statements. Dr. Trépanier, I would ask you to proceed first.

[Translation]

Dr. Jean-Pierre Trépanier, Regional Director, Directeurs de santé publique du Québec (Lanaudière): Mr. Chair, Madam Deputy Chair, distinguished members of the Senate committee, good evening. Allow me to introduce myself: I am Dr. Jean-Pierre Trépanier, director of public health at the Lanaudière health and social services agency. Today, I am acting as the spokesperson for the Directeurs de santé publique du Québec.

I am here with Dr. Hélène Dupont, Director of public health in the Outaouais, who is here in the room, and Mr. Claude Bégin, our professional officer responsible for the firearms file at the Lanaudière agency, who is here beside me.

I want to thank the members of the Senate committee for allowing us to express the point of view of the Directeurs de santé publique du Québec on Bill C-19.

The Directeurs de santé publique du Québec are aware of the stages that Bill C-19 has gone through for the purpose of its final passage in the Senate. We have tried to influence this process in recent months. In February, we sent a letter to the honourable senators from Quebec reaffirming the importance of keeping the current Firearms Act, Bill C-68, which was passed in 1995, intact. In November 2011, we sent a letter to the leaders of the parties

regrettables. N'oublions pas que les armes à feu nous ont permis — et nous permettent toujours — de mener au Canada des activités utiles, merveilleuses, vivifiantes et culturellement significatives. À mes yeux, on n'insiste pas suffisamment là-dessus.

Le président : Merci, monsieur.

Collègues, cela met fin à la présente partie de la réunion. Nous avons entendu divers groupes de témoins et divers points de vue, et je crois que les quatre personnes compétentes et impressionnantes que nous avons entendues aujourd'hui constituent un excellent exemple de cela. Ils nous ont fourni énormément de matière à réflexion.

Je tiens à vous remercier. Vous ne vous êtes pas exprimés de manière irréfléchie et impulsive — vos propos portaient la marque de la réflexion. Nous vous en sommes reconnaissants.

Nous allons maintenant passer au sixième groupe de témoins — le dernier de la journée — que nous entendrons dans le cadre de notre examen du projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu. Ce projet de loi est désigné sous l'appellation de Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule.

Je suis heureux d'accueillir les trois témoins suivants : le Dr Langmann, médecin résident, Université McMaster; le Dr Jean-Pierre Trépanier, directeur régional, Directeurs de santé publique du Québec; et Claude Bégin, agent de planification, programmation et recherche. Bienvenue.

Nous allons passer aux déclarations préliminaires. Docteur Trépanier, je vous demanderais de prendre la parole en premier.

[Français]

Dr Jean-Pierre Trépanier, directeur régional, Directeurs de santé publique du Québec (Lanaudière): Monsieur le président, madame la vice-présidente, distingués membres du comité sénatorial, bonjour. Permettez-moi de me présenter: je suis le docteur Dr Jean-Pierre Trépanier, directeur de santé publique à l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière. Aujourd'hui, j'agis à titre de porte-parole des Directeurs de santé publique du Québec.

Je suis accompagné du Dre Hélène Dupont, directrice de santé publique de l'Outaouais, présente dans la salle, et de M. Claude Bégin, professionnel responsable du dossier armes à feu à l'agence de Lanaudière, qui est à mes côtés.

Je tiens à remercier les membres du comité sénatorial de nous permettre de vous exprimer le point de vue des Directeurs de santé publique du Québec concernant le projet de loi C-19.

Les Directeurs de santé publique du Québec sont conscients des étapes franchies par le projet de loi C-19 en vue de son adoption finale par le Sénat. Nous avons tenté d'influencer ce processus au cours des derniers mois. En février dernier, nous avons adressé une lettre aux honorables sénateurs du Québec pour réaffirmer l'importance de maintenir intacte l'actuelle Loi sur les armes à feu, la loi C-68, adoptée en 1995. En novembre 2011, nous avons

sitting in the House of Commons, and we also submitted a brief to the Standing Committee on Public Safety and National Security.

Today we wish to reiterate three principal elements from that brief, with further emphasis on the public health perspective.

First, we maintain that the present Firearms Act is effective legislation. The effect of enacting Bill C-19 would be to dismantle an effective system that saves lives and averts serious injuries. In addition to abolishing the long-gun registry, the bill proposes to destroy the data concerning approximately 7.1 million non-restricted firearms, specifically rifles and shotguns, for which a possession licence and registration are currently required. This could result in a loss of ability to trace firearms in the distribution chain linking licence holder, owner, merchant and weapons manufacturers or importers.

It should be noted that, throughout Canada, unlike in the United States, possession of a firearm is a privilege and not a right. The possession licence and mandatory registration of firearms are measures designed to protect the public, without restricting access to or legal uses of firearms, such as hunting or shooting.

As in the case of a driver's licence and motor vehicle registration, which are well accepted by the public, a non-restricted firearms possession licence and the obligation to register each firearm a person possesses are two measures that cannot be severed. They make it possible to connect each firearm with its owner and to hold firearms owners personally accountable, thus providing an incentive for them to obey the regulations in force, regarding, for example, storage, selling, lending and giving a firearm. In the same respect, no one in Canada can lease a motor vehicle without providing the lessor with evidence of a valid driver's licence and a certificate of liability insurance for material harm or bodily injury. Why would it be otherwise for the holders of unrestricted firearms licences?

In those cases, as for the firearms registry, the data gathered by this traceability system provide information on products, make it possible to stop illegal sales, receipt of stolen property between owners, and to monitor developments over time and implement preventive measures.

Second, we want to emphasize that the coming into force of Bill C-68 is associated with a reduction of 300 deaths per year.

First, approximately 70 per cent of firearm-related deaths are caused by long guns, which are considered to be non-restricted firearms. In addition, suicides account for the majority of firearm-related deaths. More specifically, from 2004 to 2008, they represented 73 per cent of those deaths.

adressé une lettre aux chefs de partis siégeant à la Chambre des communes, et nous avons également déposé un mémoire au Comité permanent de la sécurité publique et nationale.

Aujourd'hui nous tenons à réitérer les trois principaux éléments de ce mémoire en insistant davantage sur la perspective de santé publique.

Comme premier élément, nous maintenons que la loi actuelle sur les armes à feu est une mesure efficace. L'adoption du projet de loi C-19 aura pour effet de démanteler un système efficace qui permet de sauver des vies et d'éviter des blessures graves. En plus d'abolir le registre des armes d'épaule, le projet vise à détruire les données sur les quelque sept millions d'armes son restreintes, notamment des carabines et fusils de chasse, pour lesquelles on exige actuellement un permis de possession et un enregistrement obligatoire. Cela pourrait entraîner une perte de traçabilité des armes à feu dans la chaîne de distribution, qui lie autant le titulaire d'un permis, le propriétaire, le marchand et les frabricants ou importateur d'armes.

Il convient de rappeler que, au Canada, contrairement aux États-Unis, la possession d'une arme à feu demeure un privilège et non un droit. Le permis de possession et l'enregistrement obligatoire des armes à feu sont des mesures qui visent à protéger la population, sans pour autant restreindre l'accès et l'usage légal comme la chasse ou le tir.

Tout comme pour le permis de conduire et le certificat d'immatriculation d'un véhicule à moteur, qui sont bien acceptés par la population, le permis de possession d'arme à feu sans restriction et l'obligation d'enregistrer chacune des armes possédées sont deux mesures indissociables. Elles permettent de lier chaque arme à son propriétaire, mais aussi de responsabiliser personnellement les propriétaires d'armes à feu en les incitant à respecter les règlements en vigueur, comme par exemple l'entreposage, la vente, le prêt ou le don d'une arme feu. Au même titre, au Canada, personne ne peut louer un véhicule automobile sans présenter au locateur une preuve de permis de conduire valide et une attestation d'assurance responsabilité matérielle ou corporelle. Pourquoi en serait-il autrement pour les détenteurs d'armes à feu non restreinte?

Dans ces cas, comme pour le registre des armes, les données collectées par cette traçabilité permettent d'avoir des renseignements sur les produits, de contrer la vente illégale ou le recel entre propriétaires, de suivre leur évolution dans le temps et de mettre en place d'autres mesures préventives.

Comme deuxième élément, nous voulons souligner que l'entrée en vigueur de la loi C-68 est associée à une réduction de 300 décès par année.

D'abord, rappelons qu'environ 70 p. 100 des décès liés aux armes à feu sont causés par des armes d'épaule, qui sont considérées comme des armes à feu sans restriction. Par ailleurs, les suicides représentent la majorité des décès liés aux armes à feu. Et plus précisément de 2004 à 2008, ils ont représenté 73 p. 100 de ces décès.

Although it cannot be claimed that Bill C-68 alone can eliminate all suicides, homicides and firearm-related accidents, Quebec's Institut national de santé publique estimates that, from 1998 to 2004, its coming into force has been associated with a decline of approximately 250 suicides and 50 homicides a year on average across Canada.

That number represents roughly one death prevented per day, year over year.

A recent study found that stricter firearms controls introduced since 1977 were followed by significant reductions in the number of firearm-related homicides in the order of 5 per cent to 10 per cent, depending on the province. The authors attribute the effectiveness of firearms control legislation to a reduction in the accessibility and availability of firearms, rather than to harsher sentences provided for under law.

Third and last, we want to restate that firearms are dangerous for everyone. It has been established that firearm-related deaths mainly involve people who have personal, marital or mental health problems, rather than criminals, and that in most cases the deaths occur at the victim's home. It is therefore important to make this type of weapon less accessible to people who are likely to misuse them.

In short, the presence of a firearm in a home presents more of a danger of injury than it provides a means of protection for family members.

In conclusion, given that the current firearms control act continues to be effective legislation and an essential lever for preventing suicides, homicides and accidental deaths, the public health directors of Quebec consider it to be crucial to preserve it in its entirety, along with the long-gun registry, which is an inseverable component of the present act.

The whole system guarantees traceability of firearms through the distribution chain linking licence holders, owners, merchants and weapons manufacturers or importers.

We thank you for your consideration of our comments, and speaking from the standpoint of the health and safety of the Canadian public, we strongly urge this committee to recommend that the Senate abandon Bill C-19, recalling that the present act and the long-gun registry established under it have been valuable and useful.

Thank you for your consideration.

[English]

The Chair: Thank you, Dr. Trépanier.

Bien que la loi C-68 ne peut prétendre à elle seule éliminer tous les suicides, homicides ou accidents liés aux armes à feu, l'Institut national de santé publique du Québec estime que son entrée en vigueur est associée, entre 1998 et 2004, à une diminution d'environ 250 suicides et 50 homicides par année en moyenne dans l'ensemble du Canada.

Ce nombre représente près d'un décès évité par jour, année après année.

Une étude récente a conclu que les contrôles plus stricts sur les armes à feu mis en place depuis 1977, ont été suivis de diminutions significatives des homicides par arme à feu de l'ordre de 5 à 10 p. 100 selon les provinces. Les auteurs attribuent l'efficacité des lois sur le contrôle des armes à une diminution de l'accessibilité et de la disponibilité des armes à feu plutôt qu'au durcissement des peines prévues par les lois.

Enfin, comme troisième élément, nous tenons à réaffirmer que les armes à feu sont dangereuses pour tout le monde. En effet, il est démontré que les décès liés aux armes à feu concernent surtout des individus aux prises avec des problèmes personnels, conjugaux ou de santé mentale, plutôt que le milieu criminel, et que dans la plupart des cas, ces décès surviennent au domicile des victimes. D'où l'importance de rendre ce type d'armes moins accessibles aux personnes susceptibles d'en faire une mauvaise utilisation.

En somme, la présence d'une arme à feu dans un domicile constitue davantage un danger de blessure qu'un moyen de protection pour les membres de la famille.

En conclusion, considérant que la loi actuelle sur le contrôle des armes à feu demeure toujours une mesure efficace et un levier essentiel pour prévenir des décès par suicide, par homicide ou par accident, et qu'elle permet de diminuer l'accès aux armes à feu qui sont dangereuses pour tout le monde, les directeurs de la santé publique du Québec considèrent crucial de la maintenir intacte, tout comme le registre des armes d'épaule, lequel est une composante indissociable de la loi actuelle.

Le tout assure une traçabilité des armes à feu dans la chaîne de distribution qui lie tant le titulaire d'un permis, le propriétaire, le marchand, et les fabricants ou importateurs d'armes.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos propos et dans une perspective de santé publique pour la population canadienne, nous souhaitons vivement que le présent comité recommande au Sénat d'abandonner le projet de loi C-19 en rappelant les mérites et l'utilité de la loi actuelle et du registre des armes d'épaule qui en découle.

Au nom de mes collègues, veuillez accepter, honorables sénateurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[Traduction]

Le président : Merci, docteur Trépanier.

Dr. Caillin Langmann, Resident Physician, McMaster University, as an individual: Thank you for letting me be here. I would like to ask all of you to turn to the brief that I gave to you. If you do not have those figures, I will pass them around.

I am emergency physician in a busy city in Canada. I see trauma and suicide issues on a daily basis.

During these next five minutes, I will summarize research that I have recently published, in the peer-reviewed *Journal of Interpersonal Violence*, regarding Canadian firearms legislation and its effects on homicide from 1974 to 2008. I will focus on the long-gun registry as that is the issue at hand, and I will go into brief detail on the association between the long-gun registry and suicide, as it pertains to Canada.

Briefly, three statistical methods were used during my research to attempt to find an association between firearms legislation enacted in 1977, 1991, and 1995. It is particularly important to note that the long-gun registry was implemented in 1998, and full, mandatory registration was required by 2003.

If you consult the Attorney General's report on that, you will find that most long guns were registered around 2002.

This study is significant as it is the only peer reviewed study examining 1974-2008 and as three methods were used to confirm the results.

A search for a gradual effect was also conducted as some of this legislation was enacted over a period of years.

To summarize these results, no statistically significant beneficial associations between firearms legislation in Canada and homicide by firearms — by subcategory long gun — spousal homicide, or the criminal charge of discharge of firearm with intent were found.

Figure 1, if you will turn to that, is a graphical, fictional depiction of a homicide regression analysis, as performed in this paper.

The homicide rate, prior to the intervention, is marked as Beta One. The time of the intervention is Beta Two. There was a sudden impact-shift effect, shifting the homicide rate markedly lower in this fictional depiction.

The trend of the decline of the homicide after the intervention — Beta Three — continues, post intervention, over time. As you can see, it is different.

Statistical effects are then analyzed.

Dr Caillin Langmann, médecin résident, Université McMaster, à titre personnel: Merci de me donner l'occasion d'être ici. Je demanderais à chacun d'entre vous de se reporter au mémoire que j'ai soumis — si vous ne l'avez pas sous la main, je vous le fournirai.

Je suis médecin d'urgence dans une ville populeuse du Canada. Tous les jours, j'ai affaire à des personnes ayant subi un traumatisme ou ayant tenté de se suicider.

Au cours des cinq prochaines minutes, je vous présenterai un résumé de la recherche que j'ai récemment fait paraître dans le *Journal of Interpersonal Violence*, revue avec comité de lecture. Il s'agit d'une recherche sur les lois canadiennes en matière d'armes à feu et de leurs effets sur le taux d'homicide de 1974 à 2008. Je porterai plus particulièrement mon attention sur le registre des armes d'épaule, vu qu'il s'agit du sujet de la réunion, et je donnerai brièvement le lien entre le registre et le taux de suicide au Canada.

Je souligne rapidement que j'ai utilisé trois méthodes statistiques pour tenter de trouver un lien entre les lois sur les armes à feu promulguées en 1977, en 1991 et en 1995. Il est particulièrement important de mentionner que le registre des armes d'épaule a été établi en 1998, et que l'enregistrement complet est devenu obligatoire en 2003.

Si vous consultez le rapport de la vérificatrice générale à ce sujet, vous constaterez que la plupart des armes d'épaule ont été enregistrées vers 2002 environ.

L'étude dont je vous parle est importante dans la mesure où il s'agit de la seule étude revue par un comité de lecture se penchant sur la période qui s'étale de 1974 à 2008, et que ses résultats ont été confirmés au moyen de trois méthodes.

Comme les lois examinées ont été promulguées au cours d'une période qui s'étale sur un certain nombre d'années, on a également tenté de déceler leurs effets graduels.

Pour résumer les résultats de l'étude, je mentionnerai que les recherches n'ont révélé l'existence d'aucun lien bénéfique statistiquement significatif entre les lois canadiennes sur les armes à feu et le nombre d'homicides commis au moyen d'une arme à feu — faisant partie de la sous-catégorie des armes d'épaule —, les homicides entre conjoints ou l'accusation pénale consistant à décharger intentionnellement une arme à feu.

Si vous le voulez bien, reportez-vous à la figure 1, qui se veut une illustration graphique et fictive d'une analyse de régression des homicides, analyse qui a été effectuée dans le cadre de cette étude.

Le taux d'homicide avant l'intervention est désigné par B_1 . Au moment de l'intervention — désigné par B_2 —, dans cet exemple fictif, on constate un effet soudain, une diminution marquée du taux d'homicide.

La tendance au déclin du taux d'homicide après l'intervention — B_3 — se maintient après l'intervention. Comme vous pouvez le voir, il y a une différence.

On procède ensuite à une analyse des effets statistiques.

Figure 2 shows the firearms homicide rate minus the effects of contributing variables, such as aging population, poverty, et cetera, on the bottom of this graph.

As can be seen visually, there is not the sudden shift or decline in homicide that one might expect from effects explained by legislation.

Rather, other associated economic factors were found to be statistically associated with homicide by firearms.

For example, when median age of the population increases by one year, the homicide rate drops by 8 per cent. This is nothing remarkable as it has been shown in prior criminal research that, as a population ages, criminals tend to burn out.

Figure 3 depicts a two-dimensional interpretation of multiple regression factors associated with firearms homicide. This is not the standard way of doing this in science, but I have done this for you so that you can interpret this.

Post long-gun registry, as marked in 1999, there is no significant immediate decrease over time or immediate decrease after the long-gun registry comes into effect for firearms homicide.

Figure 4 depicts the same thing for homicide by long gun. Once again, there is no statistically significant decrease.

Figure 5 depicts the same thing for spousal homicide. Once again, there is no statistically significant decrease in either impact or trend effects.

Similar analysis is applied to suicide rates, as per the methodology of Gagne et. al., post 1991. This is to account for any background effects, such as prior legislation, so 1991 is our start date as Bill C-17 came into effect at that time.

Figure 6 depicts total suicide. In 1999, there is no significant immediate impact or impact over time as affected by the long-gun registry or probably by PALs for that matter.

Figure 7 demonstrates, in regard to suicide by firearm, that no significant immediate or trend effect is seen in 1999 as associated with the long-gun registry. I have blown up the scale here. It looks rather flat if you look at it on a smaller scale, but you can see that the rate of suicide by firearm is depreciating over time. It continues that depreciation, at a slower rate, after the long-gun registry comes into effect.

La figure 2 montre le taux d'homicide commis avec des armes à feu, auquel on soustrait les effets de diverses variables comme le vieillissement de la population et la pauvreté, qui figurent dans le bas du graphique.

Comme vous pouvez le constater, contrairement à ce à quoi on pourrait s'attendre, les dispositions législatives n'ont pas provoqué une modification ou une diminution soudaine du taux d'homicides.

On a plutôt constaté que d'autres facteurs économiques avaient un lien statistique avec les homicides commis avec des armes à feu.

Par exemple, lorsque l'âge médian de la population augmente d'une année, le taux d'homicide diminue de 8 p. 100. Cela n'est guère surprenant, car des recherches criminologiques antérieures ont établi que, à mesure que la population vieillit, les criminels ont tendance à disparaître.

La figure 3 présente une interprétation bidimensionnelle de multiples facteurs de régression liés aux homicides commis avec des armes à feu. Il ne s'agit pas de la manière normale de procéder dans le domaine scientifique, mais j'ai fait cela pour que vous puissiez interpréter les chiffres.

Comme il est indiqué, en 1999, après la mise en place du registre des armes d'épaule, il n'y a aucune diminution immédiate importante au fil du temps ni de diminution immédiate en ce qui a trait au taux d'homicide commis avec une arme à feu.

La figure 4 montre la même chose pour ce qui est des homicides commis avec une arme d'épaule. Là encore, on ne décèle aucune diminution statistiquement significative.

La figure 5 illustre la même chose en ce qui concerne les homicides entre conjoints. Là non plus, aucune diminution statistiquement significative en ce qui a trait aux effets ou aux tendances.

Une analyse semblable est appliquée aux taux de suicide ultérieurs à 1991, au moyen de la méthode mise au point par Gagné et ses collaborateurs, de manière à tenir compte de l'incidence de tout élément, par exemple celle des dispositions législatives qui étaient en vigueur avant cela. Ainsi, 1991 est notre année de base, vu que le projet de loi C-17 est entré en vigueur cette année-là.

La figure 6 illustre le nombre total de suicides. En 1999, le registre des armes d'épaule n'avait eu aucune incidence immédiate ou graduelle significative sur ce nombre — du reste, cela vaut probablement aussi pour les PPA.

En ce qui a trait aux suicides commis avec une arme à feu, la figure 7 indique que la mise en place du registre des armes d'épaule en 1999 n'a eu aucun effet significatif immédiat, et que la tendance demeure la même. J'ai agrandi l'échelle de cette figure. À première vue, la ligne peut sembler assez droite, mais lorsqu'on y regarde de plus près, on constate que le taux de suicide commis avec une arme à feu diminue au fil du temps. Après l'entrée en vigueur du registre des armes d'épaule, cette diminution se poursuit, à un rythme moins rapide.

I would like to close by stating that, in my humble opinion, the money that has been spent on the long-gun registry is, unfortunately, wasted. However, we can prevent further waste by taking this money that we currently focus towards the long-gun registry and focusing on this issue and addressing other issues, such as lack of women's shelters and the lack of suicide prevention and treatment, all of which I see every day.

We also need more training for police in spousal abuse. Psychiatric care is sadly lacking in this country. Every day, I turn away patients who come to see me for help. These are average Canadians who contribute to this country through their tax dollars to whom I have to say, "No, I cannot send you to a psychiatrist because there are none available."

I will end this with a quote from an emergency chief of a department of emergency medicine, "In a town where we have over 15,000 registered and probably just as many unregistered firearms and where 22 trains travel through this town every 24 hours, the trains get used for suicide more often.

What we need, from my point of view, is more resources to fund mental health access and treatment, rather than registering inanimate objects in our rural community. Psychiatrists and outreach workers offer tangible results. They are saving Canadian lives, something no gun registry on earth can provide." That was from Dr. Oscar Ramirez, Chief of Emergency Medicine at Stevenson Memorial Hospital.

My results are by no means astounding. They have been demonstrated by other meta-analysis, done by the National Academy of Sciences and the Centres for Disease Control, that looked at all papers — not just a selective, biased analysis — and come to the conclusion that, in terms of registration of firearms, storage of firearms, and licensing, that there is no demonstrable beneficial effect from these laws.

The Chair: Thank you. I see that the source of your data for the statistical analysis that you provided us with is, at least in part, Statistics Canada information. Is that correct?

Dr. Langmann: That is correct. All data is from Statistics Canada. There were over 300 data points used in this study.

The Chair: Are there any other sources?

Dr. Langmann: No.

Senator Fraser: Thank you all for being here.

[Translation]

We really appreciate your involvement in our proceedings.

En conclusion, j'aimerais dire que, à mon humble avis, l'argent qui a été dépensé afin d'établir le registre des armes d'épaule est de l'argent qui a été malheureusement gaspillé. Toutefois, nous pouvons éviter d'autres gaspillages en consacrant l'argent que nous dépensons actuellement pour le registre des armes d'épaule à des initiatives concernant d'autres problèmes, par exemple le manque de refuges pour femmes et les lacunes en matière de prévention du suicide, problèmes dont je constate chaque jour l'existence.

En outre, les policiers doivent être mieux formés pour intervenir dans des cas de violence conjugale. De surcroît, le pays est aux prises avec des lacunes criantes au chapitre des soins psychiatriques. Chaque jour, je dois dire à des patients venus me consulter pour obtenir de l'aide que je ne peux rien faire pour eux. Il s'agit de simples citoyens qui paient leurs impôts et à qui je dois dire qu'ils ne pourront pas consulter de psychiatre parce qu'il n'y en a pas de disponibles.

Pour terminer, j'aimerais citer les paroles prononcées par le chef d'un service d'urgence : « Dans une ville où il a plus de 15 000 armes à feu enregistrées — et sans doute autant qui ne sont pas enregistrées — et où 22 trains passent chaque jour, il y a plus de gens qui commettent un suicide en se jetant devant un train qu'en retournant une arme à feu contre eux.

« D'après moi, nous devons affecter davantage de ressources au financement de l'accès aux services de santé mentale et au traitement de la maladie mentale, et non pas à l'enregistrement d'objets inanimés dans les collectivités rurales. Les psychiatres et les travailleurs de proximité obtiennent des résultats concrets. Ils sauvent la vie de Canadiens, ce qu'aucun registre des armes à feu ne peut faire. » C'est ce qu'a déclaré le Dr Oscar Ramirez, chef du service d'urgence du Stevenson Memorial Hospital.

Les résultats que j'ai obtenus ne sont guère étonnants. La National Academy of Sciences et les Centres for Disease Control ont mené une méta-analyse dans le cadre de laquelle ils ont examiné tous les articles publiés sur la question. Il ne s'agissait pas d'une analyse sélective ou suggestive. Ils en sont arrivés à la conclusion que les dispositions législatives touchant l'enregistrement et l'entreposage des armes à feu et la délivrance de permis n'avaient aucun effet bénéfique démontrable.

Le président : Merci. Je constate que les données que vous avez utilisées pour mener votre analyse statistique proviennent, du moins en partie, de Statistique Canada. Est-ce exact?

Dr Langmann : C'est exact. Toutes les données proviennent de Statistique Canada. Quelque 300 points de données ont été utilisés dans le cadre de cette étude.

Le président : Avez-vous eu recours à d'autres sources?

Dr Langmann: Non.

Le sénateur Fraser: Merci à tous d'être ici.

[Français]

Nous apprécions vraiment votre participation à nos travaux.

Dr. Langmann, this was Statistics Canada data, which you then subjected to various statistical manipulations. I am a little puzzled. What I have in front of me is two things from you, and the first one says that you are prohibited, by publication agreement, from submitting your original study to this committee. Then, the second half seems to consist of the article.

Dr. Langmann: The second half was submitted by Solomon Friedman. I did not submit my actual article.

Senator Fraser: Why can you not do that?

Dr. Langmann: This happens with all scientific journals. During the initial one-year printing process of all scientific journals, they require you to obtain the articles by either paying money or having an agreement with some of the providers, such as Sage, which provide publication. This is not anything unusual.

Senator Fraser: You have answered. I do not have much time, so now I have another question for you. I get the point, of which I was not previously aware.

I take from your concluding remarks that you think that even licensing is irrelevant and that registration is irrelevant. Are you therefore saying we should not even register handguns or the weapons now in the prohibited classification? Are you saying we should not even bother licensing the gun owners? I am not sure how to interpret your remarks.

Dr. Langmann: You have asked three questions. I will address them individually.

First, it is not my opinion. I am basing my information today on scientific fact.

Senator Fraser: I asked for your opinion.

Dr. Langmann: My opinion would be based on scientific fact. Scientific fact, in terms of meta-analysis done by the National Academy of Sciences — this is by no means a biased institution funded by the NRA or something like that, as well as the Centers for Disease Control, both in 2004 and 2005 in their publications determined that there is no beneficial proven effects, that the evidence is equivocal in terms of licensing.

Those same groups can show that blood alcohol .08 has a beneficial effect so it is not like they are incompetent. You might want to ask yourself why these groups have difficulty finding beneficial effects from legislation.

[Traduction]

Docteur Langmann, vous avez utilisé des données provenant de Statistique Canada, que vous avez ensuite soumises à diverses manipulations statistiques. Je suis quelque peu perplexe. J'ai sous les yeux le document que vous avez soumis — dans la première partie, il est indiqué qu'une entente de publication vous interdit de soumettre au comité votre étude initiale; la deuxième partie semble être l'article en tant que tel.

Dr Langmann : La deuxième partie a été déposée par Solomon Friedman. Je n'ai pas soumis l'article en tant que tel.

Le sénateur Fraser : Pourquoi ne pouvez-vous pas le faire?

Dr Langmann: Il s'agit là de la procédure qu'emploient les revues scientifiques. Durant la première année de publication, elles exigent que vous payiez pour obtenir des articles, ou que vous concluiez une entente avec l'un des fournisseurs, par exemple Sage, qui offre la publication. Cette procédure n'a rien d'inhabituel.

Le sénateur Fraser: Vous avez répondu à ma question. Je n'ai pas beaucoup de temps à ma disposition, et je vais donc vous en poser une autre. J'ai compris la procédure, que je ne connaissais pas.

D'après la conclusion de votre exposé, je crois comprendre que, selon vous, même la délivrance de permis et l'enregistrement ne présentent aucun intérêt. Est-ce que cela veut dire, par conséquent, que vous croyez que nous ne devrions même pas faire enregistrer les armes de poing, et qu'elles ne devraient pas figurer dans la liste des armes prohibées? Êtes-vous en train de dire que nous ne devrions même pas nous donner la peine de délivrer des permis aux propriétaires de fusils? Je ne suis pas certaine de la manière dont je dois interpréter vos propos.

Dr Langmann : Vous avez posé trois questions, auxquelles je répondrai à tour de rôle.

Tout d'abord, je vous ai présenté non pas mon opinion, mais des renseignements fondés sur des données scientifiques.

Le sénateur Fraser : Je vous ai demandé de nous donner votre opinion.

Dr Langmann: Mon opinion est fondée sur des données scientifiques. Ainsi, je me suis appuyé sur des méta-analyses menées par la National Academy of Sciences — il s'agit là d'une institution absolument impartiale, qui n'est pas financée par la NRA ou une autre organisation du genre — et par les Centers for Disease Control, et qui ont été publiées en 2004 et en 2005. D'après ces analyses, la délivrance des permis n'a aucun effet bénéfique mesurable — en ce qui concerne ces effets, les données probantes sont équivoques.

Ces mêmes organismes peuvent démontrer que le fait de fixer à 0,08 p. 100 le taux d'alcoolémie permis a des effets bénéfiques, de sorte que l'on ne peut pas affirmer qu'elles ne sont pas compétentes. On peut se demander pourquoi elles ont de la difficulté à conclure que les dispositions législatives ont des effets bénéfiques.

To go into that detail, that confused me as well as to why licensing would not have a beneficial effect in terms of the numbers we looked at.

Gary Mauser was also able to obtain the same result, and several other publications did as well in 1977 when licensing first came into effect in terms of the firearms acquisition certificate.

The suggestion is that there is a significant substitution effect where criminals or people wishing to perform malicious activities will obtain firearms in another manner.

It has been studied in Canada, and you can read in the back of the publication that I did not provide but Solomon Freedman did, a study that looked at how criminals were obtaining the firearms in Toronto and where they were obtaining them from.

They found that criminals tend to trade firearms amongst themselves. They tend to borrow firearms for whatever particular use they have. They do not tend to go to the store to buy them.

Senator Fraser: I am not trying to cut you off. It is all pertinent information, but if it is in the study, it is in the study.

I asked about your personal opinion on licensing and on the registration of handguns and prohibited weapons. I know the chair will cut me off. That is why I am cutting you off.

Dr. Langmann: What I am telling you is that in science, personal opinion is not a factor. Personal opinion might matter for something where you have qualitative data or experience. I have experience in emergency medicine; if you want to address that issue, you can.

In science, you have to look at the facts and make your decisions based on the facts. I do this all the time in emergency medicine as well.

According to the facts, in Canada there has been no study on the registration of pistols. Pistols were registered in 1934 so I cannot say anything on that. In the United States as well as other countries according to, once again, the CDC and the National Academy of Sciences, their meta-analysis shows that the results were equivocal. In other words, they could not demonstrate there was a beneficial effect.

In terms of registration of prohibited firearms, which include pistols as well as certain firearms based simply on looks as well as restricted firearms, which I believe they are talking about, prohibited firearms require a 12(6) licence, which few people have, but based on looks and barrel length, a lot of the firearms

Sur ce point précis, je dois dire que j'ai moi aussi de la difficulté à comprendre pourquoi la délivrance de permis n'avait pas d'effets bénéfiques sur les chiffres que nous avons examinés.

Gary Mauser a été en mesure d'obtenir le même résultat. En 1977, lorsque la délivrance de permis — l'autorisation d'acquisition d'armes à feu — est entrée en vigueur, plusieurs autres publications en sont arrivées à la même conclusion.

Cela semble indiquer qu'il se produit un important effet de substitution — les criminels ou les personnes qui souhaitent mener des activités malintentionnées se procurent des armes à feu par d'autres voies.

Ce phénomène a été étudié au Canada. Au dos de la publication qui vous a été fournie non pas par moi, mais par Solomon Freedman, vous trouverez une étude concernant les moyens utilisés par les criminels afin d'obtenir des armes à feu à Toronto, et leurs fournisseurs.

D'après cette étude, les criminels ont tendance à échanger entre eux des armes à feu, à emprunter de telles armes à telle ou telle fin, et non pas à se rendre chez un détaillant pour s'en procurer.

Le sénateur Fraser: Je ne veux pas vous couper la parole — tous ces renseignements sont pertinents, mais si on veut les obtenir, on n'a qu'à consulter l'étude.

Je vous ai demandé de me donner votre opinion personnelle sur la délivrance de permis et sur l'enregistrement des armes de poing et des armes prohibées. Je sais que le président va bientôt me dire que mon temps est écoulé, et c'est la raison pour laquelle je vous ai interrompu.

Dr Langmann : Ce que je suis en train de vous dire, c'est que, dans le domaine scientifique, l'opinion personnelle ne compte pas. Elle pourrait revêtir une certaine importance lorsqu'il s'agit de traiter des données qualitatives ou d'analyser une expérience. Je travaille dans le domaine de la médecine d'urgence — si vous voulez me poser des questions là-dessus, je pourrai y répondre.

Dans le domaine scientifique, on doit examiner les faits et tirer des conclusions en se fondant sur les faits. C'est également de cette manière que je procède tout le temps dans le cadre de mes fonctions de médecin d'urgence.

D'après les faits, aucune étude n'a été menée au Canada en ce qui concerne l'enregistrement de pistolets. On enregistrait les pistolets en 1934, et je ne peux donc rien dire là-dessus. Toujours selon les méta-analyses menées par les CDC et la National Academy of Sciences, aucun effet bénéfique n'a pu être démontré en ce qui a trait aux États-Unis et à d'autres pays — en d'autres termes, les résultats obtenus à ce chapitre étaient équivoques.

Pour ce qui est de l'enregistrement des armes à feu prohibées — catégorie qui comprend les pistolets, les armes à feu à autorisation restreinte et, en raison de leur seule apparence, certaines autres armes à feu —, dont je crois qu'il est question dans ces analyses, la possession d'une arme à feu prohibée exige l'obtention d'un permis

that are included in the restricted category were probably put in there simply based on looks so there would probably be no effect if you were to unlicence those.

Registration of those came into effect in 1977 partly, and then in 1991. As my study shows, there were no beneficial effects associated with that legislation.

The Chair: Senator, as you predicted, we will have to move along.

Senator Chaput: It is a supplementary question to Senator Fraser's question.

What is the scientific definition of beneficial effects? Seeing that what you are saying is based on science, what is the scientific definition?

Dr. Langmann: In medical science, economic science and socioeconomic science, you choose a statistical value where something would be found to be 95 per cent of the time effective, or different from what else would have occurred. That benchmark is generally accepted.

In my study, the values of statistical difference were even better than that, to put it in layman's terms. That is what it is based on.

Senator Chaput: Different being what?

Dr. Langmann: You can apply it to something like the use of a drug. Does Aspirin have a beneficial effect in preventing heart disease?

Senator Chaput: For this registry here, the difference is what, if you are saying that there was no significant beneficial effect?

Dr. Langmann: The P value is less than .05. That is what it means. If you want me to go into more detail, I can.

Senator Chaput: That is okay. Whether I understand it or not is another thing.

Dr. Langmann: It is peer-reviewed, so scientists understand.

Senator Lang: I think it is important for the record. We have had evidence today and I believe a number of times before where the question of suicide has come up. I appreciate you doing the work you have done. I do not think I fundamentally understand how you got to where you got, but it is interesting to see the interest that you have taken, and this has been peer reviewed

aux termes du paragraphe 12(6), que peu de gens détiennent; cependant, beaucoup d'armes à feu ont été probablement classées dans la catégorie des armes à feu à autorisation restreinte simplement en raison de leur apparence et de la longueur de leur canon, de sorte que, si l'on cessait d'assujettir leur possession à l'obtention d'un permis, cela n'aurait vraisemblablement aucune incidence.

L'enregistrement de ce type d'armes à feu est entré en vigueur en partie en 1977, puis en 1991. Comme le montre mon étude, les dispositions législatives liées à l'enregistrement n'ont eu aucun effet bénéfique.

Le président : Madame le sénateur, comme vous l'aviez prédit, nous devons passer à un autre intervenant.

Le sénateur Chaput: Ma question fait suite à celle du sénateur Fraser.

Quelle est la définition scientifique d'un « effet bénéfique »? Comme vous affirmez que vous vous appuyez sur des données scientifiques, j'aimerais connaître la définition scientifique de cette expression.

Dr Langmann: Dans le domaine des sciences médicales, économiques et socioéconomiques, on fixe une valeur statistique — à savoir 95 p. 100 — qui correspond au taux auquel un phénomène se produit, ou produit un effet différent de celui qui aurait dû survenir. Ce critère est généralement admis.

En termes simples, dans le cadre de l'étude que j'ai menée, les valeurs des différences statistiques étaient encore plus élevées que cela. C'est là-dessus que cela est fondé.

Le sénateur Chaput : Qu'entendez-vous par « différent »?

Dr Langmann : On peut appliquer cela à un phénomène comme celui de la consommation d'un médicament. Est-ce que l'aspirine a un effet bénéfique sur la prévention des maladies cardiovasculaires?

Le sénateur Chaput : Aux fins du compte rendu, pourriez-vous nous indiquer à quoi tient la différence lorsque vous affirmez qu'il n'y a aucun effet bénéfique significatif?

Dr Langmann : La valeur prédictive est inférieure à 0,05 p. 100. C'est ce que cela signifie. Si vous voulez que je vous fournisse des renseignements plus approfondis, je peux le faire.

Le sénateur Chaput : Ça va. Quant à savoir si je comprends ou non ce que vous voulez dire, c'est une autre paire de manches.

Dr Langmann : Il s'agit d'une chose qui est évaluée par les pairs. Ainsi, les scientifiques comprennent de quoi il s'agit.

Le sénateur Lang: Je vais mentionner une chose qui, à mes yeux, est importante aux fins du compte rendu. Aujourd'hui et, si je ne m'abuse, un certain nombre de fois dans le passé, des témoins ont affirmé que le taux de suicide avait augmenté. Je reconnais la valeur des travaux que vous avez menés. Je pense que, pour l'essentiel, je ne comprends pas comment vous en êtes

obviously from what you have indicated very rigidly along the guidelines that are established by the science community. I think that is important to point out.

I would like you to expand more on your figure 7. Suicide by firearm rate per 100,000, it shows a very marked decline, significantly. It coordinates with some other information entitled "gun control advocates play disingenuous game with suicide stats," the fact that the suicide rate has been reduced and the registry really is not a factor in respect of that.

Can you expand on that? It would help clarify it for all members here before we make a decision.

Dr. Langmann: If you look at the graph, I have tried to make it simple so that people can understand.

You see suicide rate declining. Then the year 1999 is indicated by a straight line going up. Then you see after that firearm suicide declining, in less of a manner. You do not see a big step shift of the decline either. If you did see a shift or if you did see a significant trend or increase in the decline afterward, that would suggest that the firearms long-gun registry has had an effect in preventing suicide as it increases the rate of decline of suicide.

Obviously, a statistical analysis is done. This is just a depiction of that on a graph.

The interesting thing is that in 1991, SSRIs, which are antidepressant medications, were introduced in both Canada and the United States. We saw, in the United States as well, a marked decline in suicide especially by teenagers, not associated with any legislation that I am aware of at that time as well, which matches what we are seeing in Canada in terms of firearm suicide.

As well, you see a shift and that is called the substitution effect, where people choose another method to kill themselves. In particular, that is hanging in Canada and the United States. It has been shown in several studies that firearms suicide is about 83 or 84 per cent effective at ending a life and hanging is about 82 per cent effective at ending a life. They are pretty significant. Obviously we cannot ban rope.

There have been a large number of studies, which are covered by the meta-analyses that I talked about.

In Canada, as well, I would like to read one by Dr. Caron done for Canada's highest suicide area, the Abitibi area in the Northern Quebec on the Indian reservation. They looked at the rate of arrivé à ces résultats, mais il est intéressant de constater l'intérêt que vous avez manifesté à l'égard de ces questions. De toute évidence, d'après ce que vous avez dit, votre étude a été évaluée très rigoureusement par des pairs en fonction des lignes directrices établies par la communauté scientifique. À mon avis, il est important de souligner cela.

J'aimerais que vous nous fournissiez des précisions concernant la figure 7, qui a trait au nombre de suicides commis avec une arme à feu par tranches de 100 000 habitants. La figure indique une diminution significative et très marquée. Cela concorde avec ceux contenus dans l'article concernant l'utilisation malhonnête que font les partisans du contrôle des armes à feu des statistiques relatives au suicide. En effet, on constate que le taux de suicide a diminué, et que le registre n'a eu aucun véritable effet à cet égard.

Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet? Cela contribuerait à éclairer tous les membres du comité avant qu'ils ne prennent une décision.

Dr Langmann : Si vous jetez un coup d'œil au graphique, vous constaterez que j'ai tenté de le simplifier de manière à ce que tout le monde puisse le comprendre.

On observe une diminution du taux de suicide. Jusqu'à l'année 1999, on voit une ligne droite qui monte; par la suite, le taux de suicide commis avec une arme à feu diminue, en quelque sorte. Il ne s'agit pas d'une diminution marquée. S'il y avait eu une variation, une tendance significative ou une diminution croissante par la suite, cela aurait indiqué que le registre des armes d'épaule a eu un effet au chapitre de la prévention du suicide, car il aurait accru la diminution du taux de suicide.

De toute évidence, une analyse statistique a été effectuée — ce que vous voyez là n'est que l'illustration graphique de cette analyse.

Il convient de souligner que, en 1991, les ISRS — des médicaments antidépresseurs — ont été commercialisés au Canada et aux États-Unis. On a constaté, aux États-Unis également, une diminution notable du nombre de suicides, surtout chez les adolescents, diminution qui, à ma connaissance, n'est liée à aucune loi en vigueur à ce moment-là, ce qui correspond à ce que nous avons constaté en ce qui a trait au nombre de suicides commis avec une arme à feu au Canada.

En outre, on observe une variation, que l'on appelle « effet de substitution », et qui renvoie au fait que les gens emploient d'autres moyens pour se suicider, plus particulièrement la pendaison, du moins au Canada et aux États-Unis. D'après plusieurs études, le taux de réussite d'une tentative de suicide au moyen d'une arme à feu est de 83 ou 84 p. 100. Pour ce qui est des tentatives de suicide par pendaison, le taux de réussite s'élève à environ 82 p. 100. Il s'agit de taux assez importants. De toute évidence, on ne peut pas rendre illégale l'utilisation d'une corde.

Un nombre considérable d'études ont été menées. Les méta-analyses dont j'ai parlé les englobent.

Des études ont été menées au Canada également. J'aimerais vous parler de l'une d'entre elles, menée par un certain Dr Caron. L'étude porte sur les régions du Canada où le taux de suicide est le

suicide by firearms after Bill C-17 when background checks came into effect. They found that, while the rate of gun ownership dropped and the rate of suicide by firearm dropped, the overall rate of suicide increased by about 11 per cent, mostly by hanging and by other forms, such as poisoning.

What we are really concerned about is whether any of our legislation has any effect on the overall suicide rate. It will have an effect, as has been demonstrated, on firearm suicide but does it cause people to hurt themselves less? The peer analysis appears to be that there is a significant substitution effect. That is what I am concerned about mostly, because that is what I see.

I do not have anywhere to send people and that is a big problem.

Senator Lang: Just for the record, Mr. Chair, what Dr. Langmann has just basically stated here is what this other information I have here that basically says that, while suicide has stayed consistent, the method of suicide has changed.

Dr. Langmann: We are not sure why that method has changed.

Senator Lang: I want to follow up with the other witnesses on another area. I think it is important because we are talking about a registry for which we are getting a lot of evidence and testimony as being inaccurate. The majority of frontline law enforcement officers do not support the long-gun registry because they feel that the information, in good part, is erroneous and puts them in a situation of false security.

I want to direct Dr. Trépanier to the area of licensing itself. You are very knowledgeable on the legislation. I wonder what your thoughts are in view of the fact that licensing of the individual is staying in place — the requirement to apply for a licence, the requirement to have to take the test for the licence, the requirement to have references, the requirement to have 80 per cent plus for the purposes of passing the exam. There are a number of steps that are rigorous and rigid to ensure that those who have a firearm licence meet the qualifications. I cannot forget and I impress upon everyone that you need to have not only the reference checks by the police but you also need to have references from the community to prove you are a bona fide applicant for such a licence.

plus élevé, à savoir l'Abitibi et le Nord du Québec, dans les réserves autochtones. On s'est penché sur le taux de suicide commis au moyen d'une arme à feu après l'adoption du projet de loi C-17, au moment où la vérification des antécédents est entrée en vigueur. On a constaté, d'une part, une diminution du taux de possession d'une arme et du taux de suicide commis avec une arme à feu, et, d'autre part, un accroissement global — de 11 p. 100 environ — du taux de suicide commis par un moyen autre que celui d'une arme à feu. Le principal moyen utilisé était la pendaison, mais il y en avait d'autres, par exemple l'empoisonnement.

Ce qui nous préoccupe véritablement, c'est de déterminer si les lois que nous adoptons ont une quelconque incidence sur le taux de suicide global. Les études ont montré que ces lois ont une incidence sur le taux de suicide par arme à feu, mais ont-elles une incidence sur le taux de suicide global? L'analyse évaluée par les pairs semble indiquer l'existence d'un important effet de substitution. C'est ce qui me préoccupe principalement, car c'est ce que je veux tirer au clair.

Il n'y a personne à qui je peux adresser les gens qui viennent me consulter, et c'est un grand problème.

Le sénateur Lang: Monsieur le président, aux fins du compte rendu, je tiens à souligner que ce que le Dr Langmann vient juste de dire concorde, pour l'essentiel, avec les autres renseignements que j'ai sous la main, selon lesquels, en substance, le taux de suicide est demeuré stable, et que les moyens que les gens emploient pour se suicider ont changé.

Dr Langmann : Nous ne sommes pas certains de comprendre pourquoi les moyens ont changé.

Le sénateur Lang: J'aimerais m'adresser aux autres témoins afin de revenir sur un autre sujet, qui revêt de l'importance, selon moi, car beaucoup de témoignages que nous entendons à propos du registre sont inexacts. La plupart des policiers de première ligne ne sont pas favorables au registre des armes d'épaule parce qu'ils estiment qu'une bonne partie des renseignements qu'il contient sont erronés et leur donnent une fausse impression de sécurité.

J'aimerais m'adresser au Dr Trépanier en ce qui concerne la question de la délivrance des permis en tant que telle. Vous possédez une très bonne connaissance des dispositions législatives pertinentes. J'aimerais que vous nous donniez votre avis sur le fait que le régime de délivrance de permis aux particuliers demeure en place, c'est-à-dire sur le fait que les gens devront, aux fins de l'obtention d'un permis, continuer de soumettre une demande, de subir une évaluation, de fournir des références et d'obtenir une note de 80 p. 100 à l'examen pertinent. Un certain nombre de mesures rigoureuses et strictes sont prises pour faire en sorte que les personnes qui se voient délivrer un permis répondent aux critères. Il y a une chose que je ne peux pas passer sous silence je veux que tout le monde comprenne bien que, pour obtenir un permis, on doit prouver que l'on est un demandeur digne de confiance en se soumettant à une vérification des références par la police, mais également en fournissant des références provenant de la collectivité.

Do you feel that licensing is working, and is working as a screen for those individuals who should not be getting a licence — that this is in place and it is working to some degree? Perhaps you could tell us something on that.

[Translation]

Dr. Trépanier: In fact, I believe that what is important and the message we want to transmit today is that our mandate as public health directors is to look at the issue from a public, not an individual standpoint, and in that respect, we have a very specific mandate that has been conferred on us by law and that is to protect public health. In that respect, if we want to carry out our mandate, we have to ensure that we conduct a thorough analysis of the problem in order to find solutions that can improve and protect public health. And to that end, of course, there is no single measure that can do that, if we are talking about suicide prevention, but rather a set of measures directed at individuals, but also environments.

When we talk about acting on environments, we are not just talking about the physical environment, but also about the legislative environment, and thus the entire set of acts and regulations that a society adopts in order to live together in harmony, and, in that respect, we consider it fair to regulate a number of consumer goods and to ensure that they are used in the fairest way possible.

Earlier I cited driving as an example. That is an example very similar to that of firearms to the extent that we require drivers to have registration and a licence. In addition, when we talk about all the measures concerning driving, we also mean taking courses and several other measures.

Of course, in the case of a firearm, as is the case of a motor vehicle, we understand that the vast majority of users will use those items legally and diligently, apart from the intrinsically dangerous nature of that consumer good, just as a car can become a weapon in itself through the simple laws of physics. So in that respect, we consider it entirely reasonable to require weapons control similar to that required for motor vehicles.

Claude Bégin, Planning Officer, Programs and Research, Directeurs de santé publique du Québec (Lanaudière): In fact, legislation subsequent to a registry reinforces measures put forward such as licences and registration, for example. When the licensing and motor vehicle registration system were established in Canada, it took years to develop it. I cannot tell you how much that cost, but there were costs to governments, even Transport Canada, associated with registering vehicles imported or sold here.

À votre avis, est-ce que le régime de délivrance de permis fonctionne? Est-ce qu'il joue le rôle de filtre empêchant les personnes qui ne devraient pas obtenir un permis de s'en voir délivrer un? Est-ce que ce régime, qui est en place, fonctionne dans une certaine mesure? Vous pourriez peut-être nous dire quelques mots à ce propos.

[Français]

Dr Trépanier: En fait, je pense que ce qui est important et le message qu'on veut transmettre aujourd'hui, c'est que notre mandat en tant que directeur de santé publique c'est de regarder la problématique dans un aspect populationnel et non individuel. Et à ce titre, on a un mandat bien précis qui nous est conféré par la loi et qui consiste à protéger la santé de la population. Sur ce plan, si on veut mener à bien notre mandat, on doit s'assurer de faire une bonne analyse du problème pour trouver les solutions qui peuvent améliorer la santé de la population et la protéger. Et à ce titre bien entendu, il n'y a pas une seule mesure qui peut réussir à le faire si on parle de la prévention du suicide, mais c'est un ensemble de mesures qui concerne à la fois les individus, mais aussi les environnements.

Lorsqu'on parle d'agir sur les environnements, on ne parle pas seulement de l'environnement physique, mais aussi de l'environnement législatif donc l'ensemble des lois et des règlements qu'une société se donne pour vivre ensemble de façon harmonieuse et à ce titre, il nous paraît juste d'encadrer un certain nombre de biens de consommation et de faire en sorte que leur utilisation puisse être la plus juste possible.

Je vous ai donné l'exemple tantôt de la conduite automobile. C'est un exemple très près de celui des armes à feu dans la mesure où on exige à la fois l'enregistrement et la possession d'un permis. Également, lorsqu'on parle de l'ensemble de mesures pour ce qui est de la conduite automobile, on parle aussi de prendre des cours et plusieurs autres mesures.

Bien entendu, lorsqu'on parle d'une arme à feu, comme quand on parle d'un véhicule automobile, on comprend que la très grande majorité des utilisateurs vont en faire un usage licite et diligent sauf qu'il y a une dangerosité intrinsèque à ce bien de consommation tout comme une voiture peut devenir une arme en elle-même par les simples lois de la physique. Alors à ce titre-là, il nous apparaît tout à fait raisonnable d'exiger pour les armes à feu un contrôle similaire à celui exigé pour les véhicules automobiles.

Claude Bégin, agent de planification, programmation et recherche, Directeurs de santé publique du Québec (Lanaudière): En fait, les lois subséquentes à un registre viennent renforcer des mesures mises de l'avant, par exemple le permis et l'enregistrement. Quand on a mis sur pied le système de permis au Canada et d'enregistrement des véhicules automobiles, ça a pris des années avant de le perfectionner. Je ne peux pas vous dire quels en ont été les coûts, mais il y en a eu qui ont été associés pour les gouvernements, même pour Transports Canada, pour enregistrer les véhicules importés ou vendus ici.

Over the years, that registry has been improved along with the quality of the information. The same is true of the firearms registry. We have heard statements about the quality of the information from the registry. Without denying that fact, however, it is possible for public and government organizations to improve the data quality system. We are doing it in other fields, such as public health and safety. We can draw the same parallel with cars as well and the legislation that subsequently flows from those registries. A registry cannot just accumulate information on licence holders, weapons or vehicles, it also enables people who engage in research or, like us, public health prevention, to look at those files, to extract data and to draw comparisons in order to determine whether groups of individuals are more affected by that product, for example, motor vehicles, and to conduct other research that will subsequently enable us to propose policies and programs that will lead to other legislation. For cars, for example, we have had impaired driving, dangerous driving, speeding, vehicle safety, our entire road system. A number of acts have been put forward to ensure that we ultimately have a road system.

[English]

The Chair: I am sorry to interrupt but if you can tighten it up, we have a number of others that wish to ask questions.

[Translation]

Mr. Bégin: I will stop for the moment.

[English]

The Chair: Again, colleagues, we must tighten questions and responses. I realize there is a lot to be said and we want to hear from you but we must keep it as concise as possible.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: First, I want to congratulate the 16 health directors. You have conducted excellent research with references to experts. With whom did you prepare this document? Was it within your office or did you associate with researchers in order to prepare this document?

Dr. Trépanier: Well, of course, we referred to research that had been conducted mainly by the Institut national de santé publique, which did that as part of a brief submitted to the House of Commons Standing Committee on a previous bill, Bill C-391.

The Institut national de santé publique is an agency that advises Quebec's health minister and the public health directors. So it is an independent agency which, in turn, does business with a number of researchers. One of them, Étienne Blais, testified before the Standing Committee on Public Safety and National

Au cours des années, ce registre a été amélioré ainsi que la qualité des données. Il en va de même pour le registre des armes à feu. On a entendu des choses en termes de qualité des données pour le registre. Sans nier ce fait, il est cependant possible pour des organisations publiques et gouvernementales d'améliorer le système de qualité des données. On le fait dans d'autres domaines comme la santé de la population ou de la sécurité. On peut faire le même parallèle avec les voitures aussi et les lois qui découlent de ces registres par la suite. Un registre ne permet pas seulement d'accumuler des renseignements sur les détenteurs de permis, sur les armes ou sur les véhicules. Il permet aussi pour les gens qui s'occupent de la recherche ou comme nous, de prévention de la santé de la population d'aller regarder ces fichiers, d'en extraire des données et de faire des comparaisons pour voir si des groupes de personnes sont plus affectés par ce produit par exemple, celui de l'automobile et de mettre sur pied d'autres recherches qui vont nous amener à proposer par la suite des politiques, des programmes et qui vont être d'autres lois. Par exemple, pour les voitures, on a eu l'alcool au volant, la conduite dangereuse, la vitesse, la sécurité des véhicules, tout notre réseau routier. Plusieurs lois ont été mises de l'avant pour s'assurer qu'on ait finalement un réseau routier.

[Traduction]

Le président : Je suis désolé de vous interrompre, mais j'aimerais vous demander d'abréger votre réponse : un certain nombre d'autres personnes souhaitent poser des questions.

[Français]

M. Bégin : Je m'arrête pour l'instant.

[Traduction]

Le président : Collègues, là encore, je dois vous demander d'abréger vos questions et vos réponses. Je suis conscient du fait qu'il y a beaucoup de choses à dire, et nous voulons entendre ce que vous avez à dire, mais nous devons nous efforcer d'être le plus concis possible.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : D'abord, je veux féliciter les 16 directeurs de la santé. Vous avez fait d'excellentes recherches avec référence aux experts. Avec qui avez-vous préparé ce document? Est-ce à l'intérieur de votre bureau ou vous êtes-vous associés à des chercheurs pour préparer ce document?

Dr Trépanier : Enfin, c'est, bien entendu, que nous nous sommes référés à des travaux qui avaient été menés principalement par l'Institut national de santé publique qui l'avait fait dans le cadre d'un mémoire déposé au Comité permanent de la Chambre des communes sur un projet de loi précédent, le projet de loi C-391.

L'Institut national de santé publique est un organisme qui conseille le ministre de la Santé du Québec et également les directeurs de santé publique. C'est donc un organisme indépendant qui a lui-même fait affaire avec un certain nombre de chercheurs. L'un d'entre eux, Étienne Blais, a eu l'occasion

Security last fall. That is part of the information we have at our disposal. We therefore based our brief mainly on that information and we worked with Mr. Bégin to write it.

Senator Hervieux-Payette: It really gives us the source, that is to say that it is not a personal opinion, but the opinion of a well-established institution in Quebec.

I would like to read a brief note from which we can deduce the entire issue of statistics. A woman, Barbara Weil, of the Suicide Prevention Initiative in Switzerland, is convinced that restricting access to firearms would help reduce the number of suicides. She says:

We are able to prove that the suicide rates of countries with stricter legislation, Finland and Great Britain, have changed considerably.

Earlier this afternoon, I cited the number of firearms circulating in the United States and in Switzerland. In both cases, it is much higher than in other countries, and there appears to be a correlation between suicide rates, the rate of use to commit murders and the availability or liberalization of firearms in a country.

Does this issue of knowing that when you liberalize and there is no longer any control — because there is virtually no control — jeopardize public health?

Mr. Bégin: It probably does. And, in 2010, the Institut national de santé publique published a study on suicide in Quebec in the journal *Injury Prevention*, which is quite well recognized in its field, and it concluded that the suicide rate among young men was closely related to the introduction of Bill C-17. It provided an important note stating that it had taken some time for firearms legislation to have an effect in Canada. You know as well as I do that it took a number of years for all the measures of that act, based on Bill C-17 and Bill C-68, to really take effect.

For example, the average rate of suicide by hanging among Quebec men also declined starting in the 2000s. No substitution effect was observed starting in the 2000s along with the decline in the rate of suicide by firearms in Quebec.

[English]

Dr. Langmann: First, that study, as mentioned, did not show any effect at Bill C-19. That is incorrect.

Senator Hervieux-Payette: What study?

Dr. Langmann: It showed an effect in 1995, and that was the legislation Bill C-68.

Senator Hervieux-Payette: We do not know what you are talking about.

aussi de témoigner devant le SECU l'automne dernier. Cela fait partie des informations que nous avions à notre disposition. Nous avons donc basé notre mémoire principalement sur ces données et nous avons travaillé, avec M. Bégin, à sa rédaction.

Le sénateur Hervieux-Payette : Cela nous donne vraiment la source, à savoir que ce n'est pas une opinion personnelle, mais l'opinion d'une institution bien établie au Québec.

J'aimerais lire une petite note qui nous permet de déduire toute la question des statistiques. Une dame, Barbara Weil, de l'Initiative pour la prévention du suicide en Suisse, est convaincue qu'une restriction de l'accès aux armes à feu permettrait de réduire le nombre de suicides. Elle dit :

Nous sommes en mesure de prouver que les pays dotés d'une législation plus sévère ont vu leur taux de suicide se modifier considérablement, comme au Canada, en Finlande ou en Grande-Bretagne.

J'avais donné plus tôt cet après-midi le nombre d'armes à feu qui circulent aux États-Unis et qui circulent en Suisse. Dans les deux cas, c'est beaucoup plus élevé que dans d'autres pays et il semble y avoir une corrélation entre le taux de suicide, le taux d'utilisation pour commettre des meurtres et la disponibilité ou la libéralisation des armes à feu dans un pays.

Est-ce que cet aspect de savoir que lorsqu'on libéralise et qu'il n'y a plus de contrôle — parce qu'il n'y a à peu près pas de contrôle — met en danger la santé publique?

M. Bégin: Il est probable que oui. D'ailleurs, l'Institut national de santé publique a publié, en 2010, une étude qui concerne le Québec au niveau du suicide, dans la revue *Injury Prevention*, qui est une revue assez reconnue dans son domaine et qui conclut que chez les jeunes hommes, la baisse des taux de suicide était étroitement associée à l'entrée du projet de loi C-17. Il a apporté une note importante disant que l'effet des lois sur les armes feu au Canada a pris du temps. Vous le savez autant que nous; cela a pris plusieurs années avant que toutes les mesures de cette loi, à partir du projet de loi C-17, et du projet de loi C-68, prennent vraiment effet.

Par exemple, au niveau de la pendaison, pour ce qui est du Québec, chez les hommes, ce moyen a diminué à partir des années 2000 également. Il n'y a pas eu d'effets de substitution qui ont été constatés à partir des années 2000 avec la réduction des taux de suicide liés aux armes à feu au Québec.

[Traduction]

Dr Langmann : Tout d'abord, comme je l'ai mentionné, l'étude n'a révélé aucun effet en ce qui concerne le projet de loi C-19. Ce que vous dites est inexact.

Le sénateur Hervieux-Payette : Quelle étude?

Dr Langmann : L'étude montre qu'il y a eu un effet en 1995, effet lié au projet de loi C-68.

Le sénateur Hervieux-Payette : Nous ne savons pas de quoi vous parlez.

The Chair: I think the senator was asking which study. You referred to a study.

Dr. Langmann: The Gagne study that was on the general prevention of violence.

The other point I would like to make is that there is no inclusion of any other dependent variables in that study. In other words, they did not look at income, poverty rate or the invention of new treatments such as SSRIs, which have had a significant impact in treating suicide and also in terms of affecting impulsivity with regard to people who are thinking about committing suicide, and preventing that.

Also, many other studies have shown that while if you limit the number of firearms, it does reduce suicide by firearms, but there is a significant substitution effect. There are several in Canada. Caron et. al. in 2008, and Carrington and Moyer in 1994, also showed that there is no correlation between the number of firearms and firearm suicide rates in Canadian provinces. In other words, provinces with high firearms ownership did not have an increase in overall suicide rates.

I would also like to point out another study done by Sloan et. al. in 1990, which compared Seattle and Vancouver. Seattle has a higher firearm ownership rate. Their gun laws are much more progressive than they are in British Columbia in terms of people being allowed to own firearms. They showed that while there was a greater rate of suicide by firearm in Seattle, the overall suicide rate between the two cities was equal. This compares two rather equivalent cities in Canada and the United States that I am well familiar with.

It is important to look at large meta-analyses done that look at all studies. The CDC and the National Academy of Science does that, and it is peer reviewed.

I would also like to address the 250 number that my colleagues here have presented, which I have never seen published in any peer-reviewed journal. I would like to know how they came up with those figures.

They are suggesting there are 250 fewer suicides every year since the introduction in 1998 of the long-gun registry and the PAL. I will read out the numbers so we can look at that. This is Statistics Canada data. In 1996, the reduction in suicide was by 33, so 33 fewer suicides; in 1997 there were 65 fewer suicides; in 1998 there were zero fewer suicides; in 1999 there were 11 fewer suicides; in 2000 there were 122 fewer suicides, but it also correlates with 209 fewer suicides by other methods in that year. I am not sure why; there must have been something going on at that point of time.

Le président : Vous avez fait allusion à une étude, et je crois que le sénateur vous a demandé d'indiquer de quelle étude vous parliez.

Dr Langmann : Il s'agit de l'étude menée par Gagné sur la prévention de la violence en général.

J'aimerais également souligner que cette étude ne comprend aucune autre variable dépendante. En d'autres termes, on n'a pas tenu compte de facteurs comme le revenu, le taux de pauvreté ou la commercialisation de nouveaux médicaments comme les ISRS, qui ont eu une incidence non négligeable sur la prévention du suicide et sur la diminution de l'impulsivité des personnes qui songent à attenter à leurs jours.

De plus, une kyrielle d'autres études ont montré que la restriction du nombre d'armes à feu a pour effet de réduire le nombre de suicides commis au moyen d'une arme à feu, mais que cela donnait lieu à un important effet de substitution. Plusieurs études menées au Canada montrent cela. En 2008, Caron et ses collaborateurs ont montré — comme Carrington et Moyer l'ont fait en 1994 — qu'il n'y avait aucune corrélation entre le nombre d'armes à feu et le taux de suicide par arme à feu dans les provinces canadiennes. En d'autres termes, le taux de suicide global n'a pas augmenté dans les provinces où le taux de possession d'une arme à feu est élevé.

J'aimerais également attirer votre attention sur une autre étude, menée par Sloan et coll. en 1990. Dans le cadre de cette étude, on a comparé deux villes, savoir Seattle et Vancouver. À Seattle, le taux de possession d'une arme à feu est plus élevé, et les lois en matière de possession d'une arme à feu sont beaucoup plus progressistes qu'elles ne le sont en Colombie-Britannique. Les auteurs ont montré que le taux de suicide commis avec une arme à feu était plus élevé à Seattle, mais que le taux de suicide global dans les deux villes était semblable. Cette ville canadienne et cette ville américaine sont assez semblables sur bien des points, et je les connais bien toutes deux.

Il est important d'examiner de vastes méta-analyses portant sur l'ensemble des études ayant été menées. Les CDC et la National Academy of Science font cela, et leurs analyses sont évaluées par les pairs.

J'aimerais également demander à mes collègues de m'indiquer d'où provient ce chiffre de 250 qu'ils ont mentionné — je ne l'ai jamais vu figurer dans une quelconque revue avec comité de lecture. D'où vient ce chiffre?

On a laissé entendre que, depuis l'instauration, en 1998, du registre des armes d'épaule et du PPA, quelque 250 suicides de moins étaient commis chaque année. Je vais vous citer des chiffres à ce sujet. Il s'agit de données provenant de Statistique Canada. En 1996, le nombre de suicides a diminué de 33; en 1997, de 65; en 1998, le nombre de suicides était semblable à celui de l'année précédente; en 1999, il y a eu 11 suicides de moins; en 2000, il y a eu 122 suicides de moins, mais cela doit être mis en corrélation avec le fait que, cette année-là, il y a eu 209 suicides de moins qui ont été commis par d'autres moyens. Je ne sais pas à quoi cela tient — quelque chose a dû se passer à ce moment-là.

Senator Hervieux-Payette: Mr. Chair, if they want to have a debate about their statistics, we have several other studies. Are we going to go through each study? I think I have enough.

The Chair: Fair enough. I thought it was in response to an issue you raised. If you have heard enough, that is fine. Thank you.

We have four senators left on first round.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you very much for your briefs. This is very instructive and interesting because we are moving a little outside strictly subjective debate and we are getting figures that give us a slightly more objective view of the registry.

In my former life, I worked for the Government of Quebec, in economic and social development. We went through three major economic crises: 1982 to 1983, 1988 and 1993 to 1995. When I look at the suicide curve in Quebec, I see it rose in 1983, 1988 and 1993. Based on your experience as a physician, can the economic situation have a greater impact on the number of suicides among men, as, for example, when a father goes 24 or 30 months without work, then the fact that they have a hunting weapon in the home?

Dr. Trépanier: You are asking me whether that can have a greater impact? I won't say whether that can have a greater impact. However, does it have an impact? For the major economic cycles and suicide rates observed, there is very definitely an impact. There is even an excellent correlation between the two, which however does not mean that measures designed to reduce suicide, including measures to restrict access to means, are not effective.

As I mentioned in my speech, no measure alone can claim to eliminate suicide, and suicide is indeed a major public health problem linked to economic cycles. If we take measures to counter suicide, we must therefore have a significant range. We of course must have measures addressing the individual, but also measures aimed at the environment. We very definitely have to act by providing better treatment and better screening for mental illnesses. However, we have to ensure that people are not tempted to use means in order to act out. Based on the figures at our disposal, the registry has made a contribution to that.

Senator Boisvenu: That is obvious.

[English]

The Chair: I know that nothing fits specifically into a neat box in all of this, but it is Bill C-19 what we are talking about.

Le sénateur Hervieux-Payette: Monsieur le président, s'ils veulent débattre de leurs statistiques, nous avons plusieurs autres études à leur opposer. Allons-nous y éplucher chaque étude? Je crois que j'en ai entendu assez.

Le président : Très bien. Je croyais que le témoin mentionnait cela en réponse à une question que vous aviez posée. Si vous en avez assez entendu, très bien. Merci.

Nous avons encore quatre sénateurs à entendre durant le premier tour.

[Français]

Le sénateur Boisvenu: Merci beaucoup pour vos mémoires. C'est très instructif et c'est intéressant parce qu'on sort un peu du débat strictement subjectif et on a des données qui nous permettent d'avoir une vision un peu plus objective du registre.

Je travaillais au gouvernement du Québec, dans mon ancienne vie, dans le développement économique et social. On a vécu trois grandes crises économiques : 1982-83, 1988, 1993-95. Lorsque je regarde la courbe des suicides au Québec; elle a augmenté en 1983, elle a augmenté en 1988 et elle a augmenté en 1993. Est-ce que, d'après votre expérience en tant que médecin, la situation économique par rapport au suicide des hommes peut avoir davantage d'impact sur le nombre de suicides, comme par exemple lorsqu'un père de famille est 24 ou 30 mois sans travail, que le fait d'avoir une arme de chasse dans la maison?

Dr Trépanier : Par votre question, vous me demandez si cela peut avoir plus d'impact? Je ne me prononcerai pas à savoir si cela peut avoir plus d'impact. Cependant, est-ce que cela a un impact? Il y a pour les grands cycles économiques et les taux de suicide qui sont observés très certainement un impact. Il y a même une excellente corrélation entre les deux, ce qui ne signifie pas pour autant que les mesures qui visent à réduire le suicide, incluant des mesures au niveau de la restriction de l'accessibilité aux moyens ne sont pas efficaces.

Je l'ai mentionné dans mon allocution; il n'y a aucune mesure prise à elle seule qui peut prétendre enrayer le suicide et le suicide est bel et bien un problème important de santé publique qui est relié avec les cycles économiques. Si on prend des mesures pour contrer le suicide, on doit donc avoir un éventail important. On doit avoir bien entendu des mesures au niveau de l'individu, mais aussi des mesures au niveau de l'environnement. Très certainement, il faut agir sur un meilleur traitement et un meilleur dépistage des maladies mentales. Il faut toutefois également faire en sorte que les gens ne soient pas tentés d'utiliser des moyens pour passer à l'acte. Par les données dont nous disposons, le registre y a contribué.

Le sénateur Boisvenu : C'est évident.

[Traduction]

Le président : Je tiens à vous rappeler que nous discutons du projet de loi C-19, même si ce sujet ne peut pas être circonscrit de façon parfaitement précise.

[Translation]

Senator Boisvenu: We have received two documents, one a summary and the other an elaborate document, and it was signed by a lot of scientists, including Dr. Réal Lacombe, with whom I did my scientific studies.

You are saying that there is a direct link between the firearms registry and the decline in homicides and suicides. How can such a direct connection be made between the registry and the decline in homicides and suicides when, during the same period, from 1979 to 1995, when the registry was not in existence, homicides and suicides declined at a faster rate than when the registry had been in existence for 15 years?

As a scientist, I am trying to understand what your analysis is based on. Is it based strictly on statistics from Statistics Canada, or is it a scientific study conducted in a lab by independent people?

Dr. Trépanier: Our understanding is that the suicide trend has been on the decline for many years, even a few decades. It is obviously not easy to determine the marginal effect of a measure, even more so of an act, when the trend is downward.

However, we have to have a methodology that enables us to demonstrate this and we have to measure it at the right time. It is definitely not easy to develop that kind of methodology. Moreover, it took a number of years before we had data on the impact of legislation since 1977, and the work done by the Institut de santé publique and Étienne Blais has enabled us to shed light on the issue for the first time.

I do not know whether my colleague has something to add on the more accurate data on the phenomenon.

Mr. Bégin: I would simply like to say that there has been a trend since the 1970s. It does not undermine the validity of the results to observe that there has been a declining trend in the number of deaths.

That is a general trend in suicides and the same is true for homicides. There is a general trend in Canada, but, through the methods they have used, our colleagues have determined that, starting with the implementation of Bill C-68, effects have really been observed, having regard to certain variables related to age, alcohol consumption and the provinces, because that study was based on all the Canadian provinces as a whole. So this data is by province and cumulative for Canada as a whole.

Dr. Trépanier: Incidentally, we observed the same trends in road deaths, a sharp decline since the 1970s. That does not mean that the measures put in place since then have had no impact on overall road deaths. On the contrary, we are still seeing a reduction that is definitely due to this entire set of measures. It is not one measure in itself, but rather the entire environment of legislative measures and other preventive measures put in place.

[Français]

Le sénateur Boisvenu: On a reçu deux documents, l'un de synthèse et l'autre plus élaboré et il a été signé par beaucoup de scientifiques, dont le Dr Réal Lacombe, avec qui j'ai fait mes études scientifiques.

Vous affirmez qu'il y a un lien direct entre le registre des armes à feu et la baisse des homicides et des suicides. Comment peut-on faire un lien aussi direct entre le registre et la baisse des homicides et des suicides lorsque dans la même période, alors que le registre n'existait pas, 1979-1995, le taux de réduction des homicides et des suicides était plus grand que lorsque le registre était présent dans les 15 autres années?

J'essaie de comprendre, en tant que scientifique, sur quoi propose votre analyse. Est-ce strictement sur des statistiques avec Statistique Canada ou est-ce une étude scientifique faite en laboratoire, avec des gens indépendants?

Dr Trépanier : On comprend que la tendance au niveau des suicides est à la baisse depuis de nombreuses années et même quelques décennies. C'est sûr qu'être capable de déterminer l'effet supplémentaire d'une mesure, et à plus forte raison d'une loi, n'est pas facile à faire alors que la tendance elle-même est à la baisse.

Cependant, il faut avoir une méthodologie qui nous permette de le démontrer et il faut le mesurer au bon moment. Il est certain que ce n'est pas facile de développer une méthodologie comme celle-là. D'ailleurs, cela a pris plusieurs années avant d'avoir des données sur l'effet des lois depuis 1977. Et les travaux qui ont été menés par l'Institut de santé publique et Étienne Blais nous ont permis, pour la première fois, de jeter un éclairage là-dessus.

Je ne sais pas si mon collègue aurait quelque chose à ajouter concernant des données plus précises sur le phénomène.

J'aimerais simplement dire qu'il y a une tendance depuis les années 1970. Cela n'enlève pas la validité des résultats de constater qu'il y a eu une diminution des décès sur cette tendance.

C'est une tendance générale au niveau des suicides et c'est la même chose pour les homicides. Il y a une tendance générale au Canada, mais par des méthodes utilisées par nos collègues, ils ont pu déterminer qu'à partir de la création de la loi C-68, il y a vraiment eu des effets qui ont été constatés, en tenant compte de certaines variables, liées à l'âge, à la consommation d'alcool et aux provinces, parce que cette étude a été basée sur l'ensemble des provinces au Canada. Donc, ce sont des données qui sont par province, cumulées pour l'ensemble du Canada.

Dr Trépanier : Incidemment, on a observé les mêmes tendances au niveau des décès sur la route, donc une baisse marquée depuis les années 1970. Ce qui ne veut pas dire pour autant que les mesures mises en place depuis ce temps n'ont eu aucun effet sur le bilan routier. Au contraire, on continue à voir une baisse qui est sûrement due à cet ensemble de mesures. Ce n'est pas une mesure en tant que telle mais plutôt l'ensemble de l'environnement des mesures législatives et d'autres mesures de prévention mises en place.

[English]

Senator Jaffer: I have a question for you, Dr. Trépanier. I apologize; I do not know Quebec as well as I should. When you say that you are from Health Quebec, is that the Department of Health like we have Health Canada? In British Columbia, we have the Department of Health. Is that what it is?

[Translation]

Dr. Trépanier: Health is a provincial jurisdiction. In the area of public health, there is the Public Health Agency of Canada, which spearheads all the activities. In Quebec, there is the health department, and within the health department, there is the public health branch. However, the regional public health authorities also have mandates within the health agencies.

[English]

Senator Jaffer: The point I want to make is that you had a pretty big sample when you were doing your research; is that not correct?

[Translation]

Dr. Trépanier: We did not do the research ourselves; it was done by a researcher, Étienne Blais, with the assistance of the Institut national de santé publique. The data used — once again, these are technical terms that I do not want to go into, but an analysis was done by province, which yielded more observations than if we had looked at the data for Canada as a whole.

That, I believe, is the strong point of this study, but I did not conduct it, so I cannot tell you about it in detail, but we trust the institute's work.

[English]

Senator Jaffer: Sitting here listening to the three of you talk about the different research, what goes through my ears is what Ms. Silas said about being precautionary; take the precautions rather than the number of people that die. I would like your comment on that. To keep the gun registry is to be precautionar—to prevent death. It does not matter if it is one death or 100 deaths. It is to prevent death. Is that not what we are talking about?

[Translation]

Dr. Trépanier: You have to be able to look at this phenomenon in order to be able to assess the impact of the measure, but this is not the first time we have had scientific data that point in one direction, whereas certain studies may head in another direction. Of course, we cannot wait to get all the data before decisions are made; we have to act so as to protect public health.

[Traduction]

Le sénateur Jaffer: Docteur Trépanier, j'ai une question à vous poser. Tout d'abord, je souligne que je ne connais pas le Québec aussi bien que je le devrais, et j'en suis désolée. Vous représentez les Directeurs de la santé publique du Québec — s'agit-il du ministère de la Santé du Québec, d'un organisme comme Santé Canada? En Colombie-Britannique, il y a le ministère de la Santé. Est-ce de cela qu'il s'agit?

[Français]

Dr Trépanier : La santé est de compétence provinciale. Au niveau de la santé publique, il y a l'Agence de santé publique du Canada qui chapeaute l'ensemble des activités. Au Québec, il y a le ministère de la Santé; et à l'intérieur du ministère de la Santé, il y a une direction générale de la santé publique. Mais il y a des mandats aussi au niveau des autorités régionales de santé publique à l'intérieur des agences de la santé.

[Traduction]

Le sénateur Jaffer: Ce que je voulais dire, c'est que votre recherche est fondée sur un échantillon d'une taille assez considérable, n'est-ce pas?

[Français]

Dr Trépanier : Nous n'avons pas fait la recherche nous-mêmes, elle a été faite par un chercheur, Étienne Blais, avec le concours de l'Institut national de santé publique. Les données utilisées, encore une fois, il s'agit de termes techniques dans lesquels je ne veux pas entrer, mais il y a eu une analyse qui a été faite par province, ce qui permet d'avoir un plus grand nombre d'observations que si on avait regardé les données pour le Canada dans son ensemble.

C'est ce qui fait la force de cette étude, à mon avis. Mais ce n'est pas moi qui l'ai menée, alors je ne peux pas vous dire dans les détails, mais nous avons confiance dans les travaux de l'institut.

[Traduction]

Le sénateur Jaffer: Je vous écoute tous les trois parler de différentes recherches, et cela me rappelle ce que Mme Silas a dit à propos du principe de précaution — on doit se fonder sur ce principe plutôt que sur le nombre de décès. J'aimerais vous entendre à ce sujet. Le maintien du registre est une mesure de précaution — une mesure servant à prévenir des décès. Qu'il s'agisse de prévenir un ou 100 décès importe peu — l'important est de prévenir des décès. N'est-ce pas de cela que nous parlons?

[Français

Dr Trépanier : Il faut regarder de ce phénomène pour être capable d'évaluer l'impact de la mesure, mais ce n'est pas la première fois qu'on a des données scientifiques qui vont dans un sens alors que certaines études peuvent aller dans l'autre direction. Bien entendu, on ne peut pas attendre d'avoir toutes les données pour prendre des décisions, on doit agir pour protéger la santé de la population.

In this case, we have data that I consider reliable and that show that the registry is effective. If the data are contradictory, I definitely do not think that is an indication that the registry should be abolished, but rather an indication that it should be maintained and that we should continue compiling the data that are provided to us through the registration of weapons so that we can better assess the phenomenon in order to determine whether we have recognized effectiveness. Is that for the entire population? Are there population subgroups that benefit from it to a greater degree?

It is essential to have the data; otherwise we are unable to state a view on the subject. Unfortunately, once it is abolished, it will be too late.

[English]

Dr. Langmann: I have a few brief comments. If I practiced medicine on a precautionary basis, I would admit every patient to the hospital and you guys would be bankrupt.

Senator Hervieux-Payette: No, that is not the same.

Dr. Langmann: We have to make decisions based on evidence. Every now and then, I send home a patient who dies. Based on the evidence, they should not have been admitted to the hospital; they pass away.

That is what we have to do here. We have to decide what is financially and safely beneficial. There are a lot of studies that show that the long-gun registry has had no effect. The Blais study only used two dependent variables; I used seven or eight, depending on which one I was looking at. If you read the footnotes of their study, you see most of them were taken out.

The Chair: Thank you, senator. We have two senators remaining. We are running over time, but it is the final panel, so they will have their opportunity.

Senator Runciman: I cannot help but respond to something Dr. Trépanier said: We need more time on this. It has been 17 years and over \$2 billion of taxpayers' money with no end in sight.

I want to congratulate Dr. Langmann. I guess CPAC could entitle this segment "Battle of the Docs." I appreciate the work you have done here with respect to the study. You are a bit of a voice in the wilderness in the medical community. We have people appearing before us and we have heard over the years with respect to suggestions of impacts here, but nothing to back it up in terms

Dans le cas présent, on a des données que je considère fiables qui démontrent une efficacité pour le registre. Si les données sont contradictoires, à mon avis, ce n'est certainement pas une indication d'abolir le registre, mais c'est plutôt une indication de le maintenir et de continuer à colliger les données qui nous sont apportées par l'enregistrement des armes pour mieux évaluer le phénomène pour savoir si, effectivement, on a une efficacité reconnue. Est-ce que c'est pour toute la population? Y a-t-il des sous-groupes de la population qui en bénéficient davantage?

C'est essentiel d'avoir les données, sinon on n'est pas capable de se prononcer là-dessus. Malheureusement, lorsqu'on l'aura aboli, il sera trop tard.

[Traduction]

Dr Langmann : J'ai quelques brefs commentaires à formuler. Si j'exerçais la médecine en me fondant sur le principe de précaution, je ferais admettre à l'hôpital chaque personne qui me consulte, et le gouvernement ferait faillite.

Le sénateur Hervieux-Payette: Non, il ne s'agit pas de la même chose.

Dr Langmann: Nous devons prendre des décisions en nous fondant sur des données probantes. Il arrive que je renvoie une personne chez elle, et qu'elle décède. Selon les renseignements dont je disposais, ces personnes n'avaient pas à être admises à l'hôpital; pourtant, elles sont décédées.

En ce qui concerne le sujet qui nous occupe, nous devons agir de la même façon. Nous devons établir ce qui est bénéfique sur le plan financier et sur le plan de la sûreté. Beaucoup d'études montrent que le registre des armes d'épaule n'a eu aucun effet. Dans le cadre de l'étude qu'il a menée, Blais n'a utilisé que deux variables dépendantes; pour ma part, j'en ai utilisé sept ou huit, selon ce que j'étudiais. Si vous examinez les notes de bas de page de son étude, vous constaterez que la plupart d'entre elles ont été retirées.

Le président: Merci, sénateur. Nous avons deux autres sénateurs à entendre. Nous commençons à manquer de temps, mais comme il s'agit du dernier groupe de témoins, ils auront l'occasion de poser leurs questions.

Le sénateur Runciman: Je ne peux pas m'empêcher de réagir à une chose qu'a dite le Dr Trépanier, à savoir que nous devons en faire davantage à cet égard. Quelque 17 années ont passé, et plus de deux milliards de dollars de fonds publics ont été dépensés, et l'on ne voit toujours pas la lumière au bout du tunnel.

Je tiens à féliciter le Dr Langmann. J'imagine que la chaîne parlementaire CPAC pourrait intituler « La guerre des savants » la présente partie de la réunion. Je reconnais les mérites de l'étude que vous avez menée. Au sein de la communauté médicale, vous êtes en quelque sorte la voix qui crie dans le désert. Au fil des ans, des gens se sont présentés devant le comité et ont affirmé qu'il y

of significance the way you have looked at this issue. You are pricking some balloons — you can see that here tonight. People get upset when they see these facts before them.

I want to ask the other witnesses here if they are suggesting that they are disputing the findings and conclusions of the peerreviewed study that Dr. Langmann has undertaken? Is that what you are telling us here today?

[Translation]

Dr. Trépanier: I am making no claim whatever to contradict the data of another study. I simply mentioned that the study we based our work on is reliable. The researcher is credible and his figures have also been published in journals. However, I do not intend to conduct an expert debate here.

I represent the Directeurs de la santé publique du Québec. Our mandate is to protect public health, and the registry's effectiveness in suicide prevention is one of the factors that we are bringing to your attention today.

We should not overlook the importance of having traceable data to enable us to continue to understand the phenomenon and to be able to make good decisions based on facts.

[English]

Senator Runciman: I have one quick question I would like to get your response to with regard to the World Health Organization, and this is the most recent year available, 2011. It indicates that the United States has lower suicide rates, and this is by country, by year and sex. We all know that it has much looser gun controls, if you will, than Canada does. How do you explain something like that?

[Translation]

Dr. Trépanier: As I mentioned earlier, weapons control is one of the tools in our suicide prevention arsenal. However, it is not the only one and we cannot establish a correlation like that to see whether the registry is effective.

[English]

Senator Runciman: We are talking about gun laws here and the impact they have on suicide rates. Here we have, perhaps, the loosest gun control laws in the world, and they have lower suicide rates, so I think there is a correlation here. I do not think you can ignore that. You should not, anyway.

Mr. Bégin: Can I comment?

avait des répercussions à cet égard, mais leurs affirmations n'étaient pas fondées sur des données comme celles que vous nous avez présentées au sujet de la question des effets significatifs. Vous avez déboulonné certains mythes — on peut constater que les gens deviennent contrariés lorsqu'on leur met les faits sous les yeux.

J'aimerais demander aux autres témoins de nous dire s'ils contestent les constatations et les conclusions de l'étude évaluée par les pairs que le Dr Langmann a menée. Est-ce que c'est ce qu'ils sont en train de nous dire ici aujourd'hui?

[Français]

Dr Trépanier : Je n'ai pas du tout la prétention de contredire les données d'une autre recherche. J'ai simplement mentionné que l'étude sur laquelle nous nous sommes basés est fiable. Le chercheur est crédible et ses données ont également été publiées dans des revues. Mais je n'ai pas l'intention de faire un débat d'experts ici.

Je représente les Directeurs de la santé publique du Québec. Notre mandat est de protéger la santé de la population et l'efficacité du registre en termes de prévention du suicide est l'un des éléments qu'on porte à votre attention aujourd'hui.

Il ne faut pas oublier l'importance d'avoir la traçabilité des données pour nous permettre de continuer d'appréhender le phénomène et d'être capable de prendre de bonnes décisions basées sur des faits.

[Traduction]

Le sénateur Runciman: J'ai une brève question à vous poser à propos de l'Organisation mondiale de la santé. D'après les statistiques les plus récentes disponibles, à savoir celles de 2011, les taux de suicide — selon le pays, l'année et le sexe — les plus faibles ont été relevés aux États-Unis. Comme nous le savons tous, les mesures de contrôle des armes à feu en vigueur là-bas sont beaucoup moins strictes, si l'on peut dire, que celles du Canada. Comment expliquez-vous un tel phénomène?

[Français]

Dr Trépanier : Comme je vous le mentionnais tantôt, le contrôle des armes est un des éléments qui fait partie de notre arsenal pour la prévention du suicide. Ce n'est toutefois pas le seul élément et on ne peut pas établir une corrélation comme celle-là pour voir si le registre est efficace ou non.

[Traduction]

Le sénateur Runciman: Nous sommes en train de discuter de lois relatives aux armes à feu, et de l'incidence qu'elles ont sur les taux de suicide. Les lois relatives au contrôle des armes à feu qui sont en vigueur aux États-Unis sont peut-être les moins strictes du monde, et les taux de suicide sont plus bas — ainsi, j'estime qu'il existe une corrélation à ce chapitre. Je ne pense pas que l'on puisse en faire abstraction — en tout cas, je ne crois pas que l'on devrait le faire.

M. Bégin: Puis-je formuler un commentaire?

The Chair: I think it was directed toward Dr. Trépanier.

Do you wish to comment on that, doctor?

[Translation]

Dr. Trépanier: The idea is not to ignore it, but we could think that, if we did not have the registry here, that gap would be even greater. We are not denying that suicide is a public health problem; we admit that, and we believe that it has to be taken into account. That is why we are presenting it to you today as a major issue, to show that Bill C-19 goes far beyond crime.

[English]

The Chair: We will move to our last senator, and the last question of the day. It goes to Senator White.

Senator White: I will be brief. You left a commentary in the air, Dr. Trépanier, that our knowing the vehicle identification number on the car makes the driver safer and would actually reduce deaths.

I cannot make the correlation between knowing a vehicle identification number and knowing a serial number of a weapon. It is about the driver as it is about the person that has the weapon. It is about the regulations around training, testing and psychological well-being and all of those things in both cases. However, knowing the VIN number does not reduce the number of accidents. In fact, the VIN number is collected for sales tax, insurance purposes and many other things but not to make the driver a safer driver. I guess I have to put this in the form of a question. I guess you would agree that it was not your intent to suggest that knowing the VIN number makes for safer drivers, Dr. Trépanier?

[Translation]

Dr. Trépanier: What we said earlier is that we can draw a parallel between two consumer goods which are definitely not ordinary consumer goods, firearms and motor vehicles, which are subject to a legislative framework.

In this case, once again, registering a car and having a driver's licence make the drivers accountable, and the aim is the same with regard to the registration of firearms and possession of a firearms licence. These create accountability.

We are also sending a message to the community as a whole, that this is not an ordinary consumer good and that we are concerned about public safety and the impact that it can have on Le président : Je crois que le sénateur s'adressait au Dr Trépanier.

Avez-vous des observations à formuler à ce sujet, docteur?

[Français]

Dr Trépanier : Il ne s'agit pas de l'ignorer, mais on pourrait penser que si on n'avait pas le registre ici, cet écart serait encore plus important. On ne nie pas que le suicide ne soit pas un problème de santé publique; nous l'admettons et croyons qu'il faut en tenir compte. C'est pourquoi on vous le présente aujourd'hui comme une problématique majeure, pour vous démontrer que le projet de loi C-19 va bien au-delà de la criminalité.

[Traduction]

Le président : Nous allons passer au dernier intervenant. La dernière question de la journée sera posée par le sénateur White.

Le sénateur White: Je serai bref. Docteur Trépanier, j'aimerais revenir sur une observation que vous avez formulée et que vous n'avez pas explicitée, à savoir que l'immatriculation des véhicules accroissait la sécurité des conducteurs et avait pour effet de diminuer le nombre de décès.

Je ne parviens pas à établir un lien entre le fait de connaître le numéro d'identification d'un véhicule et le numéro de série d'une arme; le premier renvoie au conducteur, et le second, à la personne qui possède l'arme. La délivrance d'un permis de conduire ou d'un permis de possession d'armes à feu est assujettie à des dispositions réglementaires relatives à la formation, à l'évaluation et à la santé psychologique du titulaire. Cependant, le fait de connaître le numéro d'identification du véhicule n'a pas pour effet de réduire le nombre d'accidents — en fait, ce numéro est enregistré à des fins de collecte des taxes de vente, à des fins d'assurance et à de multiples autres fins qui ne sont pas liées au fait de rendre le conducteur plus sécuritaire. J'imagine que je dois formuler une question, alors la voici : êtes-vous prêt à dire que vous n'aviez pas l'intention de laisser entendre que la connaissance du numéro d'identification du véhicule rendait les conducteurs plus sécuritaires, docteur Trépanier?

[Français]

Dr. Trépanier : Ce qu'on mentionnait tantôt, c'est qu'on peut établir un parallèle entre deux biens de consommation qui ne sont certainement pas des biens de consommation usuels, soit les armes à feu et la conduite automobile, qui font l'objet d'un encadrement législatif.

Dans ce cas, encore une fois, le fait d'enregistrer la voiture et d'avoir un permis de conduire fait en sorte de responsabiliser les conducteurs et c'est la même visée en ce qui concerne l'enregistrement et la possession d'un permis pour les armes à feu. Il y a une responsabilisation qui se fait.

Aussi, on envoie un message à l'ensemble de la communauté selon lequel ce n'est pas un bien de consommation habituel et qu'on se préoccupe de la sécurité de la population et des impacts

public health. As a result of all that, we have a safer environment, people will abide by the law and all that will have an effect on health.

[English]

The Chair: Colleagues, that concludes our time with this panel.

As we have heard from many of our witnesses, and I think it was no more clearly illustrated than by the three excellent witnesses before us on this panel that there are different thoughts and viewpoints, and thoughts that have been well considered, but people do have different views of it. That is exactly why we go through this process, so that at the end of it, we have considered everything that we believe is relevant.

You have been extremely helpful to us in a very learned way, all three of you. We deeply appreciate the time and detailed attention you have given us. Thank you so much.

Colleagues, we will adjourn until 9:30 tomorrow morning. (The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, March 29, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-19, An Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act, met this day at 9:34 a.m. to give consideration to the bill.

Senator John D. Wallace (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: Good morning, colleagues, guests and members of the general public who are viewing today's proceedings on CPAC. I am John Wallace, a senator from New Brunswick, and I am Chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

Before proceeding further, I will have each member of our committee introduce themselves, beginning with the deputy chair.

Senator Fraser: I am Joan Fraser, a senator from Quebec.

[Translation]

Senator Chaput: I am Maria Chaput from Manitoba.

[English]

Senator Frum: Linda Frum, a senator from Ontario.

Senator Lang: Dan Lang, Yukon.

[Translation]

Senator Dagenais: Mr. Dagenais from Quebec.

Senator Boisvenu: Senator Boisvenu from Quebec.

que cela peut avoir au niveau de la santé publique. Tout cela fait en sorte qu'on a un environnement plus sécuritaire, que les gens respecteront les lois et que tout cela aura des effets sur le plan de la santé.

[Traduction]

Le président : Collègues, cela met fin à la présente réunion.

Comme l'ont mentionné bon nombre des témoins que nous avons entendus, et comme l'ont clairement montré les trois excellents témoins que nous venons d'entendre, les opinions et les points de vue divergent; il s'agit de points de vue très réfléchis, mais qui divergent néanmoins. C'est exactement pour cette raison que nous effectuons ce type d'exercice — de manière à ce que, au bout du compte, nous ayons pris en considération tous les éléments qui nous semblent pertinents.

Les observations très savantes que vous avez formulées tous les trois nous ont beaucoup éclairés. Nous vous sommes extrêmement reconnaissants de nous avoir accordé de votre temps et d'avoir fait preuve d'une si grande minutie. Merci infiniment.

Chers collègues, nous suspendons nos travaux jusqu'à 9 h 30. (La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 29 mars 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 9 h 34, pour étudier le projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu.

Le sénateur John D. Wallace (président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président: Bonjour à mes collègues, aux invités et aux membres du public qui regardent aujourd'hui la séance sur la CPAC. Je suis John Wallace, sénateur du Nouveau-Brunswick, et je préside le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Avant de poursuivre, je demanderais à chaque membre du comité de se présenter, à commencer par la vice-présidente.

Le sénateur Fraser : Je suis Joan Fraser, sénateur du Québec.

[Français]

Le sénateur Chaput : Je suis Maria Chaput, du Manitoba.

[Traduction]

Le sénateur Frum : Linda Frum, sénateur de l'Ontario.

Le sénateur Lang: Dan Lang, du Yukon.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Monsieur Dagenais, du Québec. Le sénateur Boisvenu : Le sénateur Boisvenu, du Québec. [English]

Senator White: Vern White, Ontario.

Senator Unger: I am Betty Unger from Edmonton, and I am just sitting in as an observer.

The Chair: Thank you, colleagues.

Today we are continuing our consideration of Bill C-19, an Act to amend the Criminal Code and the Firearms Act. This bill, which is entitled "Ending the Long-gun Registry Act," was introduced in the House of Commons by the Minister of Public Safety on October 25, 2011. The bill amends the Criminal Code and the Firearms Act to remove the requirement to register firearms that are neither prohibited nor restricted, in particular non-restricted long guns.

The bill also provides for the destruction of existing records held in the Canadian Firearms Registry On-line and under the control of firearms officers as they relate to the registration of such firearms.

Bill C-19 was referred to this committee by the Senate on March 8, 2012, for further examination and study. This is our committee's fourth meeting on Bill C-19. Our meetings are open to the public and also available live via webcast on the parl.gc.ca website. Additional information on the scheduling of witnesses can be found on the parl.gc.ca website under the heading "Senate Committees."

Colleagues, as we begin our last day of hearings regarding Bill C-19, I am extremely pleased to have this panel of three with us today. From the Canadian Shooting Sports Association, we have the Executive Director, Tony Bernardo. We also have a very accomplished lady who was the 1984 Olympic gold medalist in the ladies' match pistol, Linda Thom. I should say that her being very accomplished does not suggest the other two are not, but we always welcome our Olympians. From the Ontario Federation of Anglers and Hunters, we have the Manager of Government Affairs and Policy, Greg Farrant.

Welcome to you all. We will now be pleased to hear opening statements

Tony Bernardo, Executive Director, Canadian Shooting Sports Association: Good morning, Mr. Chair and senators. It is a pleasure to be here; thank you for your kind invitation to speak on behalf of our association members, who enjoy responsible sport shooting, hunting, firearms collecting, and related heritage pursuits.

This is the ninth time I have appeared before a Canadian parliamentary committee in an effort to explain why many elements of the Firearms Act are fictional attributes to public

[Traduction]

Le sénateur White: Vern White, de l'Ontario.

Le sénateur Unger: Je suis Betty Unger, d'Edmonton, et je ne siège qu'à titre d'observatrice.

Le président : Merci, chers collègues.

Nous continuons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-19, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu. Ce projet de loi, qui est intitulé « Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule », a été déposé à la Chambre des communes par le ministre de la Sécurité publique le 25 octobre 2011. Il modifie le Code criminel et la Loi sur les armes à feu de façon à supprimer l'obligation d'enregistrer les armes à feu qui ne sont ni prohibées ni à autorisation restreinte, plus particulièrement les armes d'épaule sans restriction.

Le projet de loi prévoit également la destruction des fichiers qui sont conservés dans le Registre canadien des armes à feu et qui relèvent des contrôleurs des armes à feu chargés de l'enregistrement de ces armes.

Le projet de loi C-19 a été renvoyé au comité par le Sénat le 8 mars 2012 pour que nous l'examinions plus en profondeur. Le comité en est à sa quatrième séance sur le projet de loi C-19. Les séances sont ouvertes au public et peuvent être visionnées par webémission sur le site web parl.gc.ca. On peut trouver d'autres renseignements sur le calendrier de comparution des témoins sur le site web parl.gc.ca, sous la rubrique « Comités du Sénat ».

Chers collègues, il s'agit de notre dernière journée d'audiences sur le projet de loi C-19, et je suis enchanté d'accueillir nos trois témoins aujourd'hui. D'abord, nous entendrons Tony Bernardo, directeur général de la Canadian Shooting Sports Association. Nous avons aussi le plaisir d'accueillir une personne très accomplie qui a remporté la médaille d'or à l'épreuve féminine de tir au pistolet aux Jeux olympiques de 1984, Linda Thom. Si je précise qu'elle est une personne très accomplie, cela ne veut pas dire que les deux autres ne le sont pas. Mais nous sommes toujours ravis d'accueillir nos athlètes olympiques. Nous entendrons aussi Greg Farrant, directeur des affaires gouvernementales et des politiques publiques de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario.

Bienvenue à tous. Nous allons maintenant écouter avec plaisir vos déclarations préliminaires.

Tony Bernardo, directeur général, Canadian Shooting Sports Association: Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs. C'est un plaisir d'être ici. Je vous remercie de m'avoir si gentiment invité à venir m'exprimer au nom des membres de l'association, qui s'adonnent de façon responsable au tir sportif, à la chasse, à la collection d'armes à feu et à d'autres activités traditionnelles.

C'est la neuvième fois que je témoigne devant un comité parlementaire dans le but d'expliquer pourquoi un si grand nombre d'éléments de la Loi sur les armes à feu ne contribuent safety. Many trees have been sacrificed to fill Hansard with the long-gun registry debate, which surely begs the question: Is there anything new to say?

Would it be news to suggest that the current laws in Canada presume guilt before innocence for all gun owners? Is it news that some media outlets have been shamelessly complicit conduits for the outlandish scam perpetuated by anti-gun spin doctors?

It has taken 17 years to reverse the legislative mess that gave Canadians a gun registry that was no more than a desperate political pacifier.

Unfortunately, many Canadians took the bait and, in deference to them, they believed the police chiefs and politicians who assured them that the gun registry was an important public safety tool. Now, 17 years later, we are still waiting for a single example of the gun registry saving anyone, anywhere, any time. In fact, it has cost lives.

The pro-registry groups have never been able to oblige because the registry was never designed as an instrument to protect the population from anything. It was designed as an instrument to get John Q. Citizen off the couch and into the polls to vote. The government of the day knew it was a sham and they knew their blessed registry was a high-priced house of cards waiting for a decent breeze.

Front-line police officers have already testified that believing registry data can place them in grave danger in the field. Police chiefs enjoyed the registry because it provided them with a list of addresses where guns are located so they can someday take them away. The chiefs claim it was not about confiscation, and with every denial, their collective nose grows longer.

We have seen too many doors kicked in and too many innocent gun owners charged with a myriad of alleged infractions, some of which do not even exist in current legislation.

Like the four-year-old child that drew a gun with crayons, overreaction is rampant. Have some police forces been instructed to ensure that the punishment is the process? When charges will not stick, the innocent must shell out thousands of dollars in lawyers' fees just to have the charges dropped. The system was designed to frustrate gun owners into giving up and abandoning their beloved heritage sport. As the saying goes, "That ain't happening."

I represent the Canadian Shooting Sports Association. The CSSA has members who enjoy a day at the range, the same as some families enjoy trips to the arena, soccer pitch and swimming

qu'en apparence à la sécurité publique. Beaucoup d'arbres ont été sacrifiés pour relater dans le hansard l'interminable débat sur le registre des armes d'épaule, ce qui nous amène certainement à nous demander : y a-t-il du nouveau à ajouter?

Serait-il nouveau d'affirmer que les lois actuelles au Canada présument que tous les propriétaires d'armes à feu sont coupables jusqu'à ce qu'ils prouvent leur innocence? Est-il nouveau de déclarer que certains médias se sont faits les porte-voix éhontés de cette idée farfelue entretenue par les stratèges de la campagne contre les armes à feu?

Il a fallu 17 ans pour mettre de l'ordre dans le fouillis législatif qui a donné naissance au registre des armes à feu, qui n'était rien de plus qu'une manœuvre politique désespérée pour apaiser la population.

Malheureusement, un grand nombre de Canadiens ont mordu à l'hameçon. Il faut dire, à leur décharge, qu'ils ont cru les chefs de police et les politiciens qui leur ont garanti que le registre des armes à feu était un outil important pour assurer la sécurité publique. Aujourd'hui, 17 ans plus tard, nous attendons toujours de voir un seul exemple de situation où le registre des armes à feu aurait permis de sauver quelqu'un, quelque part dans le pays. En fait, le registre a coûté des vies.

Les groupes qui défendent le registre n'ont jamais été en mesure de fournir un seul exemple parce que le registre n'a jamais été conçu pour protéger la population de quoi que ce soit. Il visait à inciter M. Tout-le-monde à se lever de son sofa et à aller voter. Le gouvernement du jour savait qu'il s'agissait d'une fumisterie et que son précieux registre n'était qu'un château de cartes dispendieux qui s'écroulerait à la moindre brise.

Les policiers de première ligne ont déjà déclaré qu'ils croyaient que les données du registre pouvaient les exposer à un grave danger sur le terrain. Les chefs de police aimaient le registre parce qu'il leur fournissait l'adresse des personnes qui possédaient des armes afin qu'ils puissent un jour les leur retirer. Les chefs font valoir qu'il n'est pas question de confiscation, et, chaque fois qu'ils nient les faits, leur nez s'allonge encore plus.

Nous avons vu trop de portes enfoncées et trop de propriétaires d'armes innocents accusés d'une myriade d'infractions alléguées, dont certaines n'existent même pas dans la loi actuelle.

Comme dans le cas de l'enfant de quatre ans qui a dessiné une arme avec des crayons, les réactions disproportionnées sont monnaie courante. A-t-on ordonné à des forces de police de faire en sorte que le processus s'apparente à une punition? Et lorsque les accusations sont infondées, les innocents doivent débourser des milliers de dollars en frais d'avocat uniquement pour qu'on laisse tomber les accusations. Le système ne sert qu'à contrarier les propriétaires d'armes pour qu'ils finissent par délaisser leur sport traditionnel de prédilection. Comme on dit : « Ça ne se passera pas comme ca. »

Je représente la Canadian Shooting Sports Association. Les membres de la CSSA aiment passer la journée au champ de tir, comme des familles aiment aller à l'aréna, au terrain de soccer et à pool. Some of our members have cultivated their shooting skills to the point where they have captured gold for Canada at the Olympics. We are honoured today to have one such champion with us.

Shooting develops hand-eye coordination, patience and the continuation of the Canadian quest for excellence. If you doubt it, consider those who have trained themselves to squeeze the trigger between their heartbeats for ultimate accuracy. Some people say, "Okay, fine, have fun, but why should you care about taking five minutes to register your guns?" What is the big deal? Here is the big deal: The gun registry is a shopping list for computer hackers. It tells criminals where to find the guns of responsible firearms owners who have registered because they are lawful citizens. Surprise — criminals do not register their guns. Could the registry be hacked for ill-gotten gains? Apparently so. The RCMP admits that the registry has been compromised more than 300 times. Now, more and more Canadians demand the registry be consigned to the trash heap of history.

Canadian media could have something to do with that through the newspapers, television, radio and online reports. Members of the media who have taken the time to actually investigate the registry's efficiency tend to conclude it needs to be scrapped. Meanwhile, there are legions of so-called reporters and editors who have mounted concerted campaigns to preserve the registry in all its defective glory. We have hit a sad new age in Canadian journalism when certain myopic scribblers hide behind their fake non-partisanship.

In recent years, some of the country's foremost journalists pointed out in detail how the registry has failed and how it can only continue to fail. These are the writers and broadcasters who have identified the truth and reported the facts. The beat goes on. Lawful firearms owners appreciate your invitation to work together to attain legislative sanity without jeopardizing the safety of a single Canadian.

Thank you for your time this morning.

The Chair: Thank you for those comments Mr. Bernardo.

Linda Thom, as an individual: Honourable senators and distinguished witnesses, good morning. Thank you for the opportunity to appear before you today regarding the repeal of the long-gun registry. I would like to point out that the opinions I express are my own and not those of any organization or group to which I belong. My name is Linda Thom; I am a wife, mother, grandmother and real estate agent living and working in Ottawa. I have other credits to my name, but I have had the good fortune to be able to represent this country over several years in two international shooting careers during which I have won five gold,

la piscine. Certains de nos membres ont perfectionné leur adresse au tir à un point tel qu'ils ont pu remporter une médaille d'or pour le Canada aux Jeux olympiques. Nous avons d'ailleurs l'honneur aujourd'hui d'être en présence d'une championne olympique.

Le tir améliore la coordination œil-main, développe la patience et contribue à la quête d'excellence du Canada. Si vous en doutez, pensez à ceux qui se sont entraînés à appuyer sur la détente dans l'intervalle entre deux battements de cœur pour une précision maximale. Certaines personnes disent : « D'accord, amusez-vous, mais pourquoi rechignez-vous à prendre cinq minutes pour enregistrer vos armes? » Quel est le problème? Eh bien, voici le problème : le registre des armes est comme une liste d'épicerie pour les pirates informatiques. Il indique aux criminels où trouver les armes de propriétaires d'armes responsables qui ont enregistré leurs armes parce qu'ils sont des citoyens respectueux des lois. Et, surprise : les criminels n'enregistrent pas leurs armes. Le registre pourrait-il être piraté à des fins malhonnêtes? Il semble que oui. La GRC a admis que le registre avait été compromis plus de 300 fois. Ainsi, de plus en plus de Canadiens exigent que le registre soit relégué aux oubliettes.

Les médias canadiens — les journaux, la télévision, la radio et les bulletins de nouvelles en ligne — pourraient y être pour quelque chose. Les journalistes qui ont pris le temps d'enquêter sur l'efficacité du registre tendent à conclure qu'il doit être mis au rancart. Pendant ce temps-là, il y a des légions de soi-disant journalistes et rédacteurs en chef qui, de concert, ont monté des campagnes pour préserver le registre dans toute son imparfaite splendeur. Nous sommes entrés dans une triste nouvelle ère du journalisme canadien où certains gribouilleurs myopes feignent d'être impartiaux.

Au cours des dernières années, certains des plus grands journalistes du pays ont expliqué avec force détails pourquoi le registre a raté sa cible et pourquoi il ne peut que continuer d'être un échec. Ces journalistes et ces diffuseurs ont découvert la vérité et ont rapporté les faits, et ça ne s'arrête pas là. Les propriétaires d'armes respectueux des lois vous remercient d'avoir sollicité leur collaboration pour que le bon sens l'emporte et qu'on rajuste la loi sans compromettre la sécurité d'un seul Canadien.

Merci du temps que vous m'avez accordé ce matin.

Le président : Merci de vos commentaires, monsieur Bernardo.

Linda Thom, à titre personnel: Honorables sénateurs et distingués témoins, bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui au sujet de l'abolition du registre des armes d'épaule. Je tiens à préciser que les opinions que j'exprime aujourd'hui sont les miennes et pas celles d'un quelconque organisme ou un groupe auquel j'appartiens. Je m'appelle Linda Thom; je suis une épouse, une mère, une grandmère et une agente immobilière qui vit et travaille à Ottawa. Parmi les autres réalisations à mon actif, j'ai eu la chance de pouvoir représenter le Canada durant plusieurs années, et, au

four silver and two bronze medals for this marvelous country, of which the best known is the Olympic gold medal that I won in 1984.

The long-gun registry is a huge failure. It has only half of the legally owned long guns in Canada in the registry but has none of the illegally owned ones. Police do not rely on the registry, as you have heard from Senator White himself, and as I have heard over the years on various committees from various chiefs of police up and down the country.

The long-gun registry cannot prevent crime. Why? It cannot predict criminal behaviour or insane behaviour. It is only useful after the fact, and in that case very little use because very few guns used in crime have been in the registry. In fact, no homicides have ever been solved through the use of the registry. To prevent violent crime you must tackle social ills: bullying, harassment, low self-esteem, loss of jobs or unavailability of jobs and all sorts of other social ills. We have been told that over and again by social scientists and researchers.

The shooting sports, including hunting, are among the safest sports in Canada. Take a look at our insurance rates; they very low, in fact I think the lowest that you can get. In all the time I have been driving, which is since the age of 16, I can recall only one injury in a civilian range in Canada.

Now, what happens when we abolish the registry? Canada will continue to have a lot of important safeguards in place: licences, police checks, mandatory waiting periods, references, attending required courses on the case of the applicant, and passing both written and practical tests. The reason these are put there, especially the written and practical test, is because we have proven through hunter safety courses for many years that it is one of the big strengths in how you prevent deaths and injuries in the hunting field. It has worked extraordinarily well.

We have gun dealers' records, which they must keep. We have safe storage and transportation requirements. We have restricted and prohibited gun registries. We have gun club safety courses, requirements and supervision. We have a wonderful club at the RA Centre. If you would like to, we would be honoured to have any of you come down and see the rigours with which we put our members through courses and through routines whenever they come to shoot.

We have the hunting licences, as I already mentioned, and hunter safety courses. We still have the Criminal Code, which is about this thick. We have enforcement of that code by police, cours de ma carrière internationale dans le domaine du tir de compétition — qui s'est déroulée en deux temps —, j'ai gagné cinq médailles d'or, quatre d'argent et deux de bronze pour notre merveilleux pays. Celle dont on se souviendra surtout, c'est la médaille d'or olympique que j'ai remportée en 1984.

Le registre des armes d'épaule est un échec lamentable. Seule la moitié des armes d'épaule acquises de façon licite sont consignées dans le registre, et aucune arme obtenue illégalement n'y figure. La police ne se fie pas au registre; le sénateur White l'a lui-même mentionné, et, au fil des années, divers chefs de police de partout au pays qui ont témoigné devant des comités ont abondé dans le même sens.

Le registre des armes d'épaule ne peut pas prévenir le crime. Pourquoi? Il ne peut prédire les comportements criminels ou déséquilibrés. Il n'est utile qu'une fois le fait accompli, de sorte que son utilité est très limitée, car très peu d'armes utilisées pour commettre un crime sont enregistrées. De fait, aucun homicide n'a déjà été résolu à l'aide du registre. Pour prévenir les crimes violents, on doit s'attaquer aux problèmes sociaux : l'intimidation, le harcèlement, le manque d'estime de soi, la perte ou l'absence d'emplois et toutes sortes d'autres maux sociaux. C'est ce que nous répètent encore et encore les chercheurs en sciences sociales.

Les sports de tir, comme la chasse, sont parmi les plus sécuritaires au Canada. À preuve, il suffit de regarder les primes extrêmement modiques que nous devons verser aux sociétés d'assurance; je crois d'ailleurs qu'elles ne pourraient pas être plus basses. J'ai obtenu mon permis de conduire à l'âge de 16 ans, et, au cours de toutes les années depuis, il n'y a eu, à ma connaissance, qu'une seule personne blessée dans un champ de tir pour civils au Canada.

Qu'arrivera-t-il si nous abolissons le registre? Le Canada pourra continuer de compter sur les nombreux autres mécanismes de protection déjà en place : les permis, les contrôles policiers, les périodes d'attente obligatoires, les références et l'obligation pour le demandeur de suivre des cours et de passer des examens théoriques et pratiques. Ces mécanismes existent — particulièrement dans le cas des examens théoriques et pratiques — parce que nous avons prouvé depuis de nombreuses années que les cours sur la sécurité à la chasse constituent l'un des principaux moyens de prévenir les décès et les blessures chez les chasseurs. Nous obtenons d'excellents résultats.

Les vendeurs d'armes doivent conserver des registres. Il y a les exigences relatives à l'entreposage et au transport sécuritaires des armes. On tient des registres des armes prohibées et à autorisation restreinte. Les clubs de tir offrent des cours sur la sécurité, imposent des exigences et exercent une surveillance. Il y a un club extraordinaire au Centre RA. Si vous le voulez, nous serions honorés que vous veniez faire un tour; vous verrez que nos membres doivent suivre rigoureusement des cours et des procédures chaque fois qu'ils viennent s'exercer au tir.

Il y a aussi les permis de chasse, comme je l'ai déjà mentionné, et les cours sur la sécurité à la chasse. N'oublions pas le Code criminel, qui est bien volumineux. La police, les agents frontaliers border guards and game wardens. In fact, public safety will be enhanced by abolishing the long-gun registry, as counterintuitive as that may sound, because we will be returning more police to active duty who now shuffle registry paper. We will save a lot of money from the long-gun registry to hire more police to beef up anti-smuggling squads and do other regular police work. In fact, regarding the smuggling squads, 70 to 90 per cent of illegal firearms are smuggled into Canada from the United States.

Please free millions of responsible and law-abiding Canadians from being treated worse than criminals by abolishing this registry. Thank you.

Greg Farrant, Manager, Government Affairs and Policy, Ontario Federation of Anglers and Hunters: Good morning honourable senators, fellow panelists. On behalf of the Ontario Federation of Anglers and Hunters, one of the oldest and largest non-profit conservation organizations in Canada, our 100,000 members and 675 member clubs thank you very much for providing us with an opportunity to appear before you today to comment on Bill C-19.

Over the last few decades, firearms ownership in Canada has become an emotive and polarizing issue. During that time, the lines have often been blurred between legitimate firearms ownership and wider societal problems. All too often firearms ownership has been blamed for a variety of societal ills and may have diverted attention away from the real causes of violence. As a result, firearms ownership by legal, law-abiding, responsible individuals has been surrounded by misinformation and frequently viewed with suspicion. We strongly support the fact that the government has demonstrated leadership on this issue and fulfilled its long-standing commitment to abolish the long-gun registry for non-restrictive rifles and shotguns. I make the distinction about the type of firearms the bill impacts to reemphasize the fact that the government is not gutting the registration of firearms, despite claims to the contrary.

As a conservation-based organization, the OFAH bases all our fish and wildlife programs on the best available science. Science relies on fact. In the case of the long-gun registry, there is a glaring absence of fact-based evidence to support its existence. Suggestions that gun crime in Canada has declined since the introduction of the registry ignore the fact that that decline began two decades before the registry was created.

Sometimes the facts make people nervous. To those who oppose firearms ownership, the facts are uncomfortable because they expose the degree of misinformation that is often used by gun prohibitionists who advance their argument. Rosemary Gartner

et les gardes-chasse veillent à l'application du code. En fait, aussi étrange que cela puisse paraître, l'abolition du registre des armes d'épaule contribuera à améliorer la sécurité publique, car, ainsi, davantage de policiers actuellement occupés à remplir la paperasserie du registre retourneront sur le terrain. L'abolition du registre nous permettra d'économiser beaucoup d'argent qui pourra servir à embaucher plus de policiers pour renforcer les escouades de lutte contre la contrebande et pour effectuer d'autres fonctions policières habituelles. D'ailleurs — en ce qui concerne les escouades qui luttent contre la contrebande —, de 70 à 90 p. 100 des armes à feu illégales qui entrent clandestinement au Canada arrivent des États-Unis.

Je vous demande d'abolir le registre pour qu'on cesse de traiter des millions de Canadiens responsables et respectueux des lois comme s'ils étaient pires que des criminels. Merci.

Greg Farrant, directeur, Affaires gouvernementales et politiques publiques, Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario: Bonjour à vous, honorables sénateurs, et bonjour aux autres témoins. Les quelque 100 000 membres et les 675 clubs qui font partie de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario — l'un des plus anciens et les plus importants organismes sans but lucratif voué à la conservation au Canada — vous remercient beaucoup de leur donner l'occasion de vous parler aujourd'hui du projet de loi C-19.

Au cours des dernières décennies, la possession d'armes à feu est devenue une question chargée d'émotions qui divise les Canadiens. En effet, durant cette période, il a souvent été difficile de tracer une ligne entre la possession légale d'armes à feu et les grands problèmes sociaux. On a trop souvent accusé les armes à feu d'être à l'origine de divers maux sociaux, et cela a pu détourner l'attention des causes réelles de la violence. Par conséquent, la possession légale d'armes par des citovens responsables et respectueux des lois fait les frais de la désinformation et éveille souvent des soupçons. Nous nous réjouissons du fait que le gouvernement a fait preuve de leadership dans ce dossier et a honoré sa promesse de longue date d'éliminer l'obligation d'enregistrer les armes sans restriction et les fusils de chasse. Je précise le type d'armes à feu visé par le projet de loi, car je veux faire ressortir le fait que le gouvernement n'est pas en train d'abolir l'enregistrement de tous les types d'armes, contrairement à ce que certains peuvent affirmer.

En tant qu'organisme voué à la conservation, la FPCO s'appuie sur les meilleures données scientifiques possible pour élaborer ses programmes relatifs aux poissons et à la faune. La science est fondée sur des faits. Dans le cas du registre des armes d'épaule, les données probantes servant à justifier son existence brillent par leur absence. L'idée selon laquelle le nombre de crimes commis avec des armes à feu a décliné depuis l'introduction du registre néglige totalement le fait que ce déclin s'est amorcé il y a 20 ans, soit bien avant la création du registre.

Parfois, les faits rendent les gens nerveux. Ils provoquent un malaise chez les gens qui s'opposent à la possession d'armes à feu parce qu'ils mettent au jour toutes les manœuvres de désinformation qu'utilisent souvent les partisans de l'interdiction des armes à feu

of the University the Toronto has commented that experts have difficulties in accounting for the reasons behind the decrease in gun crime in Canada. Dr. Ron Melchers, professor of criminology at the University of Ottawa, stated last fall that the decline cannot be attributed to Canada's gun registry. This conclusion is supported by studies undertaken by experts at the International Coalition for Women in Shooting and Hunting in Australia, who have published a long list of papers demonstrating the lack of correlation between the introduction of firearms legislation, most notably a gun registry, and falling rates of firearms accidents, homicides and suicides. They, too, have concluded there is no publicly available evidence to indicate that a firearms registry and a long-gun registry in particular have prevented any criminal acts.

Public support in Canada for the registry has eroded. Since the introduction of Bill C-19, registry supporters have on various occasions suggested that the long-gun portion of the system and losing it will result in the delisting of various dangerous guns and sniper rifles, that solving gun crimes will end because police will have no more tools at their disposal and, finally, that this is a partisan political plot to undermine a program created by a former government.

In actuality, the facts suggest nothing of the sort. The bill has nothing to do with delisting anything. The other components of Bill C-68 will remain in place, including licensing, screening, background checks, firearms training, safe storage and transportation and registries for restricted and prohibited long guns. Police like Bracebridge OPP Inspector Ed Medved have stated that losing the registry will not shut us down by any means. Lastly, when the registry was created, it was challenged in the courts by five provinces, including New Brunswick, Newfoundland and Labrador and Nova Scotia, all of which had Liberal governments at the time, undermining the partisan argument.

Case studies published by the International Coalition for Women in Shooting and Hunting have noted similarities between Australia, New Zealand and Canada. In New Zealand, they disbanded their long-gun registry in the 1980s and, lo and behold, the sky did not fall. They decided that those who are willing to undergo a licensing process that includes screening and background checks are not likely to be the people that police have to be monitoring. In Australia, their registry was introduced in 1996, and anti-gun lobbyists claim to this day that it was responsible for the decline in gun crimes and, in particular, homicide, suicides and firearms accidents. This ignores the fact

pour promouvoir leurs arguments. Rosemary Gartner, de l'Université de Toronto, a déclaré que les experts ont du mal à s'expliquer la baisse du nombre de crimes par arme à feu au Canada. Ron Melchers, qui est professeur de criminologie à l'Université d'Ottawa, a soutenu l'automne dernier que cette baisse ne pouvait pas être attribuée à la création du registre des armes à feu. Cette conclusion est appuyée par des études réalisées par des experts de l'International Coalition for Women in Shooting and Hunting de l'Australie, qui ont publié une longue liste d'ouvrages démontrant l'absence d'une corrélation entre l'introduction d'une loi sur les armes à feu — notamment une loi prévoyant la mise en place d'un registre des armes à feu — et la diminution des taux d'accidents, d'homicides et de suicides par arme à feu. Ces experts ont eux aussi conclu qu'il n'existe aucune donnée probante accessible au public qui donne à penser qu'un registre des armes à feu, et plus particulièrement un registre des armes d'épaule, permet de prévenir quelque acte criminel que ce soit.

Le registre ne récolte plus autant l'appui de la population canadienne. Depuis l'introduction du projet de loi C-19, les partisans du registre ont laissé entendre à diverses occasions que le fait d'éliminer l'obligation d'enregistrer les armes d'épaule donnera lieu à la déclassification de différents types d'armes dangereuses et de fusils de tireur d'élite, que les policiers ne pourront plus résoudre les crimes commis au moyen d'armes à feu parce qu'ils n'auront plus les outils nécessaires à leur disposition et, enfin, que toute cette affaire est un complot politique visant à torpiller un programme créé par un gouvernement antérieur.

En réalité, les faits n'indiquent rien de la sorte. Le projet de loi ne vise aucunement à déclassifier quoi que ce soit. Les autres dispositions du projet de loi C-68 seront maintenues, y compris celles qui se rapportent aux permis, à la vérification de l'admissibilité, à la vérification des antécédents, aux cours sur le maniement des armes à feu, à l'entreposage et au transport sécuritaires ainsi qu'à l'enregistrement des armes d'épaule prohibées et à autorisation restreinte. Des policiers — comme l'inspecteur Ed Medved, du poste de la Police provinciale de l'Ontario situé à Bracebridge — ont déclaré que l'abolition du registre ne nous empêchera aucunement de sévir. Enfin, lorsque le registre a été créé, cinq provinces, dont le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, l'ont contesté devant les tribunaux; pourtant, à l'époque, chacune avait à sa tête un gouvernement libéral, ce qui invalide la théorie du complot politique.

Les études de cas publiées par l'International Coalition for Women in Shooting and Hunting ont révélé qu'il y avait une similarité entre la situation en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Canada. La Nouvelle-Zélande a aboli son registre des armes d'épaule dans les années 1980, et le ciel ne lui est pas tombé sur la tête. Le gouvernement néo-zélandais a conclu que les personnes qui étaient disposées à suivre le processus d'obtention d'un permis et, par le fait même, à se soumettre à une vérification de l'admissibilité et des antécédents n'étaient probablement pas celles qui devaient être surveillées par la police. En Australie, le registre a été introduit en 1996, et les gens qui font campagne contre les armes à feu

that, like in Canada and New Zealand, those rates had been falling for a decade prior to the legislation's being introduced, and, in the case of Australia in particular, coincided with the concurrent introduction of a national suicide prevention strategy. According to the Public Health Association of Australia, they concluded that the 1996 long-gun registry was not a cost-effective intervention for the prevention of suicide.

A long list of studies by Samara McPhedran and Jeanine Baker in Australia have concluded there is no publicly available evidence to indicate that firearms registration has prevented any criminal acts. This was echoed in Canada by the report of the former Auditor General, who noted that the Canadian Firearms Centre was either unable or unwilling to provide fact-based evidence to demonstrate how the long-gun registry had delivered on its promise that it would enhance public safety and save lives.

The symbolism of tough gun laws is well and good, but symbolism has not translated into saving lives. Ineffective legislation can and should be changed, and we urge you to support Bill C-19 unamended. Thank you.

The Chair: Thank you. We will now turn to questions from committee members, beginning with our deputy chair.

Senator Fraser: Good morning. For the record, I believe you are all members of the minister's firearms advisory committee.

If I could begin with you, Mr. Bernardo, based on some things you said in the past, I would like to ask what your views are on gun control in general. In particular, do you believe that we should retain a system of licensing for gun owners, and do you believe that handguns should continue to be controlled in this country?

Mr. Bernardo: Obviously I believe that all firearms should continue to be controlled. However, I do not believe nor does our association believe in silly gun control. We believe that laws that pertain to the regulation of firearms should be sensible and cost-effective and should actually work.

In terms of your other questions, we believe that the current licensing system is flawed. We do agree that there should be some forms of checks and balances. I think that all Canadians would agree on that. Certainly understand that we represent sports shooters here, not the criminal element. We are families. We are husband, wives and children, and we want to have safety on our

continuent de faire valoir que cette mesure est responsable de la réduction du nombre de crimes commis au moyen d'armes à feu et, plus particulièrement, des homicides, des suicides et des accidents par arme à feu. Cette affirmation ne tient pas compte du fait que, comme au Canada et en Nouvelle-Zélande, les taux à cet égard avaient commencé à diminuer 10 ans avant l'introduction de la loi; d'ailleurs, dans le cas de l'Australie, cette baisse a coïncidé avec l'adoption d'une stratégie nationale de prévention du suicide. Selon la Public Health Association de l'Australie, le registre des armes d'épaule introduit en 1996 ne représentait pas une intervention efficiente pour prévenir le suicide.

Par ailleurs, en Australie, Samara McPhedran et Jeanine Baker ont conclu dans de nombreuses études qu'il n'y avait aucune donnée probante accessible au public qui indiquait que l'enregistrement des armes à feu avait permis de prévenir un type ou un autre d'actes criminels. On a eu le même son de cloche au Canada, dans un rapport de la vérificatrice générale précédente, qui avait fait remarquer que le Centre des armes à feu Canada ne pouvait ni ne voulait fournir des données vérifiables démontrant que le registre des armes d'épaule avait produit les effets escomptés, c'est-à-dire améliorer la sécurité publique et sauver des vies.

L'idée de mettre en place des lois strictes sur les armes à feu est excellente en théorie, mais, dans la pratique, cela ne permet pas de sauver des vies. Toute loi inefficace doit et devrait être modifiée, et nous vous demandons instamment d'appuyer le projet de loi C-19 sans amendement. Merci.

Le président : Merci. Les membres du comité, à commencer par la vice-présidente, vont maintenant poser leurs questions.

Le sénateur Fraser: Bonjour. Je veux d'abord signaler que vous êtes tous, si je ne m'abuse, membres du Comité consultatif sur les armes à feu.

Je voudrais commencer par vous, monsieur Bernardo. À la lumière de certaines choses que vous avez dites par le passé, j'aimerais savoir quel est votre point de vue sur le contrôle des armes à feu en général. Plus particulièrement, croyez-vous que nous devrions conserver un système de délivrance de permis aux propriétaires d'armes, et croyez-vous que les armes de poing devraient continuer d'être réglementées au pays?

M. Bernardo: Je crois évidemment que toutes les armes à feu devraient continuer d'être réglementées. Toutefois, à l'instar de tous les membres de notre association, je n'approuve pas les mesures de contrôle absurdes. Nous croyons que les lois sur le contrôle des armes à feu devraient être sensées et efficientes et qu'elles devraient vraiment fonctionner.

Pour ce qui est de vos autres questions, nous estimons que le système actuel de délivrance des permis comporte des lacunes. Nous sommes d'accord pour dire qu'il doit y avoir certains freins et contrepoids. Je crois que tous les Canadiens seraient de cet avis. Il faut comprendre que nous représentons les tireurs sportifs, pas les criminels. Nos membres ont des familles. Nous sommes le

streets too. We just believe that the current system that regulates this has proven to be ineffective, not cost-effective, and needs considerable improvement.

Senator Fraser: What would you do to improve the licensing system?

Mr. Bernardo: If I may be bold, our discussions here on Bill C-19 would be regarding the current state of the firearms registry as opposed to licence. I do not mind answering the question. It is just that precious minutes tick by.

In terms of the licensing system, I believe that, first of all, we have two separate licensing systems that do exactly the same thing, and that is completely not cost-effective. It is redundant and does not solve any particular social issue, because there is not one there to solve. There is also a myriad of exceptional permits that you need to have to move firearms, depending on the type, from Point A to Point B. There are also a number of other flaws in the system that I think need to be addressed.

Senator Fraser: As you say, the minutes tick by. It would be very interesting to pursue that, but I would like to put another point to Ms. Thom. Congratulations on the Cordon Bleu. I envy you that.

You said in your presentation when you were speaking that the long-gun registry contains as few as half of the rifles and shotguns in Canada, and your written brief says that the registry may contain as few as half. Either way, what is your source for that, and have you any idea how much of the gap is due to the amnesty that has been in effect for some years now?

Ms. Thom: Thank you for the questions. In fact, the United Nations has estimated that only half of the long guns, and I did not say "may" in my presentation, so I apologize. It was semantics, as I was reading from points. Nevertheless, let us say half, because that is, in fact, what the UN has said.

Senator Fraser: Do you know what they based it on?

Ms. Thom: Yes, import and exportation of firearms, records of import to this country and export from the United States and other countries.

Senator Fraser: We have heard interesting testimony on the imports of firearms. What about the amnesty?

Ms. Thom: The import records are there.

The amnesty has been very helpful to prevent all gun owners from becoming criminals under the way the legislation is written, so that has been very helpful. I think that some people have in fact mari, l'épouse ou l'enfant de quelqu'un, et nous voulons aussi que nos rues soient sûres. Nous croyons simplement que le système de réglementation actuel s'est révélé inefficace et coûteux et qu'il doit être amélioré considérablement.

Le sénateur Fraser : Selon vous, que devrait-on faire pour améliorer le système de délivrance des permis?

M. Bernardo : Si je peux me permettre, je vous ferai remarquer que les discussions que nous menons sur le projet de loi C-19 devraient porter sur le registre des armes à feu plutôt que sur la délivrance des permis. Je veux bien répondre à la question, seulement nous perdons du temps précieux.

En ce qui a trait au système des permis, je crois que, premièrement, il y a deux processus distincts qui font exactement la même chose, et cela n'est tout simplement pas rentable. L'un des deux est superflu, et le système ne permet pas de résoudre quelque problème social que ce soit, car il n'y en a pas à résoudre. Il y a aussi une multitude de permis spéciaux qu'il faut se procurer pour déplacer des armes à feu — selon le type — du point A au point B. Le système comporte aussi un certain nombre d'autres lacunes qu'il faudrait combler.

Le sénateur Fraser: Comme vous l'avez dit, notre temps est précieux. Ce serait très intéressant de poursuivre sur ce sujet, mais j'aimerais aborder un autre point avec Mme Thom. Félicitations pour votre diplôme du Cordon Bleu. Je vous envie.

Dans votre exposé, vous avez dit que seule la moitié des carabines et des fusils de chasse au Canada étaient enregistrés, et, dans votre mémoire, vous mentionnez que le registre ne contient peut-être qu'à peine la moitié de ces types d'armes. Dans l'un ou l'autre des cas, quelle est la source de votre information? Savezvous dans quelle mesure l'écart est attribuable à l'amnistie qui a été décrétée il y a maintenant quelques années?

Mme Thom: Merci de vos questions. En fait, selon l'estimation des Nations Unies, seule la moitié des armes d'épaule seraient enregistrées, et je n'ai pas mentionné « peut-être » dans mon exposé, alors veuillez m'excuser. Je me suis trompée parce que je lisais mes notes. Quoi qu'il en soit, disons la moitié, parce que c'est effectivement ce qu'ont dit les Nations Unies.

Le sénateur Fraser: Savez-vous quelle est leur source d'information?

Mme Thom : Oui, les données relatives aux importations et exportations d'armes à feu, les relevés des importations du pays qui proviennent des États-Unis et d'autres pays.

Le sénateur Fraser: Nous avons entendu des témoignages intéressants sur l'importation des armes à feu. Qu'en est-il de l'amnistie?

Mme Thom: Les relevés d'importations sont là.

L'amnistie a grandement contribué à faire en sorte qu'aucun propriétaire d'armes à feu ne soit considéré comme un criminel en raison du libellé de la loi, alors l'amnistie a été très utile. Je crois believed that the amnesty forgives them from renewing their licensing, so there is confusion out there. I do not think that people are deliberately not renewing their licences.

Initially, why did those other half not register their guns? They are afraid that the intention of the government at the time was to slowly increase the number of restricted and prohibited firearms and put them into those categories and seize and confiscate their firearms. They did not want to lose them. I have informally heard a lot of comments by gun owners out there in the country that they are very much afraid. They are afraid of being visited by the police. For example, the way the legislation is written, if a neighbour of mine decided that, for some reason or other, they did not like me and they really wanted to be malicious, all they would have to do is call the police and say, "Linda Thom threatened me." The next thing I know, I would have a SWAT team on the doorstep because I own firearms.

Senator Fraser: No, because a threat was alleged.

Ms. Thom: A threat was alleged; that is right. However, there would not be a knock on the door or any other reasonable check. I would be descended upon by a SWAT team, who commonly throw in flash grenades and employ other means. They throw people to the floor and bind them up. Sometimes worse injuries are incurred. Sometimes people have heart attacks because they have been attacked. Whether it was a legitimate or not a legitimate complaint, my whole point is that if they have an illegitimate complaint, a nuisance complaint, they can come down on me with undue force. Without a warrant, they can simply burst into my home. A policeman can come without warning and insist on inspecting my home and my firearms without any advance notice. A lot of people, yes, they are afraid.

Senator Fraser: I take with absolute faith your statement that a lot of people are afraid. That does not necessarily mean the fear is justified, I would observe. I would also observe that a continuing thread of debate in the Senate has to do with the powers given to inspectors of all kinds. Food and safety inspectors — all kinds of people — have, in law, the power to invade your home or your factory, or whatever, without warrants. That is a continuing concern. However, in the case of a threat, I think perhaps the debate might be a little more nuanced than otherwise. I thank you very much.

The Chair: Colleagues, I know you are aware that we have another panel scheduled for 10:30 and that we will keep the schedule. If you could keep that in mind with the length of your questions and with responses, we certainly want to hear everything you have to say. Make sure you get the points across that you think are important, but if you could do that as concisely as possible, we would appreciate it.

que certaines personnes ont cru à tort que l'amnistie les dispensait de renouveler leur permis, donc il y a eu de la confusion. Je ne crois pas que les gens s'abstiennent délibérément de renouveler leurs permis.

Pourquoi l'autre moitié a-t-elle décidé au début de ne pas enregistrer son arme? Ces gens craignaient à l'époque que le gouvernement cherche à augmenter progressivement le nombre d'armes à feu prohibées et à autorisation restreinte pour ensuite saisir et confisquer les armes qui entrent dans ces catégories. Ils ne voulaient pas les perdre. J'ai entendu beaucoup de propriétaires d'armes à feu dire qu'ils ont très peur. Ils ont peur de recevoir la visite de la police. Par exemple, selon le libellé de la loi, si l'un de mes voisins décide, pour une raison ou une autre, qu'il ne m'aime pas et qu'il a des intentions malveillantes, il lui suffit d'appeler la police et de dire : « Linda Thom m'a fait des menaces. » Puis, en un rien de temps, une équipe d'intervention tactique arriverait chez moi parce que je possède des armes à feu.

Le sénateur Fraser : Non, parce qu'il s'agissait d'allégations de menaces.

Mme Thom: Des allégations de menaces, c'est exact. Toutefois, la police ne cognerait pas à ma porte ni ne procéderait à toute autre forme de vérification raisonnable. Je ferais l'objet d'une descente par une équipe d'intervention tactique, qui, généralement, lance des grenades aveuglantes et emploie d'autres moyens. Les policiers plaquent les gens au sol et leur passent les menottes. Parfois, des gens subissent des blessures graves. Il arrive qu'ils aient un infarctus parce qu'on les a attaqués. Que la plainte soit légitime ou non. Ce que je veux dire, c'est que, s'il s'agit d'une plainte infondée, d'une plainte malveillante, alors les policiers pourraient recourir à une force abusive contre moi. Ils pourraient s'introduire sans mandat dans ma maison. Un policier peut arriver sans avertissement et décider d'inspecter ma maison et mes armes à feu sans préavis. Beaucoup de gens ont peur, en effet

Le sénateur Fraser: Je vous crois sur parole lorsque vous dites que beaucoup de gens ont peur. Toutefois, je ferais remarquer que cette peur n'est pas nécessairement justifiée. Je tiens également à préciser que la question des pouvoirs accordés aux inspecteurs — quels qu'ils soient — revient continuellement à l'ordre du jour dans les débats au Sénat. La loi autorise les inspecteurs des aliments et de la sécurité — tous les types d'inspecteurs — à entrer dans votre maison ou dans votre usine, ou quoi que ce soit d'autre, sans mandat. C'est une préoccupation constante. Toutefois, dans le cas d'une menace, je crois que le débat serait un peu plus nuancé qu'autrement. Je vous remercie beaucoup.

Le président: Chers collègues, je sais que vous êtes au courant que nous accueillons un autre groupe de témoins à 10 h 30 et que nous respecterons cet horaire. Je vous invite donc à garder cela à l'esprit lorsque vous posez vos questions et obtenez vos réponses, car nous voulons certes entendre tout ce que les témoins ont à dire. Veillez à aborder les points que vous jugez importants, mais, si vous pouviez le faire le plus brièvement possible, nous vous en serions très reconnaissants.

Senator Lang: Welcome this morning. I want to pursue Ms. Thom's last comments in respect to the question of the legislation and how it has affected people across this country.

I want to reiterate for my colleague Senator Fraser that there is a threat out there every day, whether you like it or not, in respect to this legislation and how they enforce that legislation, if called upon.

I want to go back to Ms. Thom's comments in the other place, when she said:

Nevertheless, I'm accorded fewer legal rights than a criminal. Measures enacted by Bill C-68 allow police to enter my home at any time without a search warrant because I own registered firearms, yet the same police must have a search warrant to enter the home of a criminal. I'm not arguing that criminals should not have this right, they should. I'm arguing that this right should be restored to me and all Canadian firearms owners.

Would you and perhaps any of the other witnesses like to comment further on that statement? I think it is very important for the record that people across this country understand that the rights of gun owners have been infringed upon, strictly based on a phone call, as Ms. Thom outlined. That is very real, and these are criminal charges.

Could you comment further on that?

Ms. Thom: Thank you very much for the opportunity. Yes, in fact there have been a lot of documented cases where people's rights definitely had been infringed upon. There was a case where someone was putting a club on the wheel of their vehicle. Someone saw this and thought that it was a gun and called the police. All kinds of really horrible circumstances occurred, also witnessed by children and other neighbours. A person's job, simply because of the innuendo and the gossip and so forth that surrounds all of these things, can be affected. There was a case recently, which Mr. Bernardo mentioned, where a child in school, a four- or five-year-old child, did a drawing. In that drawing, a gun appeared and the father was jumped on by the police simply because the child in that school had drawn a firearm and presumably the father holding the firearm.

I will defer to Mr. Bernardo and Mr. Farrant to give other examples, but there have been many examples. There have also been examples of traps being laid against people who own a lot of firearms — all legal, all registered, all extremely well documented and well stored, the whole thing — to ensnare them so the police can go in and take all of their firearms and make a big story out of it.

Le sénateur Lang: Bonjour et bienvenue. Je voudrais revenir sur le dernier commentaire de Mme Thom, qui se rapportait à la loi et à ses effets sur la population canadienne.

Je tiens à répéter à l'intention de ma collègue, le sénateur Fraser, qu'il y a bel et bien une menace qui plane chaque jour sur les gens, que vous le vouliez ou non, à cause de cette loi et de la façon dont elle est appliquée le cas échéant.

Je voudrais revenir sur certaines choses que mentionne Mme Thom dans son mémoire. Elle dit entre autres ce qui suit :

Néanmoins, on m'accorde moins de droits qu'à un criminel. Les mesures prévues par le projet de loi C-68 permettent à la police d'entrer chez moi à tout moment sans mandat de perquisition sous prétexte que je suis propriétaire d'armes à feu enregistrées, alors que cette même police doit être munie d'un tel mandat pour pouvoir entrer chez un criminel. Je ne suis pas en train de dire que les criminels ne devraient pas avoir ce droit — ils le devraient. Ce que j'avance, c'est que ce droit doit être rétabli pour moi et pour tous les autres Canadiens qui possèdent des armes à feu.

Voudriez-vous — vous ou peut-être un autre témoin — faire des commentaires au sujet de cette affirmation? Je crois qu'il est très important que les gens sachent que, dans le pays, on porte atteinte aux droits des propriétaires d'armes à feu, et ce, sur la foi d'un simple coup de téléphone, comme l'a précisé Mme Thom. Cette situation est très réelle, et des accusations criminelles peuvent être portées contre eux.

Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Mme Thom: Je vous remercie beaucoup de me donner cette occasion. Oui, il y a beaucoup de cas documentés où les droits de propriétaires d'armes à feu ont clairement été lésés. Par exemple, quelqu'un a vu une personne en train d'installer une barre antivol sur le volant de son véhicule et a cru qu'il s'agissait d'une arme à feu et a donc téléphoné à la police. Il y a eu toutes sortes d'histoires vraiment horribles dont des enfants et d'autres voisins ont été témoins. Simplement à cause des insinuations et des commérages qui circulent à propos de toutes ces choses, une personne peut risquer de perdre son emploi. Il y a eu un cas récemment — et M. Bernado en a parlé — où un enfant à l'école, un enfant de quatre ou de cinq ans, a fait un dessin. Il y avait un fusil dans ce dessin, et le père de l'enfant s'est fait houspiller par la police simplement parce que l'enfant avait apparemment dessiné à l'école le père en train de tenir une arme à feu.

Je vais laisser à MM. Bernardo et Farrant le soin de fournir d'autres exemples, mais il y a eu un grand nombre de cas semblables. Il y a eu aussi des cas où des pièges ont été tendus à des personnes qui possèdent beaucoup d'armes à feu — qui sont toutes détenues légalement, toutes enregistrées, toutes extrêmement bien fichées et bien entreposées — pour que la police puisse arriver chez elles, saisir toutes les armes à feu et en faire toute une histoire.

The Chair: Ms. Thom, you obviously believe what you are saying, but we should try to avoid these general kinds of situations.

Ms. Thom: I am sorry.

The Chair: As much as we can, we must stick to facts. We would appreciate that.

Mr. Bernardo: If I may add to this, our association has a legal fund for our members. We can provide up to \$5,000 in legal assistance for any one of our members that our board adjudicates was unjustly charged with firearms events. In the last 10 years, we have gone through \$875,000. That is \$1,000, \$2,000, \$3,000 at a time. It is rampant. It is everywhere. It is going on every day. Not a week goes by that I do not get a phone call in my office about this. It is rampant.

Senator Lang: That is interesting information. It certainly does substantiate the observations that were made in testimony here the other day in respect of the number of court cases that are going forward and the question of whether or not the registry itself has any validity in a courtroom. Perhaps you want to comment on that.

Mr. Bernardo: There have been many times when judges have thrown registry information out because it is so breathtakingly inaccurate. Currently, there are 3,000 Lee-Enfield rifles registered in the registry with the serial number 2.222 because it is not a serial number but a proof mark. People did not know how to enter that information. They have gone back and, more than once, they have had to redo all the serial number information. Now any firearm that is transferred has to be re-verified. You have to confirm that all the data you are transferring is actually correct because the registry information is incredibly inaccurate.

Senator Lang: I want to follow up on the licensing requirements and perhaps your observations in respect to what is required of an individual who applies for a long-gun firearm licence and the fact that not only does he or she have to apply, but they have to go through a rigid exam and get 80 per cent on that exam in order to be qualified. There are references required when you go through that exercise, so the community has to comment. Your spouse has to agree to that licence.

Do you have any comments about that aspect of what is required and remains to be required and whether that meets the test from the point of view of trying to do the best we can to ensure that those who should not have long-gun firearms do not get them at the outset? There is no point in having the registry at that point. Could you provide comments on that?

Mr. Bernardo: Some of the licence application information that is taken down is quite useful, I am sure. However, there are things like having to list your conjugal partners for the last two years.

Le président : Madame Thom, vous êtes certes convaincue de ce que vous dites, mais nous devrions essayer d'éviter de parler de ce genre d'anecdotes.

Mme Thom: Je suis désolée.

Le président : Autant que possible, nous devons nous en tenir aux faits. Nous apprécierions cela.

M. Bernardo: Si je peux me permettre d'ajouter quelque chose, notre association met un fonds de recours juridique à la disposition de ses membres. Nous pouvons offrir à l'un ou l'autre de nos membres une aide juridique pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ si notre conseil conclut qu'il a été injustement accusé d'un incident lié aux armes à feu. Au cours des 10 dernières années, nous avons consenti quelque 875 000 \$, à raison de montants de 1 000, 2 000 ou 3 000 \$ à la fois. Le problème est endémique. Il est partout. Des incidents se produisent chaque jour. Il ne se passe pas une semaine sans que je ne reçoive un appel à mon bureau à ce sujet. C'est endémique.

Le sénateur Lang: Cette information est intéressante. Elle permet certainement de corroborer les observations qui ont été faites par des témoins l'autre jour en ce qui concerne le nombre de procédures judiciaires qui sont en cours et la question de savoir si le registre constitue ou non un élément valide devant les tribunaux. Vous pourriez peut-être glisser quelques mots à ce sujet.

M. Bernardo: À de nombreuses reprises, des juges n'ont pas admis l'information tirée du registre parce qu'elle est d'une inexactitude stupéfiante. Actuellement, il y a 3 000 fusils Lee-Enfield inscrits au registre dont le numéro de série est 2.222, mais ce numéro correspond en fait au poinçon d'homologation. Les gens ignoraient comment entrer cette information. Ils ont dû, plus d'une fois, recommencer à entrer le numéro de série. Toute arme à feu qui est cédée doit être revérifiée. Il faut confirmer que toutes les données qui sont transférées sont exactes parce que l'information du registre est incroyablement inexacte.

Le sénateur Lang: Je voudrais revenir sur les exigences liées à l'obtention d'un permis et peut-être entendre vos observations concernant les conditions que doit respecter une personne qui demande un permis d'arme d'épaule et le fait qu'elle doit non seulement demander un permis, mais aussi passer un examen exigeant et obtenir une note d'au moins 80 p. 100 pour remplir les conditions liées à la demande. Le demandeur doit aussi fournir des références, alors des membres de la collectivité sont consultés. Le conjoint du demandeur doit consentir à ce qu'il obtienne un permis.

Pourriez-vous faire des commentaires sur les conditions qui sont imposées et qui continueront de l'être et nous dire si cela nous permet de faire de notre mieux pour veiller dès le début du processus à ce que les personnes qui ne devraient pas posséder d'armes d'épaule n'en obtiennent pas? À cette étape-là, le registre n'est d'aucune utilité. Pourriez-vous faire des commentaires à cet égard?

M. Bernardo: Je suis persuadé qu'une partie de l'information qui figure dans la demande de permis est très utile. Toutefois, il faut par exemple mentionner le nom des conjoints des deux

Excuse me; I think it was long ago established that the state has no business in the bedrooms of Canadians. That is not my quote. We all know where that came from. Yet you are asking for our conjugal partners for the last two years, and we have to go to that conjugal partner and get permission; they have to sign off, or they are phoned if they do not sign off to be asked, "Is it okay that your ex obtains a firearm?"

This is not evidence-based information gathering; this is fishing. It is intrusive and ugly, and it is not allowed for any other licence application in Canada for anything.

They want to know about job losses. Are job losses the government's business? They want to know whether you have ever been treated for depression. You understand that if someone has a problem, this kind of stuff prevents them from seeking treatment. I am sure you may have heard from the psychiatrist in Prince George who says she takes her patients' confidential information to the police and they use the registry to go and seize guns. You know what? I bet she does not have a lot of patients telling her any confidential information, because I certainly would not tell anything to a psychiatrist who is willing to betray my confidential information to the police.

This is the kind of thing gun owners face every day in this country.

The Chair: We will have to move along.

Senator White: As you probably know, the changes that have come about as a result of Bill C-19 focus on specific registration of long guns; a number of requirements, including individual licensing, safety courses, storage, and transportation would remain. If you do not mind, Ms. Thom, do you have an opinion around the requirements that would remain in place?

Ms. Thom: Yes, a lot of requirements that remain in place are good safeguards. I referred to them. The safe storage requirements are one good safeguard.

I was on another federal committee before this one, and we developed a kind of matrix of items that we thought would be sensible: proper storage of firearms, with certain exceptions; and keeping ammunition and guns separate seems logical. However, it is a good thing to actually state and require. Gun safety courses, written and practical, are extremely valuable, because I really believe that those are preventative tools. You want to know if someone holding a firearms licence is really competent enough to

dernières années. Excusez-moi, mais je crois qu'il a été établi depuis longtemps que l'État n'a pas à se mêler de ce qui se passe dans la chambre à coucher des Canadiens. Ces paroles ne sont pas de moi. Nous savons tous qui les a prononcées. Pourtant, on nous demande de nommer nos conjoints des deux dernières années, et nous devons obtenir la permission de ces anciens conjoints; ils doivent approuver la demande, sinon on les appelle pour leur demander : « Est-ce que vous acceptez que votre ex-conjoint se procure une arme à feu? »

Cela ne ressemble pas à une collecte d'informations factuelles; c'est comme si on allait à la pêche. Il s'agit d'une intrusion honteuse dans la vie privée des gens; il est interdit d'exiger de tels renseignements dans toute autre demande de permis pour quoi que ce soit au Canada.

On nous interroge sur la perte d'emplois. En quoi la perte d'un emploi concerne-t-elle le gouvernement? On veut savoir si le demandeur a déjà été traité pour la dépression. Il faut comprendre que, si une personne a un problème, ce genre de question peut l'empêcher d'aller chercher de l'aide. Je suis sûr que vous avez entendu parler de la psychiatre de Prince George qui a déclaré qu'elle transmet les renseignements personnels de ses patients à la police, qui utilise le registre pour procéder à la saisie des armes. Vous savez quoi? Je parie qu'il y a très peu de patients de cette psychiatre qui lui fournissent des renseignements personnels, car, pour ma part, je n'irais certainement pas dire quoi que ce soit à un psychiatre qui est prêt à trahir ma confiance et à communiquer mes renseignements personnels à la police.

Voilà le genre de situations que vivent chaque jour les propriétaires d'armes à feu au pays.

Le président : Nous devons passer à un autre intervenant.

Le sénateur White: Comme vous le savez probablement, les modifications qui sont prévues dans le projet de loi C-19 se rapportent à l'enregistrement des armes d'épaule; un certain nombre d'exigences, comme le fait d'obtenir un permis, de suivre des cours sur la sécurité et d'entreposer et de transporter les armes à feu de façon sécuritaire, resteraient en vigueur. Si vous me le permettez, madame Thom, j'aimerais savoir quel est votre point de vue sur les exigences qui continueraient d'être appliquées?

Mme Thom: En effet, un grand nombre d'exigences qui resteront en place sont d'excellentes mesures de protection. J'en ai justement fait mention. Les exigences relatives à l'entreposage sécuritaire sont de bonnes mesures de précaution.

J'ai siégé à un autre comité consultatif du gouvernement fédéral avant celui-ci, et nous avons mis au point un type de modèle qui, selon nous, serait sensé : l'entreposage adéquat des armes à feu, sauf pour certaines exceptions, et il semblait logique d'entreposer dans deux endroits distincts les munitions et les armes à feu. Toutefois, c'est une bonne chose de formuler et d'imposer des exigences. Les cours sur le maniement sécuritaire des armes à feu, sous forme théorique et pratique, sont

handle such a firearm. Quite a few people have been denied because they did not pass either the written or the practical test.

Senator White: In summation, legal gun owners are not suggesting that we do away with the safety factors that surround the utilization of guns. What we are talking about is whether the number on a long gun is helpful in keeping society safe; that is what we are focusing on.

Ms. Thom: That is it, yes, in a nutshell.

The Chair: Mr. Farrant, do you have any comments to make?

Mr. Farrant: Yes, certainly. The OFAH has always supported the components of licensing. We support all the other components that will remain in place, such as safe storage and transportation. Going back to the 1960s, we were responsible for working with the Ontario government to introduce formal hunter safety courses in Ontario. The 310 hunter safety instructors who also teach the firearms safety course in Ontario are employees of ours.

Over the last 10 years they have trained 170,000 first-time hunters. The program has an impeccable safety record, and we believe strongly in licensing and reasonable gun control. We spend a lot of time through our vehicles — *Ontario Out of Doors* magazine, Angler and Hunter television, Angler and Hunter radio, social media sites — encouraging people and reminding them of their responsibilities for those aspects of licensing, those aspects being safe storage, safe transportation, et cetera.

I would also point out briefly that I know when Sergeant Grismer from Saskatchewan was commenting yesterday and was talking about how the system works in terms of the background checks, screening and it is sent to Miramichi; we have an extra step in Ontario. Before it goes to Miramichi, it is sent to the Chief Firearms Officer, who takes a look at it. If they judge it to be safe, that person will send it back to the instructor, who then sends it to Miramichi. There are two levels of screening that have taken place in Ontario, which not all provinces have.

Senator White: Mr. Bernardo, this is a supplemental to an earlier response, you referred earlier to \$875,000 spent in defence of members of your organization. In the money that you have expended, are any of those in relation to criminal offences other than what I would call administrative charges?

extrêmement utiles, car je crois réellement qu'il s'agit d'outils de prévention. On veut savoir si une personne qui détient un permis d'armes à feu est assez habile pour manipuler ces armes à feu. Pas mal de gens se sont vu refuser un permis parce qu'ils n'avaient pas réussi l'examen écrit ou pratique.

Le sénateur White: En somme, les personnes qui possèdent légalement des armes à feu ne soutiennent pas que nous devrions laisser tomber les mesures de sécurité qui entourent l'utilisation des armes à feu. Ce dont il est question, c'est de savoir si le numéro inscrit sur une arme d'épaule contribue à rendre la société plus sûre; c'est la question qui nous intéresse.

Mme Thom : Oui, en gros, c'est ce qui nous préoccupe.

Le président : Monsieur Farrant, voudriez-vous faire des commentaires?

M. Farrant: Oui, certainement. La FPCO a toujours été en faveur de l'obligation de posséder un permis. Nous appuyons également toutes les autres mesures qui continueront de s'appliquer, comme l'entreposage et le transport sécuritaires. Dans les années 1960, nous avons collaboré avec le gouvernement de l'Ontario pour mettre en place des cours officiels sur la sécurité à la chasse en Ontario. En outre, les 310 instructeurs sur la sécurité à la chasse qui donnent aussi le cours sur le maniement sécuritaire des armes à feu en Ontario sont des employés de la FPCO.

Au cours des 10 dernières années, ces instructeurs ont formé quelque 170 000 nouveaux chasseurs. Le programme affiche un bilan impeccable en matière de sécurité, et nous croyons fermement à l'importance du permis et du contrôle raisonnable des armes à feu. Nous utilisons beaucoup nos moyens de communication — le magazine *Ontario Out of Doors*, les émissions de télévision et les émissions de radio de chasse et pêche, les médias sociaux — pour encourager les gens à assumer leurs responsabilités concernant les aspects liés à l'obtention d'un permis, à savoir l'entreposage et le transport sécuritaires, et cetera.

Je voudrais aussi souligner brièvement — en ce qui concerne les commentaires du sergent Grismer, de la Saskatchewan, qui expliquait hier la façon dont le système fonctionne, c'est-à-dire la vérification des antécédents, la vérification de l'admissibilité du demandeur et l'envoi des documents à Miramichi — que nous comptons une étape supplémentaire en Ontario. Avant d'envoyer les documents à Miramichi, nous les faisons parvenir au contrôleur des armes à feu pour qu'il les examine. S'il juge que le demandeur répond aux critères de sécurité, il renvoie les documents à l'instructeur, qui les fait alors parvenir au bureau de Miramichi. En Ontario, il y a deux étapes de vérification, ce qui n'est pas le cas dans toutes les provinces.

Le sénateur White: Monsieur Bernardo, je reviens sur une réponse que vous avez donnée tout à l'heure; vous avez mentionné que 875 000 \$ avaient été dépensés pour défendre les membres de votre organisme. Y a-t-il une proportion de ce montant qui a été utilisé pour défendre des membres accusés d'infractions criminelles au lieu de ce que j'appellerais des infractions de nature administrative?

Mr. Bernardo: No.

Senator White: The \$875,000 spent — court time provided, Crown prosecutors — is in relation to administrative breaches?

Mr. Bernardo: Absolutely. We have an adjudicating panel. The member makes application to the adjudicating panel. We look at the circumstances surrounding the offence. If you try to knock off a 7-Eleven, you are on your own. It is when someone has fallen outside the law inadvertently and is being what we considered unjustly persecuted.

Senator White: Administrative breaches.

Mr. Bernardo: Yes.

Senator Jaffer: I have a clarification, Mr. Farrant. The licensing requirements will stay, which means they check how long you have been with your spouse and all the other checks will be in place; is that correct?

Mr. Farrant: Yes.

Senator Jaffer: When Mr. Bernardo said all these checks have to happen, that will still continue, will it not?

Mr. Farrant: That is correct.

[Translation]

Senator Dagenais: My question is for the three witnesses, whom I thank for being here. You all belong to organizations that are involved in shooting or hunting. Obviously, I imagine that you and your members, in your organizations, have had to renew their licences at the Miramichi office. I would like to hear what you have to say about how easy it is for you or the undue delays you encounter when you renew those licences.

[English]

I would like to have some information, because normally with your organization, you must renew your permit for your firearms. You know the delay with Miramichi. I would like to have information if you have a problem for your renewal of your permit — two, three or five months.

Mr. Farrant: Regarding renewal times, I can particularly speak to the Ontario example because we are an Ontario-based federation. The delays even in Ontario — because we have the extra CFO step that other provinces may not employ — add anywhere from six weeks to three months to the process, in addition to any delays that may then be experienced once it goes to the Canadian Firearms Centre.

M. Bernardo: Non.

Le sénateur White: Les 875 000 \$ qui ont été dépensés — pour les frais liés à l'audition de l'affaire et aux services des procureurs de la Couronne — se rapportaient à des infractions de nature administrative?

M. Bernardo: C'est ça. Nous avons un comité d'évaluation. Le membre présente une demande au comité d'évaluation. Le comité examine les circonstances de l'infraction. Si un membre essaie de commettre un vol à main armée dans un dépanneur, il devra se débrouiller tout seul pour se défendre. Nous ne venons en aide qu'aux membres qui ont enfreint la loi par inadvertance et qui font l'objet d'accusations que nous considérons comme injustes.

Le sénateur White : Des infractions de nature administrative.

M. Bernardo: Oui.

Le sénateur Jaffer: Je voudrais apporter une précision, monsieur Farrant. Les exigences relatives à l'obtention du permis continueront de s'appliquer, ce qui signifie qu'on vérifiera depuis combien de temps dure votre relation avec votre conjoint et que tous les autres types de vérification resteront en place. Est-ce exact?

M. Farrant: Oui.

Le sénateur Jaffer: Lorsque M. Bernardo a dit que tous ces types de vérification doivent avoir lieu, le processus restera le même, n'est-ce pas?

M. Farrant: Effectivement.

[Français]

Le sénateur Dagenais: Ma question s'adresse aux trois invités, que je remercie de leur présence. Vous faites tous et toutes partie d'organismes qui pratiquent le tir ou la chasse. Évidemment, j'imagine que vous et vos membres, dans vos organisations, ont dû renouveler leur permis avec le bureau de Miramichi. J'aimerais vous entendre sur la facilité ou les délais indus que vous devez subir lorsque vous renouvelez ces permis?

[Traduction]

J'aimerais obtenir des renseignements à ce sujet, car, habituellement les membres doivent renouveler leur permis de port d'armes. Vous savez quel est le délai au bureau de Miramichi. J'aimerais savoir s'il faut beaucoup de temps pour renouveler son permis — deux, trois ou cinq mois.

M. Farrant: En ce qui a trait au délai de renouvellement, je peux surtout parler de la situation en Ontario, car notre fédération est située en Ontario. Même en Ontario — parce qu'il y a une étape supplémentaire qui n'existe peut-être pas dans les autres provinces, à savoir l'examen des documents par le contrôleur des armes à feu — il faut ajouter de six semaines à trois mois au processus habituel, en plus de tout retard qui pourrait survenir une fois que les demandes sont envoyées au Centre des armes à feu Canada.

It can be anywhere from three to six months before those licences are issued.

[Translation]

Senator Dagenais: I would like to hear what the other two witnesses have to say about delays. With your permission, Mr. Chair, has that caused your members any prejudice?

[English]

Mr. Bernardo: Absolutely, sir. We advise all our members to send licence applications and renewal documents to the Canadian Firearms Centre in Miramichi by registered mail, signature required. That way you have an actual record that they got it. We have had a number of people in a situation where they claim they never received the application.

If you fail to renew on time, you lose grandfathering privileges. For example, if you are a collector of 12(6) handguns and you are one day late getting an application into the Canadian Firearms Centre, you lose your privileges for grandfathered firearms and they are then seized without compensation at that point in time. You cannot go back and reclaim your grandfathering status. It is quite problematic.

Senator Runciman: I have a couple of quick questions for Mr. Farrant. In your submission, you were talking about 100,000 members of your organization. I have read and heard about Bill C-68, and the way this act has been administered, with respect to registration, has driven a wedge between law-abiding citizens and police and has seriously damaged the relationship. I wonder how serious that is, what kind of feedback you have had from your members with respect to this, and how has it impacted on the street in terms of cooperation, support, those kinds of issues. Do you have any views with respect to that?

Mr. Farrant: Thank you for the question. It is rather not just registration of long guns and the system that is in place, badly flawed as it may be, that has caused some rifts between police and the legal law-abiding community. There are other issues that Senator White raised regarding safe storage, safe transportation, whatnot. Police officers do a very difficult job. We have great relations with them from OFAH and we respect the job they do, but many officers in this country do not understand the requirements under Bill C-68. They particularly do not understand what constitutes safe storage.

There are many examples of legal law-abiding firearms owners being charged for unsafe storage of a firearm in their home when in fact it is not unsafely stored. However, the police officer does not understand what safe storage constitutes under the law. That is an ongoing and constant problem that our members have experienced and I know the broader firearms community has

On peut attendre de trois à six mois avant d'obtenir le permis.

[Français]

Le sénateur Dagenais : J'aimerais entendre les deux autres invités sur les délais. Avec votre permission, monsieur le président, est-ce que cela a causé des préjudices à vos membres?

[Traduction]

M. Bernardo: Tout à fait, monsieur. Nous conseillons à tous nos membres d'envoyer les demandes de permis et les documents de renouvellement au Centre des armes à feu à Miramichi parce que le destinataire doit accuser réception en apposant sa signature. De cette façon, on est certain que le centre a bel et bien reçu les documents. Il est déjà arrivé quelques fois que le centre soutienne ne jamais avoir reçu la demande.

Si on ne renouvelle pas son permis à temps, on perd ses privilèges. Par exemple, si vous êtes un collectionneur d'armes de poing visées au paragraphe 12(6) et que le Centre des armes à feu reçoit votre demande une journée en retard, vous perdez vos droits acquis concernant la possession de ce type d'armes à feu, et, selon les dispositions actuelles, vos armes sont saisies sans aucune forme de compensation. Vous ne pouvez pas ensuite réclamer vos droits acquis. C'est une situation très problématique.

Le sénateur Runciman: Je voudrais poser deux ou trois petites questions à M. Farrant. Dans votre déclaration, vous avez dit que votre organisme compte environ 100 000 membres. J'ai pris connaissance et j'ai entendu parler du projet de loi C-68, et la façon dont il a été administré, pour ce qui est de l'enregistrement, a semé la division entre des citoyens respectueux des lois et la police, et cela a grandement nui à la relation entre les deux. Je me demande à quel point la situation est grave et quel genre de commentaires vos membres vous ont faits à ce sujet et en quoi cela a eu des conséquences dans la vraie vie sur les plans de la coopération et du soutien, ce genre d'aspects. Quel est votre point de vue sur cette situation?

M. Farrant: Je vous remercie de votre question. Ce n'est pas seulement l'enregistrement des armes d'épaule et le type de système qui est en place — aussi lacunaire qu'il puisse être — qui a créé des tensions entre la police et les citoyens respectueux des lois. Il y a d'autres aspects qui ont été soulevés par le sénateur White concernant l'entreposage et le transport sécuritaires des armes, entre autres choses. Les policiers font un travail très difficile. Les membres de la FPCO entretiennent de très bonnes relations avec eux et respectent leur travail, mais un grand nombre de policiers dans le pays ne comprennent pas quelles sont les exigences prévues dans le projet de loi C-68. Ils ne comprennent surtout pas ce qui constitue un entreposage sécuritaire.

Il y a beaucoup d'exemples de propriétaires d'armes à feu en règle et respectueux des lois qui ont été accusés de ne pas avoir entreposé leurs armes de façon sécuritaire dans la maison, alors que, en fait, les armes étaient entreposées de façon sécuritaire. Toutefois, les policiers ne comprennent pas ce qui constitue un entreposage sécuritaire aux termes de la loi. C'est un problème experienced. It is the fact that the system itself is not always well understood by law enforcement officers, who have a difficult enough job to do, and I know they have a lot of Criminal Code to be aware of. However, if you are laying charges against people, you need to know whether you are laying charges on the correct basis. It causes a lot of distrust and concern on the part of legal law-abiding firearms owners when they know they are abiding to the letter of the law, but police officers do not.

Senator Runciman: It is interesting you make that comment, because the chief of the Calgary Police Service appeared before us last night and essentially echoed what you are saying. He proposed mandated training for police organizations across this country with respect to understanding firearms legislation. Thank you for that.

I want to ask you another quick question related to your submission and the creation of a violent persons registry. It is the first time I have heard of that. Could you elaborate on how that works, and if you have any data on what kind of impacts it might have had?

Mr. Farrant: Yes. Thank you for bringing that point up. There are several hundred thousand people in this country who, once probation has expired, disappear into the system. They are not tracked. We do not necessarily know where they are. These are people who were convicted of committing violent crimes with firearms, people with restraining orders against them, people who have previously engaged in spousal abuse or have mental health issues. In many jurisdictions — and I will cite Baltimore as a good example — they have instituted a violent offenders registry, which targets a small core of violent offenders who have used firearms incorrectly in the past, instead of looking at the bigger picture.

There are examples in New York and other places, where they have said: We are not going to spend all our time chasing the guy who has a duck rifle that he uses for two weeks in September or a guy who hunts deer one week in November. We will go after the guy who uses illegal firearms and has demonstrated in the past the proclivity to do that. We are going to focus in on that smaller cadre of individuals.

By all accounts, in those jurisdictions that I have cited in my paper, it has worked extremely well. Last year there was a gentleman arrested in Newfoundland for gun crime. When they arrested him, they checked and found out he had been under a prohibition order for 10 years against possessing firearms, but no one knew where this man was. They never checked. If you go back to Mayerthorpe, which we are all familiar with, the gentleman involved in that situation who killed four Mounties was under a prohibition order. No one was paying attention or

récurrent que vivent nos membres, et je sais que les propriétaires d'armes à feu en général font face au même problème. Cela tient au fait que le système lui-même n'est pas toujours bien compris par les policiers, qui ont un travail déjà assez difficile à faire, et je sais qu'ils doivent connaître un grand nombre de dispositions du Code criminel. Toutefois, si on porte des accusations contre une personne, on doit savoir si on le fait pour des motifs qui sont fondés. Les propriétaires d'armes à feu en règle se montrent très méfiants lorsqu'ils savent qu'ils respectent la loi à la lettre, mais que les policiers ne le font pas.

Le sénateur Runciman: Il est intéressant que vous fassiez ce commentaire, car le chef du service de police de Calgary — qui a témoigné devant nous hier soir — a essentiellement dit la même chose. Il a proposé que les policiers canadiens suivent une formation obligatoire pour mieux comprendre la Loi sur les armes à feu. Je vous remercie.

Je voudrais vous poser une autre petite question concernant votre mémoire et la création d'un registre des personnes violentes. C'est la première fois que j'entends cette idée. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la façon dont cet outil fonctionne, et auriez-vous des données sur les effets qu'il pourrait avoir eus?

M. Farrant: Oui. Je vous remercie d'aborder ce point. Il y a plusieurs centaines de milliers de personnes au pays qui, une fois la période de probation terminée, disparaissent des radars. Elles ne font pas l'objet d'un suivi. Nous ne savons pas nécessairement où elles se trouvent. Il s'agit de personnes qui ont été déclarées coupables de crimes violents commis avec des armes à feu, qui ont été frappées d'une ordonnance de non-communication, qui ont déjà été accusées de violence conjugale ou qui ont des problèmes de santé mentale. Nombre d'administrations — la Ville de Baltimore en est un bon exemple — ont créé un registre des personnes violentes qui cible un petit groupe de délinquants violents ayant déjà utilisé des armes à feu à mauvais escient au lieu de s'attarder sur l'ensemble des propriétaires d'armes à feu.

Il y a des exemples semblables à New York et à d'autres endroits, où les autorités ont dit : nous n'allons pas passer tout notre temps à surveiller l'homme qui possède un fusil de chasse au canard qu'il utilise seulement deux semaines en septembre ou celui qui chasse le cerf une semaine en novembre. Nous allons suivre l'homme qui utilise illégalement des armes à feu et qui, par le passé, a montré qu'il avait une propension à faire cela. Nous allons nous attaquer aux petits groupes d'individus à problème.

De toute évidence, pour toutes les administrations que j'ai nommées dans mon mémoire, cette méthode a extrêmement bien fonctionné. L'an dernier, à Terre-Neuve, un homme a été arrêté parce qu'il avait commis un crime avec une arme à feu. Lorsque les policiers l'ont arrêté, ils ont fait une vérification et ont découvert qu'il faisait l'objet d'une ordonnance d'interdiction de posséder des armes à feu depuis 10 ans, mais nul ne savait où cet homme se trouvait. On n'avait jamais vérifié ses allées et venues. Si on se rappelle ce qui s'est passé à Mayerthorpe — et nous

did anything about it. These are the types of individuals who would be focused upon by this system. It is not about who should have guns, but who should not have guns.

[Translation]

Senator Chaput: Thank you, Mr. Chair. Under Bill C-19, the vendor, the person who sells firearms, no longer has an obligation to verify whether the person who wants to buy a firearm has a legal licence. I would like to know what you think about that. The vendor previously had an obligation to verify that the licence was legal, and, under Bill C-19, he would no longer have to check the see whether the permit is legal. I would like to have your comments on that point.

[English]

Mr. Bernardo: I think there are a lot of misconceptions about this. To provide a firearm to someone who is not authorized to have it is a Criminal Code offence. The obligation is most definitely there to confirm that the person you are selling the firearm to is licensed to have that firearm. I think what you may be confusing on that is the record-keeping requirement in that transfer. Remember that all businesses are required to keep records mandated by the chief firearms office of the province that they live in. To remove the record from this registry does not remove their obligation to keep business records. Business records are mandated by the chief firearms office in the issuance of a business permit. This is a misnomer. The record-keeping requirements are not going away, nor is the obligation to ensure the person you transfer a firearm to is licensed to have it. It is a Criminal Code offence to do that.

[Translation]

Senator Chaput: That is your understanding of Bill C-19, that the person who sells the weapons still has an obligation to verify that the permit is legal, under Bill C-19?

[English]

Mr. Bernardo: That is exactly my understanding, yes. It is still a Criminal Code offence to give a firearm to someone who is not authorized to possess it, and you can go to jail for four years. You really want to make sure the person you give a firearm to is entitled to possess it.

connaissons tous cette affaire —, l'homme qui a tué quatre policiers de la GRC s'était vu imposer une ordonnance d'interdiction. Personne n'y prêtait attention ni n'a fait quoi que ce soit à ce sujet. C'est le genre d'individus qui seraient inscrits dans le registre. La question n'est donc pas de savoir qui devrait avoir le droit de posséder des armes à feu, mais qui ne devrait pas avoir le droit d'en posséder.

[Français]

Le sénateur Chaput: Merci, monsieur le président. Dans le projet de loi C-19, le vendeur, la personne qui vend les armes à feu, n'a plus l'obligation de vérifier la légalité du permis de la personne qui veut acheter une arme à feu. J'aimerais savoir ce que vous pensez de cela? Auparavant, le vendeur était obligé de vérifier la légalité du permis et, avec le projet de loi C-19, il n'est plus obligé de vérifier si le permis est légal ou non. J'aimerais avoir vos commentaires à cet effet.

[Traduction]

M. Bernardo: Je crois qu'il y a beaucoup d'idées fausses à ce sujet. Le fait de fournir une arme à feu à une personne qui n'est pas autorisée à en détenir une est une infraction prévue au Code criminel. Le vendeur est donc très certainement obligé de vérifier si la personne qui achète l'arme à feu détient bel et bien un permis l'autorisant à acheter cette arme à feu. Je crois que ce qui prête peut-être à confusion est l'obligation de consigner cette cession dans un registre. Il faut se rappeler que tous les vendeurs d'armes doivent tenir des registres conformément aux exigences du bureau du contrôleur des armes à feu de la province où ils se trouvent. Même si on abandonne le registre, il n'en demeure pas moins que les vendeurs seront obligés de consigner toutes les transactions commerciales. Pour obtenir un permis d'exploitation, les vendeurs d'armes doivent obligatoirement soumettre les registres des transactions commerciales au bureau du contrôleur des armes à feu. C'est une idée fausse. L'obligation de tenir des registres ne sera pas éliminée, pas plus que l'obligation de s'assurer que la personne à laquelle vous vendez une arme à feu détient un permis l'autorisant à posséder cette arme à feu. Tout vendeur d'armes qui manque à ces obligations enfreint le Code criminel.

[Français]

Le sénateur Chaput : C'est votre compréhension du projet de loi C-19, la personne qui vend les armes a toujours l'obligation de vérifier la légalité du permis, selon le projet de loi C-19?

[Traduction]

M. Bernardo: C'est exactement de cette façon que je l'interprète, oui. Le fait de vendre une arme à feu à une personne qui n'est pas autorisée à en être propriétaire demeure une infraction prévue au Code criminel, et l'auteur d'une telle infraction risque une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à quatre ans. Il faut vraiment s'assurer que la personne à laquelle on vend une arme à feu est autorisée à en posséder une.

Senator Chaput: Do you have anything to add, Mr. Farrant?

Mr. Farrant: Yes. Thank you, senator. We have and will continue to encourage all of our members, and through our media sources, all firearms owners in general that even if the requirement is not there, that they are still obligated. As Mr. Bernardo has said, there are consequences if they sell a firearm to a private individual, putting businesses aside, to someone who is not duly licensed. They still have the option of calling the CAFC to verify if a licence is currently legal. We will be encouraging our members to keep records for their own benefit, for their own protection, of license numbers and, if they wish, to call the CAFC to verify that the person they are selling a firearm to has a licence that is not under suspension or is currently still legal and has no encumbrances on it. It is not mandatory, but it will be encouraged.

Senator Fraser: To any of you, I think you are aware that the RCMP has formally confirmed that dealers will not have to keep the kinds of records that they previously were required to keep. How do you respond to that? I do not find it in the law. The RCMP says it is there not there, and they run the program.

Mr. Bernardo: The RCMP only runs part of the program. Business licences are not administered by the RCMP, but by the chief firearms offices of the provinces. The chief firearms officer may — this is right from the legislation — require any business to keep any record that they specify. The RCMP may not be keeping that record and it may not be a federally mandated requirement that they keep the records. However, it is mandated by the issuance of the business permit that the dealer keeps records.

Senator Fraser: It may be mandated.

Mr. Bernardo: I can absolutely guarantee you that the CFO's offices will continue to demand record keeping from businesses. Besides, we are not talking about a commodity like chewing gum. Businesses will exercise the same due diligence they have always exercised in the past. We are dealing with responsible, licensed businesses run by responsible Canadians.

Senator Fraser: Mr. Bernardo, I will put to you the same question I have put to a number of other witnesses. First, take it as read that the vast majority of these businesses are legitimate and that they are dealing with wholly honest, legitimate persons like you. However, we know that guns are also used by less-than-admirable characters and we know that in any field, not just this one, there are some businesses that operate at the margins. When

Le sénateur Chaput : Souhaitez-vous ajouter quelque chose, monsieur Farrant?

M. Farrant: Oui. Merci, madame le sénateur. Nous encourageons et nous continuerons d'encourager tous nos membres — et, grâce à nos divers moyens de communication, tous les propriétaires d'armes à feu en général — à respecter cette obligation, même si elle n'est pas énoncée de façon explicite. Comme M. Bernardo l'a précisé, un particulier — pas seulement les commerçants — qui vend une arme à feu à un autre particulier qui ne détient pas un permis en bonne et due forme encourt des conséquences. Le particulier qui vend l'arme peut toujours téléphoner au CAFC pour vérifier si l'acheteur possède un permis valide. Nous encouragerons nos membres à consigner les numéros de permis — dans leur propre intérêt, pour qu'ils se protègent — et, s'ils le souhaitent, à téléphoner au CAFC pour vérifier si la personne qui achète l'arme à feu détient un permis qui n'a pas été suspendu ou, si le permis est valide, qu'il n'est pas assorti de restrictions. Cette vérification n'est pas obligatoire, mais nous encouragerons nos membres à la faire.

Le sénateur Fraser: Ma question s'adresse à n'importe lequel d'entre vous; je crois que vous savez que la GRC a officiellement confirmé que les vendeurs d'armes n'auront plus à conserver les types de registres qu'ils devaient tenir auparavant. Que répondezvous à cela? Je ne vois rien à ce sujet dans la loi. La GRC affirme qu'il n'y a plus d'obligation semblable, et c'est elle qui administre le programme.

M. Bernardo: La GRC n'administre qu'une partie du programme. La délivrance des permis aux commerçants relève non pas de la GRC, mais des bureaux du contrôleur des armes à feu des provinces. Le contrôleur des armes à feu peut obliger tout commerçant — et cela est mentionné expressément dans la loi — à tenir tout type de registre qu'il juge nécessaire. La GRC pourrait ne pas conserver ces registres, et le gouvernement fédéral ne l'oblige peut-être pas à le faire. Toutefois, les commerçants qui veulent obtenir un permis d'exploitation sont obligés de tenir des registres.

Le sénateur Fraser : Ils pourraient y être obligés.

M. Bernardo: Je peux vous donner la garantie absolue que les bureaux du contrôleur des armes à feu continueront d'obliger les commerçants à tenir des registres. De toute façon, nous ne parlons pas ici d'un produit comme de la gomme à mâcher. Les commerçants exerceront la même diligence raisonnable que par le passé. Nous parlons de commerces qui détiennent des permis et qui sont exploités par des Canadiens responsables.

Le sénateur Fraser: Monsieur Bernardo, je vais vous poser la même question qu'à un certain nombre d'autres témoins. D'abord, il est entendu que la vaste majorité de ces commerçants exercent leurs activités en toute légalité et traitent avec des personnes honnêtes et respectueuses des lois comme vous. Toutefois, nous savons que les armes à feu sont également utilisées par des individus moins qu'admirables et nous savons

we talking about something that is designed to kill and that can be used to kill human beings, should we not be very explicit about the controls required and the records kept?

Mr. Bernardo: I would state to you that a firearm is designed to project a projectile. It is not designed necessarily to kill.

The other thing is that all firearms businesses in Canada operate under a federal licence. They are inspected, background-checked and controlled. If there is a business operating outside the law, it is because they are operating outside of the checks and balances.

If you can successfully deceive the Ontario Provincial Police into issuing you a business permit to own a firearms business, well, good luck to you, but it is not because there were not any checks and balances. There are many checks and balances.

The Chair: We will have to conclude at this point. Be very quick, Senator Lang.

Senator Lang: Since this has not come up before, I wanted to address this. Mr. Farrant's presentation stated that New Zealand disbanded their long-gun registry in the 1980s and the sky did not fall. Do you have any further comments on the New Zealand experience or any knowledge of it?

Mr. Farrant: The group that I mentioned, the international coalition in Australia, has published a number of papers. In particular, they published one that compared Canada, Australia and New Zealand with trends over time. I am happy to share that with you, if you wish.

The charts are quite clear that, in all three jurisdictions, firearms crimes were on the decline long before governments became enamoured with or introduced registration of long guns. In all three jurisdictions, there has been a shared experience in terms of homicides, firearms accidents and suicides: All of those rates were declining long before Bill C-68 came along in this country, or equivalent bills in the other countries.

There are uniform experiences in the three jurisdictions and, having seen New Zealand's example where they abolished theirs decades ago, we have had the benefit of 30-some-odd years of watching what went on there. As I said, the sky has not fallen. The trends have continued to go downward and it had nothing to do with the registry in the first place.

The Chair: Thank you, Mr. Farrant. That concludes our time with this panel.

que, dans tout domaine, et pas seulement celui-là, il y a des commerçants qui s'adonnent à des activités moins honorables. Lorsque nous parlons de quelque chose qui est conçu pour tuer et qui peut être utilisé pour tuer des êtres humains, ne devrions-nous pas préciser très clairement quelles sont les exigences à l'égard des mesures de contrôle et de la tenue de registres?

M. Bernardo: Je vous dirais qu'une arme à feu est conçue pour lancer un projectile. Elle n'est pas nécessairement conçue pour tuer.

De plus, tous les commerçants d'armes à feu au Canada se sont vu délivrer un permis par le gouvernement fédéral les autorisant à exercer leurs activités. Ils font l'objet d'inspections, d'une vérification des antécédents et de contrôles. Si un commerçant se livre à des activités clandestines, c'est parce qu'il réussit à se soustraire aux mesures de contrôle qui sont en place.

Si vous réussissez à tromper la Police provinciale de l'Ontario et qu'elle vous délivre à tort un permis d'exploitation de commerce d'armes à feu, eh bien, grand bien vous fasse, mais cela n'arrivera pas faute de mesures de contrôle. Il y a de nombreuses mesures de contrôle.

Le président : Nous devrons conclure après la prochaine intervention. Soyez très bref, sénateur Lang.

Le sénateur Lang: Étant donné que nous n'avons pas encore abordé ce point, je voudrais le faire. Dans son exposé, M. Farrant a précisé que la Nouvelle-Zélande avait aboli son registre des armes d'épaule dans les années 1980 et que le ciel ne lui était pas tombé sur la tête. Pourriez-vous faire d'autres commentaires sur l'expérience de la Nouvelle-Zélande? Savez-vous comment les choses se sont passées là-bas?

M. Farrant: Le groupe australien dont j'ai parlé — l'International Coalition — a publié un certain nombre d'études. Plus particulièrement, il y en a une où il compare la situation au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande et les tendances qui se sont dégagées au fil du temps. Je serais ravi de vous en dire un peu plus à ce sujet, si vous le voulez.

Les données indiquent clairement que, dans les trois pays, le nombre de crimes commis avec des armes à feu avait commencé à décliner bien avant que les gouvernements soient séduits par l'idée ou décident de procéder à l'enregistrement des armes d'épaule. Pour les trois pays, les tendances sont les mêmes pour ce qui est du nombre d'homicides, d'accidents et de suicides par arme à feu : ils ont tous commencé à diminuer bien avant que le projet de loi C-68 soit adopté au Canada ou que des projets de loi équivalents le soient dans les autres pays.

La situation a évolué de la même façon dans les trois pays, et, étant donné que la Nouvelle-Zélande a aboli son registre il y a une trentaine d'années, nous avons pu voir comment les choses se sont passées par la suite dans ce pays. Comme je l'ai dit, le ciel ne lui est pas tombé sur la tête. Les taux ont continué de diminuer, et cela n'avait strictement rien à voir avec le registre.

Le président : Merci, monsieur Farrant. Cela met fin à la première partie de la séance.

We very much appreciate the input you have given us. You all come from somewhat different backgrounds, but you made your points very strongly and I think we understood your messages loud and clear. There may be different thoughts on the messages, but we understood them and you delivered them very well.

We will pause for two minutes to prepare for the next panel.

Welcome to each of our four guests on our second panel, and I would say it is our final panel on Bill C-19. We are pleased to have you here. We have with us, from the Ottawa Victims Services, Executive Director Steve Sullivan, who has been before us a number of times. We have as well Priscilla de Villiers. We also have, representing the students and graduates of Polytechnique for gun control, spokesperson Heidi Rathjen, and a member of that same group, Mr. Benoît Laganière.

We will now have opening statements from each of you, beginning with Mr. Sullivan.

Steve Sullivan, Executive Director, Ottawa Victims Services: Thank you to the committee for once again inviting me here. I can say that I am here on behalf of Ottawa Victims Services, but I am fairly confident in saying that I speak also on behalf of the violence against women communities in Ottawa. They speak with one voice in complete opposition to this bill, and I believe that is a voice that is echoed across the country by those who work in the violence against women community. Unfortunately, you are not hearing from any of those voices at the committee. I will try to raise some of those issues, but I do recognize that I am a middle-class, white, privileged male. I may not be the best person to bring forward the feminist views and gender analysis this bill requires.

I would also recognize, from Minister Ambrose's comments a couple of weeks ago in the other place, that no gender analysis was actually done of the bill. I suspect that if one had been done, you would have recognized that this is not a bill that will benefit women who face abuse and violence in their homes.

We have heard much in the last session, and I know the minister has raised it, about this notion of how firearm owners feel. They feel targeted. They feel that the licensing process is intimidating and invasive. I can tell you that the people we work with, the women we work with who are terrorized in their own homes by their partners, would probably give you a lesson on what invasive and intrusive and fear actually are — to be terrorized in your home by someone you are supposed to love, to be terrorized and not know if tonight is the night when he might end your life, when he might point over at where those guns are stored.

Nous avons énormément apprécié les commentaires que vous nous avez donnés. Vous venez tous de milieux plutôt différents, mais vous avez défendu très vigoureusement votre point de vue, et je crois que nous avons très bien compris votre message. Votre message suscite peut-être différentes réactions, mais nous l'avons bien compris, et vous l'avez très bien exprimé.

Nous allons prendre une pause de deux minutes pour nous préparer à accueillir le prochain groupe de témoins.

Je souhaite la bienvenue à nos quatre invités du deuxième groupe, et je dirais qu'il s'agit du dernier groupe que nous entendrons au sujet du projet de loi C-19. Nous sommes heureux que vous soyez ici. Nous entendrons Steve Sullivan, directeur général des Services aux victimes d'Ottawa, qui a déjà témoigné devant nous à plusieurs occasions. Nous recevons aussi la visite de Priscilla de Villiers. Enfin, nous accueillons Heidi Rathjen, porteparole du Groupe des étudiants diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes, et Benoît Laganière, aussi membre de ce groupe.

Nous allons maintenant écouter vos déclarations préliminaires, et c'est M. Sullivan qui donne le coup d'envoi.

Steve Sullivan, directeur général, Services aux victimes d'Ottawa: Je remercie le comité de m'avoir encore invité à témoigner. Je peux dire que je m'exprime ici au nom des Services aux victimes d'Ottawa, mais je ne crois pas qu'il soit trop risqué d'affirmer que je m'exprime aussi au nom des organismes de lutte contre la violence envers les femmes d'Ottawa. Ils s'opposent de façon unanime au projet de loi, et je crois qu'ils se font ainsi l'écho de tous ceux qui, dans le pays, travaillent pour lutter contre la violence faite aux femmes. Malheureusement, vous n'avez reçu aucun intervenant de ce milieu. J'essaierai de soulever certaines de ces questions, mais je reconnais que je suis un homme privilégié de race blanche issu de la classe moyenne. Je ne suis peut-être pas la meilleure personne pour exposer les vues féministes et décrire l'analyse comparative entre les sexes qui devrait être appliquée au projet de loi.

Je crois également savoir — d'après les commentaires qu'a faits la ministre Ambrose il y a quelques semaines à la Chambre des communes — qu'aucune analyse comparative entre les sexes n'a été réalisée à l'égard du projet de loi. Je soupçonne que, s'il y en avait eu une, on aurait constaté que le projet de loi ne sera d'aucune aide pour les femmes victimes de maltraitance et de violence à la maison.

Au cours de la première partie de la séance, nous avons beaucoup entendu parler — et je sais que le ministre a soulevé cet aspect — de la façon dont les propriétaires d'armes à feu se sentaient. Ils se sentent persécutés. Ils estiment que le processus d'obtention du permis est intimidant et porte atteinte à la vie privée. Je peux vous dire que les personnes avec lesquelles nous travaillons, les femmes qui sont terrorisées à la maison par leur conjoint, vous en apprendraient probablement beaucoup sur le sens réel de l'atteinte à la vie privée et de la peur : c'est d'être terrorisée dans sa propre maison par quelqu'un qu'on est censée aimer, c'est d'être terrorisée et de ne pas savoir si c'est ce soir qu'il mettra fin à votre vie, qu'il vous menacera en pointant du doigt l'endroit où les armes à feu sont rangées.

We talk about the homicide rates. Homicide with firearms is one of the issues that women face in violence against women. Those guns are used, as the YWCA pointed out in the Commons committee, to terrorize and intimidate women in their own homes into silence. Those are things that have to be considered when we talk about how maybe gun owners feel. I am not a gun person, and I apologize if they feel that way, but, with all due respect, we deal with people who face real terror and real fear.

I planned on going into the arguments that we often hear about criminals who do not register, and I am not sure. Frankly, I think the government speaks out of both sides of its mouth on this. Somehow criminals do not register long guns, but we are supposed to expect that the Hells Angels will register their handguns and get licensing, because they are keeping those processes. I do not understand how organized crime works, I guess.

Let us also be realistic about men who abuse their wives and their partners. For many of them, in every other aspect of their lives, they are law-abiding citizens who go to work, pay their taxes and register their cars, but when they come home, sometimes they beat up their wives. They are law-abiding people except for that one little thing. That is a pretty important thing in the lives of those women. When we talk about criminals who do not register their guns, many men — I do not suggest all men who own firearms do this, but many men — who beat their wives and have firearms register those firearms.

I hope we do not get into the issues of cost. Given that the government has just passed a bill that will cost Canadian taxpayers billions of dollars with not one piece of evidence that it will reduce violent crime, I am not sure that argument holds much weight.

When Minister Toews was here, he talked about a discussion he had with the chief in Vancouver about gangsters and they no longer carry their firearms just for fun or status symbols, and they only carry their firearms when they are going on a mission, and he credited this to the mandatory minimum penalties. I guess it is a good thing that the gangsters are not carrying their guns more often. I am not sure it is a great thing that they still carry them when they are going on missions. If that is the measure of success that the government is looking for, it certainly will not be hard to meet.

Nous avons parlé des taux d'homicide. L'homicide par arme à feu est l'un des risques auxquels sont exposées les femmes victimes de violence. Ces armes sont utilisées — comme l'ont mentionné des représentants de la YWCA devant le comité de la Chambre des communes — pour terroriser et intimider les femmes dans leur propre maison et pour les contraindre au silence. Ce sont des choses qui doivent être prises en considération lorsque nous parlons de la façon dont les propriétaires d'armes à feu peuvent se sentir. Je ne suis pas un amateur d'armes à feu, et j'en suis désolé qu'ils se sentent persécutés, mais, avec tout le respect que je leur dois, nous travaillons avec des personnes qui sont réellement terrorisées et qui vivent des craintes réelles.

J'avais prévu m'attarder sur les arguments que nous entendons souvent selon lesquels les criminels n'enregistrent pas leurs armes, mais je ne suis plus certain de l'utilité de faire cela. Franchement, je crois que le gouvernement tient un double discours à ce sujet. Pour une raison ou une autre, les criminels n'enregistrent pas leurs armes d'épaule, mais nous sommes censés nous attendre à ce que les membres des Hells Angels enregistrent leurs armes de poing et obtiennent un permis de port d'armes du seul fait que ces exigences continueront de s'appliquer. J'imagine que j'ignore comment fonctionne le crime organisé.

Soyons aussi réalistes au sujet des hommes qui lèvent la main sur leur femme ou leur conjointe. Nombre d'entre eux, dans toutes les autres sphères de leur vie, sont des citoyens respectueux des lois qui travaillent, qui paient de l'impôt et qui immatriculent leur automobile, mais, lorsqu'ils rentrent à la maison, ils battent parfois leur femme. Ce sont des hommes respectueux des lois, à l'exception de ce petit détail. Or, ce petit détail a de très grandes conséquences sur la vie de ces femmes. Lorsque nous parlons des criminels qui n'enregistrent pas leurs armes à feu, nombre d'hommes — et je n'avance pas que tous les hommes qui possèdent des armes à feu agissent de la sorte, mais il y en a beaucoup — qui battent leur femme et qui ont des armes à feu ont enregistré ces armes à feu.

J'espère que nous n'en viendrons pas à la question des coûts. Étant donné que le gouvernement vient tout juste d'adopter un projet de loi qui coûtera des milliards de dollars aux contribuables canadiens sans l'ombre d'une preuve que ce projet de loi réduira le nombre de crimes violents, je ne crois pas qu'on puisse accorder beaucoup de poids à l'argument des coûts.

Lorsque le ministre Toews a témoigné ici, il a parlé d'une discussion qu'il avait eue avec le chef du service de police de Vancouver au sujet des gangsters; le chef lui avait dit que les membres de gang ne traînaient plus leurs armes à feu sur eux juste pour le plaisir ou comme signe de prestige, qu'ils n'étaient armés que lorsqu'ils partaient en mission, et le ministre attribuait ce changement à l'imposition de peines minimales obligatoires. Je crois que c'est une bonne chose si les gangsters ne portent plus leurs armes à feu sur eux aussi souvent. J'ignore toutefois si c'est une bonne chose qu'ils les emportent encore lorsqu'ils vont en mission. Si c'est là l'objectif que le gouvernement s'est fixé, il ne sera certainement pas difficile à réaliser.

We have heard a lot about the police, and the chiefs of police have been here. Unfortunately, the Canadian Police Association has not. Those national associations are unanimous in their support for Bill C-10. The officers that I have spoken to certainly support the registry. In the past, I have attended many of the vigorous debates the Canadian Police Association had. They were certainly lively debates. A province that was probably the most consistent in its support for the registry was always the Quebec associations.

If the argument is that if you give police information about guns in a home you might give them misinformation and there might be guns they do not know about, you could use that argument for anything. Why would you tell them if there have been previous incidents in the home? Why would you give police any information when they go to a home, because you do not know who is in there. There could be someone dangerous if that home that does not live there. That argument is a little off the mark.

It is clear from the violence against women community perspective that the passage of this bill will put women at risk. Heather Imming, an outspoken advocate who has herself faced violence by her partner, credits the removal of the firearm because of the registry for saving her life. The Supreme Court of Canada has made the link between the registration of firearms and the licensing. It requires both of those models to promote public safety.

We all talk about criminals and Hells Angels, but long guns, as you know, are used most commonly in the murder of women and police officers. The verification of licensing when selling weapons has come up. Senator Fraser raised it in the last session. I would remind you what Minister Toews said. He compared it to when you loan someone your car. You say to them, "Yeah, you can drive my car. Do you have a licence?" If they say yes, you let them have it. If it is someone you do not really know, you might say, "I hope your licence is current." That is what the minister has said is the requirement now under the law to verify that someone has the proper documentation.

Six coroner's inquests have drawn the link between violence against women and the use of firearms. Access to firearms is a risk factor for lethality in cases of violence against women.

Thousands of guns have been removed across the country from homes, many of those because of prohibition orders where men have been charged with assaulting their partners, and police, because they know what firearm is in the home, have gone in. In the debate in the other place, the RCMP raised a case where 21 guns were taken from a home where the family did not even know they were there, but they were identified because of the registry. Now,

Nous avons entendu beaucoup de représentants de la police, et les chefs de police ont témoigné ici. Malheureusement, il n'y a eu aucun représentant de l'Association canadienne des policiers. Les associations nationales appuient à l'unanimité le projet de loi C-10. Les policiers auxquels j'ai parlé sont certes favorables au maintien du registre. Par le passé, j'ai assisté à nombre de débats enflammés de l'Association canadienne des policiers. Il s'agissait certainement de débats très animés. Les associations du Québec étaient probablement celles qui ont défendu le plus souvent le registre.

Si on fait valoir que, en fournissant à la police des renseignements sur les armes qui se trouvent dans une résidence, on pourrait leur transmettre des renseignements erronés, et il pourrait y avoir des armes non enregistrées dans cette résidence, alors on pourrait mettre cet argument à toutes les sauces. Pourquoi informerait-on la police du fait que des incidents ont déjà eu lieu dans cette résidence? Pourquoi donnerait-on de l'information à la police lorsqu'elle se rend à une résidence, puisque nous ignorons qui s'y trouve? Une personne dangereuse qui ne vit pas là pourrait se trouver dans cette résidence. On voit donc que cet argument ne tient pas la route.

Pour les organismes de lutte contre la violence envers les femmes, il est clair que l'adoption du projet de loi mettra les femmes en danger. Heather Imming, militante qui a son francparler et qui a elle-même été victime de violence conjugale, soutient que le registre lui a sauvé la vie parce qu'il a permis à la police de retirer l'arme à feu de sa résidence. La Cour suprême du Canada a établi un lien entre l'enregistrement des armes à feu et l'obtention du permis. Les deux modèles sont nécessaires pour assurer la sécurité du public.

Nous avons tous parlé des criminels et des Hells Angels, mais, comme vous le savez, les armes d'épaule sont le plus souvent utilisées pour tuer des femmes et des policiers. La question de la vérification de la validité du permis lorsqu'on vend des armes a été soulevée. Le sénateur Fraser en a fait mention au cours de la première partie de la séance. Je tiens à vous rappeler ce que le ministre Toews a déclaré. Il a dit que c'était comme lorsqu'on prête sa voiture à quelqu'un, on lui dit : « Oui, tu peux conduire ma voiture. As-tu un permis? » Si la personne répond oui, on lui prête sa voiture. Si on ne connaît pas très bien la personne, on pourrait lui dire : « J'espère que ton permis est en règle. » C'est l'analogie que le ministre a faite pour décrire l'obligation actuellement prévue dans la loi pour ce qui est de vérifier si une personne détient les documents adéquats.

Six enquêtes du coroner ont établi un lien entre la violence contre les femmes et l'utilisation d'armes à feu. L'accès aux armes à feu est un facteur de risque de létalité dans les cas de violence faite aux femmes.

Des milliers d'armes à feu ont été retirées de résidences situées partout au pays, en grande partie parce que des ordonnances d'interdiction avaient été rendues contre leur propriétaire — des hommes accusés d'avoir agressé leur conjointe —, et, étant donné que les policiers savaient quels types d'armes à feu se trouvaient dans ces résidences, ils sont intervenus. Au cours du débat dans l'autre chambre, la GRC a parlé d'un cas où 21 armes à feu ont

tomorrow, or when you pass this legislation, they will not have that information. Theoretically, 21 guns or 5 or 6 guns could have been left in that home. We do not know what could have happened had that been the case.

I will draw my remarks to a close because I want to hear what my colleagues have to say, and I certainly look forward to answering your questions. I will say that the minister in his comments made it clear where he stands. He stands on the side of gun owners. Those of us in the violence against women community stand with those women who were terrorized in their own homes. One of us will be wrong. Either this is an important public safety tool or it is not. On a personal level, if I am wrong, the result will be that gun owners have to continue to fill out forms, send them in and register their firearms. I understand how they might feel about that, but with all due respect, at the end of the day, I do not mind saying to those people that that is the requirement for owning a weapon that fires projectiles that are designed to kill. I do not mind being wrong. If the minister is wrong, if the government is wrong and if those who support this bill are wrong, women and children may die. Those are the two differences. I can stand and say to you that I do not mind being wrong. I think the costs of you being wrong are much more important. If that happens and a family comes to my door and asks me why more was not done, I will tell them their government stood with firearm owners. When they want a further explanation, I want to be able to tell them that we warned everyone what the potential cost could be. From that point, those families will come to you and ask you how you voted and why you voted that way. Thank you.

The Chair: Thank you. With this panel of four, my understanding is all four have an opening statement to make. Again, if you could keep it as concise as possible, we would appreciate that. We want as much time for questions to be directed to you.

Priscilla de Villiers, as an individual: Thank you for allowing me to appear before you today.

I better give you a bit of background or you will wonder why I am here at all. I grew up in South Africa. All the men in my family, most of the men I knew, very few women, hunted. There were guns in the houses. It was part of our lives. We needed them in our gardens as there were often snakes and animals, but certainly for the hunting season. I want to make it clear that this is not an area that I am unfamiliar with.

However, I was brought up with a very healthy respect for weapons. They were all in the military as well. Safe storage was very strictly enforced, as was licensing and registration of all été retirées d'une résidence; la famille ne savait même pas que ces armes se trouvaient là, mais la police a pu les confisquer grâce au registre. Aujourd'hui, demain ou à compter du moment où vous adopterez le projet de loi, les policiers n'auront plus accès à ce genre d'information. En théorie, 21 armes à feu ou bien cinq ou six auraient pu être laissées dans la résidence. Nous ignorons ce qui aurait pu arriver dans un cas semblable.

Je vais mettre fin à mes remarques parce que je veux entendre ce que mes collègues ont à dire, et je suis certes impatient de répondre à vos questions. J'ajouterais que, dans ses commentaires, le ministre a clairement pris position. Il est du côté des propriétaires d'armes à feu. Ceux d'entre nous qui luttent contre la violence envers les femmes défendent les intérêts de ces femmes qui sont terrorisées dans leur propre maison. L'un des deux camps aura tort. Soit le registre est un outil important pour assurer la sécurité publique, soit il ne l'est pas. Si j'ai tort, les propriétaires d'armes à feu devront continuer de remplir des formulaires, de les envoyer et d'enregistrer leurs armes à feu. Je comprends que cette obligation ne fait peut-être pas leur affaire, mais avec tout le respect que je leur dois, au bout du compte, je n'hésite pas à dire à ces personnes que c'est le prix à payer pour posséder une arme qui tire des projectiles destinés à tuer. Ça ne me dérange pas d'avoir tort. Si le ministre a tort, si le gouvernement a tort et si ceux qui appuient le projet de loi ont tort, alors des femmes et des enfants pourraient mourir. Voilà les deux différences. Je peux vous affirmer sans hésiter que je ne crains pas d'avoir tort. Je crois que, si c'est vous qui avez tort, le prix à payer sera beaucoup plus important. Si cela arrive et qu'une famille me demande pourquoi on n'en a pas fait plus, je lui dirai que leur gouvernement s'est rangé du côté des propriétaires d'armes à feu. Lorsque cette famille exigera des explications, je veux pouvoir lui dire que nous avons averti tout le monde du prix qu'il faudra peut-être payer. À partir de là, des familles vous demanderont si vous avez voté pour ou contre et pourquoi vous avez fait ce choix. Merci.

Le président: Merci. Comme il y a quatre invités, je crois comprendre que tous les quatre feront une déclaration préliminaire. Encore une fois, si vous pouviez être le plus bref possible, nous vous en serions reconnaissants. Nous voulons avoir le plus de temps possible pour vous poser des questions.

Priscilla de Villiers, à titre personnel : Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui.

Je ferai mieux de vous donner quelques détails à mon sujet, sinon vous vous demanderez ce que je suis venue faire ici. J'ai grandi en Afrique du Sud. Tous les hommes de ma famille — la plupart des hommes que je connaissais, mais très peu de femmes — étaient des chasseurs. Il y avait des armes à feu dans les maisons. Cela faisait partie de notre vie. Nous en avions besoin dans le jardin parce qu'il y avait souvent des serpents et d'autres animaux sauvages, mais nous en avions certainement besoin pendant la saison de la chasse. Je tiens à préciser que c'est un domaine qui ne m'est pas inconnu.

Toutefois, on m'a appris dès l'enfance à faire preuve d'un grand respect à l'égard des armes. Les hommes de ma famille étaient également tous des militaires. On observait à la lettre les

weapons. If you failed to do that you did not ever get a licence again. It was very strictly controlled. Frankly, when this all arose, I was completely bewildered when there was such enormous opposition to the safe storage of weapons. I first appeared before this committee on December 4, 1991. I was called as a witness to a committee that was evaluating proposals to implement rules on the safe storage of firearms. At that time, gun enthusiasts were opposing the measures. Why? Public safety experts were arguing they would reduce the risk of impulsive suicides and accidental firearm shootings. I was testifying a mere four months after my 19-year-old daughter Nina was abducted at gun point, shot by a sexual offender with an old rusty .22 caliber weapon that he used on his farm. He then also shot and killed Karen Marquis in New Brunswick, attempted to abduct a third stranger and finally committed suicide with the same weapon.

Suddenly for the first time in my life I was faced with the reality of death, abduction, sexual assault, mental illness and all that resulted from that.

At that time, I quoted an article out of the Canadian Medical Association Journal from November 1991. It said:

The current practice of verifying that the applicant has not had a conviction within the past five years is inadequate. Gun ownership must be made impossible for those who pose a risk.

After my daughter's murder I spent five months at a public inquest staring at a coroner's motto: What we learn from the death of one may save the lives of many.

This is the reason why gun control was implemented. This is precisely why we all work towards some means of control. It was never a political issue for me or for any of the people who were representing victims and vulnerable people.

Unfortunately it became a political wedge issue, and each time an argument was addressed a new one was made, which was truly like shooting in a shooting gallery. Fees have been waived, forms have been simplified, credible professionals have come forward to add experiences and research to the debate, to no avail. Frankly, what I heard just before about how the police do not know the law, give me a break. You do not throw the baby out with the bath water. You see that the police are trained. Goodness me.

règles relatives à l'entreposage sécuritaire, tout comme celles liées à l'obtention de permis et à l'enregistrement de toutes les armes. Si on négligeait de faire cela, on ne pouvait plus jamais obtenir de permis. Tous ces aspects étaient rigoureusement réglementés. Franchement, lorsque tout le débat a commencé, j'étais complètement renversée de voir que la question de l'entreposage sécuritaire des armes à feu suscitait une si vive opposition. J'ai témoigné la première fois devant le comité le 4 décembre 1991. J'ai été appelée à témoigner devant un comité qui évaluait des propositions de règles sur l'entreposage sécuritaire des armes à feu. À cette époque, les passionnés d'armes à feu s'opposaient à de telles mesures. Pourquoi donc? Quant aux experts de la sécurité publique, ils faisaient valoir que ces règles contribuaient à réduire le risque de suicide impulsif et de fusillades accidentelles. Lorsque j'ai témoigné, cela ne faisait que quatre mois que ma fille de 19 ans, Nina, avait été enlevée sous la menace d'une arme à feu et abattue par un délinquant sexuel qui s'est servi d'une vieille carabine rouillée de calibre .22 qu'il utilisait sur sa ferme. Cet homme a ensuite abattu Karen Marquis, au Nouveau-Brunswick, puis il a tenté d'enlever une troisième personne, et il s'est finalement suicidé avec la même arme.

Soudain, pour la première fois de ma vie, je devais faire face à la réalité de la mort, de l'enlèvement, d'une agression sexuelle, de la maladie mentale et de tout ce qui en découle.

À l'époque, j'ai cité un article du *Journal de l'Association* médicale canadienne de novembre 1991. Voici l'extrait en question :

La pratique actuelle qui consiste à vérifier si le demandeur a fait l'objet d'une déclaration de culpabilité au cours des cinq dernières années est inadéquate. Il faut empêcher les personnes qui présentent un risque de posséder des armes à feu.

Après le meurtre de ma fille, j'ai assisté pendant cinq mois à une enquête publique, les yeux rivés sur la devise d'un des coroners : Ce que la mort d'une personne nous apprend pourrait sauver la vie de nombreuses personnes.

Voilà pourquoi il y a un contrôle des armes à feu. Voilà précisément pourquoi nous travaillons tous à mettre en place des mesures de contrôle. Cette question n'a jamais été de nature politique pour moi ni pour quiconque représente les victimes et les personnes vulnérables.

Malheureusement, cette question a pris une tournure politique, et chaque fois qu'un argument était écarté, un nouveau était invoqué, ce qui ressemblait vraiment à un kiosque de tir. Les frais ont été éliminés, les formulaires ont été simplifiés. Des professionnels dignes de confiance ont enrichi le débat en mettant à contribution leurs expériences et leurs recherches, mais en vain. Franchement, ce que je viens d'entendre au sujet du fait que la police ne connaît pas la loi est tout à fait ridicule. On ne doit pas jeter le bébé avec l'eau du bain. On voit bien que les policiers sont dûment formés. Ce qu'il ne faut pas entendre.

What is seen today as a political victory will put vulnerable people at risk and jeopardize the safety of all Canadians. Instead of working towards a safer solution, addressing the problems that are there — and there are some — there is dancing on the graves to the sound of the grief of the victims. It appalls me.

Bill C-19 will make it harder for the police to track guns that they find at the scene back to the criminals who used them or to those who may be trafficking guns to unlicensed people by removing the obligation — I think it has been in place since 1977 — to keep sales records. Without the accountability of the existing records tying owners to specific weapon, it could very well make owners more careless about storing their guns safely as there will be little come back.

Every year, there are private sales of guns between friends and acquaintances at gun stores, gun shows, online or through other means. Not all sellers will ask for proof of licence status without being required to do so, nor will know how to detect a fraudulent licence. Not all individuals selling their guns will know intimate details of the circumstances of acquaintances, what is going on in their homes or what their mental status is. Are they deeply depressed like the man who killed four people at OC Transpo? Are they uncomfortable asking personal questions or pushing for proof when the person assures them that they are licensed?

Bill C-19 further forbids any record keeping of what licence verifications might be done. In the event that the Canadian Firearms Centre is called to verify the licence of a purchaser, and that record indicates this individual's licence has been revoked and that he is under prohibition order, there will be no mechanism to notify the authorities.

This information should be recorded, and a formal process must be in place to advise local police that a dangerous individual is trying to buy a firearm, in spite of the prohibitions in place.

If someone had told me that when I first appeared before the Senate, barely able to find my way across the room, that 21 years later I would still be defending sensible measures to help keep firearms out of the hands of dangerous people, I would never have believed it. I hear and read on the blogosphere about the gun lobby saying that Bill C-19 is only a good first step and that there should be further weakening of licensing rules. This concerns me greatly. Tough standards need to be maintained in order to keep guns away from dangerous people — tough, but reasonable and fair — and to hold those who would flout the law responsible for their actions.

Ce qui est considéré aujourd'hui comme une victoire politique mettra en danger des personnes vulnérables et compromettra la sécurité de tous les Canadiens. Au lieu de travailler ensemble à trouver une solution plus sûre, à régler les problèmes qui existent — et il y en a —, on danse sur la tombe des victimes et on feint de ne pas entendre les pleurs de leurs proches. J'en suis consternée.

Si le projet de loi C-19 est adopté, il sera plus difficile pour les policiers qui trouvent des armes à feu sur la scène de crime de remonter jusqu'aux criminels qui les ont utilisées ou jusqu'aux personnes qui font du trafic d'armes à feu et qui les vendent à des personnes qui ne sont pas titulaires d'un permis, car le projet de loi prévoit le retrait de l'obligation — je crois qu'elle existe depuis 1977 — de tenir des registres de ventes. Faute de registres liant les propriétaires à leurs armes, les propriétaires pourraient très bien en venir à prendre moins de précautions au moment d'entreposer leurs armes, car ils encourront très peu de conséquences.

Chaque année, des particuliers vendent des armes à feu à des amis et à des connaissances dans des magasins d'armes à feu, à l'occasion d'expositions d'armes à feu, en ligne ou par d'autres moyens. Les vendeurs ne demanderont pas tous une preuve de permis s'ils n'y sont pas obligés, et ils ne sauront pas tous comment reconnaître un faux permis. Les personnes qui vendent leurs armes à feu ne connaîtront pas tous les détails intimes de la vie de leurs connaissances, ce qui se passe dans leur maison ou si elles ont des problèmes de santé mentale. Sont-elles très déprimées comme l'homme qui a tué quatre personnes à OC Transpo? Seront-elles mal à l'aise de poser des questions personnelles ou d'insister pour avoir une preuve si l'acheteur leur assure qu'il détient un permis?

En outre, le projet de loi C-19 interdit la tenue de tout registre faisant état des activités de vérification de permis qui pourraient être réalisées. Par conséquent, si on appelle au Centre des armes à feu Canada pour vérifier la validité du permis d'un acheteur et que le registre indique que son permis a été révoqué et que l'acheteur est visé par une ordonnance d'interdiction, il n'y aura aucun mécanisme pour signaler cette information aux autorités.

Cette information devrait être enregistrée, et un processus officiel doit être en place pour qu'on puisse signaler aux services de police locaux qu'un individu dangereux essaie d'acheter une arme à feu, alors qu'il est frappé d'une ordonnance d'interdiction.

Si quelqu'un m'avait dit — lorsque j'ai témoigné pour la première fois devant le Sénat, à peine capable de traverser la salle — que, 21 ans plus tard, je me porterais encore à la défense de mesures sensées qui permettent de faire en sorte que des armes à feu ne tombent pas entre les mains de personnes dangereuses, je ne l'aurais jamais cru. Je lis dans la blogosphère les commentaires du lobby des armes à feu qui soutient que le projet de loi C-19 n'est qu'un premier pas dans la bonne direction et qu'il faudrait alléger encore davantage les règles régissant la délivrance du permis. Cela me préoccupe énormément. Il faut laisser en place des normes sévères si on veut éviter que des personnes dangereuses se procurent des armes à feu; il faut appliquer des normes sévères — mais raisonnables et équitables — et tenir responsables de leurs actes les personnes qui font fi de la loi.

I have given you a submission that talks about the costs of gun violence, about the effects of gun violence. I would like to say something I never hear of: Guns in the home not only have a profound effect on women but also have a devastating effect on children. The more we learn in neuroscience, we can actually see a child's brain. The atmosphere of being in a home with dangerous people, like the children who were butchered by a very mentally ill man, is profound. Those children will often grow up very damaged.

During a debate in 2006, Stockwell Day released a statement describing gun law. In 2007, he said the bill also lays out rules for how businesses will have to record and maintain records of any firearm transactions.

The 2006 statement was:

The amendments introduced in today's bill will require current owners to verify that a potential purchaser or another new owner of their non-restricted firearm has a valid firearms license by contacting the Chief Firearms Officer. This measure will help ensure that guns do not get into the hands of individuals who should not have them, such as convicted criminals, and to help investigators identify the owners of stolen firearms or conduct criminal investigations.

That was six years ago. I would like to know what has happened in the interim for that not to be the case in Bill C-19.

Thank you very much.

[Translation]

Benoît Laganière, Member, Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient): Good morning, Mr. Chair, as a Polytechnique graduate, a proud member of Polysesouvient and a responsible citizen, I feel the same lack of understanding, the same frustration and the same revulsion with regard to Bill C-19 as I felt 22 years ago.

On December 6, 1989, I left the cafeteria a few seconds before a deranged man entered and shot three students. He killed a total of 14 young women.

I have never felt any remorse for my actions, but I can tell you that my only wish, and the reason why I am here today, is to prevent any Canadian from going through the same situation I experienced at Polytechnique.

I do not understand why we are preparing to destroy a system that is in place and that works, rather than try to improve it. It is unbearable for me to hear that the complaints about the few minutes it takes to register a gun are more important than protecting citizens, preventing tragedies and solving crimes. I find

Je vous ai remis un mémoire qui porte sur les coûts et les effets de la violence liée aux armes à feu. Je voudrais dire quelque chose que je n'entends jamais : les armes à feu dans la maison ont non seulement des répercussions profondes sur les femmes, mais également des effets dévastateurs sur les enfants. Plus nous en apprenons dans le domaine des neurosciences, plus nous pouvons observer ces effets sur le cerveau des enfants. Les enfants qui vivent avec des personnes dangereuses, comme ceux qui ont été tués sauvagement par un homme atteint d'une grave maladie mentale, grandissent dans un climat malsain. Ces enfants restent souvent marqués à vie.

Durant un débat en 2006, Stockwell Day a fait une déclaration concernant la Loi sur les armes à feu. En 2007, il a dit que le projet de loi établissait également des règles définissant la façon dont les commerçants devront tenir un registre de toutes les transactions d'armes à feu.

La déclaration faite en 2006 était la suivante :

Les modifications proposées dans le projet de loi obligeront les propriétaires actuels à vérifier, en communiquant avec le contrôleur des armes à feu, que l'acheteur éventuel ou tout autre nouveau propriétaire d'une arme à feu sans restriction détient un permis d'armes à feu valide. Cette mesure aidera à faire en sorte que les armes à feu n'aboutissent pas dans les mains d'individus qui ne devraient pas y avoir accès, comme des criminels reconnus, et aidera les enquêteurs à retrouver les propriétaires d'armes à feu volées ou à mener des enquêtes criminelles.

C'était il y a six ans. J'aimerais savoir ce qui s'est passé entretemps pour que cette obligation ne figure pas dans le projet de loi C-19.

Je vous remercie beaucoup.

[Français]

Benoît Laganière, membre, Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient): Bonjour monsieur le président. En tant que diplômé de Polytechnique, fier membre de Polysesouvient et citoyen responsable, je sens, face au projet de loi C-19, la même incompréhension, la même frustration et la même révolte que j'ai ressenties il y a de cela 22 ans.

Le 6 décembre 1989, je suis sorti de la cafétéria quelques secondes avant qu'un désaxé n'y entre et n'abatte trois étudiantes. Il a tué 14 jeunes femmes en tout.

Pour ma part, je n'ai jamais ressenti de remords pour mes actes, mais je peux vous assurer que mon seul souhait et la raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui, c'est d'éviter que tout Canadien ou toute Canadienne puisse vivre la même situation que j'ai vécue à Polytechnique.

Je ne comprends pas pourquoi on s'apprête à détruire un système en place et qui fonctionne plutôt que de chercher à l'améliorer. Il m'est insupportable d'entendre que les plaintes concernant les quelques minutes requises pour enregistrer un fusil sont plus importantes que la protection des citoyens, la prévention de drames it incomprehensible that anyone can propose to repeal not only most of the measures introduced following the Polytechnique massacre, but also one of the modest measures that was already in place in 1989, the obligation for businesses to keep sales records, a measure that made it possible to identify the killer because he had no ID on him.

When the registry's opponents claim that long guns are not a problem because they are not criminals' weapon of choice, they disregard the facts and common sense. An unrestricted weapon is just as dangerous as a handgun when it is in the hands of dangerous individuals. Despite that fact, Bill C-19 will result in an additional aberration. At the end of my brief, you will find photographs of weapons currently categorized and sold as unrestricted weapons.

I want to show you a few photographs of weapons, the IWI Tavor Tar 21 5.56 mm, which its manufacturer categorizes as an assault weapon; the Steyr-Mannlicher HS5 .50 M1, a .5-calibre elite marksman's gun that can pierce armour at 5 kilometres and the Ruger Mini-14, the weapon used at Polytechnique, which killed 14 of my female classmates and killed 13 others in 20 minutes. It is nicknamed the "poor man's assault rifle" and, as modified, was used in Norway and killed 69 persons last summer. We are talking about unrestricted weapons here.

Heidi Rathjen, Spokesperson, Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient): Mr. Chair, thank you for this opportunity to testify before you today. I am going to make my presentation in English.

[English]

There has been much discussion about the repercussions about the proposed changes regarding the obligations of gun stores and private sellers. We would like to add to this discussion.

Since we are not lawyers, we cannot claim with certainty what these repercussions will be. Rather, we have some questions of utmost importance in the hope that the honourable members of this committee will seek the answers before you vote on amendments and before you vote on this bill.

If you look at clause 11 of Bill C-19, and you scratch the surface behind the wording, which is:

A person may transfer a firearm . . . if, at the time of the transfer, . . .

(b) the transferor has no reason to believe that the transferee is not authorized to acquire and possess that kind of firearm.

et la résolution des crimes. Je trouve incompréhensible qu'on propose de retirer non seulement la plupart des nouvelles mesures introduites suite au massacre de Polytechnique, mais aussi une des modestes mesures qui existait déjà en 1989, soit l'obligation de tenir des registres de vente dans les commerces, mesure qui avait permis d'identifier le tueur car il n'avait pas de pièces d'identité sur lui.

Lorsque les adversaires du registre prétendent que les armes d'épaule ne constituent pas un problème parce qu'elles ne sont pas l'arme de choix des criminels, ils ignorent les faits et le gros bon sens. Une arme non restreinte est tout aussi dangereuse qu'une arme de poing quand elle se retrouve entre les mains d'individus dangereux. Malgré cela, le projet de loi C-19 résultera en une aberration supplémentaire. Vous trouverez à la fin de notre mémoire des photos d'armes actuellement catégorisées et vendues en tant qu'armes non restreintes.

Je vais vous montrer quelques photos d'armes, l'IWI Tavor Tar 21 5.56 mm, qualifiée arme d'assaut par son manufacturier, le Steyr-Mannlicher HS5 .50 M1, un fusil de tireur d'élite de calibre .5 et qui peut transpercer une armure à plus de cinq kilomètres et le Ruger Mini-14, l'arme qui a été utilisée à Polytechnique, qui a tué 14 de mes consœurs et qui a en a tué 13 autres en 20 minutes. Il est surnommé le fusil d'assaut des pauvres et quand on le modifie, il a été utilisé en Norvège et a tué 69 personnes l'été dernier. On parle ici d'armes non restreintes.

Heidi Rathjen, porte-parole, Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient): Monsieur le président, je vous remercie de nous donner l'occasion de témoigner aujourd'hui devant vous. Je vais faire ma présentation en anglais.

[Traduction]

On a grandement discuté des répercussions des modifications qu'on propose d'apporter aux obligations imposées aux magasins d'armes à feu et aux particuliers qui vendent des armes à feu. Nous voudrions faire des commentaires à ce sujet.

Comme nous ne sommes pas des avocats, nous ne pouvons pas savoir avec certitude quelle sera la nature de ces répercussions. Nous voulons plutôt soulever des questions de la plus grande importance dans l'espoir que les membres du comité trouveront des réponses avant de voter sur les modifications et sur le projet de loi.

Si on regarde l'article 11 du projet de loi C-19 et qu'on creuse un peu pour voir ce qui se cache derrière le libellé, qui est le suivant :

La cession d'une arme à feu [...] est permise si, au moment où elle s'opère :

[...]

 b) le cédant n'a aucun motif de croire que le cessionnaire n'est pas autorisé à acquérir et à posséder une telle arme à feu. Is it not true that the law is worded not as an offence but as permission? "You may sell if certain conditions are met." Is it not true that, according to the wording, there is no procedure that the seller must follow? It is a passive state to have no reason; they do not have to do anything, according to the law.

With respect to criminal convictions, we agree that selling a gun to an unlicensed individual is still a crime and still punishable. However, when you want to punish someone, you have to go to court. In this case, as in all criminal convictions, the burden of proof is not on the accused, as we have heard earlier in some of the testimony, but on the Crown. According to the offence linked to the violation of Criminal Code section 99, the Crown must demonstrate that the accused knew he or she was not allowed to sell a gun according to the Firearms Act. Is it not true that, as it is worded, clause 11 does not refer to the concept of due diligence, which was also brought up before this committee, but rather of ignorance or error in good faith, which is clearly less stringent? An accused can plead ignorance or error in good faith in order to defend himself or herself against such accusation.

Is it not true that to obtain a conviction, the Crown must prove that an accused exercised willful ignorance or blindness, meaning the seller had doubts and deliberately chose not to follow up on these doubts to see if they were founded?

Finally, is it not true that this burden of proof will be so great that the prohibition on the sale of non-restricted firearms to unauthorized persons will be practically almost impossible to enforce in practice?

One thing is for sure: The changes in this bill fundamentally weaken the licence provisions. This weakening is just one more element that will force all transfers of non-restricted firearms into the dark, outside of a structured legal framework, without records of who is selling or buying long guns, what guns are being sold, or even the fact that any sale has taken place. It is the legal framework that allows police to identify, flag and prosecute illegal sales, because they are done outside of this legal framework that the bill is now taking away.

Without this framework, an individual will be able to accumulate a large quantity of non-restricted guns — and you have seen what some of them actually consist of — without setting off any red flags with the police. This will make it easier for individuals with dangerous intentions to stockpile firearms.

Many groups would have liked to appear in front of you today to raise similar concerns. Again, we greatly appreciate the opportunity to be here. I would like to mention the presence of N'est-il pas vrai que le libellé de l'article décrit non pas une infraction, mais une permission? « La cession est permise si certaines conditions sont remplies. » N'est-il pas vrai que, selon le libellé, le cédant n'est pas tenu de suivre quelque procédure que ce soit? Le fait de n'avoir aucun motif est un état passif; le cédant n'a pas à faire quoi que ce soit, aux termes de la loi.

En ce qui concerne les infractions criminelles, nous convenons que la vente d'une arme à une personne qui n'a pas de permis demeure un crime punissable. Toutefois, lorsqu'on veut punir quelqu'un, on l'amène devant les tribunaux. Dans ce cas-ci, comme dans le cas de toutes les infractions criminelles, le fardeau de la preuve incombe non pas à l'accusé — comme certains témoins l'ont mentionné tout à l'heure —, mais à la Couronne. Dans le cas d'une infraction visée à l'article 99 du Code criminel, la Couronne doit démontrer que l'accusé savait qu'il n'était pas autorisé à vendre une arme à feu aux termes de la Loi sur les armes à feu. N'est-il pas vrai que, tel qu'il est formulé, l'article 11 renvoie non pas au concept de la diligence raisonnable — aspect qui a aussi été souligné devant le comité -, mais à celui de l'ignorance ou de l'erreur commise de bonne foi, ce qui est clairement moins contraignant? Un accusé peut faire valoir qu'il était dans l'ignorance ou qu'il a commis une erreur de bonne foi pour se défendre contre une telle accusation.

N'est-il pas vrai que pour obtenir une déclaration de culpabilité, la Couronne doit prouver que l'accusé a fait preuve d'ignorance délibérée ou d'aveuglement volontaire, ce qui signifie que le vendeur avait des doutes, mais qu'il a délibérément choisi de ne pas vérifier si ces doutes étaient fondés?

Enfin, n'est-il pas vrai que le fardeau de la preuve sera tellement grand que l'interdiction de vendre des armes à feu à des personnes qui ne sont pas autorisées à en posséder sera pratiquement impossible à imposer?

Une chose est certaine: les modifications proposées dans le projet de loi affaiblissent fondamentalement les dispositions relatives au permis. Cet affaiblissement est seulement un élément de plus qui amènera toutes les cessions d'armes à feu sans restriction à se produire dans l'ombre, en marge de tout cadre juridique structuré, sans qu'il n'y ait de trace écrite concernant l'identité des personnes qui achètent des armes d'épaule, le type d'armes vendues ni le fait qu'une vente ait même eu lieu. C'est grâce à ce cadre juridique que les policiers peuvent détecter les ventes illégales, les signaler et intenter des poursuites, car les ventes sont effectuées à l'extérieur du cadre juridique que le projet de loi vise maintenant à supprimer.

Sans ce cadre, un particulier pourra accumuler une grande quantité d'armes à feu sans restriction — et vous avez vu le genre d'armes qui peut en fait appartenir à cette catégorie — sans déclencher d'alarme auprès de la police. Il sera donc plus facile pour les personnes ayant des intentions dangereuses d'accumuler des armes à feu.

De nombreux groupes auraient aimé comparaître ici aujourd'hui pour vous faire part de préoccupations semblables. Encore une fois, nous sommes ravis d'avoir eu l'occasion de

Arlène Gaudreault, Association québécoise Plaidoyer-Victimes; Leeza Pousoulidis, Association des families de personnes assassinées ou disparues; Kathleen Dixon, the mother of one of the injured at Dawson College, as well as her daughter, Meaghan Hennegan, who was injured at the time; and Michel Léonard, member of the board of directors of l'Association des diplômés de Polytechnique.

The Chair: Thank you very much for those comments. Before we go to questions, I want to remind members that witness opening statements were somewhat longer than we would normally get, but I think it was important. You are invited guests and it is important that you be able to say what you want to say in your words, so we are pleased that you did. I want to ensure, though, that each of our colleagues have a chance on first round to ask questions. We have been able to do that throughout all of our hearings, and I want to continue that today.

I am just giving everyone warning that I may be a bit tight on second questions. I want to ensure everyone at least has the opportunity for one question on first round.

[Translation]

Senator Fraser: Thank you very much, Mr. Chair. It is very important for us to hear you, to listen to you and to understand you.

[English]

I have only one question but it is for each of you, so answers will have to be short.

If you could make one change in this bill knowing that the bill would then pass — but with the one change — what would you choose?

Mr. Sullivan: It is a difficult question to answer, because the simple answer is not to pass the bill. Having said that, based on the issues you raised with the last panel, it strikes me as odd that a government would propose a bill that uses the word "may" and then say there is a requirement to verify the licence. If the intention is to ensure that everyone who sells or transfers a firearm will check, the word is "shall" or "shall not sell." It behooves me to understand why anyone would propose such an ambiguous wording in a law and then argue that it actually creates a requirement.

Ms. de Villiers: The mandatory licence renewal checking.

Ms. Rathjen: I would say the obligation to verify the validity of the licence, which is absolutely linked to the whole issue of licensing. We hear how important it is — and it is repeated — all the steps you have to go through to get a licence, but what good are all those steps if you are not required to show a licence absolutely at point of sale? This was a measure that was recognized by the current government as being important to

comparaître. J'aimerais mentionner la présence d'Arlène Gaudreault, de l'Association québécoise plaidoyer-victimes; de Leeza Pousoulidis, de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues; de Kathleen Dixon, mère de Meaghan Hennegan, blessée au Collège Dawson; et de Michel Léonard, membre du conseil d'administration de l'Association des diplômés de Polytechnique.

Le président: Merci beaucoup pour ces commentaires. Avant de passer aux questions, je veux rappeler aux membres du comité que les exposés des témoins étaient un peu plus longs que d'habitude, mais je pense que ce temps de parole était important. Vous avez été invités à comparaître, et il importe que vous puissiez dire — dans vos mots — ce que vous pensez. Nous sommes donc heureux que vous l'ayez fait. Je veux toutefois m'assurer que chacun de mes collègues aura l'occasion de poser des questions au premier tour. Nous avons été en mesure de le faire tout au long de nos audiences, et je veux que cela continue aujourd'hui.

Je veux simplement signaler à tout le monde que le deuxième tour de questions risque d'être un peu bref. Je veux m'assurer que tout le monde aura au moins l'occasion de poser une question au premier tour.

[Français]

Le sénateur Fraser: Merci infiniment monsieur le président. C'est très important pour nous de vous entendre, de vous écouter et de vous comprendre.

[Traduction]

J'ai seulement une question à poser, mais j'aimerais que vous y répondiez tous les deux, alors vos réponses devront être concises.

Si vous pouviez apporter un changement au projet de loi avant qu'il soit adopté, en quoi consisterait-il?

M. Sullivan: Il est difficile de répondre à cette question, car la réponse simple serait de ne pas l'adopter. Cela dit, compte tenu des questions que vous avez soulevées avec le groupe précédent, il m'apparaît étrange qu'un gouvernement propose un projet de loi qui contient le mot « peut » et qu'il dise ensuite qu'il faut obligatoirement procéder à une vérification du permis. Si l'objectif est de s'assurer que toutes les personnes qui vendent ou qui cèdent une arme à feu feront cette vérification, les mots « doit » ou « ne doit pas vendre » devraient être utilisés. Je dois comprendre pourquoi quelqu'un a proposé un projet de loi au libellé aussi ambigu et affirmerait ensuite qu'il énonce en fait une obligation.

Mme de Villiers : La vérification obligatoire relative au renouvellement du permis.

Mme Rathjen: Je dirais qu'il s'agit de l'obligation de vérifier la validité du permis, laquelle est tout à fait liée à la question globale de leur délivrance. On nous dit — et on nous répète — à quel point sont importantes toutes les étapes à franchir pour obtenir un permis, mais à quoi servent-elles si l'on n'est pas absolument obligé de présenter son permis au point de vente? Le gouvernement actuel a reconnu que cette mesure était importante afin de prévenir la

prevent the transfer of guns to people who pose a risk to society. We simply do not understand why the government would back down on a measure that they themselves say is fundamental. That would be an amendment that we would absolutely support.

[Translation]

Mr. Laganière: The act of registering a weapon makes people accountable at the time of transfer. This is extremely important, like a car or something else. To my mind, this is an extremely important point to look at. This is a civil responsibility that we assign ourselves under the act, one that is there and that helps in checking people's identity, which is already checked by means of the licence to acquire and possess firearms. This is a responsibility that every Canadian ultimately should have and should consider. This is one thing that I would keep.

[English]

Senator Lang: I first want to say thank you very much for coming before us. I want to assure all of you, and all those in the room here, that we share all your concerns. That is why we are here today, to hear what those concerns are. I just think it is really important for us to understand that we are dealing with the registry itself.

The question that is being asked of us is this: Does the registry do what you people say you think it does? We have had evidence over the course of the last number of weeks, and in the other place, where almost 90 per cent of the front-line officers, the law enforcement officers in this country, do not support the gun registry, for a number of reasons. First, it is not accurate. Second, with younger police coming into the forces, in some cases, unfortunately, it is giving them a sense of security that is not warranted, which is putting them in harm's way.

The other information that we have been provided, not just in one case but in many cases before us in testimony, is the fact that the information from the registry, when it goes to the court, does not necessarily prevail because, once again, of the inaccuracy of a system that has not been put into place properly, nor does it work.

That is what we have to deal with in respect to the evidence that we have before us. Whether or not it would prevent a crime, that is another issue in itself, and we have evidence that says it does not.

The one area that has come up — and I would like to hear from specifically Ms. de Villiers, because I appreciate your comments and experience, and having come from South Africa — is the question of our licensing. This relates to the application for a licence, the fact that when you apply for that licence that you just do not get the licence; you have to have

cession d'armes à feu à des personnes qui représentent un risque pour la société. Nous ne comprenons tout simplement pas pourquoi le gouvernement abandonnerait une mesure qui, comme il l'a dit luimême, est fondamentale. Nous appuierions sans réserve une telle modification.

[Français]

M. Laganière: Le fait d'enregistrer une arme responsabilise les gens quand on fait le transfert. C'est extrêmement important, comme une voiture ou d'autres choses. Pour moi, c'est un point extrêmement important à regarder. C'est une responsabilité civile qu'on se donne par la loi qui est là et qui vérifie l'identité des gens et qui est déjà vérifiée par le permis d'acquisition et de possession d'armes à feu. C'est une responsabilité qu'à la base tout Canadien devrait avoir et devrait observer. C'est une chose que je garderais.

[Traduction]

Le sénateur Lang: Tout d'abord, merci beaucoup de comparaître ici. Je tiens à dire à vous tous et à toutes les personnes dans la salle que nous partageons vos inquiétudes. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui: pour que vous nous en fassiez part. Je pense qu'il est très important pour nous de comprendre qu'il est question du registre lui-même.

La question qu'on nous pose est la suivante : est-ce que le registre accomplit bel et bien la fonction que vous croyez qu'il accomplit? Au cours des dernières semaines, et dans l'autre chambre, nous avons entendu des témoignages indiquant que près de 90 p. 100 des agents de première ligne, des membres des forces de l'ordre du pays n'appuient pas le registre des armes à feu, et ce, pour un certain nombre de raisons. Premièrement, les renseignements qu'il contient sont souvent inexacts. Deuxièmement, il donne parfois aux nouveaux policiers un sentiment de sécurité qui n'est guère souhaitable et qui représente pour eux un danger, ce qui est bien malheureux.

L'autre chose qui nous a été dite — et ce, par de nombreux témoins qui ont comparu —, c'est que l'information tirée du registre n'a pas nécessairement de valeur probante devant les tribunaux à cause — encore une fois — des inexactitudes d'un système qui n'a pas été mis en place comme il se doit et qui ne fonctionne pas.

Voilà ce que nous devons prendre en considération au moment d'examiner les données probantes qui nous sont fournies. Que le registre permette ou non de prévenir le crime représente une autre question en soi, et certaines données probantes dont nous disposons indiquent que ce n'est pas le cas.

Le point particulier qui a été soulevé — et j'aimerais connaître votre point de vue, madame de Villiers, étant donné que j'apprécie vos commentaires et votre expérience, d'autant plus que vous êtes originaire de l'Afrique du Sud —, c'est la question de la délivrance des permis. Ce point a trait aux demandes de permis, au fait qu'il ne suffit pas de présenter une demande pour en obtenir, car on

references and you have to take an exam. There are a number of serious, rigid steps that are set in place at the outset to ensure that individual has the qualifications to own a licence in order to purchase a firearm.

Do you feel that particular provision that is in place and staying in place is rigid enough and meets the test that is required to do the best we can to ensure that those who apply for a firearm licence are qualified and should be considered for such a licence?

Ms. de Villiers: To your first point, the fact that the system is inadequate and has not been properly set up, that is a long history and it goes back a long way. There was a concerted effort to basically sabotage the system when it was being set up, by sending in zeros for numbers and sending in the same number a hundred times and all this sort of thing. I must admit that there were problems with the actual implementation of the bill in the 1990s.

However, I believe that that is something that can and should be dealt with. It should be adequate. It is a long time ago that it was implemented. I do not see that as a reason to do away with the entire registration.

Second, you point to the young officers and the front-line police. They must be trained. The old police that I have spoken to, the old front-line cops, have all said they all work under the assumption that there is a gun in the house. However, if they know there are six guns in the house, it makes life much easier. You actually have something more to work with. I am not a police officer. I am reporting that.

Third, in South Africa, it is a long time ago and I did not ever apply for a firearms certificate, a licence or registration, so I cannot comment on the bureaucracy there. I can, however, say that the FACs, firearms acquisition certificates, that were in place previously, the one I saw was over five pages long. It was not easier. It possibly was not as probing, but it certainly was, administratively, quite a long document.

I feel strongly — and this has been stated by the Supreme Court over and over again — that owning a gun in this country, which is a civil society governed by legislation, is not a right; it is a privilege, and it carries responsibility. I believe that we need to have fairly probing questions in order to decide whether the individual applying can be safely trusted with not just one gun, maybe 200 guns, and that we need to continually check, because circumstances change.

doit fournir des références et se soumettre à un examen. Si une personne souhaite obtenir un permis en vue d'acquérir une arme à feu, elle doit d'abord remplir un certain nombre d'exigences strictes et rigides afin qu'on s'assure qu'elle possède les qualifications nécessaires pour le faire.

À votre avis, est-ce que cette disposition particulière — qui existe déjà et qui sera maintenue — est assez rigide, et est-ce qu'elle remplit le critère selon lequel nous devons faire tout notre possible pour nous assurer que les personnes qui présentent une demande de permis d'arme à feu sont aptes à en posséder une et qu'on devrait donc envisager de leur délivrer un tel permis?

Mme de Villiers: En réponse au premier point que vous avez soulevé, à savoir que le système est inadéquat et qu'il n'a pas été mis en place comme il se doit, il en est ainsi depuis longtemps, et il y a de nombreux antécédents à ce chapitre. Au moment de son implantation, des efforts concertés ont été déployés pour ni plus ni moins le saboter en inscrivant des zéros à la place d'autres chiffres ou encore en inscrivant le même numéro une centaine de fois, entre autres choses. Je dois reconnaître qu'il y a également eu des problèmes concernant l'adoption du projet de loi lui-même dans les années 1990.

Toutefois, je pense qu'il s'agit d'une question qu'on pourrait et devrait régler. Le système devrait être adéquat. Il y a longtemps qu'il a été mis en place. Je ne considère pas que cela justifie la suppression totale de l'enregistrement obligatoire.

Par ailleurs, vous avez parlé des nouveaux agents et des policiers de première ligne. Ces personnes doivent recevoir une formation adéquate. Les policiers d'expérience avec qui j'ai parlé et qui effectuent du travail de première ligne ont tous dit qu'ils tiennent pour acquis qu'il y a une arme à feu dans le domicile. Cependant, s'ils savent qu'il y en a six, cela leur facilite grandement la tâche. Ils ont ainsi plus de renseignements sous la main. Je ne suis pas policière. Je vous rapporte ce qu'ils m'ont dit.

En outre, il y a longtemps que j'ai quitté l'Afrique du Sud, et je n'y ai jamais présenté de demande de certificat d'arme à feu, de permis ou de certificat d'enregistrement, alors je ne saurais commenter le fonctionnement de l'administration là-bas. Toutefois, je peux dire que j'ai vu un des certificats d'acquisition d'armes à feu qui existaient auparavant et qu'il s'étendait sur plus de cinq pages. Ce n'était pas plus facile. Il n'allait peut-être pas aussi loin, mais, sur le plan administratif, il s'agissait assurément d'un assez long document.

Je suis convaincue — et la Cour suprême l'a confirmé à maintes occasions — que la possession d'une arme à feu dans notre pays, société civile régie par des lois, n'est pas un droit, mais un privilège. Et ce privilège est assorti de responsabilités. À mon avis, nous devons poser des questions assez pénétrantes pour déterminer si les personnes qui présentent une demande peuvent être considérées comme aptes à posséder pas seulement une arme à feu, mais peut-être 200, et il faut mener des vérifications continuelles, car le contexte peut changer.

I deal with victims across this country all the time, many of them either who have lost family members, many of them who have lost young daughters and sons, are losing them now but, more than that, who are threatened by guns, who are held hostage by guns and are severely injured. As my last word, I just want to say that we have not spoken about the injury that a modern gun inflicts.

My ex-husband is a neurosurgeon, so I know very well what one bullet from one gun can do to a person, and it is usually a lifelong illness. I do not think we talk about that enough. Frankly, I think we can certainly go back through it and see that, in applying for a licence, the checks on licences are fair and reasonable, but I believe that they have to be there.

The Chair: Senator, we will have to move along.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Earlier my colleague asked what clauses you would propose for this bill. I support your theory that the current act, particularly the registry or registration, should remain as it was, but I believe that the issue that bothers weapon owners the most, good citizens, is the offence of incorrectly completing the questionnaire, and so on. I would make a similar proposal, which I can make to my colleagues as well, and that is that the penalties should include the possibility of characterizing the failure to comply with the act, particularly when completing the questionnaire, as a criminal offence, if, for example, you fill out the questionnaire with a lot of falsehoods, that is to say if you lie without shame. However, if you are late in registering, you commit an infraction. The offence is set out in Part 24 of the Criminal Code. If you commit a minor theft of \$100, you would receive a fine and no criminal record. So if you do not meet the conditions of the questionnaire, but do not act in bad faith, you incur a penalty, a penalty that is virtually the same as when I park my car, which costs 52 cents for five minutes more than the parking meter allows me. So simply have a dual characterization, either criminal offence or infraction, and think that the police officer, the justice system and the attorney are intelligent enough to determine the nature of the offence under the bill. I believe we would solve the problem for honest people and those who commit crimes, by committing suicide — that is not a crime, but it would help prevent suicides; however, it would help prevent murder between spouses.

As you will note, there are four women on our side. It is not because our male colleagues do not support this bill, but rather because, like you, we see that women are the main victims in Canada. We have come here convinced that this bill must stand and perhaps be improved.

Would you agree that changes should be made to the bill with regard to penalties and to make it possible to keep the registry?

Je suis constamment en communication avec des victimes de toutes les régions du pays. Nombre d'entre elles ont perdu un membre de leur famille, nombre d'entre elles ont perdu leur fille ou leur fils en bas âge — et cela continue de se produire —, mais, de surcroît, d'autres se font menacer et sont tenues en otage à la pointe d'une arme à feu et subissent des blessures graves. J'aimerais dire pour conclure que nous n'avons pas parlé des blessures que les armes à feu d'aujourd'hui peuvent infliger.

Mon ex-mari est neurochirurgien, alors je sais très bien ce qu'une seule balle tirée par une arme à feu peut infliger à une personne, et cela entraîne habituellement une déficience permanente. Selon moi, nous ne parlons pas assez de ce fait. En toute franchise, je pense que nous pouvons certainement réexaminer les vérifications que nous effectuons à l'égard des demandes de permis pour nous assurer qu'elles sont justes et raisonnables, mais je crois qu'elles sont nécessaires.

Le président : Sénateur, nous devons passer à autre chose.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Plus tôt, ma collègue a demandé quels seraient les articles que vous proposeriez à ce projet de loi. J'adhère à votre théorie que la loi actuelle, surtout le registre ou l'enregistrement doit rester comme il était. Mais je pense que la question qui embête le plus les possesseurs d'armes, les bons citovens, c'est l'infraction : enregistrement en retard, mal remplir le questionnaire, et cetera. Je ferais la proposition semblable, que je peux faire à mes collègues aussi, c'est qu'on ait dans les sanctions, la possibilité de qualifier l'acte de ne pas avoir obéi à la loi, surtout avec le questionnaire, d'avoir, d'une part, un acte criminel si, par exemple, on remplit avec plein de faussetés le questionnaire, c'est-àdire si on ment de façon éhontée. Par contre, si on a un retard d'enregistrement, on commet une infraction. L'infraction c'est dans la partie 24 du Code criminel. Si on a un petit vol de 100 \$, on a une amende et on n'a pas de casier judiciaire. Donc, si on ne remplit pas les conditions du questionnaire mais pas de mauvaises foi, on encourt une pénalité, une pénalité qui est à peu près la même chose lorsque je stationne mon auto et que cela coûte 52 cents pour cinq minutes de plus que le parcomètre me permet. Donc, d'avoir tout simplement une qualification double, soit acte criminel, soit infraction et de penser que le policier est assez intelligent et le système de justice et le procureur de la nature de la contravention au projet de loi. Je pense qu'on résoudrait le problème des honnêtes gens et de ceux qui sont ceux qui commettent des crimes, soit en se suicidant, ce n'est pas un crime, mais permettrait d'éviter les suicides, par contre, il permettrait d'éviter des meurtres entre conjoints.

Vous remarquerez que nous sommes quatre femmes de ce côté. Ce n'est pas parce que nos collègues masculins n'appuient pas ce projet de loi mais plutôt parce que nous, tout comme vous, nous constatons que les plus grandes victimes au Canada sont des femmes. Nous sommes venues ici convaincues que ce projet de loi doit rester et peut-être amélioré.

Est-ce que vous seriez d'accord que l'on change le projet de loi au niveau de la pénalité et permettre de garder le registre?

In closing, I would like you to tell me what kinds of animals are killed with these weapons?

Mr. Chair, what kind of deer will someone kill with an Iwi Tavor 21? These are legal weapons. What does anyone do with those weapons?

[English]

The Chair: Senator, is there a question here?

Senator Hervieux-Payette: I asked the question.

The Chair: We are not dealing here with classification of weapons. We are dealing with the registry.

Senator Hervieux-Payette: We are dealing with these arms, because they are commonly referred to as permitted.

The Chair: Senator, I would ask the indulgence of the committee members. If you have questions —

Senator Hervieux-Payette: I put the question about whether they were agreeing that we would change the sentences, and also, of course, when it is an infraction instead of a criminal act.

[Translation]

Ms. Rathjen: Absolutely. We realized quite early on that the threat of criminalization was an extremely important issue for gun owners. That is why, shortly after the act came into force, the groups including Polytechnique students, including the coalition and other victims' groups, such as that of Ms. de Villiers, including the police chiefs, all supported the act and asked that it be amended precisely in that way so that we would focus on that important concern and solve the problem.

However, what the bill is doing now is throwing everything out the window, instead of finding a solution that could suit most people who have concerns. I am mainly thinking here of ordinary owners, not necessarily lobby groups that want to get rid of the two bills, Bill C-17 and Bill C-68.

So to answer your question, yes, that would be an obvious solution, but one that the government has ruled out.

[English]

Senator Frum: I also want to thank all the witnesses for being here and also our guests in the room. I want to congratulate all of you on the work you do on the issue of violence against women. I very much share your concern for this issue. It is a very important issue. I want to assure you that if I believed the gun registry did anything to prevent violence against women I would support it, but I have yet to be convinced that it can do anything to prevent violence against women.

My question is to you, Mr. Sullivan, because in your comments you seem to draw a correlation between gun ownership and wife beating. You made some comments to that

Pour terminer, j'aimerais que vous me disiez quelle sorte d'animaux on tue avec ces armes?

Monsieur le président, quelle sorte de chevreuil on va tuer avec un Iwi Tavor 21? Ce sont des armes légales. Que fait-on avec ces armes?

[Traduction]

Le président : Madame le sénateur, avez-vous une question?

Le sénateur Hervieux-Payette : Je l'ai posée.

Le président : Nous nous penchons non pas sur la classification des armes, mais sur le registre.

Le sénateur Hervieux-Payette : Nous nous penchons sur ces armes, car elles sont couramment considérées comme autorisées.

Le président : Madame le sénateur, je vous demanderais de faire preuve d'indulgence à l'égard des membres du comité. Si vous avez des questions...

Le sénateur Hervieux-Payette: Je leur ai demandé s'ils étaient d'accord pour qu'on change les pénalités, et je leur ai aussi demandé, bien sûr, ce qui fait qu'une infraction est criminelle ou non.

[Français]

Mme Rathjen: Absolument. On s'est rendu compte assez tôt que la menace de la criminalisation était un enjeu extrêmement important pour les propriétaires d'armes. C'est pour cette raison que peu après la mise en vigueur de la loi, les groupes incluant les étudiants de Polytechnique, incluant la coalition et d'autres groupes de victimes comme celui de Mme de Villiers, incluant les chefs de police, tous ont appuyé et demandé que la loi soit amendée justement en ce sens pour qu'on s'intéresse à cette préoccupation importante et qu'on règle le problème.

Ce que le projet de loi fait maintenant, c'est jeter tout par la fenêtre au lieu de trouver une solution qui pourrait faire l'affaire de la majorité des gens qui ont des préoccupations. Je pense ici surtout aux propriétaires ordinaires et pas nécessairement aux groupes de lobby qui veulent se défaire des deux projets de loi, le projet de loi C-17 et le projet de loi C-68.

Donc, pour répondre à votre question, oui, ce serait une solution évidente, mais qui a été écartée par le gouvernement.

[Traduction]

Le sénateur Frum: Je veux aussi remercier tous les témoins d'être ici ainsi que toutes les personnes présentes dans la salle. Je vous félicite tous pour le travail que vous réalisez à l'égard de la violence contre les femmes. Tout comme vous, je suis préoccupée par cette question. Elle est très importante. Je vous assure que j'appuierais le registre des armes à feu si je croyais qu'il était le moindrement utile pour prévenir la violence faite aux femmes, mais je ne suis pas convaincue que c'est le cas.

Ma question s'adresse à vous, monsieur Sullivan, parce que vous avez semblé établir une corrélation dans votre témoignage entre la possession d'une arme à feu et la violence conjugale. Vous effect. It is important to note that one in four Canadian households contain a gun, and fortunately our domestic abuse rates are not that high. I have a hard time understanding the correlation between those things. You suggested that a lot of the threats that are made against women are made with registered guns. I would simply say to you that it is a crime to threaten anyone with a weapon, whether it is registered or not registered. That is the crime. The registry has nothing to do with it. The registry, as you say, cannot prevent someone from threatening with a gun; it is irrelevant. How do you think the registry prevents violence against women?

Mr. Sullivan: Thank you for the question. In fact, in my statement I did say that I am not suggesting that every man who owns a gun beats his wife. That was a clear statement I made. The Criminal Code does not prevent crime. The DNA data bank does not prevent crime, nor does the National Sex Offender Registry. Do we just get rid of all of them?

In fact, police respond to crime. We have responses to something that has happened. The most important way in which the registry prevents women from getting killed by their partner in the home is if she takes that step, calls the police, the police lay charges and search the registry. That has been done, as we have evidence from the YWCA and the RCMP, and they see what guns are in the home. They can go into that home and remove those guns.

If they do not know which guns are there, they do not know how many to search for. Is it possible he will get another gun somewhere? Yes, absolutely. It is possible that someone on the National Sex Offender Registry will still molest a child. These tools are part of a bigger model. This is an important public safety tool. It is not a panacea, but it is part of the solution.

Senator Jaffer: I appreciate your presence here today and I certainly acknowledge the presence of the people who have suffered losses of loved ones. What came across in your panel today, which we have not had, is the voice of the women. We have heard about the terrorization of women when there is a gun only on the periphery. One of the things Senator Lang has been very good at is to point out all the licensing requirements that are needed before a licence is issued. Because you have first-hand experience, can you tell us how often you have heard that the licensing authorities call the spouse or the common-law partner and what you have heard?

avez fait des commentaires en ce sens. Il est important de noter qu'un ménage canadien sur quatre possède une arme à feu, et, heureusement, notre taux de violence conjugale n'est pas très élevé. J'ai peine à comprendre la corrélation entre ces deux éléments. Vous avez laissé entendre qu'un grand nombre de menaces proférées à l'endroit des femmes sont commises avec des armes enregistrées. Je voudrais simplement vous dire que c'est un crime de menacer quiconque à la pointe d'une arme, qu'elle soit enregistrée ou non. C'est un crime en soi. Le registre n'a rien à voir là-dedans. Comme vous le dites, le registre ne peut empêcher une personne de se faire menacer à la pointe d'une arme à feu; il n'est d'aucune utilité. De quelle façon pensez-vous que le registre prévient la violence contre les femmes?

M. Sullivan: Merci pour la question. De fait, dans mon exposé, j'ai bel et bien dit que je n'insinuais pas que chaque homme qui possède une arme à feu bat sa femme. J'ai clairement dit que ce n'était pas le cas. Le Code criminel ne prévient pas les crimes. La banque de données génétiques non plus, ni le Registre national des délinquants sexuels. Devrions-nous pour autant nous départir de tout cela?

En fait, la police réagit aux crimes. Nous réagissons aux incidents qui se produisent. C'est d'abord et avant tout ainsi que le registre permet d'éviter à des femmes de se faire tuer par leur conjoint chez elles : elles prennent l'initiative d'appeler la police, qui porte des accusations et effectue des recherches dans le registre. Cela est arrivé par le passé — des données probantes de la YWCA et de la GRC le démontrent —, et le registre a permis aux policiers de voir quelles armes à feu se trouvaient dans la maison. Ils peuvent ensuite se rendre sur les lieux et confisquer ces armes.

S'ils ne savent pas combien d'armes sont présentes dans la maison, ils ne sauront pas combien d'armes ils doivent trouver. Est-il possible que le suspect se procure une autre arme ailleurs? Oui, tout à fait. Il est également possible qu'une personne dont le nom figure dans le Registre national des délinquants sexuels agresse tout de même un enfant. Ces outils font partie d'un système global. Le registre des armes à feu est un outil important pour la sécurité publique. Ce n'est pas une panacée, mais c'est une partie de la solution.

Le sénateur Jaffer: Je suis heureuse que vous soyez ici aujourd'hui et je salue certainement les personnes présentes qui ont subi la perte d'un être cher. Ce qui est ressorti de votre groupe de témoins aujourd'hui et que nous n'avions pas entendu auparavant, c'est la voix des femmes. Nous n'avons entendu parler de femmes qui se font terroriser au moyen d'une arme à feu qu'en périphérie. Le sénateur Lang a très bien décrit toutes les exigences à remplir avant de pouvoir obtenir un permis. Comme vous avez de l'expérience concrète à cet égard, pourriez-vous nous dire si, d'après ce que vous avez entendu, les autorités responsables de la délivrance des permis communiquent avec l'épouse ou la conjointe de fait? Pourriez-vous nous faire part de ce que vous avez entendu dire?

I was the chair of violence against women in my province for many years and one of the things I heard said continuously was: "I wouldn't dare speak up because my husband will find out that I said that he had a gun." I do not know what your experience was.

Mr. Sullivan: We do not have a lot of experience with women who raise that particular issue. Usually, when we encounter them, they have left or they are still in the abusive relationship but are looking for safety tips. They know they are in danger, but they are too scared to leave. In relation to the voiceless part that you talk about, the statistics show that the women who live with gun owners support the registry. Gun owners may not, but the people who live with them actually do. That is an important perspective.

With respect to your point about being voiceless, one of the reasons 70 per cent of domestic violence cases are not reported is because they are scared so they are absolutely voiceless.

Senator Frum: You have stated a statistic that women support the registry. What is your evidence for that?

Mr. Sullivan: I can provide you the poll that shows that if you like.

Senator Frum: Is it a poll?

Mr. Sullivan: I am sorry; I said statistics. It is a poll.

Senator Jaffer: Did anyone else want to respond?

Ms. de Villiers: I largely work with families who have usually lost children and sometimes spouses to homicides, so it is very different. The weapon is clearly identifiable. The cases are not always solved. I also work with people who have been incredibly badly injured, may still be alive, but there have been significant injuries. However, I want to talk about the difficulty in speaking up on behalf of victims who are not victims of homicide. Homicide is cut and clear and it is very public. The minute the homicide happens, you have no right to privacy. People will get to know how many teeth you have. It is out there.

The rest of it is a grey area because the whole point about violence in the home, and terrorization of women and children, is usually hidden. It is an occult occurrence, and it only becomes a crime when, first, a woman finds the courage to leave and call the police; and second, in effect makes it to court, which a lot of them do not; and third, there is actually a sentence of guilty. It is extremely difficult to prove. We are dealing with people who own

J'ai présidé durant de nombreuses années l'organisation qui se consacre à la lutte contre la violence faite aux femmes dans ma province, et une des choses que j'entendais continuellement, c'était : « Je n'ose rien dire, par crainte que mon mari découvre que j'ai révélé qu'il avait une arme à feu. » J'aimerais savoir quelle était votre expérience à cet égard.

M. Sullivan: Nous n'avons pas beaucoup d'expérience en ce qui concerne les femmes qui soulèvent ce problème particulier. Habituellement, quand nous les rencontrons, soit elles ont mis fin à leur relation de violence, soit elles sont encore dans cette relation, mais elles cherchent à obtenir des conseils pour se protéger. Elles savent qu'elles sont en danger, mais la peur les empêche de partir. Pour revenir aux personnes sans voix dont vous avez parlé, les statistiques montrent que les femmes qui vivent avec un propriétaire d'armes à feu appuient le registre. Les propriétaires d'armes à feu ne l'appuient peut-être pas, mais les personnes qui vivent avec eux, si. C'est une statistique intéressante.

Pour ce qui est du point que vous avez soulevé à l'égard des personnes sans voix, une des raisons pour lesquelles 70 p. 100 des cas de violence conjugale ne sont pas signalés est que les victimes ne disent rien, car elles ont peur.

Le sénateur Frum : Vous avez parlé d'une statistique indiquant que les femmes soutiennent le registre. D'où la tenez-vous?

M. Sullivan : Je peux vous fournir le sondage en question, si vous le désirez.

Le sénateur Frum : C'est un sondage?

M. Sullivan : Je suis désolé; j'ai dit que c'était une statistique. En fait, c'est un sondage.

Le sénateur Jaffer: Est-ce que quelqu'un d'autre voudrait répondre à la question?

Mme de Villiers: Une grande partie de mon travail est consacrée aux familles qui ont perdu habituellement un enfant, parfois un époux, à cause d'un homicide, alors il s'agit d'une situation très différente. L'arme est clairement identifiable. Les affaires ne sont pas toujours réglées. Je travaille aussi auprès de gens qui ont subi des blessures extrêmement graves, mais qui ont survécu. Toutefois, je voudrais dire combien il est difficile de prendre la parole au nom de victimes autres que les victimes d'un homicide. En effet, l'homicide est une chose très nette et très publique. Dès qu'un tel incident se produit, on perd tout droit à la vie privée. Les gens vont tout savoir, jusqu'au nombre de dents qu'on a. L'information devient du domaine public.

Le reste est une zone grise, car la violence familiale et la terreur exercée à l'endroit des femmes et des enfants sont habituellement dissimulées. Elles se produisent dans l'ombre et deviennent seulement un crime, premièrement, quand une femme trouve le courage de quitter le domicile et d'appeler la police; deuxièmement, quand elle porte sa cause devant les tribunaux, ce qui n'arrive pas dans bien des cas; et troisièmement, quand il y

guns, tangible weapons, things that you can see and feel, and they are historical, they are archived, they are antiques, and they love them, and it is fine.

However, on the other hand, Mr. Sullivan and I are coming to you and saying: This is something that is happening within our society. That is why it is largely considered by the World Health Organization and by public health in Canada to be a public health issue. This is the dichotomy. You are bringing in a law that, in effect, a lot of what you are trying to do is support the public health of Canada, including the confidence, and the sense of peace and safety. I believe we need to be reasonable and balanced about this but that, in a nutshell, is what is so difficult.

In terms of prevention of crime, including domestic violence, we have heard how the registry has not saved lives. How do you measure prevention? We do not have a list of incidents that were prevented because they never happened. On average, 2,000 licences are revoked every year from legal gun owners, and the registry allows the police following these prohibition orders to remove weapons. According to the minister's own statement in the house, over 4,500 weapons are removed due to these licence revocations. Can we not imagine that among all the people who were deemed at risk whose guns were removed, that maybe we did prevent some incidents? We cannot tell you which ones, because they did not happen. We have removed the opportunity to use guns in domestic situations, in suicidal situations, and so on. We do not have the headlines, and it is not just because some incidents do continue to happen that the registry does not work. The registry is part of a puzzle and it all has to work together, and we have to work to improve the system to reduce the numbers even more because the number of gun-related murders with long guns, the very guns that were targeted by the registry, because handguns were already registered, crimes with those guns have consistently gone down since the measures were implemented.

The Chair: Thank you, Ms. Rathjen.

Senators, we are getting well into overtime. We have still on the first round Senators Boisvenu, Runciman, Dagenais and White. Please keep that in mind with your questions.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you very much for your brief. I want to say hello to Ms. de Villiers, Ms. Rathjen and Mr. Laganière. I understand that it is not easy for you to testify in defence of the idea of keeping the long-gun registry. Your testimony comes after

a une déclaration de culpabilité. De telles infractions sont extrêmement difficiles à prouver. Il est question de personnes qui possèdent des armes à feu, des armes physiques qu'on peut voir et toucher, et il s'agit d'objets du passé, de pièces de collection, d'antiquités, et elles les adorent, et il n'y a pas de problème.

Toutefois, M. Sullivan et moi venons ici pour vous dire que cela se produit dans notre société. C'est pourquoi l'Organisation mondiale de la santé et les autorités responsables de la santé publique au Canada estiment qu'il s'agit dans une large mesure d'une question de santé publique. Voilà la dichotomie. Vous proposez un projet de loi qui, en réalité... L'objectif du projet de loi est en grande partie d'améliorer la santé publique au Canada, y compris en suscitant des sentiments de confiance, de paix et de sécurité. Je crois que nous devons adopter un point de vue raisonnable et équilibré à cet égard, mais, pour tout dire, c'est ça qui est si difficile.

Au chapitre de la prévention du crime, y compris de la violence familiale, nous avons entendu dire que le registre n'a pas sauvé de vies. Or, comment jauger la prévention? Nous ne disposons pas d'une liste des incidents qui ont été évités, car ils ne sont jamais survenus. Chaque année, en moyenne, 2 000 personnes qui possédaient légalement des armes à feu se font révoquer leur permis, et le registre permet à la police d'aller saisir les armes de ces personnes à la suite de l'ordonnance d'interdiction. Selon une déclaration faite par le ministre lui-même à la Chambre des communes, plus de 4 500 armes sont saisies à la suite de la révocation de permis. N'est-il pas raisonnable de croire que, vu le nombre de personnes dont on a saisi les armes à feu parce qu'elles représentaient un risque, nous avons peut-être empêché certains incidents de se produire? Je ne saurais vous dire lesquels, car ils ne sont jamais survenus. Nous avons éliminé la possibilité d'utiliser des armes à feu chez des personnes susceptibles de commettre des actes de violence familiale, chez des personnes suicidaires, et cetera. Cela n'a pas fait les manchettes, et ce n'est pas parce que des incidents continuent de se produire que le registre n'est pas efficace. C'est seulement une pièce du casse-tête, et tout doit fonctionner ensemble. Nous devons améliorer le système afin de réduire encore plus le nombre d'incidents, car le nombre de meurtres liés aux armes d'épaule, soit précisément le type d'armes à feu visé par le registre – les armes de poing étant déjà enregistrés —, le nombre de crimes commis avec de telles armes a constamment diminué depuis que les mesures ont été mises en œuvre.

Le président : Merci, madame Rathjen.

Chers collègues, nous avons pris beaucoup de retard. Il nous reste encore à entendre les questions des sénateurs Boisvenu, Runciman, Dagenais et White au premier tour. Veuillez en tenir compte au moment de poser vos questions.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Merci beaucoup pour votre mémoire. Je tiens à saluer Mme de Villiers, Mme Rathjen et M. Laganière. Je comprends que votre témoignage pour défendre le maintien de l'enregistrement des armes de chasse n'est pas facile à faire. Votre a long fight for the adoption of that registry in 1995, and I understand your frustration, especially after your tragedy and your struggle.

I grew up in Abitibi, in the country. When I was very young, the young guys there took their father's .22 and we went hunting for hare and partridge. In the 1970s, we took courses with the hunting and fishing association, where we were trained to use firearms safely, but also to store them safely. When the registry was introduced in 1995, I was in the Eastern Townships and I was one of those who doubted that the registry would be effective.

Obviously, the events in my life led me to focus on the victims of crime, starting in 2002. My doubts have always persisted. When I tried to discuss the issue with the people who were in favour of the registry, it was difficult to discuss the issue of the registry's effectiveness. People were always inclined to be highly emotional and it was virtually impossible to have a discussion.

I went looking for statistics to get a clear idea, to have an objective idea. Did the registry adopted in 1995 really have an effect in lowering the number of homicides and suicides, among other things? I compared the period from 1980 to 1995 to that from 1995 to 2000. What I saw was that the number of homicides in Canada from 1980 to 1995 declined by 50 per cent, and we did not have the registry. We had the old standards. From 1995 to 2010, the decline was 44 per cent, less than when we did not have the registry. If I consider suicides, the percentages are about the same. It is scientifically almost impossible to make a connection between the two.

I look at the number of crimes involving handguns, which will continue to be registered, and they increased by 75 per cent during the same period. I said to myself, that is Canada. I compared Canada to other countries, including New Zealand, which abolished its long-gun registry in 1970. They have the same figures on the reduction in the number of suicides and homicides, despite the fact they have no registry.

My question is, given figures as clear as that, how can we claim that there is a direct link between the decline in the number of homicides and suicides, when the figures prove that there is no connection. There have been the same declines over time with and without a registry.

Ms. Rathjen: I should answer that by saying that I am not a statistician or a researcher in that area. It seems to me that, when you compare the effect of a measure, you have to look at the kind of crimes affected by that measure. You can look at all homicides, all homicides involving firearms, or you can look at homicides involving long guns that are affected by the registry.

Senator Boisvenu: Here I am talking only about long guns.

témoignage se fait après un long combat pour l'adoption, en 1995, de ce registre et je comprends votre frustration, surtout après votre drame et votre combat.

J'ai grandi en Abitibi, à la campagne. Très jeune, les petits gars du coin prenaient la 22 de leur papa et on allait au lièvre et à la perdrix. Dans les années 1970, on a eu des cours avec l'Association de chasse et pêche où on a été formé pour une utilisation sécuritaire, mais aussi un remisage sécuritaire des armes à feu. Quand le registre est arrivé dans les années 1995, j'étais rendu en Estrie et j'étais un de ceux qui doutait de l'efficacité du registre.

Évidemment, les événements de ma vie m'ont mené à m'occuper des victimes des actes criminels à compter de 2002. Mes doutes ont toujours persisté. Quand je tentais d'avoir des discussions avec les gens qui poussaient ce registre, il était difficile d'avoir des échanges sur le questionnement de l'efficacité du registre. On était souvent enclin à beaucoup d'émotions et c'était presque impossible d'avoir des discussions.

Je me suis mis à la recherche de statistiques pour me faire une idée claire, me faire une idée objective. Est-ce que le registre adopté en 1995 a vraiment eu des effets sur la baisse des homicides, des suicides, entre autres? J'ai comparé 1980-1995 et 1995-2000. Ce que j'ai vu, c'est que de 1980 à 1995, la baisse des homicides au Canada était de 50 p. 100 et on n'a pas le registre. On a les anciennes normes. De 1995 à 2010, la baisse est de 44 p. 100, moindre que lorsqu'on n'avait pas de registre. Si je prends les suicides, c'est à peu près la même proportion. Faire un lien entre les deux, c'est scientifiquement presque impossible.

Je regarde le nombre de crimes commis avec des armes de poing qui, elles, vont continuer d'être enregistrées. Ces crimes ont augmenté durant la même période de 75 p. 100. Je me dis c'est le Canada. Je compare le Canada à d'autres pays, entre autres, la Nouvelle-Zélande, qui a aboli le registre des armes de chasse en 1970. Ils ont les mêmes données sur la réduction des suicides et des homicides, malgré aucun registre.

Ma question, c'est comment, avec des données aussi claires que cela, peut-on prétendre qu'il y a un lien direct entre la baisse des homicides et des suicides quand les données nous prouvent qu'il n'y a pas de lien. Ce sont les mêmes chutes dans le temps avec un registre ou sans registre.

Mme Rathjen : Je devrais répondre à cela dans le sens que je ne suis pas statisticienne ni chercheure. Il me semble que quand on veut comparer l'effet d'une mesure, il faut regarder le genre de crimes affectés par cette mesure. On peut regarder tous les homicides, tous les homicides par armes à feu ou on peut regarder les homicides par les armes d'épaule qui sont affectés par le registre.

Le sénateur Boisvenu : Ici, je ne parle que des armes d'épaule.

Ms. Rathjen: For long guns, there has been a decline; I have the Statistics Canada table that shows that, from 1991 and 1995, when the various measures came into force, it declined. Before that, it was always 100 per year at the start, and now, in the 2000s, it is less than 40. There are variations, more or less, every year.

Senator Boisvenu: I have the same table.

Ms. Rathjen: I wanted to cite Statistics Canada.

Senator Boisvenu: You have to cite the right figures.

Ms. Rathjen: I am going to cite Statistics Canada, in 2009, which states that, despite the decline among the homicides attributable to — pardon me, I have it here in English, sorry. No, I have it in French: "Despite declining in 2009, the use of handguns has generally been increasing over the past 30 years." So there has been a slight increase in the past 30 years. In contrast, the use of rifles and shotguns has generally been declining. Before the homicides, the largest percentage of homicides were committed using guns, long guns. That has changed since the registry and other measures came into effect. It is handguns that are most prominent, but that does not mean there has been any substitution because the total number of homicides by firearms has sharply decreased. That is due in part to the decline in the number of homicides involving long guns.

[English]

Senator Runciman: I have quite a few questions but will boil them down to one.

With respect to Statistics Canada information, firearm-related spousal homicides did decline more rapidly prior to the registry, and that is Statistics Canada information if you do not have it before you.

Ms. De Villiers and I go back a long way. I have enormous respect for the work she has done on behalf of victims of crime over the years. I know that she and her organization, as she indicated, have been committed to the registry for many years. We locked horns on this in the past, so I will not go down that road.

We had a submission earlier talking about a way to perhaps more effectively deal with these issues, which a number of U.S. states currently have brought into force, and that is a violent persons registry. Are you familiar with that? Do you feel it is something the government should look at going forward?

Ms. de Villiers: I have just read a bit about it. It is in the media. I do not know the details at all. I must say that on the surface it sounds incredibly important, particularly serious habitual offenders because those are the people who cause most of the extreme violence in our country. It may not be homicide, but it often escalates toward homicide. The man who killed my

Mme Rathjen: Pour les armes d'épaule, il y a eu une baisse, j'ai le tableau de Statistique Canada qui montre qu'à partir de 1991 et 1995, quand les différentes mesures sont entrées en vigueur, cela a baissé. Avant c'était toujours environ 100 par année et maintenant, dans les années 2000, c'est en bas de 40. Chaque année, plus ou moins, il y a des variations.

Le sénateur Boisvenu : J'ai le même tableau.

Mme Rathjen: Je voulais citer Statistique Canada.

Le sénateur Boisvenu : Il faut donner les bons chiffres.

Mme Rathjen: Je vais citer Statistique Canada, en 2009, qui dit que malgré le recul, parmi les homicides attribuables à des, excusez, je l'ai ici en anglais, désolée, non, je l'ai en français : « Malgré le recul constaté en 2009, l'utilisation des armes de poing a suivi une tendance générale à la hausse depuis 30 ans. » Donc, il y a une légère hausse depuis 30 ans. Par contraste, l'utilisation de carabine et de fusil de chasse est globalement en recul. Donc, selon Statistique Canada, les homicides avec armes longues ont diminué. Avant les homicides, le plus grand pourcentage d'homicides était commis par balles, avec des armes d'épaule. Depuis l'entrée en vigueur du registre et des autres mesures, cela a changé. Ce sont les armes de poing qui figurent le plus. Mais cela ne veut pas dire qu'il y a eu substitution parce que le nombre total des homicides par armes à feu a baissé beaucoup. C'est attribuable en grande partie à la diminution des homicides par armes d'épaule.

[Traduction]

Le sénateur Runciman : J'ai pas mal de questions, mais je m'en tiendrai à une seule.

En ce qui concerne les renseignements fournis par Statistique Canada, le nombre d'homicides conjugaux liés à des armes à feu a en fait diminué plus rapidement avant la création du registre. Et ce renseignement provient de Statistique Canada, au cas où vous ne l'avez pas sous les yeux.

Mme De Villiers et moi nous connaissons depuis longtemps. J'ai énormément de respect pour le travail qu'elle a accompli au nom des victimes de la criminalité au fil des ans. Je sais que, comme elle l'a indiqué, son organisme et elle défendent le registre depuis de nombreuses années. Nous avons eu des prises de bec par le passé, alors je ne m'aventurerai pas dans cette voie.

Au cours d'un exposé qui a été donné plus tôt, un témoin a parlé d'une façon peut-être plus efficace de gérer ces problèmes qui est actuellement mise en œuvre dans un certain nombre d'États américains : il s'agit d'un registre des personnes violentes. Avez-vous entendu parler de cela? Croyez-vous que le gouvernement devrait songer à prendre une telle mesure?

Mme de Villiers: J'ai seulement fait quelques lectures à ce sujet. Les médias en parlent. Je ne connais pas les détails entourant un tel registre. Je dois dire que, d'emblée, cela me semble extrêmement important, surtout à l'égard des récidivistes qui ont commis des crimes graves, car ce sont les personnes qui commettent la majorité des actes de violence extrême au pays. Il

daughter had a 13-year history of violence against women escalating over the years until he finally started killing, and that is not unusual; it is a pattern.

However, at the moment I gather that the National Sex Offender Registry is way behind, CPIC is way behind, and so it is not terribly reliable. I would love to think that we could have that if we could make it a reliable count.

However, from my point of view, I think the problem, as I have said before, is the public health issues involved in this. As you know, violent offenders are my big thing. Putting violent offenders on one side, the public health issue is that there is an effort, not just at preventing homicide or injury, but toward the broader area of accidents, suicides and terrorization in the home, none of which are overtly criminal; they are often committed in a milieu that is not within the criminal justice system.

That is why I have always supported the registry. I have never seen it as a totally criminal area of law. I have seen it as a public health area of law.

Where there are legitimate complaints, as I have enumerated over the years — things have been changed to address many concerns by the gun owners — but if we continue to address some of the legitimate concerns, what is the worst thing that could happen if we keep the registry? What exactly is the worst thing that will happen? The Royal Canadian Mounted Police are running it. It is a minimal amount of money to run it compared to what one murder costs.

If we take it away, who are we appeasing? If we keep it, who are we hurting really and genuinely, if we meet these complaints? I am asking you the question instead of answering.

[Translation]

Senator Dagenais: Thank you, Mr. Chair. Obviously, I have two questions for Mr. Laganière. I looked at your document. You know, I am a career police officer; I was with the Sûreté du Québec for 39 years. We are talking about abolishing the longgun registry. Most of those weapons are not in the long-gun registry; they are restricted weapons. Consequently, whether or not there is a registry, you cannot have that in your possession. Police officers seize them from you.

That being said, this is a highly emotional issue in Quebec. We had two very unfortunate events, and I believe they should not happen again. They occurred at two educational institutions. There was the Polytechnique tragedy, which you experienced, and there was also the tragedy at Dawson College.

Senator Hervieux-Payette: The National Assembly as well.

ne s'agit pas nécessairement d'homicides, mais ces actes mènent souvent à cela. L'homme qui a tué ma fille a infligé des violences à des femmes pendant 13 ans avant que cela ne dégénère finalement en meurtre. Ce n'est pas inhabituel; c'est une tendance.

Cependant, à l'heure actuelle, je pense que le Registre national des délinquants sexuels et le Centre d'information de la police canadienne accusent beaucoup de retard et ne sont donc pas très fiables. Je serais extrêmement heureuse si ces outils pouvaient nous fournir des renseignements fiables.

Toutefois, comme je l'ai dit plus tôt, je pense que le problème a trait aux questions de santé publique qui entrent en jeu. Comme vous le savez, je m'intéresse surtout aux délinquants violents. Sur le plan de la santé publique, il faut déployer des efforts pour prévenir non seulement les homicides et les blessures, mais aussi les autres types d'incidents, comme les suicides et l'intimidation dans les ménages, actes dont le caractère criminel n'est pas aussi visible; ils sont souvent commis en marge du système de justice pénale.

Voilà pourquoi j'ai toujours été en faveur du registre. Je ne l'ai jamais perçu comme étant lié uniquement à la justice pénale. Je l'ai toujours perçu comme étant lié à la santé publique.

Il arrive qu'il y ait des plaintes légitimes, et j'en ai entendu plusieurs au fil des ans. Des changements ont ainsi été apportés afin d'atténuer nombre de préoccupations soulevées par les propriétaires d'armes à feu. Mais, si nous continuons à atténuer certaines préoccupations légitimes, quelle est la pire chose qui puisse arriver si nous conservions le registre? Quelle est, au juste, la pire chose qui puisse arriver? La Gendarmerie royale du Canada le tient à jour. Ses coûts d'exploitation sont faibles en comparaison du coût d'un meurtre.

Si nous le supprimons, qui apaise-t-on? Si nous le conservons, à qui cela causera-t-il des torts réels et authentiques une fois que nous aurons réagi adéquatement aux doléances des propriétaires d'armes à feu? Cette fois-ci, c'est moi qui vous pose une question au lieu de répondre aux vôtres.

[Français]

Le sénateur Dagenais: Merci monsieur le président, évidemment, mes questions, j'en ai deux, s'adressent à M. Laganière. J'ai beau regarder votre document, vous savez que je suis un policier de carrière, j'ai travaillé 39 ans à la Sûreté du Québec. On parle de l'abolition du registre des armes longues. La plupart de ces armes ne font pas partie du registre des armes longues, ce sont des armes à autorisation restreinte, donc, registre ou pas, vous ne pourriez pas avoir cela en votre possession, les policiers vous les saisiraient.

Cela dit, au Québec, c'est un dossier qui est très émotif. On a eu deux événements, qui sont très malheureux, et je pense qu'il ne faut plus que cela arrive. Cela s'est produit dans deux institutions d'enseignement. Il y a eu le drame de Polytechnique, que vous avez connu, et il y a aussi eu le drame du Collège Dawson.

Le sénateur Hervieux-Payette : L'Assemblée nationale aussi.

Senator Dagenais: You can add that, senator. Are there any others? That being said, there was no firearms registry in place at the time of the Polytechnique tragedy, and when the Dawson incident occurred, the firearms registry had been in place for a number of years. I would like to hear what you have to say about that. The two contexts are obviously different.

Mr. Laganière: First of all, those things come directly from Canada. If they could be circulated; it really is marked non-restricted weapon. I have the documents. You can go and see.

Senator Dagenais: They are not long guns for hunting.

Mr. Laganière: No, that is what is written there. I did not make that up.

Senator Dagenais: You can shoot clay pigeons, but you cannot go hunting with it.

Mr. Laganière: We agree that these are not hunting weapons; non-restricted weapons, that is what is written there; I did not make it up.

[English]

The Chair: I am not sure you are addressing the question that the senator asked.

Ms. Rathjen: These are non-restricted weapons. The ads are on the Internet; you can buy them over the Internet. We want to say that we did not use restricted weapons in the pictures. These are from the Internet, from ads.

[Translation]

Senator Dagenais: We are talking about hunting weapons; you cannot go hunting with that; that is for sure.

Ms. Rathjen: Yes, but our concern is that, if you pass this bill tomorrow, these weapons will become unregistered, and thus invisible to police, including stockpiles of weapons. This is a major concern.

But to answer the question we often hear, Marc Lépine bought his weapon legally. That is true, but at least the sales records made it possible to identify the killer, which is invaluable in police investigations, to know where the weapon comes from. He shot himself in the face and therefore could not be identified.

In the Dawson killings, the individual was an alcoholic and depressed; he had been rejected by the armed forces as a result of antisocial behaviour, and consequently part of the system did not work. This means that, when you see obvious signs of a threat to public safety, you have to talk about it. And that is how the police can react and, thanks to the registry, remove weapons from these people who, in all cases, bought the weapons legally. So he did not exhibit that behaviour when he obtained the permit; that came

Le sénateur Dagenais: Vous pouvez en rajouter, madame la sénatrice, est-ce qu'il y en a qui en ont d'autres? Ceci étant dit, le drame de Polytechnique, il n'y avait pas de registre des armes à feu en place et lorsque les événements de Dawson sont arrivés, il y avait un registre des armes à feu en place depuis plusieurs années. J'aimerais vous entendre là-dessus. Évidemment, les deux contextes sont différents.

M. Laganière: Tout d'abord, cela vient directement du Canada, ces choses-là. Si on pouvait faire circuler, c'est vraiment marqué, arme à autorisation non restreinte. J'ai les documents. Vous pouvez aller voir.

Le sénateur Dagenais : Ce ne sont pas des armes longues pour aller à la chasse.

M. Laganière: Non, c'est ce qui est écrit là. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé.

Le sénateur Dagenais: Vous pouvez faire du tir au pigeon d'argile, mais vous ne pouvez pas aller à la chasse avec ça.

M. Laganière : On s'entend que ce ne sont pas des armes de chasse, des armes non restreintes, c'est ce qui est écrit là, je ne l'ai pas inventé.

[Traduction]

Le président : Je ne suis pas certain que vous ayez répondu à la question que vous a posée le sénateur.

Mme Rathjen: Il s'agit d'armes sans restriction. Les publicités sont affichées en ligne; on peut acheter ces armes sur Internet. Nous souhaitons mentionner que nous n'avons pas utilisé d'armes à autorisation restreinte dans les photos. Elles sont tirées de publicités trouvées sur Internet.

[Français]

Le sénateur Dagenais : On parle des armes de chasse, vous ne pouvez pas aller à la chasse avec cela, c'est sûr.

Mme Rathjen : Oui, mais notre préoccupation est que si vous adoptez ce projet de loi demain, ces armes vont devenir non enregistrées, donc invisibles pour la police, incluant les accumulations d'armes. C'est une grosse préoccupation.

Pour répondre à la question qu'on entend souvent, Marc Lépine avait acheté son arme légalement. C'est vrai, mais au moins les registres de vente ont pu permettre d'identifier le tueur, qui est quelque chose de précieux dans les enquêtes policières, à savoir d'où vient l'arme. Il s'était tiré dans le visage donc on ne pouvait pas l'identifier.

Au niveau de la tuerie de Dawson, l'individu était alcoolique, il était en dépression, il s'était fait refuser par l'armée pour comportement antisocial, donc, il y a un morceau du système qui n'a pas marché. Celui qui fait que quand on voit des signes évidents de menace pour la sécurité publique, il faut en parler. Et c'est dans ce cas-là que la police peut réagir et, grâce au registre, retirer les armes à ces personnes qui, dans tous les cas, ont acheté les armes légalement. Donc, ce n'est qu'au moment de l'obtention

afterward. Under the system, the police can be informed and the licence can be revoked and, with the registry, the weapons can be removed.

I believe you also heard that, in the Dawson case, because witnesses had identified the killer's car by means of the licence plate, they were able to identify his address and, through the registry, determine that he was the gun owner at that address and what weapons he had.

So I am asking any parent here this: do you not want to give the police all the necessary tools when your child winds up in a situation that we have now experienced several times, tragedies involving total chaos? They do not know what they are dealing with. So is any additional information not a good thing? That is what the registry provides.

Senator Dagenais: Madam, you are aware that, long before the registry was put in place, if the police were informed that there were firearms at a residence and that might jeopardize someone's safety, you could go to court and get a warrant, and that was in place before the registry and police officers could seize the weapons.

[English]

The Chair: Final questions from Senator White.

Senator White: I have a point, then a question. Many people suggest it is impossible to understand why people would be concerned about their long guns being registered and yet, at the same time, we have the DNA data bank and the National Sex Offender Registry, which is full of criminals lumped in with the long-gun registry. I can see why lawful owners have a concern around this when even Mr. Sullivan would lump those three groups in together.

My point is that I think two of you identified concerns around authorization of transfer of firearms:

A person may transfer a firearm . . . if, at the time of the transfer,

- (a) the transferee holds a licence . . .
- (b) . . . has no reason to believe . . .

I think the concern is around the terminology "has no reason to believe." That is the Firearms Act today. There is no change that would come as a result of Bill C-19. It has "no reason to believe" in the act today in section 23, so we are not suggesting that there would not be a check; we are suggesting actually that we would carry through with the same requirement as is in the legislation today. I have not heard you speak out against the legislation today.

du permis qu'il a manifesté ces comportements-là, c'est venu après. Le système fait que la police peut être avisée et on peut révoquer le permis et avec le registre, enlever les armes.

Je pense que vous avez aussi entendu que, dans le cas de Dawson, parce que des témoins avaient repéré la voiture du tueur, par la plaque d'immatriculation, ils ont pu identifier l'adresse et par le registre, ils ont pu savoir qui était le propriétaire d'armes à cette adresse et quelles armes il avait.

Donc, je demande cela à n'importe quel parent. Ne voulez-vous pas donner à la police tous les outils nécessaires lorsque votre enfant se trouve dans une situation comme on en a maintenant vécu plusieurs fois, des drames où c'est le chaos total? Ils ne savent pas à quoi ils font face. Alors toute information supplémentaire, n'est-ce pas une bonne chose? Et c'est ce que le registre fournit.

Le sénateur Dagenais : Vous êtes au courant, madame, que bien avant la mise en place du registre, si la police était informée qu'il y avait des armes à feu dans une résidence et que cela pouvait porter atteinte à la sécurité de quelqu'un, vous pouvez aller à la cour chercher un mandat et cela existait avant le registre et les policiers peuvent saisir les armes.

[Traduction]

Le président : Pour la dernière intervention, la parole va au sénateur White.

Le sénateur White: J'ai un point à faire valoir, et je poserai ensuite une question. Bien des gens laissent entendre qu'il est impossible de comprendre pourquoi des personnes seraient préoccupées par l'enregistrement de leurs armes d'épaule, et pourtant, on assimile le registre des armes d'épaule à la banque de données génétiques et au Registre national des délinquants sexuels, qui visent à recenser les criminels. Je peux comprendre pourquoi des propriétaires légitimes d'armes à feu sont préoccupés par cette question — même M. Sullivan a mis ces trois registres dans la même catégorie.

Je pense que deux d'entre vous ont soulevé des inquiétudes à l'égard du passage concernant la cession d'armes à feu :

La cession d'une arme à feu... est permise si, au moment où elle s'opère :

- a) le cessionnaire est effectivement titulaire d'un permis...
- b) ... n'a aucun motif de croire...

Je pense que c'est le libellé « n'a aucun motif de croire » qui suscite de l'inquiétude. Or, on trouve le même libellé dans la version actuelle de la Loi sur les armes à feu. Le projet de loi C-19 n'apporte aucun changement à cet égard. On trouve les mêmes mots à l'article 23 de la version actuelle de la loi. Donc, nous ne laissons pas entendre qu'il n'y aurait pas de vérification; nous laissons plutôt entendre que nous maintiendrions les exigences qui figurent dans la version actuelle de la loi. Je ne vous ai pas entendu contester cette loi aujourd'hui.

Was your suggestion that the act needed to change already or was it that Bill C-19 has a fault?

Ms. Rathjen: Bill C-68 made that check automatic. In the current bill, the person has to inform the registry of a transfer of any firearm, including a long gun. The registrar will decide based on that request whether to issue a registration certificate, and that decision is based on whether the licence is valid. The registrar can refuse based on the fact that the licence is not an accurate one.

It is currently done automatically; it is linked with the registration. If you take away the registration that you kept for the restricted weapon — the wording is there in the current bill — but it is not for the long guns.

It did happen before with the current law that it is automatic: When you buy a weapon, your licence number is run through the system and it is validated by the registrar. Even if it is not explicitly written in the law currently, that verification is part of the transfer.

Senator White: Today, under Bill C-19 that could occur, as well: If a person was selling a weapon, they could make the same request.

Ms. Rathjen: They may, but they do not have to. That is a big difference when you are talking about people with bad intent trying to purchase firearms. We are talking about people who do not have a valid licence who want to get a firearm but who were not able to go through the checks. Perhaps these people want them for criminal intentions. These people will lie and produce fake licences.

There was a recent case in B.C., I think, where the police shut down an operation where they were fabricating firearms licences, fake firearms licences. They are around. Some people will lie, obviously not everyone, but those who do not have a licence will lie, and the way the law is written, there is no way to ensure that they do have a valid licence.

In fact, the way the law is written, the only way to know if a licence is valid at the time of the sale, because it could be revoked at any time, is to do a verification. It is the only way to verify the validity at the time. Because the law only requires that for restricted weapon and does not specifically require it for unrestricted weapons, it is actually saying that sellers do not have to be preoccupied by the current validity of the licence.

Mr. Sullivan: Could I respond to the allegations Senator White made about me drawing comparisons between sex offenders and firearm owners? I am not sure how anyone could logically draw that conclusion.

The answer was I raised the DNA data bank and the registry for sex offenders in relation to an issue about how you prevent crime. My point was those tools are used to be reactive. The Vouliez-vous dire qu'une modification de la loi s'imposait déjà ou plutôt que c'est le projet de loi C-19 qui comporte une lacune?

Mme Rathjen: Dans le projet de loi C-68, cette vérification était automatique. Dans le projet de loi actuel, il faut informer le registre de la cession de toute arme à feu, y compris une arme d'épaule. Le directeur décidera, à la lumière de cette demande, si on délivrera un certificat d'enregistrement, et cette décision sera fondée sur la validité du permis. Le directeur peut refuser de délivrer un tel certificat si l'information relative au permis est inexacte.

À l'heure actuelle, la vérification est effectuée automatiquement; elle va de pair avec l'enregistrement. Si on élimine l'enregistrement requis pour les armes à autorisation restreinte... Le libellé figure dans la version actuelle du projet de loi, mais pas dans les dispositions relatives aux armes d'épaule.

Avec la version actuelle de la loi, on procède automatiquement à des vérifications : quand une personne achète une arme, son numéro de permis est vérifié dans le système et validé par le directeur. Même si cette exigence n'est pas explicitement énoncée dans la version actuelle de la loi, la vérification fait partie du processus de cession.

Le sénateur White : La même chose pourrait se produire si le projet de loi C-19 était adopté : une personne qui vend une arme pourrait faire la même demande.

Mme Rathjen: Oui, mais elle n'est pas obligée de le faire. C'est toute une différence lorsqu'il est question de personnes mal intentionnées qui essaient d'acheter une arme à feu. Je parle de gens sans permis valide qui veulent se procurer une telle arme, mais à qui on a refusé d'en vendre à la suite des vérifications. Peut-être que ces personnes veulent des armes pour des raisons criminelles. De telles personnes mentiront et produiront de faux permis.

Récemment — en Colombie-Britannique, je crois —, la police a démantelé un groupe qui fabriquait de faux permis d'armes à feu. Des gens comme ça existent. Certaines personnes qui n'ont pas de permis vont mentir — pas tout le monde, évidemment —, et, vu le libellé de la loi, il n'y a aucun moyen de s'assurer qu'elles possèdent un permis valide.

D'ailleurs, à cause de ce libellé, la seule façon de savoir si un permis est valide au moment de la vente — comme il peut avoir été révoqué à tout moment —, c'est de procéder à une vérification. C'est le seul moyen de vérifier la validité du permis à ce moment-là. Comme la loi exige qu'on mène des vérifications seulement pour les armes à autorisation restreinte et pas pour les armes sans restriction, cela revient à dire aux vendeurs qu'ils n'ont pas à se préoccuper de la validité du permis.

M. Sullivan: Pourrais-je réagir aux allégations du sénateur White selon lesquelles j'avais fait des comparaisons entre les délinquants sexuels et les propriétaires d'armes à feu? Je ne sais trop comment on pourrait raisonnablement en arriver à une telle conclusion.

En fait, quand j'ai parlé de la banque de données génétiques et du registre des délinquants sexuels, c'était pour répondre à une question concernant la prévention du crime. Je voulais faire valoir registry reacts to certain things and can be used proactively. I was not, and I suspect Senator White knows it, drawing comparisons between sex offenders and law-abiding long-gun owners.

I would add, finally, that the people he stands with today may feel targeted; the people we stand with are targeted. Thank you.

The Chair: Colleagues, that concludes our evidence, this being our last panel, and we thank you so much. What you have said has been thoughtful and for obvious reasons there has been a tremendous amount of passion around the issue you brought before us, and we thank you for that.

Colleagues, we will continue with our consideration of Bill C-19, and in particular, our clause-by-clause consideration of the bill.

Before leading you through the process of clause-by-clause consideration, I would point out to you that we do have with us today in the room. Paul Shuttle, who is Executive Director and Senior General Counsel, Public Safety Canada Legal Services. He is also with the Department of Justice Canada. We also have Robert Abramowitz, who is Counsel with Justice Canada and Public Safety Canada Legal Services.

They are here, and as we know from the clause-by-clause process, at times there are questions we may want to put to officials, and they are here for our benefit if we wish to refer a matter to them.

Colleagues, is it agreed that the committee proceed to clauseby-clause consideration of Bill C-19?

Senator Fraser: Chair, before we do that, there are two things that I would like, if possible. First, I would like to move that there be appended to the proceedings of this committee all the briefs and submissions that we have received from people we were not able to hear from in person, including, in particular, I would draw to the attention of committee members the brief we received earlier today, this morning, from Quebec Minister Dutil, which includes some very interesting information. I commend it to your attention, colleagues.

I believe we may be receiving during our proceedings today a submission from the Barreau du Québec. It has come in, so I would like that to be included. That was the first thing, if I may make that motion.

The Chair: Yes, you may. Senator Fraser: I so move.

The Chair: For clarification, Senator Fraser, those would be briefs that have been received either during the hearing portion of our consideration of Bill C-19 or would have been received by the clerk? I simply —

Senator Fraser: In relation to this bill.

que ces outils sont utilisés pour réagir à certaines situations. Le registre réagit à certaines choses et peut être utilisé de façon proactive. Je ne faisais aucune comparaison entre les délinquants sexuels et les propriétaires d'armes d'épaule qui se conforment à la loi — et je soupçonne que le sénateur White le sait très bien.

Enfin, j'ajouterai que les personnes dont il défend les intérêts aujourd'hui se sentent peut-être visées, mais que celles dont nous défendons les intérêts le sont certainement. Merci.

Le président: Chers collègues, voilà qui conclut les témoignages, comme c'était le dernier groupe de témoins. Nous vous remercions énormément. Vos observations étaient éclairantes, et, pour des raisons évidentes, la question à l'étude a soulevé beaucoup de passions. Merci.

Chers collègues, nous allons poursuivre notre examen du projet de loi C-19 et, tout particulièrement, procéder à notre étude article par article.

Avant d'amorcer cette étude, j'aimerais mentionner que nous avons avec nous aujourd'hui Paul Shuttle, directeur exécutif et avocat général principal des Services juridiques de Sécurité publique Canada. Il travaille également pour le ministère de la Justice du Canada. Nous accueillons également Robert Abramowitz, avocat pour le ministère de la Justice et les Services juridiques de Sécurité publique Canada.

Comme vous le savez, il nous arrive de vouloir poser des questions à des fonctionnaires à l'occasion de l'étude article par article. Ils sont donc ici pour répondre à nos questions, au besoin.

Chers collègues, êtes-vous d'accord pour que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-19?

Le sénateur Fraser: Monsieur le président, avant de procéder, j'aimerais proposer deux choses, si possible. En premier lieu, j'aimerais proposer qu'on annexe au procès-verbal de la séance tous les documents d'information et les mémoires que nous avons reçus de personnes qui n'ont pas pu comparaître. En particulier, j'aimerais attirer l'attention du comité sur le document d'information que nous avons reçu ce matin du ministre Dutil, du Québec, qui contient des renseignements très intéressants. Je vous recommande de le lire, chers collègues.

Je crois comprendre que nous recevrons peut-être un mémoire du Barreau du Québec au cours de la séance d'aujourd'hui. En fait, nous l'avons reçu, alors j'aimerais l'inclure. Voilà la première motion que j'aimerais proposer.

Le président : Oui, vous pouvez le faire.

Le sénateur Fraser : Alors, je le fais.

Le président : À des fins de clarification, madame le sénateur, s'agit-il de documents d'information reçus lors de la comparution de témoins dans le cadre de notre étude du projet de loi C-19 ou plutôt de documents reçus par la greffière? Je...

Le sénateur Fraser : Ceux qui ont été reçus concernant le projet de loi.

The Chair: Yes. I simply draw the distinction because many of us have received briefs outside of what may have been sent to each of us individually, but it is what has come through this formal process that you are referring to. Is that right?

Senator Fraser: I am assuming that the clerk has received them all

The Chair: That is the point.

Senator Fraser: If by any chance we stumble across something that for some reason she did not receive but that is obviously the kind of submission that would normally be appended, the steering committee could look at that and determine that something just went off, but this is something that should be included in the proceedings.

The Chair: That is your motion. Does that motion carry? Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Fraser: Second, I wonder if we could ask the officials to come forward before going to formal clause-by-clause because I have a couple of questions that I would like to put.

The Chair: Yes, we can do that.

Senator Fraser: Other colleagues may also, but I know that I have a couple.

The Chair: Gentlemen, for the record, if you could introduce yourselves and identify your positions.

Paul Shuttle, Executive Director and Senior General Counsel, Public Safety Canada: Thank you, Mr. Chair. My name is Paul Shuttle. I am Executive Director and Senior General Counsel at Public Safety Canada Legal Services, a portion of the Department of Justice.

Robert Abramowitz, Counsel, Public Safety Canada: I am Robert Abramowitz, Counsel with Public Safety Canada Legal Services, Department of Justice.

Senator Fraser: We have heard, for the non-expert, confusing testimony about what actually happens when guns are imported into Canada in relation to whether or not records are kept of those individual weapons. I know customs, presumably, is aware if someone brings in a case of 50 rifles, but are detailed records kept of the weapons? If so, how does that system work?

Mr. Shuttle: Unfortunately, senator, I am not aware of the precise operational actions of customs officials. It is not a portion of the bill before the committee today.

Senator Fraser: No. It has been raised many times in testimony, however. That takes care of one question.

Le président : Oui. Si je fais cette distinction, c'est simplement parce que nombre d'entre nous ont reçu des documents qui n'ont pas nécessairement été envoyés à tous. Vous parlez des documents reçus dans le cadre du processus officiel, n'est-ce pas?

Le sénateur Fraser : Je suppose que la greffière doit tous les avoir reçus.

Le président : Voilà la question.

Le sénateur Fraser: Si nous tombons sur un document que la greffière n'a pas reçu pour une raison ou une autre, mais qui constitue manifestement le genre de mémoires que l'on annexerait habituellement au procès-verbal, le comité directeur pourrait l'examiner et décider de le joindre au procès-verbal.

Le président : C'est donc votre motion. Est-elle adoptée? Êtes-vous d'accord?

Des voix: Oui.

Le sénateur Fraser: En deuxième lieu, je me demandais si nous pouvions consulter les fonctionnaires avant d'amorcer officiellement l'étude article par article, car j'aurais deux ou trois questions à leur poser.

Le président : Oui, c'est faisable.

Le sénateur Fraser : Certains de mes collègues auraient peutêtre aussi des questions à leur poser. En tout cas, moi, j'en ai quelques-unes.

Le président : Messieurs, aux fins du compte rendu, veuillez vous présenter et dire quels postes vous occupez.

Paul Shuttle, directeur exécutif et avocat général principal, Sécurité publique Canada: Merci, monsieur le président. Je m'appelle Paul Shuttle. Je suis directeur exécutif et avocat général principal des Services juridiques de Sécurité publique Canada, qui fait partie du ministère de la Justice.

Robert Abramowitz, avocat, Sécurité publique Canada: Je m'appelle Robert Abramowitz. Je suis avocat pour les Services juridiques de Sécurité publique Canada au sein du ministère de la Justice.

Le sénateur Fraser: Nous avons entendu les témoignages déroutants — pour les profanes — à l'égard de ce qui se produit vraiment lorsque des armes à feu sont importées au Canada ou de la tenue éventuelle de registres relatifs à chacune de ces armes. Je sais — du moins, je présume — que les douanes sont informées si une personne importe une caisse contenant une cinquantaine de carabines, mais est-ce qu'on conserve des renseignements détaillés au sujet des armes? Le cas échéant, comment fonctionne ce système?

M. Shuttle: Malheureusement, madame le sénateur, je ne suis pas au courant des mesures opérationnelles précises que prennent les autorités douanières. Cela ne fait pas partie du projet de loi à l'étude aujourd'hui.

Le sénateur Fraser: Non. Toutefois, cette question a été soulevée à de nombreuses occasions au cours de témoignages. C'était donc ma première question.

The second question has to do with the matter of the various international agreements concerning firearms that Canada has signed or participated in. You will recall that when the minister appeared before us, I asked him about our obligations under those instruments to keep detailed records about firearms and how we could square those obligations with Bill C-19. The minister said: "You will have to speak to an expert on that."

A number of people testified on that, notably Professor Martha Jackman yesterday, who said we would be in breach. Could you comment on whether we will be in breach if this bill passes as is, whether we will be in breach of those obligations? If so, what do we do to rectify that situation? Do we have to pass more legislation?

Mr. Shuttle: Yes, Senator Fraser. In your interchange with the minister, you summarized well the general nature of obligation in the two instruments that I think you were interested in, the United Nations Firearms Protocol and the Inter-American Convention Against the Illicit Manufacturing of and Trafficking in Firearms, Ammunition, Explosives, and Other Related Materials. Both of them have quite detailed requirements that are set out there.

As you know, Canada has signed both but ratified neither. The minister in his interchange with you did accurately say that repeal of the registry through the bill before this committee will not in itself impede Canada should it subsequently take steps domestically preparatory to ratification of those agreements.

Senator Fraser: What steps would we be taking? That is what I am trying to figure out.

Mr. Shuttle: You yourself, senator, have pointed out the tracing obligations. There are 10-year obligations in there, various obligations on states parties, should they choose to ratify, to ensure that tracing is available. Before ratification, Canada would have to ensure that we are in compliance with all those various obligations in the conventions.

Senator Fraser: How would we do that tracing if the long-gun registry is gone? Long guns are the vast majority.

Mr. Shuttle: Neither convention stipulates whether it must be through legislative or regulatory or administrative means, so the common practice before Canada as a would-be party that ratifies any instrument is to ensure it has a domestic implementation plan. We would have to do the same before ratifying either of those conventions. It could be by any means.

Senator Fraser: Absent the long-gun registry, would the Government of Canada have the statutory authority to do that tracing through regulation?

Ma deuxième question a trait aux divers accords internationaux relatifs aux armes à feu que le Canada a signés ou auxquels il a participé. Vous vous rappellerez que, quand le ministre a comparu devant le comité, je l'ai questionné sur nos obligations à l'égard de la conservation de renseignements détaillés au sujet des armes à feu en application de ces instruments et sur ce que nous pourrions faire pour concilier ces obligations avec le projet de loi C-19. Le ministre a dit : « À ce sujet, vous devrez consulter un expert. »

Un certain nombre de personnes ont témoigné à cet égard, notamment Mme Martha Jackman hier, qui a dit que nous nous trouverions peut-être à manquer à nos obligations. Pourriez-vous nous dire si ce sera le cas, si jamais le projet de loi est adopté tel quel? Le cas échéant, que doit-on faire pour corriger la situation? Devons-nous adopter des projets de loi additionnels?

M. Shuttle: Oui, madame le sénateur. Dans votre échange avec le ministre, vous avez très bien résumé la nature générale des obligations prescrites par les deux instruments qui vous intéressaient, je crois, à savoir le protocole des Nations Unies sur les armes à feu et la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes. Ces deux accords énoncent des exigences très détaillées.

Comme vous le savez, le Canada a signé ces deux accords, mais n'en a ratifié aucun. Au cours de sa discussion avec vous, le ministre vous a dit avec raison que l'abolition du registre en vertu du projet de loi que le comité étudie n'empêchera pas en soi le Canada d'acquitter ses obligations s'il prend par la suite des mesures à l'échelle nationale en vue de ratifier ces accords.

Le sénateur Fraser : Quelles mesures faudrait-il prendre? C'est ce que j'essaie de savoir.

M. Shuttle: Vous-même, madame le sénateur, avez souligné les obligations relatives au dépistage. Ces accords contiennent des obligations valides pour 10 ans, diverses obligations visant à assurer la disponibilité du dépistage dans les États parties qui décident de les ratifier. Avant de le faire, le Canada devrait s'assurer d'être en conformité avec toutes les obligations énoncées dans les conventions.

Le sénateur Fraser : Comment procédera-t-on au dépistage si le registre des armes d'épaule n'existe plus? Les armes d'épaule représentent la grande majorité des armes à feu.

M. Shuttle: Aucune convention ne précise s'il doit être effectué par des moyens législatifs, réglementaires ou administratifs. Donc, selon la pratique courante, le Canada doit s'assurer d'avoir un plan national de mise en œuvre avant de ratifier tout instrument. C'est ce que nous devrions faire avant de ratifier l'une ou l'autre de ces conventions. De nombreux moyens s'offrent à nous à cet égard.

Le sénateur Fraser : Si le registre des armes d'épaule était aboli, est-ce que le gouvernement du Canada aurait le pouvoir légal d'effectuer ce dépistage au moyen de dispositions réglementaires?

Mr. Shuttle: There are various regulatory authorities that could be used in various ways. There are other statutes. Your first question related to other forms of legislation beyond the bill before the house today that deal with that.

Senator Fraser: Can you give me some examples? I am a little bit confused. As the chair said to a witness earlier today, general statements do not really help us to understand. If you can give us some specifics examples of these various other instruments that can be used, that would be helpful.

Mr. Shuttle: The obligation in the United Nations protocol is that Canada shall ensure the tracing of weapons imported into Canada for a period of 10 years, but there could be multiple means of ensuring that tracing.

Senator Fraser: What would some of those means be?

Mr. Shuttle: Some could be statutorily obliged registries like this, registries maintained by the police, registries maintained by others. There could be obligations on private citizens to maintain records.

Senator Fraser: We would be looking at some kind of fresh statutory —

Mr. Shuttle: That would be a policy matter for the government of the day to consider as to what is the best option to comply with the obligations of the convention that they are considering ratifying.

Senator Fraser: I guess that is all I will get, chair, although I would like the record to show that on both of these questions, I do not really feel any wiser than I was.

Senator Jaffer: Following up on what Senator Fraser said, Professor Jackman also stated that she thought this bill would be against the Charter, specifically the right to life, liberty and security. I am sure you have done an assessment on that. May we have what your take on that is?

Mr. Shuttle: As you know, the Attorney General of Canada has an obligation to inform the other place should a government bill not conform to Charter standards, and no such notice was given in the other place. We have looked at the provisions, and I do not see a Charter violation on the face of this bill.

Senator Jaffer: You do not see a Charter violation?

Mr. Shuttle: I do not.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: A number of questions have been asked about the validity of the licence. Once Bill C-19 is passed, will weapons merchants have to see the licence? In the case of a resale, will the person subsequently acquiring a firearm have to ask to see the licence and where will he verify its validity?

M. Shuttle: Il y a divers instruments habilitants qui pourraient être utilisés de différentes façons. Il y a d'autres lois. Votre première question concernait les autres lois — le projet de loi étudié aujourd'hui par la Chambre — qui ont trait à cette question.

Le sénateur Fraser: Pouvez-vous me donner des exemples? Je suis un peu déroutée. Comme le président l'a dit plus tôt aujourd'hui à un témoin, les observations générales ne nous aident pas vraiment à comprendre. Si vous pouviez nous fournir des exemples précis d'autres instruments qui peuvent être utilisés, cela me serait utile.

M. Shuttle: L'obligation énoncée dans le protocole des Nations Unies est que le Canada assure le dépistage des armes à feu importées au pays durant 10 ans, mais il pourrait y avoir plusieurs moyens de le faire.

Le sénateur Fraser : Pourriez-vous en énumérer quelques-uns?

M. Shuttle: Il peut s'agir de registres qu'on est légalement obligé de tenir — comme celui qui nous occupe —, des registres tenus à jour par la police ou par d'autres organisations. Il pourrait y avoir des obligations pour les particuliers de conserver des documents.

Le sénateur Fraser: Il serait alors question de nouvelles dispositions...

M. Shuttle: Le gouvernement devrait alors déterminer quelle serait la meilleure option possible, sur le plan stratégique, pour se conformer aux obligations de la convention qu'il songe à ratifier.

Le sénateur Fraser: Je suppose que ce sont tous les renseignements que j'obtiendrai, monsieur le président, même si je ne me sens pas vraiment plus informée en ce qui touche l'une ou l'autre de ces questions.

Le sénateur Jaffer: Pour ajouter aux propos du sénateur Fraser, j'aimerais mentionner que Mme Jackman a également déclaré qu'à son avis, le projet de loi porterait atteinte aux droits à la vie, à la liberté et à la sécurité garantis par la Charte. Je suis certaine que vous avez examiné cette question. Pourrions-nous entendre votre point de vue à cet égard?

M. Shuttle: Comme vous le savez, le procureur général du Canada est tenu d'informer la Chambre si un projet de loi du gouvernement n'est pas conforme aux normes imposées par la Charte. Or, aucun avis du genre n'a été donné à la Chambre. Nous avons examiné les dispositions, et, a priori, je ne vois rien qui pourrait aller à l'encontre de la Charte dans le projet de loi.

Le sénateur Jaffer : Vous ne voyez pas de violation de la Charte?

M. Shuttle: Non.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette: Plusieurs questions ont été posées au sujet de la validité du permis. Après l'adoption du projet de loi C-19, est-ce que les marchands d'armes devront voir le permis? Dans le cas d'une revente, est-ce que la personne qui va acquérir ultérieurement une arme à feu devra demander le permis et où est-ce qu'elle va vérifier sa validité?

[English]

Mr. Shuttle: This is governed by section 23, I believe, of the current Firearms Act, which is amended by the bill before the committee. You asked if the transferor has an obligation to see the licence of the recipient. The requirement in the legislation is that it would be an offence to transfer the firearm without the transferee holding such a licence, but the obligation to verify is not set out in precisely those words.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: So if I sell a weapon to my neighbour, I can do that by merely asking him whether he has a licence, without seeing or knowing whether it is valid?

[English]

Mr. Shuttle: If that interchange were to take place and if the transfer were to happen, should your neighbour not be authorized, not hold the appropriate licence, you as the transferor would be committing a crime. With that heavy consequence, transferors are well advised to take steps to ensure they are complying with the requirement that the transferee be authorized to hold the firearm that is being transferred to them. That is the effect of section 23 in clause 11 of the proposed legislation.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: How will you find the person who originally bought the weapon and who sold it to someone else if that person has not provided the name of the new buyer, if there is no paper, no trace of the transaction?

[English]

Mr. Shuttle: The transaction that is governed by section 23 of the current Firearms Act as amended by this bill is the transaction between a transferor and a transferee. The previous transactions that led to the transferor coming into possession are not governed by that. All the transferor would need to know in that case is that the transferee holds the appropriate licence, the authorization, to possess the weapon that is being transferred. The previous chain of possession is not relevant at that stage.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: What I understood is that there is nothing to attest to the fact that the merchant sold the weapon. You can charge the person who holds an invalid licence and who has used the weapon to commit a crime. How are you going to go back to the place where the person acquired it? How do you file a complaint against a person who has committed an indictable offence and ask someone who does not hold a valid licence?

[Traduction]

M. Shuttle: Je crois que cela concerne l'article 23 de la version actuelle de la Loi sur les armes à feu, qui serait modifié par le projet de loi que le comité étudie. Vous avez demandé si le cédant a l'obligation de vérifier le permis du cessionnaire. Selon la loi, ce serait une infraction que de céder une arme à feu à une personne qui ne possède pas de permis, mais l'obligation de vérifier cela n'est pas énoncée dans ces mots précis.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Donc, si je vends une arme à mon voisin, je peux le faire en lui disant seulement : « Avez-vous un permis? », sans voir ou savoir s'il est valide?

[Traduction]

M. Shuttle: Si cet échange avait lieu et que la cession se produisait alors que votre voisin ne serait pas autorisé à détenir une arme à feu et qu'il ne possédait pas le permis adéquat, vous commettriez un crime en lui cédant votre arme à feu. Vu la gravité des conséquences, les cédants feraient bien de prendre des mesures pour s'assurer que la personne à qui ils souhaitent céder une arme est autorisée à en posséder une. Voilà l'effet de l'article 23 s'il était modifié par l'article 11 du projet de loi.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette: Comment va-t-on trouver la personne qui a acheté l'arme à l'origine et qui l'a vendue à quelqu'un d'autre si elle n'a pas fourni le nom du nouvel acquéreur, s'il n'y a aucun papier, aucune trace de la transaction?

[Traduction]

M. Shuttle: La transaction régie par l'article 23 de la Loi sur les armes à feu modifié par le projet de loi est celle entre un cédant et un cessionnaire. Les transactions précédentes qui ont amené le cédant à obtenir l'arme à feu ne sont pas visées par cet article. Tout ce dont le cédant doit d'assurer à cet égard, c'est que le cessionnaire possède le permis adéquat, qu'il est autorisé à posséder l'arme en question. Les propriétaires antérieurs de l'arme n'ont aucune importance à ce stade.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette: Ce que j'ai compris, c'est qu'il n'y a rien pour attester que le marchand a vendu l'arme. Vous pouvez accuser la personne qui détient un permis non valide et qui s'est servie de l'arme pour commettre un crime. Comment allezvous retourner à l'endroit où la personne en a fait l'acquisition? Comment déposer une plainte contre une personne qui aurait commis un acte criminel et demander à quelqu'un qui n'a pas de permis valide?

[English]

Mr. Shuttle: You are referring here to the resources available to the police in their investigations. If there were multiple unauthorized transfers earlier in the chain of possession, those too could be investigated. If the police found evidence of unauthorized transfers, they could do that.

What I think you are getting at, honourable senator, are the difficulties in obtaining a clear centralized chain of transfer, which the current registry possesses. Under this bill, that information will no longer be available for long guns. That is the very purpose of this bill.

Senator Hervieux-Payette: Okay.

Senator Baker: Just an opinion. The minister addressed these words, "no reason to believe," and that is section 23, which, as Senator White pointed out and as you pointed out, is in the original legislation. The onus upon the seller is that second section. "no reason to believe."

The minister appeared before the committee and explained his interpretation, his intent of the meaning of those words. They were as you just said a moment ago, Mr. Shuttle; you repeated practically word for word what the minister had said as to the meaning of that section.

Mine is a general question. What weight is given by a judge in adjudicating a matter concerning this section? What weight is given to the intent of the clause as identified by the minister of the Crown who is introducing the piece of legislation?

Mr. Shuttle: As a general precept of statutory interpretation, the text as enacted by parliamentarians is the primary source of meaning. As you may know, in recent cases the Supreme Court has taken a more generous approach to legislative history. Therefore, the debate of witnesses before committees such as this, including significant witnesses such as the minister himself or the sponsor of the bill, the court takes that into account as well to help understand what Parliament may have intended in enacting these words. The debates of committees such as this are admissible evidence in courts in interpreting legislation.

Senator Baker: In other words, the statutory interpretation, the Driedger standard — am I correct?

Mr. Shuttle: Yes, Albert Driedger, a former Justice Canada official, yes.

Senator Baker: Yes, and Ruth —

Mr. Shuttle: Sullivan?

[Traduction]

M. Shuttle: Vous faites allusion aux ressources mises à la disposition des policiers dans le cadre de leurs enquêtes. Si l'arme à feu avait fait l'objet de plusieurs cessions non autorisées par le passé, elles pourraient également faire l'objet d'une enquête. Si la police découvrait des éléments de preuve indiquant qu'il y aurait eu des cessions non autorisées, elle pourrait faire enquête.

Là où je pense que vous voulez en venir, madame le sénateur, c'est aux difficultés relatives au fait d'établir clairement la chaîne de cession au moyen d'une ressource centralisée, ce que l'actuel registre permet de faire. Si le projet de loi est adopté, de tels renseignements ne seront plus disponibles en ce qui concerne les armes d'épaule. C'est précisément son objectif.

Le sénateur Hervieux-Payette: D'accord.

Le sénateur Baker : Je voudrais simplement dire mon opinion. Le ministre a parlé du libellé « aucun motif de croire » de l'article 23 — qui, comme le sénateur White et vous l'avez indiqué, figure dans la version actuelle de la loi. Le fardeau pour le marchand est énoncé au deuxième alinéa, par les mots « aucun motif de croire ».

Le ministre a comparu devant le comité et a expliqué son interprétation de ce libellé, la signification qu'il accordait à ces mots. Il a dit ce que vous venez de dire, monsieur Shuttle : vous avez répété pratiquement mot pour mot ce qu'il a dit en ce qui concerne la signification de cet article.

Ma question est d'ordre général. Quel poids un juge accorde-til à cet article au moment de prendre une décision? Quel poids est accordé au sens que prête à l'article le ministre qui a déposé le projet de loi?

M. Shuttle: Selon un précepte général de l'interprétation des lois, la principale source sur laquelle s'appuyer pour déterminer la signification d'une loi est la version adoptée par les parlementaires. Comme vous le savez peut-être, dans certaines affaires récentes, la Cour suprême a adopté une approche plus large en matière d'historique législatif. En conséquence, les observations livrées par des témoins devant les comités comme celui-ci — y compris des témoins importants comme le ministre lui-même ou le parrain du projet de loi — sont également pris en considération par les tribunaux afin de mieux comprendre le sens que le Parlement a peut-être voulu prêter aux mots contenus dans le projet de loi qui a été adopté. Les délibérations de comités comme celui-ci sont admissibles en preuve quand un tribunal doit interpréter un texte de loi.

Le sénateur Baker: En d'autres mots, il est question d'interprétation législative, de la norme de Driedger... c'est bien cela?

M. Shuttle: Oui, Albert Driedger, ancien fonctionnaire de Justice Canada.

Le sénateur Baker: Oui, et Ruth...

M. Shuttle: Sullivan?

Senator Baker: Yes, Ruth Sullivan wrote that text. As you say, the Supreme Court of Canada has taken a more expansive view of the interpretation to include what the intent was as stated by the minister before the committee. I see. That is a good answer. That is a better answer than I got when I asked another lawyer who was before the committee. That is a more complete answer. Thank you very much.

Senator Jaffer: Could I please get clarification? Section 23 is part of the Firearms Act but not part of the code, right? Was it in the Criminal Code as well?

Mr. Shuttle: No. These rules on what constitutes a permissible transfer, those were in the Firearms Act. The consequences of an impermissible transfer were in the Criminal Code, but just like the registry, these are sort of more the administrative provisions. This is seen as a more administrative provision.

Senator Jaffer: Will this now be in the code?

Mr. Shuttle: No. The amendment proposed by Bill C-19 is merely to repeal the existing text of section 21 and replace it with two other sections, but they will remain in the Firearms Act.

The Chair: Thank you, senator. Colleagues, is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-19?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry? Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Fraser: I would ask for a roll call vote.

Shaila Anwar, Clerk of the Committee: The Honourable Senator Wallace.

Senator Wallace: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Baker, P.C.

Senator Baker: No.

[Translation]

Senator Boisvenu: Yes.
Senator Chaput: No.
Senator Dagenais: Yes.

Le sénateur Baker: Oui, Ruth Sullivan a écrit un texte à ce sujet. Comme vous le savez, la Cour suprême du Canada a élargi son approche en matière d'interprétation afin d'y inclure l'intention décrite par le ministre devant le comité. Je vois. C'est une bonne réponse. C'est une meilleure réponse que celle que j'ai obtenue quand j'ai posé la question à un autre avocat qui a comparu devant le comité. Votre réponse est plus complète. Merci beaucoup.

Le sénateur Jaffer: Pourrais-je obtenir des précisions, je vous prie? L'article 23 fait partie de la Loi sur les armes à feu, mais pas du code, n'est-ce pas? Fait-il également partie du Code criminel?

M. Shuttle: Non. Les règles relatives à ce qui constitue une cession admissible sont énoncées dans la Loi sur les armes à feu. Les conséquences d'une cession non admissible figurent dans le Code criminel, mais, tout comme le registre, il s'agit plutôt de dispositions administratives. On considère plutôt cela comme des dispositions administratives.

Le sénateur Jaffer: Est-ce qu'on va maintenant intégrer cela au code?

M. Shuttle: Non. La modification proposée par le projet de loi C-19 vise seulement à remplacer le libellé actuel de l'article 21 par deux autres dispositions, mais elles demeureront dans la Loi sur les armes à feu.

Le président: Merci, madame le sénateur. Chers collègues, êtes-vous d'accord pour que le comité amorce son étude article par article du projet de loi C-19?

Des voix : Oui.

Le président : Le titre est-il reporté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il reporté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Oui.

Le sénateur Fraser : Je demanderais qu'on procède à un vote par appel nominal.

Shaila Anwar, greffière du comité : Sénateur Wallace.

Le sénateur Wallace : Oui.

Mme Anwar: Sénateur Baker, C.P.

Le sénateur Baker : Non.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Oui. Le sénateur Chaput : Non. Le sénateur Dagenais : Oui. [English]

Ms. Anwar: The Honourable Senator Fraser.

Senator Fraser: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Frum.

Senator Frum: Yes.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: No.

[English]

Ms. Anwar: The Honourable Senator Jaffer.

Senator Jaffer: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Lang.

Senator Lang: Agreed.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Runciman.

Senator Runciman: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator White.

Senator White: Yes.

Ms. Anwar: Yeas, 7; nays, 5.

The Chair: Thank you. I declare clause 2 carried. Shall clause 3

carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 4 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 5 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 6 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 7 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 8 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Clause 8 shall carry on division. Shall clause 9 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 10 carry?

Senator Fraser: On division.

[Traduction]

Mme Anwar : Sénateur Fraser. Le sénateur Fraser : Non. Mme Anwar : Sénateur Frum.

Le sénateur Frum : Oui.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette: Non.

[Traduction]

Mme Anwar : Sénateur Jaffer. Le sénateur Jaffer : Non. Mme Anwar : Sénateur Lang. Le sénateur Lang : Oui.

Mme Anwar : Sénateur Runciman.
Le sénateur Runciman : Oui.

Mme Anwar: Sénateur White.

Le sénateur White: Oui.

Mme Anwar: Sept pour et cinq contre.

Le président : Merci. L'article 2 est adopté. L'article 3 est-il

adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 4

est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 5

est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 6

est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 7

est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 8

est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article 8 est adopté avec dissidence. L'article 9

est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 10

est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 11 carry?

Senator Fraser: Chair, I have two amendments to propose. I will ask the clerk to distribute them one at a time so that people can keep track of what is afoot here.

The Chair: That would be appreciated.

Senator Fraser: The first one would be the one that begins by replacing line 17.

I do not think we need the officials at the table any more, chair.

The Chair: All right. If you could remain in the room, we would appreciate it in case something comes up. Thank you, gentlemen.

Senator Fraser: I move:

That Bill C-19 be amended in clause 11, on page 5,

- (a) by replacing line 17 with the following:
 - "23. (1) A person may transfer a firearm that is";
- (b) by adding after line 25 the following:
 - "(2) A business that carries on activities that include the manufacturing, buying or selling at wholesale or retail, importing, repairing, altering or pawnbroking of firearms that are neither prohibited firearms nor restricted firearms must
 - (a) keep records of transactions entered into by it with respect to such firearms in the prescribed form and containing the prescribed information;
 - (b) keep an inventory of all such firearms from time to time on hand at the place of business;
 - (c) produce the records and inventory for inspection at the request of any police officer or police constable or any other person authorized to enter the business;
 - (d) mail a copy of the records and inventory relating to the firearms to the Registrar; and
 - (e) retain the records until the expiration of six years from the end of the last taxation year to which the records relate."; and
- (c) by making any consequential changes to numbering and cross references.

That is my motion, chair.

The Chair: Would you please explain your proposed amendment?

Senator Fraser: This would require persons who sell guns to keep records of those guns for six years from the end of the last taxation year in question. That matches the Income Tax Act's requirement for record keeping. That is why that particular time

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 11 est-il adopté?

Le sénateur Fraser: Monsieur le président, j'ai deux amendements à proposer. Je demanderais à la greffière de les distribuer un par un afin que les gens puissent suivre le fil des modifications que je suggère d'apporter.

Le président : Ce serait apprécié.

Le sénateur Fraser: Le premier amendement est celui qui commence par une substitution de la ligne 20.

Je ne pense pas que la présence des représentants à la table est encore requise, monsieur le président.

Le président : D'accord. Nous vous saurions gré de demeurer dans la salle au cas où nous aurions besoin de vous. Merci, messieurs.

Le sénateur Fraser : Je propose :

Que le projet de loi C-19 soit modifié, à l'article 11, à la page 5 :

- a) par substitution, à la ligne 20, de ce qui suit :
 - « 23 (1) La cession d'une arme à feu autre qu'une »;
- b) par adjonction, après la ligne 29, de ce qui suit :
 - « (2) Les entreprises qui se livrent à des activités notamment de fabrication, d'achat ou de vente en gros ou au détail, d'importation, de réparation, de modification ou de prêt sur gages d'armes à feu qui ne sont ni des armes à feu prohibées ni des armes à feu à autorisation restreinte doivent :
 - a) tenir des registres de leurs opérations relatives à ces armes à feu, selon la forme réglementaire et comportant les renseignements réglementaires;
 - b) tenir un inventaire de ces armes à feu se trouvant en stock dans leurs établissements;
 - c) présenter ces registres et cet inventaire pour examen à la demande de tout policier ou de toute personne autorisée à entrer dans l'établissement;
 - d) poster au directeur une copie des registres et de l'inventaire relatifs aux armes à feu;
 - e) conserver ces registres durant les six ans qui suivent la fin de la dernière année d'imposition à laquelle ils se rapportent. »;
- c) par intégration des changements correspondants à la numérotation des dispositions et aux renvois qui en découlent.

Voilà ma motion, monsieur le président.

Le président : Pourriez-vous expliquer l'amendement que vous proposez?

Le sénateur Fraser : Cet amendement aurait pour effet d'exiger que toutes les personnes qui vendent des armes à feu tiennent des registres relatifs à ces armes durant les six années qui suivent la fin de la dernière année d'imposition à laquelle ils se rapportent. period was chosen. The text is lifted almost exactly from the law as it existed before the long-gun registry, which was passed in 1968. As you heard, from I think it was Detective Grismer yesterday, he had experience actually working with that law when he was working in a sporting goods store and he said that those ledgers, those green books, were not onerous — that was his word — to keep. They are not an onerous imposition on the merchants; they remove the requirement to keep the records and keep them up to date and all that from the gun owner back to the gun seller, but they would be available for police to check if a need should arise, largely if a crime had been committed or seemed likely to be committed using a given gun.

It seems to me that this is a provision that the Canadian Association of Chiefs of Police and others, many others, have asked for, that it is a reasonable provision, and that it is one that was tested and practised over many years and should be reinstated now that the long-gun registry appears likely to disappear.

The Chair: Colleagues?

Senator Lang: Mr. Chair, I want to make a couple of points. I know that we have sat here many hours and heard significant testimony on either side of the issue. Sometimes we wandered away from the actual issue before us, the question of the registry and whether we should maintain it, and went into other areas where firearms and the enforcement of firearms come into question and whether or not they are doing it properly.

It is important to point out again and for the record that the ultimate end for at least our side is the requirement for the licensing and the rigid enforcement of that licensing before one is eligible to purchase a long-arm firearm. I think it was clearly stated here in no unequivocal terms that we have a very rigid process that is required for individuals to put themselves through in order to get the necessary licensing to buy and purchase a long gun.

I want to make this point, and I think it is very important — the fact is I want to go over it again very briefly — when one applies, and there are a number of people around this table who have applied, for the purposes of that licensing, you have to have references from the community. That in itself ensures that there is a recognition of you in your character as far as the community is concerned. That is very important because it has been overlooked by some and kind of dismissed by some.

The other aspect to this, which was referred to by one of the witnesses earlier today, is the personal nature of the application. I do not think there is any other application by government, whether provincial, municipal or federal, that is so inquiring about your personal life. In fact, perhaps one should challenge whether or not one should be required to divulge that kind of

Cette exigence est identique à l'exigence relative à la tenue de dossiers énoncée dans la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est la raison pour laquelle ce délai précis a été choisi. Le libellé reprend presque exactement ce qui figurait dans la loi — dont l'adoption remonte à 1968 — avant la création du registre des armes d'épaule. Hier, vous avez entendu le témoignage du détective Grismer, je crois. Il avait déjà fait l'expérience de l'application de cette loi à l'époque où il travaillait pour une boutique d'articles de sport, et il a dit qu'il n'était pas ardu — je reprends ses mots — de tenir à jour ces registres, ces livres verts. Ce n'est pas un fardeau important pour les marchands. On transférerait du propriétaire de l'arme à feu au marchand l'obligation relative à la conservation et à la tenue à jour des registres, mais ces registres seraient à la disposition de la police en cas de besoin, surtout si un crime a été commis ou semble susceptible d'avoir été commis au moyen d'une arme à feu donnée.

Il me semble que cette disposition correspond à ce qui a été demandé par l'Association canadienne des chefs de police et par de nombreux autres intervenants, qu'elle est raisonnable, qu'elle a été mise à l'essai et utilisée durant nombre d'années et qu'elle devrait être réintégrée à la loi maintenant que le registre des armes d'épaule semble appelé à disparaître.

Le président : Quelqu'un veut prendre la parole?

Le sénateur Lang: Monsieur le président, il y a deux ou trois points que je voudrais soulever. Je sais que nous avons passé de nombreuses heures ici et que nous avons entendu des témoignages importants de personnes des deux camps. Parfois, nous nous sommes écartés de la véritable question qui nous occupe — à savoir le registre et l'opportunité de son abolition — pour nous lancer dans d'autres réflexions concernant les armes à feu et leur contrôle ainsi que le fait de savoir si cela est fait comme il se doit.

Il est important de souligner de nouveau, pour que ce soit clair, que la finalité de cette étude — en ce qui nous concerne, du moins — est de se prononcer sur l'obligation de posséder un permis pour acheter une arme d'épaule et sur l'application stricte de cette obligation. Je pense qu'il a été clairement déclaré aussi, en des termes sans équivoque, que nous sommes dotés d'un processus très rigoureux auquel les particuliers doivent se soumettre afin d'obtenir les permis requis pour acheter une arme d'épaule.

Je tiens à faire valoir un point qui, à mon avis, est très important; il s'agit d'un rappel très bref : quand une personne présente une demande de permis — et il y a un certain nombre de personnes ici qui l'ont fait —, elle doit fournir des références provenant de membres de la collectivité. En soi, cette exigence permet de s'assurer qu'elle jouit d'une bonne réputation dans la collectivité. Il s'agit d'une mesure très importante qui a été négligée et quelque peu rejetée par certaines personnes.

L'autre aspect de la question, à laquelle un témoin a fait allusion aujourd'hui, est la nature personnelle de la teneur de la demande. Je ne pense pas qu'il y ait un autre type de demande gouvernementale — aux échelons tant municipal et provincial que fédéral — pour laquelle on doit fournir autant de renseignements sur sa vie personnelle. D'ailleurs, on devrait peut-être se

information to a government and have it on government file. It is to the point of your relationships and your health; it goes right down the litany of questions that you have to sign off at the end of the day.

It does not stop there. As my good friend from Newfoundland knows, then we go in and take, not an hour course, not a two-hour course, but a two-day course. You make a commitment for two to two and a half days of your life to a firearm course that is accredited and presented for the purposes of acquiring this licence. You are not finished yet. I know I am boring you, but you are not finished yet. Then the police do a check. Not only do they check you, they phone and they check with your spouse to see whether or not you should acquire this licence, or, as the good senator from Newfoundland says, the girlfriend or former spouse.

Senator Baker: Or all three.

Senator Lang: My point is that, at the end of the day, when you are applying for this licence, this is a very rigid process. Then the RCMP receives this information, after they have phoned your spouse, and then they consider, with your character check, with your RCMP check on your criminal record, if you have one, the decision of whether or not you get a licence.

One should not dismiss this course. This course is very intensive and, for those who have taken it, you have to pay attention because at the end of the day you have to get 80 per cent or higher to qualify for this licence.

From the point of view of gun control and gun scrutiny, I would submit to you that we are probably one of the most rigid in Canada from the point of view of vetting individuals to be qualified and to have the privilege and the responsibility of a licence.

Before us here today is the question of the registry. It has been stated, over and over again in this place since we sat, that the registry is flawed.

I would just like to point out the evidence that was provided to us at this table. I am not making this up. I would point out to my colleague, and perhaps she was not here, the representatives from the front-line police; up to 90 per cent of them say the gun registry does not work, is not effective, and in fact it gives front-line officers a false sense of security and in some cases puts them in harm's way, which is unfortunate, but that is the evidence. I am not making this up. That is the evidence that was brought before us.

No one refuted throughout our whole sitting the fact that the registry, as it sits, is inaccurate and of little use from the point of view of going to court. It was clearly stated not on one occasion but on many occasions that, in going to court, the question of the validity and accuracy of the registry was such that your case would not proceed. At the end of the day, the question is whether we have a registry that works, is legitimate, is supposed to do what we say it will do. I submit to you that the overwhelming testimony pointed out that it certainly does not. From our

demander s'il est pertinent d'obliger les gens à divulguer ce genre de renseignements au gouvernement et de lui permettre de les conserver dans ses dossiers. Il y a même des questions qui portent sur ses relations et sa santé; au bout du compte, cela fait partie de la panoplie de questions auxquelles on doit répondre.

Ça ne s'arrête pas là. Comme le sait très bien mon bon ami de Terre-Neuve, on doit ensuite suivre un cours non pas de une heure ni de deux heures, mais de deux jours. Il faut consacrer de deux jours à deux jours et demi de sa vie à un cours sur les armes à feu qui est accrédité et donné à titre d'étape nécessaire à l'acquisition du permis. Et ce n'est pas encore fini. Je sais que je vous ennuie, mais ce n'est pas encore fini. Ensuite, la police procède à une vérification. En outre, elle téléphone aussi à cette fin au conjoint — ou, comme le dit si bien le bon sénateur de Terre-Neuve, à sa petite amie ou à son ex-épouse.

Le sénateur Baker : Ou à toutes les trois.

Le sénateur Lang: Au bout du compte, ce que je veux faire valoir, c'est que le processus relatif à la délivrance d'un permis est très strict. Ensuite, après que la police a téléphoné à votre épouse, la GRC reçoit cette information et décide, en s'appuyant sur la vérification de votre réputation, sur sa vérification de votre possible casier judiciaire, si vous pouvez obtenir un permis ou non.

Il ne faut pas prendre le cours à la légère. Il est très intensif, et — comme le savent les personnes qui l'ont suivi — il faut être attentif, car on doit obtenir un résultat final d'au moins 80 p. 100 pour obtenir les permis.

Au chapitre du contrôle et de la surveillance des armes à feu, au chapitre des vérifications auxquelles les personnes doivent se soumettre afin d'avoir le privilège de posséder un permis et d'assumer les responsabilités qui en découlent, je pense que le Canada est probablement un des pays les plus stricts.

La question que nous devons examiner aujourd'hui est celle du registre. On ne cesse de nous répéter depuis le début des délibérations que le registre comporte des lacunes.

Je voudrais simplement faire ressortir certaines observations que nous avons entendues ici. Je n'invente rien. Je voudrais rappeler à ma collègue — peut-être qu'elle n'était pas là — le témoignage des représentants des policiers de première ligne : jusqu'à 90 p. 100 d'entre eux estiment que le registre des armes à feu ne fonctionne pas, qu'il est inefficace et qu'il donne même aux agents de première ligne un faux sentiment de sécurité qui les met parfois en danger. C'est malheureux, mais c'est ce qu'on nous a dit. Je n'invente rien. Ce sont des choses qu'on nous a dites.

Personne, à quelque moment que ce soit au cours de notre étude, n'a réfuté le fait que le registre, dans sa version actuelle, est inexact et peu utile dans le cadre de procédures judiciaires. Il a été clairement dit — pas une fois, mais de nombreuses fois — que la question de la validité et de l'exactitude du registre posait tellement problème que les affaires ne se rendaient pas jusqu'aux tribunaux. Au final, il faut se demander si nous disposons d'un registre qui fonctionne, qui est légitime et qui donne les résultats escomptés. À mon avis, les témoignages montrent que ce n'est

perspective and from the perspective of the licensing and the requirement for the licensing, that is the vehicle that you follow in respect to the question of the gun owner and the responsibility of the gun owner. That particular licensing is available to the enforcement agencies when they wish to pursue it.

I would submit to honourable senators here that we definitely have a method that is still in place, that gives comfort to those situations that were described to us earlier today and on other days, those unfortunate incidents we speak of, but at the same time I want to speak in respect to those individuals who have firearm licences and feel they are put in a position of being criminalized. I think that was well stated earlier today by Ms. Thom.

I just want to end by saying that, as far as I am concerned, the legislation that is before us has been clearly thought out, well presented, and it meets the bar that should pass this house.

Senator Fraser: I will want to respond at the end. Might I just point out, for clarification purposes, that this amendment is not about licensing. I will propose one later that has to do with licensing. This amendment is about record keeping. I will say more later. When we get to the amendment on licensing, Senator Lang, I will remember every word of your eloquent speech.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: In fact, we must not be attending the same committee meeting. I have not seen any evidence that the registry has any major problems. I am referring to another registry which is the motor vehicle registry. We have a licence, we buy a car, our dealer has our name, and, when we continue doing business with a dealer, the dealer has all our information, maintenance and everything. That is not just anything; it is for the individual's protection. We take courses for more than two days in order to become good drivers. If we draw parallels with other sectors where there are registries and think that there are errors in the registry, even in Quebec — I have already said this to this committee — we are aware that we have a number of people who have health insurance cards that are inaccurate, that are false, that have been obtained fraudulently. No one is saying that we are going to destroy all the cards tomorrow morning, but rather that we are simply going to improve the system. It is in those terms. I accept none of the statements by my colleague. It has to be said that, currently, the vendor would have a weapon in his possession, and records simply indicating to whom he sold it and what model he sold. I believe this is an instrument that all police officers said was useful. Earlier the official said that, indeed the vendor, the weapons merchant, would disappear from the picture if he committed a crime, or ultimately committed suicide; we would never know who sold the weapon. This amendment would make it possible to go back to the source, and I believe it is extremely important.

[English]

The Chair: Are there any other comments, colleagues? Senator Fraser will do a wrap-up comment.

certainement pas le cas. Selon nous, c'est sous l'angle du processus de délivrance de permis et des exigences connexes qu'on doit envisager les propriétaires d'armes à feu et leurs responsabilités. Les forces de l'ordre peuvent accéder à l'information relative à ces permis quand elles le souhaitent.

Je suis d'avis, chers collègues, que nous disposons certainement d'une méthode qui est encore utilisée et que d'aucuns trouvent rassurante pour ce qui est des incidents malheureux qu'on nous a décrits plus tôt aujourd'hui et au cours des jours précédents, mais je veux aussi défendre les détenteurs de permis d'armes à feu qui ont l'impression d'être traités comme des criminels. Je pense que Mme Thom a bien décrit cette situation plus tôt aujourd'hui.

Pour conclure, personnellement, je trouve que le projet de loi est bien conçu et bien présenté et qu'il devrait être adopté par le Sénat.

Le sénateur Fraser: Je veux réagir à vos commentaires tout à l'heure. J'aimerais seulement préciser que cet amendement ne porte pas sur les permis. J'en proposerai un tout à l'heure qui a trait à cette question. Cet amendement porte sur la tenue de registres. J'en dirai plus long à ce sujet plus tard. Quand nous aborderons l'amendement concernant les permis, sénateur Lang, je me rappellerai chaque mot de votre discours éloquent.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : En fait, on ne doit pas être au même comité, je n'ai pas vu de preuves que le registre a des problèmes majeurs. Je fais référence à un autre registre qui est le registre de nos voitures. On a un permis, on achète une voiture, notre concessionnaire a notre nom et quand on continue à faire affaire avec le concessionnaire, le concessionnaire a toutes nos informations, l'entretien et tout. Cela ne constitue pas quelque chose, c'est pour la protection de l'individu. On suit des cours plus que deux jours pour devenir un bon conducteur de voiture. Si on fait des parallèles avec d'autres secteurs où il y a des registres et de penser qu'il y a des erreurs dans le registre, même au Québec — je l'ai déjà dit à ce comité —, on est conscient qu'on a un certain nombre de personnes qui ont des cartes pour avoir des services d'assurance-maladie qui sont inexactes, fausses ou, qui ont été obtenues de façon frauduleuse. On ne dit pas que demain matin on va détruire toutes les cartes mais qu'on améliore le système tout simplement. C'est dans ces termes-là. Je n'accepte aucune des affirmations de mon collègue. Il faut dire qu'à l'heure actuelle, le vendeur aurait en sa possession une arme, tout simplement à qui il a vendu et quel modèle il a vendu. Je pense que c'est un instrument que tous les policiers ont dit que c'était utile. Le fonctionnaire a dit tantôt qu'effectivement le vendeur, le marchand d'armes disparaîtrait dans la nature si celui qui a commis un crime, qui finalement s'est suicidé, on ne saura jamais qui a vendu l'arme. Cet amendement permet de revenir à la source et je pense que c'est extrêmement important.

[Traduction]

Le président : Est-ce que quelqu'un a d'autres commentaires à faire? Le sénateur Fraser va nous expliquer sa motion.

Senator Fraser: I would just like to repeat that this amendment is about record keeping and it is designed specifically as a tool to assist the police long after a gun owner has acquired a licence. This is about what happens if a gun, having been lawfully sold to a lawfully titled purchaser, goes astray or is used in some dangerous or illegal way. It is a restoration of the system that existed for years before the long-gun registry was brought into practice.

As I understood the testimony from Mr. Granger — you will remember the retired policeman from Montreal who tracked Marc Lépine, the killer from l'École Polytechnique — this was the system he used. He was able to figure out from the bullets that he found where the gun shop was that had sold the weapon in question, and went to the gun shop and got the record of the purchaser. That is how we knew who Mr. Lépine was. It was not an imposition on lawful, law-abiding gun owners in any way, but it was a very useful, as I understand it, tool for the police to have access to when they needed it, and by the testimony of a supporter of Bill C-19, it was not an onerous system for them to administer.

All we would be doing here is restoring, for the purposes of record keeping by merchants, the status quo ante.

The Chair: Honourable senators, that concludes the debate.

Senator Fraser: I have one last point. I will save it for the next discussion.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Senator Fraser: Could I have a roll call vote, please?

Ms. Anwar: The Honourable Senator Wallace?

The Chair: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Baker, P.C.?

[Translation]

Senator Boisvenu: No. Senator Chaput: Yes. Senator Dagenais: No. Senator Fraser: Yes.

[English]

Ms. Anwar: The Honourable Senator Frum.

Senator Frum: No.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Yes.

Senator Jaffer: Yes.

Le sénateur Fraser: J'aimerais simplement répéter que cet amendement concerne la tenue de registres et qu'il vise précisément à servir d'outil pour aider la police bien après qu'un propriétaire d'armes à feu a obtenu son permis. Il concerne les cas où une arme, après avoir été légalement vendue à un client légalement autorisé à en acheter, est égarée ou utilisée d'une façon dangereuse ou illégale. Il s'agit d'une restauration du système qui a existé durant des années avant la création du registre des armes d'épaule.

Selon ce que j'ai compris du témoignage de M. Granger — le policier retraité de Montréal qui a enquêté sur Marc Lépine, le tueur de l'École Polytechnique, comme vous vous en souvenez sans doute —, c'était le système qu'il utilisait. À partir des balles qu'il a trouvées, il a pu découvrir dans quel commerce il avait acheté l'arme en question, et il s'y est rendu et a obtenu l'information du registre au sujet de l'acheteur. C'est ainsi qu'on a su qui était Marc Lépine. Ce système n'était d'aucune façon un fardeau pour les propriétaires légitimes d'armes à feu qui se conforment à la loi, mais, de ce que je comprends, il représentait un outil très utile auquel la police pouvait accéder, au besoin. En outre, selon un témoin qui appuie le projet de loi C-19, ce système n'était pas coûteux à gérer.

Tout ce que nous ferions, c'est restaurer l'ancienne méthode afin que les marchands tiennent des registres.

Le président : Mesdames et messieurs, voilà qui conclut le débat.

Le sénateur Fraser : J'ai une dernière chose à ajouter. Je le ferai au cours de la prochaine discussion.

Le président : Mesdames et messieurs, voulez-vous adopter l'amendement proposé?

Le sénateur Fraser: Pourrait-on avoir un vote par appel nominal, s'il vous plaît?

Mme Anwar: Sénateur Wallace?

Le président : Non.

Mme Anwar: Sénateur Baker, C.P.?

[Français]

Le sénateur Baker : Oui. Le sénateur Boisvenu : Non. Le sénateur Chaput : Oui. Le sénateur Dagenais : Non. Le sénateur Fraser : Oui.

[Traduction]

Mme Anwar: Sénateur Frum.

Le sénateur Frum: Non.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette: Oui.

Le sénateur Jaffer: Oui.

[English]

Ms. Anwar: The Honourable Senator Lang.

Senator Lang: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Runciman.

Senator Runciman: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator White.

Senator White: No.

Ms. Anwar: Yeas, 5; nays, 7.

The Chair: Colleagues, I would declare the amendment proposed by Senator Fraser defeated.

Senator Fraser: I have another amendment to propose to this clause, if the clerk would distribute it, as soon as she makes her necessary record keeping.

I move:

That Bill C-19 be amended in clause 11, on page 5,

(a) by replacing line 22 with the following:

"of firearm;"; and

(b) by replacing lines 25 to 40 with the following:

"and possess that kind of firearm; and

(c) if the transferee is an individual, the transferor verifies the validity of the transferee's licence with the Canadian Firearms Program, requests a confirmation from it that the firearm is neither a prohibited firearm nor a restricted firearm and obtains a reference number for the inquiry."

[Translation]

Mr. Chair, I believe that my colleague, Senator Chaput, would like to suggest an improvement to the French text of the amendment, which is missing one or two words. I ask you to allow her to do so.

Senator Chaput: I would like to ask my francophone colleagues to check as well. This is in paragraph (c), on the third line. It reads: "entité confirmation que l'arme à feu"; and a word is missing; I think it is "n'est".

Some hon. members: Agreed.

Senator Fraser: So that is the version of the amendment that I am moving.

[English]

To speak to the amendment, to explain it, this responds to the representations by many witnesses before us that there is a big gap in the system here. Senator Lang has reminded us several times during these hearings, and again just a few minutes ago, that Canada has an elaborate and rigorous system to grant licences to

[Traduction]

Mme Anwar : Sénateur Lang. Le sénateur Lang : Non.

Mme Anwar: Sénateur Runciman.
Le sénateur Runciman: Non.
Mme Anwar: Sénateur White.
Le sénateur White: Non.

Mme Anwar: Cinq pour et sept contre.

Le président : Chers collègues, l'amendement proposé par le sénateur Fraser est rejeté.

Le sénateur Fraser : J'ai un autre amendement à proposer concernant cet article, si la greffière veut bien distribuer les documents quand elle aura fini son travail nécessaire à la consignation au compte-rendu.

Je propose:

Que le projet de loi C-19 soit modifié à l'article 11 :

a) à la page 5, par substitution, aux lignes 37 à 41, de ce qui suit :

« posséder une telle arme à feu;

c) si le cessionnaire est un particulier, le cédant vérifie la validité du permis du cessionnaire auprès de Programme canadien des armes à feu, demande à cette entité confirmation que l'arme à feu n'est ni une arme à feu prohibée ni une arme à feu à autorisation restreinte et obtient un numéro de référence à l'égard de la demande. »;

b) à la page 6, par suppression des lignes 1 à 3.

[Français]

Je crois, monsieur le président, que ma collègue, le sénateur Chaput, aurait une amélioration à suggérer au texte français de l'amendement, dans lequel il manque un ou deux mots. Je vous demande de lui permettre de le faire.

Le sénateur Chaput : Je voudrais demander à mes collègues francophones de vérifier également; c'est à l'alinéa c), à la troisième ligne. Vous lisez : « entité confirmation que l'arme à feu », et il manque un mot; d'après moi c'est « n'est ».

Des voix : D'accord.

Le sénateur Fraser : C'est donc la version que je propose de mon amendement.

[Traduction]

Pour expliquer et justifier cet amendement, je dirais qu'il fait suite aux observations de nombreux témoins qui ont indiqué que le système comporte une grande lacune. Le sénateur Lang nous a rappelé à plusieurs occasions au cours des audiences — et il y a quelques minutes à peine, d'ailleurs — que le Canada est doté

ensure that licences are not granted to people who should not hold them. The difficulty is that, under this bill, the seller of a non-restricted, non-prohibited weapon, a long gun — and they are the majority of the guns out there — will no longer be obliged nor will there be any other mechanism to oblige that the validity of the purchaser's licence be verified. At the moment, the way the law works at present, that check is automatically performed because the merchant must contact the firearms program, and the firearms program will not issue a registration certificate before checking to see if the licence of the purchaser remains valid. Since the long guns will no longer be registered under this bill, the merchant will not have to make that inquiry and, therefore, the validity of the licence will not be checked because there is no requirement in this bill to replace that check.

Senator White was right when he said in our hearings earlier today that the existing language in Bill C-19 retains language that is now in the Firearms Act. The problem is that the other portion of the Firearms Act, which was what made the automatic check kick in, is gone under Bill C-19. There is no longer any automatic check. The merchant may check but does not have to check that the licence remains valid. We have even heard about the production of forged licences, which would not be checked either. That constitutes a massive loophole for people who we all agree should not be getting guns to get them. It is not an onerous requirement. It only takes a few minutes. However, it would provide some kind of comfort that people whose licences have been revoked by court order, for example, or who have been convicted of violent crimes would not be able to just walk out and buy themselves another gun and go and shoot someone else.

The Chair: Is there any other debate?

Senator Lang: I will not be long on this. We have had testimony and evidence that my good colleague has not referred to, and that is the reality of the section itself and the implicit responsibility that an owner of a firearm has in transferring or in selling a firearm to another individual. They have that responsibility, and if they do not ensure that the individual has the proper licensing, then they are responsible, and that is a criminal charge under the Criminal Code. It is a very serious offence, and it is there, not unlike it was in the past legislation.

I would submit to you this: As far as I am concerned, I think that the legislation is clear, as clear as can be, from the point of view of the responsibility of an individual or a corporation, for that matter, upon a transfer of a long gun firearm. I feel the legislation is sufficient to meet that obligation that you have outlined, and I do not see any reason to amend it and to cause it further delay.

d'un système de délivrance de permis complexe et rigoureux qui permet de s'assurer qu'ils ne sont pas délivrés aux mauvaises personnes. Le problème, si le projet de loi est adopté tel quel, c'est que les vendeurs d'armes à feu ni prohibées ni à autorisation restreinte, les vendeurs d'armes d'épaule — et cela représente la majorité des armes à feu au pays — ne seront plus obligés de vérifier la validité du permis de l'acheteur et qu'il n'y aura pas d'autre mécanisme à cette fin. En vertu de la législation actuelle, cette vérification s'effectue automatiquement, car le marchand doit communiquer avec le Programme canadien des armes à feu, qui n'émettra pas de certificat d'enregistrement avant d'avoir vérifié la validité du permis de l'acheteur. Comme les renseignements relatifs aux armes d'épaule ne seront plus consignés après l'adoption du projet de loi, le marchand ne sera plus tenu de faire ces démarches, et la validité du permis ne sera donc plus vérifiée, car le projet de loi ne contient aucune disposition visant à remplacer cette vérification.

Le sénateur White avait raison de dire plus tôt aujourd'hui que le libellé du projet de loi C-19 reprend celui de l'actuelle Loi sur les armes à feu. Le problème, c'est que l'autre partie de cette loi, qui rendait la vérification obligatoire, sera supprimée par le projet de loi C-19. Il n'y aura plus de vérification systématique. Le marchand vérifiera peut-être si le permis est valide, mais il ne sera plus tenu de le faire. Nous avons même entendu parler de permis contrefaits qui ne seraient pas vérifiés non plus. Cela constitue une faille majeure à l'égard des gens qui, de l'avis de tous, ne devraient pas être autorisés à obtenir des armes à feu. Il ne s'agit pas d'un lourd fardeau. C'est l'affaire de quelques minutes. Toutefois, cela fournirait une certaine assurance que les gens dont le permis a été révoqué par une ordonnance de la cour ou qui ont été déclarés coupables d'un crime violent, par exemple, ne pourront pas simplement aller se procurer une autre arme à feu et tirer ensuite sur des gens.

Le président : Quelqu'un d'autre veut intervenir?

Le sénateur Lang: Je serai bref. Nous avons entendu des témoignages et des observations dont ma chère collègue n'a fait aucune mention qui concernent la signification de l'article luimême et la responsabilité implicite qu'a le propriétaire d'une arme à feu au moment de la céder ou de la vendre à autrui. Les propriétaires ont une telle responsabilité, et s'ils ne s'assurent pas que la personne possède le permis requis, alors ils manquent à cette responsabilité et commettent une infraction décrite dans le Code criminel. C'est une infraction très grave, et elle sera considérée comme telle dans la nouvelle version de la loi, comme c'était le cas dans la version précédente.

Je dois vous dire, pour ma part, que je pense que le libellé du projet de loi ne pourrait être plus clair à l'égard de la responsabilité qu'ont les gens — et les entreprises, par ailleurs — dans le cadre de la cession d'une arme d'épaule. Je pense que ce qui est énoncé dans le projet de loi suffit pour acquitter l'obligation que vous avez décrite, et je ne vois aucune raison de le modifier et de reporter son adoption.

This is a bill that has been debated for not one election, not two elections, but five elections. Clearly and unequivocally, positions were brought forward on either side of the issue and clearly debated, not just in this place or in the House of Commons, but across the country. I can tell you, representing the region of the Yukon, that the people of the territory want this legislation passed. There is no question about that. I do not think that the change that you are proposing makes a change to the implicit responsibility of the section.

The Chair: Colleagues, is there further debate?

Senator Fraser: If I might respond. **The Chair:** Certainly, Senator Fraser.

Senator Fraser: We have heard testimony to the effect, and, indeed I thought the minister himself confirmed, that if the merchant does sell a gun to someone he should not sell it to, someone who does not have the licence, the standard of proof is going to be so high that it will be very difficult and frequently impossible to prove that the merchant committed the offence in question. To have no reason to believe that the transferee is not authorized will be very difficult to prove.

This is not an onerous requirement. It is a requirement that has been requested, as indeed was the earlier one, by many witnesses, including law enforcement witnesses. It is taken almost directly from a submission by the Canadian Association of Chiefs of Police, but other police organizations have also recommended changes of this nature. I would remind colleagues for the record that, if memory serves, every representative of front-line police officers, every association representing front-line police officers, has opposed Bill C-19.

If we leave this gigantic loophole in this bill, it will be true that people get guns that no one around this table believes should get guns. If we accept this modest amendment, that likelihood will be significantly diminished.

I would also remind colleagues that while it is true that the abolition of the long-gun registry has been part of the present government's electoral platform for a long time, previous versions of this bill were much stronger than this one. Previous versions of this bill did require the retention of records and the verification of licences. This bill is not precisely what had been on offer to the public in all those previous elections.

The Chair: Colleagues, does that conclude debate?

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Senator Fraser: A roll call vote, please, chair.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Wallace.

Le projet de loi fait l'objet d'un débat depuis non pas une, ni deux, mais cinq élections. De façon claire et sans équivoque, les arguments des deux cas ont été exposés et débattus — pas seulement ici et à la Chambre des communes, mais dans l'ensemble du pays. Je peux vous dire, moi qui représente la région du Yukon, que les gens de ce territoire souhaitent que le projet de loi soit adopté. Il n'y a aucun doute là-dessus. Je ne pense pas que la modification que vous proposez change quoi que ce soit à la responsabilité implicite énoncée dans l'article en question.

Le président : Est-ce que quelqu'un veut ajouter quelque chose?

Le sénateur Fraser : J'aimerais réagir à ces commentaires.

Le président : Certainement, madame le sénateur.

Le sénateur Fraser: Selon des observations que nous avons entendues — et je pense que le ministre l'a lui-même confirmé —, si le marchand vend bel et bien une arme à feu à une personne qui ne devrait pas en posséder, à une personne qui n'a pas de permis, le fardeau de la preuve sera si élevé qu'il sera très difficile et souvent impossible de prouver que le marchand a commis l'infraction en question. Il sera très difficile de prouver que le cédant n'avait aucun motif de croire que le cessionnaire n'est pas autorisé à acquérir une arme à feu.

Il ne s'agit pas d'une exigence excessive. C'est une exigence qui a été demandée — tout comme la précédente — par de nombreux témoins, y compris des représentants des forces de l'ordre. Elle est presque identique à ce qui a été demandé par un représentant de l'Association canadienne des chefs de police au cours de son témoignage, mais d'autres organisations policières ont également recommandé des changements de cette nature. Je tiens à rappeler à mes collègues que, si ma mémoire est bonne, tous les représentants des policiers de première ligne, toutes les associations représentant ces agents de la paix se sont opposés au projet de loi C-19.

Si nous conservons cette faille gigantesque dans le projet de loi, des gens qui, de l'avis de nous tous, ne devraient pas avoir d'arme à feu en leur possession réussiront bel et bien à en obtenir. Si nous adoptons ce modeste amendement, ce risque sera considérablement réduit.

Je voudrais également rappeler à mes collègues que, même s'il est vrai que l'abolition du registre des armes d'épaule figure depuis longtemps dans le programme électoral de l'actuel parti au pouvoir, les versions précédentes du projet de loi étaient bien plus solides que celle-ci. En effet, les versions précédentes exigeaient la tenue de registres et la vérification des permis. La version actuelle n'est pas exactement ce qui avait été proposé au public au cours des dernières élections.

Le président : Chers collègues, est-ce que cela conclut le débat?

Vous plaît-il, mesdames et messieurs, d'adopter la motion proposée?

Le sénateur Fraser: S'il vous plaît, monsieur le président, j'aimerais qu'on procède à un vote par appel nominal.

Mme Anwar: Sénateur Wallace.

The Chair: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Baker, P.C.

Senator Baker: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Boisvenu.

Senator Boisvenu: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Chaput.

Senator Chaput: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Dagenais.

Senator Dagenais: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Fraser.

Senator Fraser: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Frum.

Senator Frum: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C.

Senator Hervieux-Payette: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Jaffer.

Senator Jaffer: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Lang.

Senator Lang: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Runciman.

Senator Runciman: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator White.

Senator White: No.

Ms. Anwar: "Yeas," five; "nays," seven.

The Chair: I would declare the amendment defeated.

Colleagues, shall clause 11 now carry?

Senator Fraser: Roll call vote, please, chair.

The Chair: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Wallace.

The Chair: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Baker, P.C.

Senator Baker: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Boisvenu.

Senator Boisvenu: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Chaput.

Senator Chaput: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Dagenais.

Senator Dagenais: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Fraser.

Le président : Non.

Mme Anwar: Sénateur Baker, C.P.

Le sénateur Baker: Oui.

Mme Anwar : Sénateur Boisvenu. Le sénateur Boisvenu : Non. Mme Anwar : Sénateur Chaput.

Le sénateur Chaput : Oui.

Mme Anwar : Sénateur Dagenais.

Le sénateur Dagenais : Non.

Mme Anwar : Sénateur Fraser.

Le sénateur Fraser : Oui.

Mme Anwar : Sénateur Frum.

Le sénateur Frum : Non.

Mme Anwar: Sénateur Hervieux-Payette, C.P.

Le sénateur Hervieux-Payette : Oui.

Mme Anwar : Sénateur Jaffer.

Le sénateur Jaffer : Oui.

Mme Anwar : Sénateur Lang.

Le sénateur Lang: Non.

Mme Anwar: Sénateur Runciman.

Le sénateur Runciman : Non.

Mme Anwar : Sénateur White.

Le sénateur White: Non.

Mme Anwar: Cinq pour et sept contre.

Le président: L'amendement est rejeté.

Chers collègues, l'article 11 est-il adopté?

Le sénateur Fraser: S'il vous plaît, j'aimerais qu'on tienne un vote par appel nominal.

... F... nFF ...

Le président : D'accord.

Le président : Oui.

Mme Anwar: Sénateur Baker, C.P.

Mme Anwar: Sénateur Wallace.

Le sénateur Baker : Non.

Mme Anwar: Sénateur Boisvenu.

Le sénateur Boisvenu : Oui.

Mme Anwar : Sénateur Chaput.

Le sénateur Chaput : Non.

Mme Anwar: Sénateur Dagenais.

Le sénateur Dagenais : Oui.

Mme Anwar: Sénateur Fraser.

Senator Fraser: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Frum.

Senator Frum: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C.

Senator Hervieux-Payette: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Jaffer.

Senator Jaffer: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Lang.

Senator Lang: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Runciman?

Senator Runciman: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator White.

Senator White: Yes.

Ms. Anwar: "Yeas," seven; "nays," five. **The Chair:** I would declare clause 11 carried.

Shall clause 12 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 13 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 14 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 15 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 16 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 17 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 18 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 19 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 20 carry?

Senator Fraser: On division.

Le sénateur Fraser : Non.

Mme Anwar : Sénateur Frum.

Le sénateur Frum : Oui.

Mme Anwar: Sénateur Hervieux-Payette, C.P.

Le sénateur Hervieux-Payette: Non.

Mme Anwar : Sénateur Jaffer. Le sénateur Jaffer : Non. Mme Anwar : Sénateur Lang.

Mme Anwar: Sénateur Runciman?

Le sénateur Runciman : Oui.

Mme Anwar : Sénateur White.

Le sénateur White: Oui.

Le sénateur Lang: Oui.

Mme Anwar : Sept pour et cinq contre. Le président : L'article 11 est adopté.

L'article 12 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 13 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 14 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 15 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 16 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 17 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 18 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 19 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 20 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 21 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 22 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 23 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 24 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 25 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 26 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 27 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 28 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 29 carry?

Senator Fraser: I would ask a roll call vote on this clause.

The Chair: Yes, senator.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Wallace.

The Chair: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Baker, P.C.

Senator Baker: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Boisvenu.

Senator Boisvenu: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Chaput.

Senator Chaput: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Dagenais.

Senator Dagenais: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Fraser.

Senator Fraser: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Frum.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 21 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 22 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 23 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 24 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 25 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 26 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 27 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 28 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 29 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : J'aimerais qu'on procède à un vote par appel nominal pour cet article.

Le président : D'accord, madame le sénateur.

Mme Anwar: Sénateur Wallace.

Le président : Oui.

Mme Anwar: Sénateur Baker, C.P.

Le sénateur Baker: Non.

Mme Anwar: Sénateur Boisvenu.

Le sénateur Boisvenu : Oui.

Mme Anwar: Sénateur Chaput.

Le sénateur Chaput : Non.

Mme Anwar: Sénateur Dagenais.

Le sénateur Dagenais : Oui.

Mme Anwar: Sénateur Fraser.

Le sénateur Fraser: Non.

Mme Anwar: Sénateur Frum.

Senator Frum: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C.

Senator Hervieux-Payette: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Jaffer.

Senator Jaffer: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Lang.

Senator Lang: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Runciman.

Senator Runciman: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator White.

Senator White: Yes.

Ms. Anwar: "Yeas," seven; "nays," five.

The Chair: I declare clause 29 carried. Shall clause 30 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 31 carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 1, which contains

the short title, carry?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall the bill carry?

Senator Fraser: Can I have a roll call vote on that?

The Chair: Yes, senator.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Wallace.

The Chair: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Baker, P.C.

Senator Baker: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Boisvenu.

Senator Boisvenu: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Chaput.

Senator Chaput: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Dagenais.

Senator Dagenais: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Fraser.

Senator Fraser: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Frum.

Le sénateur Frum : Oui.

Mme Anwar: Sénateur Hervieux-Payette, C.P.

Le sénateur Hervieux-Payette: Non.

Mme Anwar : Sénateur Jaffer. Le sénateur Jaffer : Non. Mme Anwar : Sénateur Lang.

Mme Anwar: Sénateur Runciman.

Le sénateur Runciman : Oui.

Mme Anwar : Sénateur White.

Le sénateur White: Oui.

Le sénateur Lang: Oui.

Mme Anwar: Sept pour et cinq contre.

Le président : L'article 29 est adopté. L'article 30 est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 31

est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. L'article 1,

qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté avec dissidence. Le titre est-il

adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Le titre est adopté. Le projet de loi est-il adopté?

Le sénateur Fraser : Peut-on avoir un vote par appel nominal?

Le président : D'accord, madame le sénateur.

Mme Anwar: Sénateur Wallace.

Le président : Oui.

Mme Anwar: Sénateur Baker, C.P.

Le sénateur Baker : Non.

Mme Anwar: Sénateur Boisvenu.

Le sénateur Boisvenu : Oui.

Mme Anwar: Sénateur Chaput.

Le sénateur Chaput : Non.

Mme Anwar: Sénateur Dagenais.

Le sénateur Dagenais : Oui.

Mme Anwar: Sénateur Fraser.

Le sénateur Fraser: Non.

Mme Anwar: Sénateur Frum.

Senator Frum: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C.

Senator Hervieux-Payette: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Jaffer.

Senator Jaffer: No.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Lang.

Senator Lang: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator Runciman.

Senator Runciman: Yes.

Ms. Anwar: The Honourable Senator White.

Senator White: Yes.

Ms. Anwar: "Yeas," seven; "nays," five.

The Chair: I declare the bill carried.

Colleagues, does the committee wish to discuss appending

observations to the report?

Senator Fraser: Is there any point? Would observations be

accepted?

The Chair: At this point, I am taking that request as a no, that we do not want to discuss appending observations. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: It is agreed. No observations.

Is it agreed that this bill be reported to the Senate?

Senator Fraser: On division.

The Chair: Carried, on division.

Colleagues, thank you for your attention and time on this matter. At this point, I would declare the meeting adjourned.

(The committee adjourned.)

Le sénateur Frum : Oui.

Mme Anwar: Sénateur Hervieux-Payette, C.P.

Le sénateur Hervieux-Payette: Non.

Mme Anwar: Sénateur Jaffer.

Le sénateur Jaffer: Non.

Mme Anwar: Sénateur Lang.

Le sénateur Lang: Oui.

Mme Anwar: Sénateur Runciman.

Le sénateur Runciman: Oui.

Mme Anwar: Sénateur White.

Le sénateur White: Oui.

Mme Anwar: Sept pour et cinq contre.

Le président : Le projet de loi est adopté.

Chers collègues, est-ce que le comité souhaite discuter de la

possibilité d'annexer des observations au rapport?

Le sénateur Fraser : Est-ce qu'il vaut la peine de le faire? Des

observations seraient-elles acceptées?

Le président : Au point où nous en sommes, j'interprète votre question comme un refus de discuter de la possibilité d'annexer

des observations. Êtes-vous d'accord?

Des voix: Oui.

Le président : C'est d'accord. Pas d'observations.

Puis-je faire rapport du projet de loi au Sénat?

Le sénateur Fraser : Avec dissidence.

Le président : La motion est adoptée avec dissidence.

Chers collègues, merci de l'attention et du temps que vous avez consacrés à cette étude. La séance est levée.

(La séance est levée.)

Groupe des étudiants et diplômés des Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient):

Heidi Rathjen, Spokesperson;

Benoît Laganière, Member.

As individuals:

Priscilla de Villiers;

Linda Thom.

Public Safety Canada:

Paul Shuttle, Executive Director and Senior General Counsel;

Robert Abramowitz, Counsel.

Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient) :

Heidi Rathjen, porte-parole;

Benoît Laganière, membre.

À titre personnel:

Priscilla de Villiers;

Linda Thom.

Sécurité publique Canada:

Paul Shuttle, directeur exécutif et avocat général principal;

Robert Abramowitz, avocat.

WITNESSES TÉMOINS

Wednesday, March 28, 2012

Calgary Police Service:

Rick Hanson, Chief.

Canadian Association of Chiefs of Police:

Mario Harel, Vice-President, Chief, Service de police de la Ville de Gatineau.

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs:

Bernard Pelletier, Spokesperson, Firearms portfolio.

Association québécoise de prévention du suicide:

Bruno Marchand, Director General;

Luc Massicotte, Mobilization Coordinator.

Dawson Student Union:

Mathieu Murphy-Perron, Executive Director;

Morgan Crockett, Member, Dawson College Student.

Canadian Federation of Nurses Unions:

Linda Silas, President.

Directeurs de santé publique du Québec (Lanaudière):

Dr. Jean-Pierre Trépanier, Regional Director;

Claude Bégin, Planning, Programming and Research Officer.

As individuals:

Murray Grismer;

Hélène Larente:

Francine Dulong;

Gary Mauser, Professor Emeritus, Simon Fraser University;

A. Lee Foote, Associate Professor, University of Alberta (by video conference);

Martha Jackman, Professor, Faculty of Law, University of Ottawa;

Dr. Caillin Langmann, Resident Physician, McMaster University.

Thursday, March 29, 2012

Canadian Shooting Sports Association:

Tony Bernardo, Executive Director.

Ontario Federation of Anglers and Hunters:

Greg Farrant, Manager, Government Affairs and Policy.

Ottawa Victims Services:

Steve Sullivan, Executive Director.

(Continued on previous page)

Le mercredi 28 mars 2012

Service de police de Calgary:

Rick Hanson, chef.

Association canadienne des chefs de police :

Mario Harel, vice-président, directeur, Service de police de la Ville de Gatineau.

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs :

Bernard Pelletier, porte-parole, dossier des armes à feu.

Association québécoise de prévention du suicide :

Bruno Marchand, directeur général;

Luc Massicotte, coordonnateur de la mobilisation.

Dawson Student Union:

Mathieu Murphy-Perron, directeur général;

Morgan Crockett, membre, étudiante, Collège Dawson.

Fédération canadienne des syndicats d'infimières et d'infirmiers :

Linda Silas, présidente.

Directeurs de santé publique du Québec (Lanaudière) :

Dr Jean-Pierre Trépanier, directeur régional;

Claude Bégin, agent de planification, programmation et recherche.

À titre personnel :

Murray Grismer;

Hélène Larente;

Francine Dulong;

Gary Mauser, professeur émérite, Université Simon Fraser;

 A. Lee Foote, professeur adjoint, Université de l'Alberta (par videoconference);

Martha Jackman, professeure, faculté de droit, Université d'Ottawa;

Dr Caillin Langmann, médecin résident, Université McMaster.

Le jeudi 29 mars 2012

Canadian Shooting Sports Association:

Tony Bernardo, directeur général.

Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario :

Greg Farrant, directeur, Affaires gouvernementales et politiques publiques.

Services aux victimes d'Ottawa:

Steve Sullivan, directeur général.

(Suite à la page précédente)

Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca